ЦОП
27/7/23

RECHERCHES PHILOLOGIQUES ROMANES

allom.
N.6255r

Recherches Philologiques Romanes

PAR

G.-G. NICHOLSON

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

PROFESSEUR DE FRANÇAIS A L'UNIVERSITÉ DE SYDNEY

182967.
14.8.23.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, VIe

1921

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS IX
ABRÉVIATIONS ET SIGNES CONVENTIONNELS XII

PREMIÈRE PARTIE

Recherches étymologiques.

I. Fr. *trouver* (it. *trovare* ; esp., port. *trovar* ; angl. *trover*) ; pr., cat. *trobar* (aesp. *trobar*) 1

II. 1. Fr. *tromper* (esp. *trompar*) ;
2. Esp. *trompicar*, *tropezar*, aesp. *entrompezar*, *entropezar* ; port. *tropicar*, *(en)tropeçar* 7

III. Fr. *trancher*, afr. *(en)trenchier* (pr. *trenchar*, *trinchar* ; it. *trinciare* ; esp., port. *trinchar* ; angl. *(en)trench*) ; pr. *(en)trencar* ; esp. *(en)trincar*, *entrencar* ; port. *trincar* 9

IV. Fr., pr. *trop* ; it. *troppo* 10

V. Fr. *tresser* (angl. *tress*), afr. *trecier* ; pr. *tressar* ; it. *(in)trecciare* ; esp. *(en)trenzar* ; port. *(en)trançar* 13

VI. Fr. *trousser* (angl. *truss*) ; pr. *trossar* ; esp. *entrojar* ; port. *entrouxar* 14

VII. It. *strosciare*, *troscia* 18

VIII. Fr. *maint* (pr. *maint*, *mant*) ; afr. *tamaint* (it. *tamanto*) ; afr. *maintecomunal(ment)*, *maintre comunalment*, *maintre et comunalment*, *maint et comunalment* 19

IX. Fr. *vite*, afr. *viste* ; pr. *vist* (it. *visto*) 25

X. Fr. *joli* (angl. *jolly*), afr. *jolif* ; it. *giulivo* ; aesp. *juli* 26

XI. Fr. *cajoler* (angl. *cajole*) 33

XII. Fr. *fou*, afr. *fol* (pr., aesp. *fol* ; it. *folle* ; angl. *fool*) ; afr. *foler*, *foleier* (pr. *foleiar*, it. *folleare*, *folleggiare*) 35

XIII. Fr. *tôt*, afr. *tost* (pr. *tost* ; it., aesp., aport. *tosto*) 37

XIV. Fr. *motte* (it. *motta* ; angl. *moat*, *mote*) ; pr., cat. *mota* (esp., port. *mota*) ; port. *mouta* ; afr. *moter* ; esp. (cat.) *motar*, *desmotar* ; port. *esmoutar*, *desmoutar* 38

XV. Fr., pr., cat. *mot* (esp., port. *mote* ; it. *motto* ; angl. *motto*) afr., pr. *motir*, pic. *moter* ; logoud. *mutire*, *ammuttire* ; anc. lomb. *amutir* 41

XVI. Pr. *mocar*, *mochar* (fr. *moquer*, angl. *mock*), *moco*, *moca* (tr. *moque* ; esp. *mueca* ; port. *moca*) 44

XVII. Fr. *moue* (angl. *mow*) 46

XVIII. Afr. *gaif*, *gaiver* (angl. *waif*, *waive*) 47

XIX. Fr. *gai* (pr. *gai*, it. *gajo*, aesp. *gayo*, port. *gaio*, angl. *gay*) 48

XX. Fr. *guère, guères*, afr. *waires, guaires* ; pr., cat. *gaire* ; it. *guari* . . . 49
XXI. Afr. *eneveis* 50
XXII. Fr. *baliverne* 52
XXIII. Afr. *estovoir* (angl. *stover*), ladin *stuvair* 53
XXIV. Fr. *heurter*, afr. *hurter* (pr. *urtar, hurtar* ; it. *urtare* ; angl. *hurt, hurtle*) 56
XXV. Fr. *ahurir*, afr. *hurer* ; fr. *hure* (esp. *hura*), *huron*, afr. *huricle, hurillon, hurbec* 58
XXVI. Fr. *humer* 61
XXVII. Fr. *soigner, besogner* (pr. *besonhar*, it. *bisognare*), *soin* (pr. *sonh*), *besoin* (pr. *besonh*, it. *bisogno*), afr. *soigne* (ait. *sogna*), fr. *besogne* (pr. *besonha*, it. *bisogna*) 62
XXVIII. Fr. *hogner*, afr. *hoignier, foignier* ; port. *fungar* 67
XXIX. Fr. *souiller* (pr. *solhar*, ait. *sogliare*, esp. *zullarse*, port. *sujar*, angl. *sully, soil*), *souille*, afr. *souil* (pr. *solh*, angl. *soil*), fr. *souillard* (it. *sugliardo*) 68
XXX. Fr. *houille* (esp. *hulla*, port. *hulha*) 70
XXXI. Fr. *houle* (esp. *ola*, port. *folla*), afr. *houler* 71
XXXII. Afr. *souler, chouler* 72
XXXIII. Fr. *sonder* (esp., port. *sondar* ; angl. *sound*) 74
XXXIV. Fr. *hutin*, afr. *hustiner* 77
XXXV. Afr. *aoschier* 78
XXXVI. Fr. *sortir*, pr. *sortir*, it. *sortire*, esp. *surtir*, port. *surdir, sordir* . . 79
XXXVII. Fr. *sornette*, afr. *sorne, sorner* 81
XXXVIII. Fr. *ahaner* (it. *affannare* ; pr., esp., port. *afanar*) ; afr. *fanvoulage*. 82
XXXIX. Fr. *faner* (pr., port., aesp. *fanar*), *fane* 84
XL. Fr. *vanne, hane, fanon* ; afr. *hanon, hanel* 86
XLI. Fr. *son*, afr. *seon, soner, seoner* (pr. *sofanar, soanar*) 88
XLII. Fr. *aire, air* (pr. *aire, agre* ; esp. *aire* ; it. *aire, aria* ; angl. *air*) ; fr. *débonnaire* (angl. *debonair*) 89
XLIII. Fr. *hère* 95
XLIV. Fr. *haire* 96
XLV. Fr. *souhait*, afr. *hait* 98
XLVI. Fr. *aise* (pr. *aize*, it. *agio*, port. *azo*, angl. *ease*) 101
XLVII. Afr. *ahatir, aatir, atir* 112
XLVIII. Afr. *ataïner* (pr. *ataïnar, taïnar*) 115
XLIX. Fr. *tirer*, afr. *atirer* (pr. *atirar, tirar* ; it. *attirare, tirare* ; aesp., aport. *atirar*, esp., port. *tirar* ; angl. *attire, tire*) 116
L. Fr. *attifer*, afr. *atifer, tifer* (angl. *tiff*) 121
LI. Fr. *revêche* ; it. *rivescio, rovescio* ; afr. *reveschier* ; it. *rivesciare, rovesciare* 122
LII. Fr. *rêche* 128
LIII. Fr. *bêcher* ; afr. *beschier, emberchier* 129
LIV. Afr. *berser* ; it. *berciare, imberciare* 130
LV. Afr. *dehoisier* 132
LVI. Fr. *dégoiser*, afr. *desgoisier* 132
LVII. Fr. *billevesée* 135
LVIII. Suffixe fr. *ot* (it. *otto*, esp. *ote*) ; it. *atto*, esp. *ato* (fr. *at*) 135
LIX. Afr. *hot*, esp. *hato* (port. *fato*) 137
LX. Fr. *hotte* (it. *otta*), *hotter, cahoter, hocher* 139

LXI. Fr. *havet* ; afr. *haver*, *hef* 144
LXII. Fr. *trotter* (pr., esp., port. *trotar* ; it. *trottare* ; angl. *trot*) 146
LXIII. Fr. *saurer*, *sorer* ; *saur*, *sor* (angl. *sorrel*) ; pr. *saur* ; it. *sauro*, *soro*, *sorra* ; esp. *soro* 147
LXIV. Esp. *zurrar*, port. *surrar* ; esp., port. *zorro*, *zorra* ; esp. *zurra*, *zorita* 150
LXV. Fr. *saugrenu* 151
LXVI. Fr., pr., cat. *gris* (ait. *griso* ; esp., port. *gris*) ; it. *grigio* ; fr. *vert-de-gris* (angl. *verdigris*) 152
LXVII. Fr. *sot* (esp., port. *zote* ; angl. *sot*) 155
LXVIII. Fr. *mauvais*, pr. *malvatz* (it. *malvagio*) ; esp. *malvado*, aesp. *malvar* ; afr. *mais* 160
LXIX. It. *trafficare* (esp., port. *traficar* ; fr. *trafiquer* ; angl. *traffic*) ; cat., esp. *trafagar* ; port. *trafegar* 166
LXX. Esp. *trasegar*, port. *trasfegar*, cat. *trafagar*, afr. *trager* 168
LXXI. Fr. *trouer* ; pr., cat. *traucar* 169
LXXII. It. *truccare* (pr. *truca*, port. *trucar*), *trucco* (esp., port. *truco* ; pr., fr. *truc*) 171
LXXIII. Fr. *troche*, *trochet* ; afr. *trochier* (it. *trucciare*, fr. *trucher*) ; esp., port. *trocar* (fr. *troquer*, angl. *truck*) 172
LXXIV. Fr. *aller*, *affaler* (pr. *afalá*, gén. *afalá*, sarde du Nord *falare*) 175
LXXV. Pr. *anar* 180
LXXVI. Fr. *haler* (it. *alare* ; esp. *halar*, *alar* ; port. *alar* ; angl. *hale*, *haul*) 181
LXXVII. Fr. *halle* (ait. *alla*) 185
LXXVIII. Fr. *hâler* 186
LXXIX. Fr. *hallier*, *halot* 188
LXXX. Fr. *dalle* (esp., port. *dala*), afr. *daller* 189
LXXXI. Afr. *daillier* (pr. *dalhar*, esp. *dallar*, angl. *dally*), *dail* (pr. *dalh*), *daille* (esp. *dalla*, *daile*) 191
LXXXII. Fr. *caler* (it. *calare* ; pr., esp., port. *calar* ; esp. *callar* ; angl. *call*) ; pr. *colar* (it. *collare*) ; fr. *cale* (it., pr., esp., port. *cala* ; angl. *caul*), *calotte* (pr. *calota*, it. *calotta*), afr. *calete* (it. *caletta*, angl. *callet*) 192
LXXXIII. Fr. *râler*, *râle* (port. *ralo*, *ralleiro* ; angl. *rail*) 199
LXXXIV. Fr. *rôder* ; afr. *rauder*, *raudir* 201
LXXXV. Fr. *ravauder* 202
LXXXVI. Fr. *harnais*, afr. *harneis* (it. *arnese* ; pr., esp. *arnes* ; port. *arnez* ; angl. *harness*) ; afr. *harnas* 204
LXXXVII. 1. Fr. *farder* (it. *fardata*), *fard*, afr. *farde* (it. *farda*) ;
2. Fr. *farder* (pr., esp., port. *fardar*), *fardeau*, **fard* (it., esp., port. *fardo*), afr. *farde* (esp., port. *farda*) ;
3. Fr. *harder*, *harde*, *hardes* ; *hart* (pr. *art*) ; afr. *harcele* 206
LXXXVIII. Fr. *hanter* (angl. *haunt*) ; afr. *hantir* 210
LXXXIX. Afr. *harer* (anc. angl. *hare*), *harier* (angl. *harry*), *harir*, *hari*, (it. *arri*) 212
XC. Fr. *haras*, afr. *haraz*, *faraz* ; fr. *harasse*, afr. *haracc* 214
XCI. Fr. *effarer*, afr. *esfarer* (pr. *esferar*) 215
XCII. Fr. *vernir*, *vernis*, afr. *verniz* (it. *vernire*, *vernice* ; pr. *vernitz* ; esp. *berniz*, *barniz* ; port. *verniz* ; angl. *varnish*, *veneer*) 216
XCIII. Afr. *embarnir* 218

XCIV. Fr. *barrer* (it. *barrare*, esp. *barrar*), afr. (*em*)*barer* ; fr. *barre* (it., pr., cat., esp., port. *barra* ; angl. *bar*) 219
XCV. Fr. *bigarrer* (cat. *bigarrar*, esp. *abigarrar*) ; afr. *garrer*, *garre*, *gare* (angl. *garish*) 221
XCVI. Fr. *ainsi* ; afr. *issi*, *aissi*, *ainsi*, *ensi* ; *issin*, *aissin*, *ainsin*, *ensin* (it. *sino*, *insino* ; port. *assim*) ; pr. *acsi*, *aissi*, *eissi* ; cat. *assi* ; esp. *asi* ; roum. *aşa* ; it. *cosi*. 222
XCVII. Fr. *vrai*, afr. *verai* (angl. *very*) 224
XCVIII. Fr. *jusque*, pr. *jusqua* 226
XCIX. Afr. *gierre* 227
C. Fr. *narguer* 228
CI. Fr. *ôter*, afr. *oster* (pr. *ostar*, angl. *oust*), *oste* (esp. *oxte*) 230
CII. Afr. *os* ; apr. *abs*, *aus* ; limousin *asse* 231

DEUXIÈME PARTIE

Interprétation de Textes.

I. Le passage controversé des *Serments de Strasbourg* 235
II. Le passage controversé de la *Cantilène de sainte Eulalie* 242

INDEX ÉTYMOLOGIQUE 247

Allemand, 247. — Ancien Saxon, 247. — Anglais, 247. — Anglo-Saxon, 248. — Arabe, 248. — Bas Latin, 248. — Cymrique, 249. — Danois, 249. — Espagnol, 249. — Flamand, 250. — Français, 250. — Gaélique, 252. — Gothique, 252. — Grec, 252. — Hollandais, 252. — Islandais, 253. — Italien, 253. — Portugais, 254. — Provençal, 254. — Rhéto-Roman, 255. — Roumain, 255. — Suédois, 255.

AVANT-PROPOS

J'expose dans ce livre les résultats de quelques recherches entreprises en vue de la préparation d'un petit traité sur l'évolution phonétique de la langue française dans les mots d'origine latine et de formation populaire [1]. Ce traité, commencé en 1913, a pour but de combler les lacunes que présente encore l'histoire des sons du français, de tout préciser jusqu'à déterminer même la quantité des voyelles depuis l'an 1000 et à montrer, dans un tableau synoptique en écriture phonétique exacte, l'évolution continue des mille mots qui serviront d'exemples. Je n'ignore pas les difficultés de ce travail de précision, mais si j'en puis venir à bout, les avantages qui en découleront pour l'étude de l'ancienne littérature française ne seront pas négligeables. Cependant, mes devoirs professionnels me laissant peu de loisirs, l'investigation préalable prendra sans aucun doute encore quelques années. Elle était à peine commencée que la guerre est venue la suspendre brusquement, et mon manuscrit, serré dans un tiroir de mon bureau au mois d'août 1914, y est demeuré caché. Avant de l'en retirer, je crois devoir soumettre à la critique quelques-uns des faits que mes études m'ont déjà permis de constater, et qui, dans le domaine étymologique, sont plus nombreux et plus importants que je ne le présumais. J'ai eu toujours le ferme propos de n'approuver que les étymologies qui se conforment parfaitement aux lois de la phonétique, aux exigences du sens commun et aux faits connus ou vraisemblables de la civilisation latine et romane. Je serai heureux d'accueillir toutes les observations qui me seront faites à ce sujet.

Le hasard compte pour peu dans le choix des mots dont je cherche à expliquer l'origine. J'ai commencé par m'occuper des suivants : *aller*,

1. Ce sera comme le pendant de mon manuel sur la phonétique française moderne : *A Practical Introduction to French Phonetics*, 1909, Macmillan et Cie, Londres.

trouver, soigner, tromper, ôter, trancher, tresser, trousser, trouer, heurter, moquer, sortir, trotter, souhait, joli, mauvais, trop, tôt, mot, sot, maint, gai, guère, vite, air (au sens de 'apparence'), *bêche, fou.* On devine pourquoi j'ai choisi ces mots : le français n'en a pas de plus usités, ni partant de plus importants ; ils pouvaient avoir de précieux secrets à nous révéler sur l'évolution de la langue. Quelques-uns d'entre eux ont suscité des controverses philologiques acharnées ; jamais étymologie ne fut aussi débattue que celle d'*aller*. On a proposé pour plusieurs une origine qu'approuvent des romanistes éminents, mais à laquelle, malgré tout le respect que je porte à l'opinion de ces derniers, il m'est impossible de croire : l'étymologie ne satisfait pas aux critériums dont j'ai parlé et fait presque toujours violence aux lois de la phonétique.

Donc, il s'agissait de trouver l'origine des mots que je viens de citer [1]. Elle était quelquefois aisée à découvrir. Dans les autres cas, elle a exigé des recherches plus longues, car elle dépend de nouvelles lois phonétiques. Ces lois m'ont mis sur la voie d'une soixantaine d'autres étymologies, qui en établissent l'existence ; c'est par là que j'ai appris le mot de l'énigme que présentaient les formes *aise, hère, hardes, fardeau, houille, rêche, tirer, trafiquer, troquer, souiller, humer, ahaner, ahurir, hanter, harnais,* etc. C'est un peu par passe-temps que je donne l'étymologie des mots *saugrenu, baliverne* et *billevesée*. Pourvu qu'on n'ait pas besoin d'appliquer ces termes à mes autres étymologies !

Je fais suivre ces recherches étymologiques de deux essais destinés à éclaircir des passages très controversés des plus anciens documents français. Le premier de ces articles, écrit, en 1913, pour la *Zeitschrift für romanische Philologie,* a déjà paru dans cette revue ; le second est imprimé ici pour la première fois.

Eloigné comme je le suis des grandes bibliothèques d'Europe, et ne pouvant les visiter qu'à de rares intervalles, il m'a été impossible de consulter certains livres qui auraient pu m'être utiles ; même je me suis trouvé obligé parfois de reproduire des citations d'un ouvrage qui ne m'était pas accessible. J'aime à croire, cependant, qu'en dépit de ces désavantages, je n'ai rien négligé d'essentiel.

Ce m'est un devoir d'exprimer mes remerciements d'abord à M. le

1. Il y en avait d'autres qui ne sont guère moins importants et dont je réserve l'étymologie à un second volume d'essais.

Chancelier et à MM. les Sénateurs de l'Université de Sydney, qui ont bien voulu me procurer le loisir qu'il me fallait pour compléter cette série de mes études ; ensuite, à mon ancien maître, M. M.-W. Mac Callum, professeur de littérature moderne, qui m'a aidé de sa critique, m'a encouragé de son approbation (là où mes idées sont justes) et s'est intéressé tout particulièrement à la publication de ces essais ; enfin, à mes autres collègues, surtout à MM. C.-J. Brennan, H.-Tasman Lovell et F.-A. Todd, qui en me faisant parvenir de nombreuses informations obligeantes et maint avis judicieux, ont puissamment contribué à faciliter ma tâche.

G.-G. Nicholson.

Université de Sydney, le 1er juin 1920.

ABRÉVIATIONS ET SIGNES CONVENTIONNELS

aesp.	ancien espagnol
afr.	ancien français
AG.	Archivio glottologico
ags.	anglo-saxon
aha.	ancien haut allemand
ait.	ancien italien
all.	allemand
ALL.	Archiv für lat. Lexicographie
anc.	ancien
angl.	anglais
anor.	ancien norois
aport.	ancien portugais
apr.	ancien provençal
asax.	ancien saxon
bret.	breton
cat.	catalan
celt.	celtique
cymr.	cymrique
dan.	danois
Dict. gén.	Dictionnaire général Hatzfeld-Darmesteter.
esp.	espagnol
flam.	flamand
fr.	français
frioul.	frioulan
G.	Godefroy
gén.	génois
germ.	germanique
goth.	gothique
holl.	hollandais
irl.	irlandais
isl.	islandais
it.	italien
lad.	ladin
lat.	latin
lat. vulg.	latin vulgaire
logoud.	logoudorien
lomb.	lombard
lyon.	lyonnais
mha.	moyen haut allemand
moy.	moyen
N. E. D.	New English Dictionary
néerl.	néerlandais
nfr.	nouveau français (fr. moderne)
nha.	nouveau haut allemand
nord.	nordique
norv.	norvégien
pic.	picard
piém.	piémontais
port.	portugais
pr.	provençal
R.	Romania
RF.	Romanische Forschungen
roum.	roumain
sax.	saxon
scand.	scandinave
suéd.	suédois
troy.	troyen
v.	voir
vénit.	vénitien
Z.	Zeitschrift für romanische Philologie

>	devenant
<	venant de
*	forme hypothétique, restituée par induction.

J'indique par le nom de l'auteur les dictionnaires étymologiques de Diez (5e éd.), de Scheler (3e éd.), de Korting (3e éd.), de Meyer-Lübke (1re éd.), de Skeat (4e éd.), de Kluge (4e éd.) ; l'ouvrage étymologique de Mackel (*Die germanischen Elemente in der französischen und provenzalischen Sprache*) ; les ouvrages lexicographiques de Du Cange, de Godefroy, de La Curne de Sainte-Palaye, de Cotgrave, de Schade (2e éd.), de Grimm et de Baretti (Londres 1760).

Les autres abréviations s'expliqueront d'elles-mêmes.

PREMIÈRE PARTIE

RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES

I. — Fr. *trouver* (> it. *trovare* ; esp., port. *trovar* ; angl. *trover*) ; pr., cat. *trobar* (> aesp. *trobar*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *tŭrbare* ' troubler ' : Diez 331 ; Schuchardt, *Z.* XX, 536 ; Körting 9768, 9821 ; Meyer-Lübke 8992.

Soutenue depuis plus de cinquante ans avec un acharnement et une ingéniosité extraordinaires, cette étymologie n'en reste pas moins peu vraisemblable pour le sens et tout à fait inadmissible pour la forme (v. *R.* VII, 418 ; XXXI, 6).

(2) Lat. vulg. **trŏpare* ' composer ' , de *trŏpus* ' figure de rhétorique ' > ' mélodie, air, chant ' : G. Paris, *R.* VII, 418.

Tropus est un mot savant qui aurait difficilement pénétré dans le peuple, et d'où on ne peut tirer *trouver* qu'en supposant une évolution sémantique tantôt très forcée, tantôt diamétralement opposée à la marche ordinaire des idées (cf. *R.* XXXI, 6).

Etymologie proposée.

D'autres étymologies ont été proposées et rejetées et depuis longtemps on se contente de débattre la question de savoir si *trouver* vient de *turbare* ou de **tropare*. Je me propose de trancher cette question en prouvant que *trouver* a son origine dans le lat. *interrŏgare*. On est d'accord pour voir dans *interrogare* l'origine de l'afr. *enterver*. Je me garderai bien de contester une étymologie si bien établie et qui me sera d'un grand secours pour établir à son tour celle de *trouver*. Seulement il faut remarquer que *interrogat* ne devient *enterve* que par une persistance peu régulière de l'accent classique. En règle générale, dans les composés de plus de deux syllabes qui sont accentués en latin classique sur le préfixe, l'accent se déplace en latin vulgaire sur le radical,

qui a le même sort dans les composés que dans les formes simples ; cf. *convĕnit, recĭpit, renĕgat*. C'est pourquoi je n'ai qu'à rappeler l'afr. *rover* (< *rogare*), *ruovet* (< *rogat*), pour prouver que *interrogare, interrogat* donnent en ancien français *entrover, entruovet* ; cf. *auctoricare* > afr. *otreier*. Il ne m'est pas non plus nécessaire d'expliquer ici l'origine du *v*, qui est confirmé par *enterver* et *corvée* (< *corrogata*). Le roum. *întrebà* 'interroger', lui aussi, suppose une forme antérieure **inter(g)war* (< *interrogare*) et rend compte en même temps du *b* de *trobar* ; cf. pr. *corp* < *curvus*. On est ainsi fondé à croire que **interro(g)ware* existait en latin vulgaire. Voici comment j'explique la réduction de cette forme : **interro(g)ware* passe régulièrement à **intro(g)ware*, qui se confond aussitôt avec les verbes à préfixe *in* ; ces verbes ayant pour la plupart une forme simple (p. ex., *intendere* et *tendere, informare* et *formare, implicare* et *plicare, invadere* et *vadere, intremere* et *tremere*), la syllabe initiale de **intro(g)ware* se détache par analogie et l'on a ainsi **tro-(g)ware* (> afr. *trover*) à côté de **intro(g)ware* (> afr. *entrover*). Il en est de même du fr. *fracasser*, it. *fracassare*, qui provient sans aucun doute de *infra-quassare*, et du fr. *tracasser*, qui a certainement son origine dans *intra-quassare* ; cf. it. *tra* < *intra* et it. *fra* < *infra*. Il importe de remarquer que le *t* de *interrogare* passe dans la syllabe radicale de **intro(g)ware* (*in-tro-(g)wa-re*) par suite d'une évolution phonétique parfaitement régulière. Cela suffit pour montrer que l'étymologie que je propose est phonétiquement incontestable. Ajoutons cependant que l'afr. *truis* 'je trouve' est d'accord avec *ruis* < *rogo*.

La signification première de *interrogare* est 'questionner avec autorité'. Mais si celui qui fait une demande est revêtu du pouvoir d'exiger une réponse, il est relativement certain qu'il apprendra ce qu'il cherche à savoir. Cette idée de la certitude d'obtenir ce qu'on demande, devenue dominante, avait absorbé celle de l'autorité dans certains emplois classiques du mot : *interrogare aliquem sententiam* 'savoir l'opinion de qqn', *interrogare aurem* 'consulter l'oreille', *interrogare Jovem* 's'informer de la volonté des dieux'.

Passons à l'afr. *enterver*. Godefroy signale les sens suivants : (1) 'interroger', (2) 'chercher, rechercher', (3) 'entendre, comprendre, concevoir', (4) 'aspirer vers'. La phrase *enterver la sainte Vierge* (v. La Curne) rappelle *Jovem interrogare* et *trouver Dieu* dans ce vers de la *Chute d'un ange* de Lamartine :

Trouvez Dieu ! son idée est la raison de l'être.

Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que l'idée de 'questionner' ne se retrouve que rarement dans *enterver*, qui, dans

presque tous les exemples que cite Godefroy, signifie 'chercher' ou 'comprendre, savoir'. Puis, Godefroy n'a pas toujours bien expliqué le mot ; il est certain que dans les vers :

> Noveles va plus *entervant*
> Qu'il n'ait escrit el parcemin,

enterver veut dire non pas 'chercher' mais 'apprendre', c'est-à-dire 'trouver ce qu'on a cherché'. Le passage de l'idée de 'questionner pour savoir' à celle de 'chercher' et à celle de 'savoir' et même de 'trouver' est ainsi bien établi par *enterver*.

Entrover, plus tard *trover*, *trouver*, a suivi la même marche qu'*enterver*. On voit encore des traces de sa signification première surtout dans les phrases : *Je suis allé le trouver*, *Il est venu me trouver*, où il veut souvent dire 'interroger, consulter, parler à' et où l'on ne peut le traduire en anglais par *find* ni en allemand par *finden*. L'it. *trovare* a quelquefois le sens de 'chercher' (v. Diez 331, et Schuchardt, *Z.* XXVIII, 36) ; l'afr. *en rover* a toujours ce sens. Mais *trover*, *trovare*, *trobar* s'employaient aussi dès l'époque des plus anciens monuments comme synonymes de l'all. *finden* et de l'angl. *find*. Combien le passage d'idée entre 'chercher' et 'trouver' (find) est naturel, cela ressort avec évidence de l'étude magistrale que M. Schuchardt a consacrée à la question dans la *Zeitschrift* de 1904 (XXVIII, 36). J'y renvoie mes lecteurs. Qu'il me soit permis cependant d'ajouter quelques preuves supplémentaires que fournit l'étymologie que je propose. Si ma thèse est juste, *trouver* représente *rogare* en même temps qu'*interrogare*. Or, *rogare* exprime quelquefois non seulement l'action de demander, mais le résultat qu'on a réussi à obtenir en demandant : *milites sacramento rogavit* veut dire 'il fit prêter serment aux soldats'. Ce verbe a nettement le sens de 'emprunter, obtenir en demandant' dans cet exemple qui est loin d'être exceptionnel : *Cultrum, securim,... Quæ utenda vasa semper vicini rogant* (Plaute, *Aul.*, I, 2, 18) ; cf. *Que el te truisse vitaille* (*Liv. des rois*, 310) ; *Si fu teilement desrobeit qu'ilh li covient roveir le pain por Dieu et dormir aux hospitals* (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, V, 159 ; G.). Mais c'est surtout dans ces phrases très usitées : *rogare legem*, *rogare magistratum* qu'on voit combien *rogare* est proche de *trouver*, car celui qui *rogat legem* rédige, invente, *trouve* le projet de loi qu'il propose, et celui qui *rogat magistratum trouve* la personne qu'il veut faire élire. — Chez Plaute *erogitare* signifie 'apprendre, trouver, en demandant'.

Pourquoi la phrase *trouver la mort*, qui peut se traduire littéralement aujourd'hui dans plusieurs langues germaniques, a-t-elle été à l'origine exclusivement romane ? Parce que *trouver la mort* provient

du lat. *irrogare mortem*, qui valait *sibi irrogare mortem*[1]. Et si l'on dit également *trouver grâce aux yeux de qqn*, cette extension s'explique parfaitement par les autres sens de *irrogare* ; cf. *auxilium irrogare* et l'it. *trovar pietà, soccorso*. — *Irrogare* est aussi synonyme de *judicare*, auquel il s'associe constamment dans des phrases comme *multam irrogat aut judicat, judicat irrogatque mortem*, et l'on n'a qu'à remplacer *judicare* par *irrogare* dans *noxium judicare* pour expliquer l'origine de toutes les expressions du type de *trouver coupable* ; cf. *aliquem lege interrogare* 'signaler qqn comme coupable, intenter une action contre qqn.' Il faut remarquer en même temps que dans ces expressions (p. ex., *trouver une idée bonne, trouver une personne injuste, se trouver mieux*) *trouver* est synonyme d'*enterver* dans le troisième sens que lui attribue Godefroy et dans le sens unique ('regarder, considérer') que lui donne La Curne de Sainte-Palaye. De plus, dans les exemples que je viens de citer, *trouver* se traduirait en anglais beaucoup plus naturellement par 'think, consider, feel' que par 'find'.

Comment se fait-il que *find* soit au contraire le mot propre pour traduire *trouver* dans cet exemple intéressant que je tire du *Dictionnaire général* : « Je me suis *interrogé* moi-même et ne me suis pas *trouvé* coupable » ? Cette question n'est pas sans importance, comme on le verra tout à l'heure. Remarquons d'abord que *rogare* et ses composés s'employaient surtout comme termes juridiques : *rogavit Titius, spopondit Mæviis* (« haec verba non tantum pactionis loco accipiuntur sed etiam stipulationis », Ulp., *Dig.*, I, 14, 7, 12) ; *lege interrogare* 'accuser, faire juger' ; *testem interrogare* 'examiner' ; *pœnam irrogare* 'imposer une peine'. Maintenant Gaston Paris, en parlant du ladin *truvar*, qui a un sens purement juridique, dit : « Le fait même qu'il n'a que ce sens unique, qui se retrouve en français *(trouver le droit)*, peut porter à lui attribuer une origine étrangère ». (*R.* VII, 419.) De même, M. Baist : « Für Entwicklung in der Gesetzsprache würde churwälsch *truvar* 'Recht sprechen' anzuführen sein, wenn dies nicht einer der zahllosen dort heimischen Germanismen wäre, mhd. *ein urteil vinden* ; afr. *trouver une loi* ist eben doch andersartig, *trouver le jugement* wäre denkbar, ist aber nicht gebraucht worden ». (*Z.* XXIV,

1. *Irrogare* devenait régulièrement *inrogare* en latin vulgaire. Entre *n* et *r* dans le corps d'un mot, il se développait en Gaule un son transitoire qui était *t*, si l'*n* avait été suivie d'une consonne sourde (cf. *vincere* > afr. *veintre*) et *d* dans tous les autres cas (cf. *tenerum* > *tendre*). Dans les composés du type de *inrogare* l'analogie de la forme simple empêchait ordinairement le développement de ce son transitoire après le préfixe *in*. Mais il est probable que sous l'influence de **intro(g)ware, inrogare* est devenu en Gaule **intro(g)ware*. Cette influence a bien pu s'étendre à **esrogare* < *exrogare, erogare* ; cf. afr. *èstrover*.

411.) Etant donné l'étymologie que je propose, la vérité, qui est tout autre, saute aux yeux : il n'y a rien de plus naturel ni de plus *kernromanisch* que le sens juridique du lad. *truvar* ; et c'est au mha. *vinden* dans *ein urteil vinden* et à l'angl. *find* dans *to find a verdict, to find guilty, to find a bill* qu'il faut attribuer une origine étrangère : ce sont en effet des traductions pures et simples du terme roman où il faut voir de nouvelles preuves de l'influence du droit romain. Il est impossible de ne pas reconnaître dans l'expression juridique anglaise *to find a bill* 'proposer une mise en accusation' une traduction de l'afr. *trouver une loi*[1]. Cette phrase, qui est restée jusqu'ici énigmatique, met le sceau à ma thèse, car elle n'est rien autre que le lat. *rogare legem, irrogare legem, interrogare lege.*

Rogare réunit dans *rogare legem* les sens de 'composer' et de 'proposer'. Mais c'est précisément là la signification de l'afr. *trover* dans *trover une chanczon, trover une histoire* : on *trouve* une chanson comme on *trouve* une loi ; cf. *une pensée bien trouvée.* Le *trouvère* a pour ancêtre le *rogator legum* 'l'auteur de lois' ; comme ce dernier, le trouvère se présentait devant le peuple, débitait sa composition et essayait de la faire agréer. Je crois qu'en présence de cette explication, si simple et si naturelle, le mot savant **tropare* n'aura plus de défenseurs.

C'est l'idée de 'proposer, présenter' qui domine dans *rogare magistratum.* De là il n'y a qu'un pas à *trouver* dans *se trouver, trouver l'homme qu'il faut* ; Du Cange nous cite un vieux glossaire où *arrogant* est traduit par 'adsunt'. Il faut remarquer ensuite que *irrogare* et *arrogare* étaient synonymes de *attribuere* et de *adjudicare,* ce qui explique parfaitement l'emploi de *trouver* dans des phrases comme *Je me trouve des mérites, Je lui trouve des défauts.*

Il me reste à expliquer les formes bas-latines *adtropare* et *contropatio.* Ces formes, qui remontent au IVe siècle et appartiennent au bas-latin espagnol ou provençal, sont calquées sur *trobar.* Si l'on avait en latin *sapere* à côté de l'esp., pr. *saber,* on ne pouvait rien trouver de plus naturel que la forme *tropare* pour représenter en latin l'aesp., pr. *trobar,* qui depuis longtemps ne rappelait plus la forme classique *interrogare.* Il se peut bien que les savants du IVe siècle qui ont forgé ce verbe *tropare* pour traduire *trobar* se soient appuyés sur *tropus.* Mais ce qui est cer-

1. *Bill* est le terme juridique propre pour traduire *projet de loi.* Les savants auteurs du *New English Dictionary,* sans avoir découvert cette origine des sens juridiques de *find,* ont bien su démêler l'influence de *trouver* sur d'autres sens du verbe anglais. — Dans un sens opposé à celui de *to find a bill,* on dit *to ignore the bill* ; c'est l'afr. *ignorer une bille.* Si *ignorer une bille* est le contraire de *trouver une bille,* il est clair que *trouver* a signifié primitivement *savoir.*

tain, c'est que *trobar* ne vient nullement de *tropare* et n'a rien à voir avec *tropus*.

On n'a trouvé qu'un seul exemple du verbe *adtropare* : *Bene quidam voluit adtropare in beati Job passionem istum psalmum exponendo, sed qui passionem Job legere et scire desiderat, melius facit, si ipsum eius librum discutiat.* (Arnobe, *Ps.* 37.) On a voulu donner à *adtropare* le sens de ' prendre au figuré, expliquer allégoriquement ' ; le *Thesaurus*, comme Gaston Paris, le fait venir de *ad-tropus*. Il est au contraire manifeste que ce verbe est synonyme de *adinvenire*, qui signifie ' trouver qqch de nouveau, dire qqch de nouveau '. Le *Thesaurus* résume l'histoire de *adinvenire* dans ces deux phrases : « Vis præpositionis, qua novi aliquid dicitur ad prius inveniri, cito frangitur..... subest apud christianos interdum notio, qua dicuntur homines falsi aliquid super vera et bona dei inventa superstruxisse ». On pourrait en dire autant de *adtropare* (*atrouver*) et de *contropare* (*controuver*), qui ne diffèrent plus guère de *trouver* dans la plupart des exemples cités par Godefroy. Aussi *atrouver* finit-il par disparaître de la langue, ou, pour mieux dire, par céder la place à *controuver*, qui ne tarde pas à prendre un sens défavorable ; cf. *trouvements* : *E entarierent lui en lur truvemenz* (*Lib. psalm. Oxf.*, CV, 28), lat. *adinventionibus suis* (v. Godefroy) ; et l'esp. *trovar* (plus bas).

Dans les exemples relevés par M. Baist (*Z.* XII, 265), « der Sinn des *contropare* ist untersuchen, untersuchend vergleichen ». Mais M. Schuchardt (*Z.* XXVII, 99) cite deux autres manuscrits où le mot *contropatio* est traduit par *controversia*. Ces deux sens servent à confirmer l'étymologie que je propose : *contropare* signifie, en parlant des choses, ' *interroger*, examiner, considérer ensemble ' ; en parlant des personnes, ' *interroger*, questionner, disputer avec '. Il n'y a rien de plus clair.

Quærite et invenietis. J'ai cherché. N'ai-je pas *trouvé ?* Et chacun des mots de cette famille ne renferme-t-il pas tout un sermon sur ce texte ? Si l'interprétation que suggère l'esp. *trovar* ' donner à une chose un sens différent de celui dans lequel elle a été dite ' est assez maligne, elle n'en a pas moins une origine très naturelle dans les procès du moyen âge.

II. — 1. Fr. *tromper* (> esp. *trompar*). — 2. Esp. *trompicar*, *tropezar*, aesp. *entrompezar*, *entropezar* ; port. *tropicar*, (*en*)*tropeçar*.

Etymologies à rejeter.

1. (i) Lat. vulg. **trompare* ' faire tourner (qqn) dans un cercle ', de **trompo*, **trompa* ' toupie ' (cf. esp. *trompo* ' toupie ') < *turbo* : Diez 329.

Scheler fait observer que cette étymologie ne rend pas bien compte de l'ancienne tournure *se tromper de qqn*.

(ii) Lat. vulg. **trumpare* ' Freudenlärm machen ' (pour *triumphare*) > afr. *tromper* ' trompeter ' > ' se jouer de qqn ' : Settegast, *RF.* I, 250. Pour l'afr. *tromper* ' trompeter ', Diez songe au lat. *tuba* ; Mackel (24) préfère l'anor. *trumba* ; M. Braune (*Z.* XXII, 211) pose le germ. **trumba*, **trumpa* qu'il fait venir du radical *trum* mais qui est, sans doute, un emprunt fait au roman. Körting (9760) est disposé à approuver l'étymologie de Settegast ; M. Meyer-Lübke (8926) déclare qu'elle ne convient pas pour le sens.

On lit dans le *Dictionnaire général* à l'historique de *tromper* : « Origine incertaine, mais sans rapport, à ce qu'il semble, avec l'anc. franç. *tromper*, sonner de la trompe. Les plus anciens exemples de *tromper* au sens actuel nous le montrent presque toujours accompagné du pron. réfl. (*se tromper de qqn*, s'en moquer) ; qqns y voient le lat. *triumphare*. »

2. Lat. *turba* ' foule ' > lat. vulg. **turpa*, puis **truppa* > fr. *troupe*, esp., port. *tropa*, d'où l'esp. *tropezar*, *trompicar*, port. *tropeçar*, *tropicar*, etc. : Diez 330, 494. Körting (9520) préfère partir du thème germ. *trapp* dans l'all. *trappen*, *trappeln*, *treppe* ; de *trapp* le français aurait tiré *trope*, avec *o* fermé (> esp. *tropa*), sous l'influence de *trop*, avec *o* ouvert.

La phonétique empêche d'approuver l'une ou l'autre de ces étymologies et l'idée de ' broncher ' ne peut guère être dérivée de celle de ' troupe '.

Etymologie proposée.

Je crois avoir établi à l'article précédent que *interrogare* a passé à **intro(g)ware* d'où *trover*, *trovare*, etc. se sont dégagés sous l'influence des verbes à préfixe *in*. Le fr. *tromper* est dérivé de la même manière de *interrumpere*, qui est devenu en latin vulgaire **intrompere*. Au point

de vue phonétique, il ne reste à expliquer que le changement de conjugaison. Ce changement, que confirme le participe passé *entrerompé* dans l'afr. *entrerompéement* et qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant [1], s'est opéré probablement sous l'influence de *trombare* ' sonner de la trompe ', forme qui ne survit aujourd'hui qu'en italien mais qui a très probablement existé autrefois en Gaule et dans la péninsule ibérique où elle se trouve représentée par le port. *tromba, trombeta*, à côté de *trompa, trompeta*, et par l'afr. *trombe*, à côté de *trompe*. Rappelons que *trombare* aurait donné en ancien français au présent du subjonctif *je tromp, tu trons, il tront*, formes qu'aurait données *trompere* au présent de l'indicatif. *Trombo* et *trompo* donnent tous les deux *tromp*. D'un autre côté, le *p* de *rupi* devient *b* en espagnol et en portugais ; cf. l'esp. *derrumbar*. Ce n'est pas seulement la ressemblance de forme entre *trombare* et **trompere* qui a amené le changement de ce dernier en **trompare*. Le lat. *rumpere* et ses composés s'employaient beaucoup en parlant des bruits et des cris : *gemitum ad sidera rumpit* (Silius Ital., 4, 458) ; *vocem e pectore rumpit* (id., 8, 301) ; *extremique fragor convexa irrupit Olympi* (Lucain, 7, 478). Sous cette influence *trombare* aurait passé en Gaule à **trompare*, forme à laquelle **trompere* se serait vite assimilé. L'afr. *tromper* ' sonner de la trompe ' n'est donc pas le même mot que *tromper* ' décevoir '.

Voici quelques exemples où l'identité de *tromper* et de *rumpere* (*interrumpere, rompre*) est manifeste : *fata aspera rumpere* (Virg., *En.*, 7, 458) ; *fati necessitatem humanis consiliis rumpere* (Tite-Live, I, 42) ; *iter amoris et officii interrumpere* (Cic., *Att.*, 4, 2) ; *interruptus actionis impetus* (Quint., II, 2, 46) ; *rompre la violence de ses eaux trop impétueuses* (Boss., *Hist.*, III, 4) ; *tromper la violence de notre douleur* (id., *Duch. d'Orl.*) ; *il trompa leur poursuite à la faveur de l'obscurité* (Lesage, *Diable boit.*, I). Il n'y a qu'une nuance entre *tromper* et *rompre* dans ces phrases : *rompre la monotonie de son existence, tromper l'ennui d'une attente, tromper le temps, tromper le chemin*. Dans les phrases suivantes, *rompre* et *tromper* se traduiraient en allemand par un même mot (vereiteln) : *rompre les desseins, les mesures de qqn ; l'événement a trompé leurs calculs, leurs conjectures*. *Dérouter*, qui a pour radical le participe passé de *rumpere*, est synonyme de *tromper* : *dérouter les indiscrets, dérouter les recherches, cette réponse l'a dérouté*. Le cerf qui *déroute* les chiens les *trompe* ; cf. *rompre les chiens*. Les phrases *tromper la loi, tromper la confiance* ont leur origine dans le lat. *legem rumpere, fidem rumpere*. On trouve chez Littré cette définition de *rompre* : « détourner le mouvement droit d'une

1. Cf. esp. *mear*, port. *mijar* < *meiere* ; esp. *aburar*, it *abburare* < *aburere* ; fr. *minuer*, esp. *menguar* < *minuere* ; it. *tremare*, aesp. *tremar* < *tremere* ; it. *stringare* < *stringere*.

chose ». C'est là exactement la signification primitive de *divertir* ; voilà pourquoi l'afr. *se tromper de qqn* était équivalent à *se divertir de qqn*. On disait également jusqu'au XVIIe siècle *divertir un coup* (cf. *rompre un coup*), *divertir l'ennui* (cf. *tromper l'ennui*), *divertir la poursuite* (cf. *tromper la poursuite*). Décidément on n'a qu'à ajouter aux sens du lat. *rumpere* une petite dose du vieil esprit gaulois pour en faire le fr. *tromper* ; cf. *refusare* > fr. *ruser*. Les verbes espagnols *trompar* ' décevoir ' et *trompetear* ' trompeter ' sont des emprunts faits au français.

Je n'ai guère besoin d'ajouter que cette étymologie explique d'une manière tout aussi satisfaisante l'esp. *trompicar* ' broncher souvent et beaucoup ', *tropezar*, aesp. *entrompezar, entropezar* ' broncher, se trouver arrêté par une difficulté, faire une faute, faillir ' et le port. (*en*)*tropeçar*, *tropicar* ' broncher, se tromper '. Tous ces verbes renferment l'idée de quelque chose qui *interrompt*. Les formes latines *rupi*, *ruptum*, *ruptio* rendent parfaitement compte des formes sans *m* (*tropezar*, *tropeçar*, *tropicar*).

III. — Fr. *trancher*, afr. (*en*)*trenchier* (> pr. *trenchar*, *trinchar* ; it. *trinciare* ; esp., port. *trinchar* ; angl. (*en*)*trench*) ; pr. (*en*)*trencar* ; esp. (*en*)*trincar*, *entrencar* ; port. *trincar*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *internĕcare* ' détruire ' : Diez 328.

De *internĕcare* on ne peut tirer en français que les formes (*en*)*trenoyer*, (*en*)*trenier*, (*en*)*tercher*.

(2) Lat. vulg. **trĭncare*, pour *truncare* ' couper ' : Littré et le *Dictionnaire général*.

Le changement de *truncare* en **trincare* n'est pas motivé. M. Meyer-Lübke (8953) paraît repousser cette étymologie mais n'en propose pas d'autre.

(3) Lat. vulg. **trīnicare* et, sous l'influence de *trēs*, **trĭnicare* ' diviser en trois parties ', de **trīnicus* : Körting 9742.

Ce primitif est douteux pour la forme et ne convient guère pour le sens.

Etymologie proposée.

L'afr. *trenchier* a dans le lat. vulg. **interinsĕcare* > **intrinsĕcare*, pour le lat. class. *intersĕcare* et *insĕcare*, une origine analogue à celle de *trouver*

(§ I) et de *tromper* (§ II). L'accentuation classique de *insĕco* persiste dans **intrinsĕco*; cf. l'afr. *enterve* < *interrŏgo*. La forme pleine *entrenchier*, qui se trouve dans Godefroy, a passé en anglais (*entrench*) avec la forme réduite (*trench*). *Insĕcare* se prononçait en latin classique *īsĕcare*; mais on sait qu'en latin vulgaire l'*n* du préfixe *in* fut ressuscitée devant *s*, sauf dans les mots comme *insula* où le sentiment de la composition s'était perdu. Cela explique l'hésitation entre *e* et *i* dans ce verbe. Le pr., esp., port. *trinchar* et l'it. *trinciare*, à côté des formes pr., esp., port. *trincar*, *trencar*, trahissent l'importation française.

**Intrinsecare* a réuni les sens de *intersecare* ' séparer en coupant ' et de *insecare* ' faire une entaille, découper, couper en morceaux '. De là on passe facilement aux sens particuliers qu'ont pris quelquefois les formes romanes : ' briser ', ' fracasser ', ' faire sauter ', ' crever ', ' distinguer nettement ', ' insérer ' ; cf. le port. *trincar* ' couper, couper avec les dents, croquer, faire du bruit sous la dent, crever '. L'expression française *trancher le mot* rappelle cette phrase latine : *intersecare res in animis auditorum* (Auctor ad Herennium, 3, 14, 24). L'angl. *entrench* a gardé le sens de ' faire une entaille ' jusque vers le XVIIe siècle. Le contraste que présentent le fr. *trancher*, esp. *trinchar* dans le sens de ' distinguer nettement ' et l'esp. *entrincar*, *intrincar* ' mêler, embrouiller ' ne fait aucune difficulté : on distingue nettement ce qu'on sépare en coupant ; on mêle souvent ce qu'on coupe en petits morceaux ; cf. l'esp. *intrincarse en un bosque* ' pénétrer, se perdre, dans une forêt ', *entrencar* ' mettre des bâtons minces à travers les ruches '.

IV. — Fr., pr. *trop* ; it. *troppo*.

Etymologie à rejeter.

Germ. *þorp* (nha. *Dorf*) ' village ' : Storm, *R.* I, 490 ; Mackel 35 ; Körting 9520.

Bugge (*Bezzenbergers Beiträge*, III, 112), Gaston Paris (*R.* X, 60), Joret (*R.* X, 588), Braune (*Z.* XXII, 212) et les auteurs du *Dictionnaire général* préfèrent cette étymologie à celle de Diez (330) qui avait identifié *trop* avec *troupe* en dépit de la phonétique ; mais on ne sera pas fâché d'apprendre que *trop* a une origine latine parfaitement régulière. Cf. Meyer-Lübke 8938.

Etymologie proposée.

L'adverbe français *trop* vient de l'expression adverbiale latine *intra oppidum*, qui, par une évolution régulière pour les proparoxytons proclitiques, s'est réduite de bonne heure à **introppo*, en passant par **introppido*. Ici il faut comparer *quomodo*, qui est devenu de bonne heure *como*, comme le prouvent *como* en italien (plus tard *come*), en espagnol et en portugais, et *com* en ancien français. Le fr. *come* > *comme* est de formation analogique ; de même qu'on disait *ore*, *onque* devant une consonne, à côté de *or*, *onc* devant une voyelle, de même on finit par dire *come* devant une consonne. *Trop*, qui se trouvait souvent en position accentuée, échappe naturellement à cette influence analogique.

En latin vulgaire, au contraire, **introppo* a dû subir l'influence des adverbes à préfixe *in*, dont la plupart avaient aussi une forme simple : *contra* et *incontra*, *pressum* et *impressum*, *directum* et *indirectum*. C'est par analogie avec ces formes que s'est détachée la syllabe initiale de **introppo*. La réduction de **introppo* à *troppo* est d'ailleurs absolument parallèle à celle de *intra*, *infra* à *tra*, *fra* en italien et à celle de *intro* à *tro* en provençal. Ainsi l'étymologie que je propose est phonétiquement régulière.

Elle n'est pas moins satisfaisante au point de vue du sens et de la composition. On sait que *oppido* s'employait dans le parler populaire comme synonyme de *certo* et de *valde*. Voici l'explication qu'en donne Festus : « Ortum est autem hoc verbum ex sermone inter se confabulantium, quantum quisque frugum faceret, utque multitudo significaretur, sæpe respondebatur, *Quantum vel oppido satis esset*. Hinc in consuetudinem venit, ut diceretur *oppido* pro valde multum. » Cette explication n'est plus admise. Les philologues hésitent en même temps à voir dans *oppido* l'ablatif de *oppidum* par la seule raison que l'adverbe *oppido* ' certo, valde ' n'a pas de rapport évident avec l'ablatif *oppido* ' en ville '. Ce rapport est cependant facile à établir. *Oppidum* signifie proprement ' lieu entouré de barrières ' ; c'est la définition qu'en donne Walde (« jeder umfriedigte Raum ») dont l'autorité est incontestable. L'ablatif *oppido* signifie ainsi primitivement ' en lieu sûr ' ; de là il n'y a qu'un pas à ' sûrement, assurément ', sens que prend l'adverbe *oppido* dans ces phrases de Plaute : *Omnene ?* — *Oppido* (*Bacch.* 4, 4, 29) ; *oppido interii* (*Am.* I, 1, 143). *Oppido* est ici exactement synonyme de *certo* ; cf. *Liberum ego te jussi abire ?* — *Certo* (Plaute, *Mén.*, 5, 8, 9) ; *perii certo, haud arbitrario* (id., *Pœn.*, 3, 5, 42).

Il est vrai que *oppido* se traduirait par ' fort, beaucoup ' dans *oppido ridiculus* (Cic., *Or.*, 2, 64, 259), *oppido iratus* (Tér., *Ph.*, 2, 2, 3), *oppido adolescens* (Tite-Live, 42, 28), *oppido inter se differunt* (Cic., *Fin.*,

3, 10, 33). Mais on n'a qu'à comparer les expressions : *Il est assurément ridicule, Ces choses diffèrent assurément* aux phrases : *Il est fort ridicule, Ces choses diffèrent beaucoup* pour voir combien il est facile de passer du sens de ' assurément ' à celui de ' fort, beaucoup '. Il est donc évident que rien n'empêche de voir dans *oppido* le cas ablatif de *oppidum* et de ranger *oppido* avec les adverbes *loco, modo, forte, ordine, tempore, parte*, etc.

La chute de la désinence rendait nécessaire l'emploi d'une préposition en latin vulgaire (cf. *en ordre* pour *ordine* ; *en temps, à temps* pour *tempore* ; *en partie* pour *parte*) et, comme l'a dit Aulu-Gelle (12, 13, 9), « qui dicit *intra oppidum* ... non dicit aliud, quam *in oppido* ». Le composé **introppo* serait ainsi analogue aux adverbes latins *coram, interdiu* et aux anciens adverbes français *entremi, entrues*.

Pourquoi Cicéron n'emploie-t-il jamais *oppido* dans ses *Oraisons ?* Parce que c'était un terme d'argot qui sentait trop son origine vulgaire. Tant qu'il rappelait *oppidum*, cet adverbe ne devait s'employer que dans le langage familier. Il en est de même aujourd'hui pour l'anglais *a sight* dans le sens très familier de ' beaucoup ' ; *a sight better* traduit bien l'afr. *trop mieux*.

Trop et *troppo* gardent longtemps les sens de *oppido*. *Trop* signifie ' assurément ' au vers 3822 du *Roland*:

N'est gueres granz ne *trop* nen est petiz

et dans cette phrase de Rabelais ;

Ilz sont en nombre *trop* plus dix foys que...

(*Gargant.* XLIII.)

Dans certaines phrases toutes faites, *trop* garde encore aujourd'hui sa signification primitive ; si la phrase *C'est trop juste* se traduit en anglais : ' It's *too* true ', c'est que *too*, comme tant d'autres mots anglais, a subi l'influence du synonyme français ; cf. *find* et *trouver* (§ I). *Troppo* a probablement le même sens dans ces vers du Dante :

Ch' or mi diletta
Troppo di pianger piú che di parlare.

(*Purg.* 14.)

Comme on pourrait contester cette interprétation, je laisse parler ici les savants auteurs du *Dizionario Minerva* : « *Troppo* talora vale Senza alcun fallo, Sicuramente, Fermamente. Franc. Sacch. nov. 83. *Dice Tommaso : ben la pisceremo ; o perchè terrei io l'orinale, s'io dovessi uscir del letto ? Dice il Toso : e' mi par ch' e' ci sia pisciato troppo.* » Le sens de ' assurément ' est ainsi bien établi.

Cela ne suffit-il pas pour réhabiliter *trop* et pour prouver qu'il tire son origine non pas du *þorp* teutonique, mais bien de l'*oppidum* romain ?

V. — Fr. *tresser* (>angl. *tress*), afr. *trecier* ; pr. *tressar* ; it. (*in*)*trecciare* ; esp. (*en*)*trenzar* ; port. (*en*)*trançar*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **trĭchea* (du grec τρίχα ' en trois parties ') > it. *treccia*, afr. *trece*, et, sous l'influence du lat. *trīnus* ' triple ', esp. *trenza*, port. *trança*, d'où *trecciare*, *trecier*, etc. : Diez 326.

Körting (9728) trouve cette étymologie « incroyable au plus haut degré ». M. Meyer-Lübke (8893) aurait approuvé **trichea* si ce mot s'était rencontré dans la littérature latine.

(2) Lat. vulg. **trectiare* ou **trĭctiare* ou **tertiare*, tirés respectivement de **tractiare* ' tracer ', de **trĭccare* (pour **trīcare*) ' tricher ', et de *tertius* ' troisième ' > it. *trecciare*, pr. *tressar*, fr. *tresser* ; lat. vulg. **trĭnĭtiare* (de *trīnus*) > esp. *trenzar*, port. *trançar* : Körting 9728.

La phonétique s'oppose à toutes ces formes excepté **tertiare*, qui se retrouve dans l'afr. *entercier* ' séquestrer ' et qui ne convient pas pour le sens.

(3) Lat. vulg. **trĭciare* ou **treciare* d'origine inconnue : *Dictionnaire général*.

Etymologie proposée.

Le fr. *tresser*, le pr. *tressar* et l'it. *trecciare* ont leur origine dans le lat. vulg. **strĭctiare* de *strictus*, participe passé de *stringere* ' resserrer, ramasser, comprimer, nouer ensemble, lier plus fort ou ensemble ' ; cf. le fr. *dresser*, afr. *drecier* < **directiare*, formé sur *directus*, de *dirigere*. On admet les primitifs **strĭctiare*, **distrĭctiare* pour les verbes afr. *estrecier* ' resserrer, presser, s'appuyer avec intensité à, carguer les voiles ' (> angl. *stress* ' appuyer sur ') et *destrecier* ' resserrer, contenir, empêcher '. Le lat. vulg. **strictiare*, devenu, dès le IIe siècle peut-être, **estrictiare*, s'est confondu inévitablement avec les nombreux verbes à préfixe *es* < *ex*, et, par l'analogie des formes simples de ces verbes, **trictiare* s'est dégagé de **estrictiare* ; cf. *trouver* (§ I), *tromper* (§ II). Le composé **districtiare*, où *dis* se confond avec le préfixe *dis*, a certainement contribué au dégagement de **trictiare* ; l'afr. *des-*

trecier signifie non seulement 'resserrer', mais aussi, comme l'it. *strecciare*, 'défaire ce qui est tressé' :

> Si cheveul tuit *destrecié* furent.
> (G. de Lorris, *Rose*, 329).

L'*n* des formes espagnole et portugaise est due tout simplement à la généralisation de l'*n* de *stringere*, *stringo*, *strinxi* ; c'est-à-dire que *trenzar* et *trançar* viennent de **strinctiare*, formé sur **strinctus*. Il n'y a rien de plus naturel. C'est également de **strinctus* que viennent le fr. *étreint*, l'it. *strinto* et le roum. *strîmt*.

Voici quelques phrases où *stringere* et ses composés s'emploient en parlant des cheveux : *stringit vitta comas* (Lucain, 5, 143) ; *cæsariem crinali cultu stringere* (Claudien, *Cons. Prob. et Olibr.*, 85) ; *crinem nodo substringere* (Tac., *Ger.*, 38) ; *ligatas auro comas substringere* (Lucain, 3, 281). Dans ces exemples *stringere* signifie 'tenir serré, nouer, attacher, lier'. Que *tresser* ait commencé par avoir ce sens plus général, cela peut se déduire de l'emploi des anciens substantifs *tressoir* et *tresseor*, qui signifient 'ruban, cordon, galon servant d'ornement de tête, peigne' :

> En sa main tint un miroer
> Si ot d'un riche *treçoer*
> Son chief *trecié* moult richement.
> (*Rose*, 562.)

Ici *trecier son chief* signifie manifestement 'se coiffer ; arranger, ajuster ses cheveux'. C'est par là qu'on passe du sens général de *stringere* au sens particulier de *tresser* ; enfin *tresser* les cheveux, c'est la façon la plus simple de les tenir serrés, de les arranger.

VI. — Fr. *trousser* (> angl. *truss*) ; pr. *trossar* ; esp. *entrojar* ; port. *entrouxar*.

Étymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **tortiare* 'tordre' de *tortus* : Diez 321.

Ce primitif aurait donné en français *torcer* ou *trosser* (v. *Z.* II, 172 ; III, 563).

(2) Lat. *tŏrōsus* 'musculeux, charnu' > fr. *trousse* d'où *trousser* : Rönsch, *RF.* II, 473 ; Seelmann, *ib.*, 539.

De *torosus* on ne peut tirer en français que *trouser*.

(3) Lat. vulg. **thyrsa* (de *thyrsus*, qui a donné l'it. *torso* ' trognon ') > afr. *trousse*, *torse*, etc. : G. Paris, *R.* IX, 333.

Les auteurs du *Dictionnaire général*, qui regardent *trousse* comme le substantif verbal de *trousser*, n'en tirent pas moins ce verbe de *thyrsus*, auquel ils donnent la forme **thŭrsum* ; *trousser* serait formé sur *trou* ' trognon ' < afr. *trous*, *tros*, *tors* et signifierait proprement ' ramasser en trognon '. Körting (9606) et M. Meyer-Lübke (8725) doutent de cette étymologie, mais n'en proposent pas d'autre.

Etymologie proposée.

J'ai montré dans l'article précédent comment *trecier* > *tresser* s'est dégagé de la forme *estrecier*. L'afr. *trosser* dérive de la même façon de *estrosser*. Ce verbe a son origine dans le lat. *strŭĕre* (*strūxi*, *strūctum*), qui a dû être remplacé en Gaule et dans la péninsule ibérique par la forme **strŭxare*. Ce changement de forme n'est pas étonnant. Au contraire, il aurait fallu un miracle pour que *struere*, dont la forme était si rare, restât intact dans la bouche du peuple. C'est sans doute l'analogie des formes *fixi*, *fixum* (figere) ; *flexi*, *flexum* (flectere) ; *nexi*, *nexum* (nectere) ; *plexi*, *plexum* (plectere) ; *fluxi*, *fluxum* (fluere), etc. qui a amené le remplacement de *strūctum* par **strŭxum*. Même la langue classique hésitait entre *frixum* et *frictum* (frigere). La généralisation de l'*u* bref n'est pas moins naturelle : c'est précisément ce qui est arrivé pour *flūxum* (flŭo, flūxi, flŭĕre), qui a donné l'esp. *flojo*, le port *frouxo* et, par l'intermédiaire de **fluxium*, l'it. *floscio*. L'*ĭ* de *stringere* s'est généralisé également : *strĭctum* > **strĭctum* > *étroit*. L'infinitif **strŭxare* a été formé sur **strŭxum*, comme *fixare*, it. *fissare*, sur *fixum* (figere) ; cf. le fr. *fesser*, de *fissum* (findere). Le substantif latin *strŭes* a pour variante *strŭix*, ce qui indique déjà un manque de stabilité ; il n'est donc pas surprenant que ces deux formes aient cédé la place à **strŭxa* ' trousse ' ; cf. **facia*, pour *facies*. Au point de vue de la forme, il n'y a évidemment rien d'irrégulier dans l'étymologie que je propose et que confirme l'*x* de la forme portugaise.

L'afr. *estrosser* représente non seulement **struxare*, mais aussi **exstruxare* (exstruere), **instruxare* (instruere ; cf. afr. *estrument* < *instrumentum*) et probablement **astruxare* (astruere ; cf. *auscultare* > **ascultare* > *escouter*). Le lat. *struere* signifie proprement ' placer des choses les unes sur les autres, ou à côté des autres, d'une façon régulière ', puis ' former de plusieurs choses un tout en attachant les parties les unes aux autres ', puis ' mettre en ordre, arranger, préparer '; ce verbe a particulièrement rapport à l'arrangement et à la proportion en vue du but à remplir. *Exstruere* fait penser à la hauteur de la construction.

Les sens de *instruere* sont beaucoup plus variés : ' fixer une chose dans une autre, fournir, pourvoir, habiller, orner, instruire, effectuer, apprêter '. Parmi les sens de *astruere* il faut remarquer ' couvrir, attribuer ' et surtout ' affirmare ', sens que lui donnent Agrœcius (*Gram.*, VII, 117, 11), Bède (*Gram.*, VII, 242, 31) et peut-être Pline (12, 18, 41, où l'on trouve dans les manuscrits *astruxerunt* pour *asseverant*). Presque tous les sens de ces verbes latins se retrouvent dans *trousser*. Il n'y a qu'une nuance entre *struere* ' construire ' et *trousser* dans les phrases *un petit homme, un gaillard, un cheval, bien troussé*, c'est-à-dire bien fait, bien *bâti*. *Une chose bien troussée*, c'est également quelque chose de bien construit, de bien arrangé ; cf. *bene structa collocatio* (Cic., *Or.*, 70, 232). *Trousser* et *trousse*, qui ont passé en anglais de bonne heure sous la forme de *truss*, y ont gardé quelques-uns de leurs sens primitifs : le substantif est très usité dans le sens technique de ' ferme de charpente ', qui montre bien l'identité de *trousser* et de *struere* ' construire ' ; puis, dans l'expression *a truss of hay, straw*, etc. ' une *trousse* de foin, etc. ', où *truss* signifie ' une réunion de choses liées ensemble dans le but de la transportation '; cf. *trousser bagage, trousser la malle, un trousseau de clefs*, et l'afr. *trosser* ' charger ' :

D'or et d'argent quatre cent muls *trossez*.

(*Roland*, 130.)

On voit facilement comment le verbe anglais *truss* a pris le sens de ' lier, attacher autour du corps ' (cf. afr. *troussouere* ' ceinture ') et pourquoi on dit *trousser une volaille*, angl. *truss a fowl*. Dans *trousser sa jupe*, on retrouve les trois idées que renferment *struere* et *exstruere*, c'est-à-dire ' relever ', ' attacher ' et ' arranger ' ; cf. *un cheval qui trousse* ' qui a un trot relevé ', et le lat. *pedem struere* (voir plus bas). A la phrase *trousser sa jupe* il faut peut-être rattacher *trousse* ' haut-de-chausses court et relevé ', angl. *trousers* ' pantalon '. Mais *trousse* (angl. *truss*, XVIe siècle) se disait aussi du pourpoint rembourré qui se plaçait sous le haubert ; ces expressions rappellent ainsi *instruere* dans le sens de ' habiller ' et *instrumentum* ' habillement '. L'afr. *estruit*, qui a incontestablement son origine dans *instructum*, signifie ' vêtements ' dans cet exemple :

U averez dras e *estruiz*,
Conrei le jur, ostel les nuiz.

(*Vie de S. Giles*, 735, A. T.)

Dans le sens de ' poche à compartiments contenant certains instruments ' *trousse* représente précisément la signification propre de *struere* ' placer des choses ensemble d'une façon régulière '. Si Molière

parle d'un *repas bien troussé*, c'est que les Romains avaient parlé de *convivia bene instructa* ; cf. *omnibus rebus instructum et paratum convivium* (Cic., *Verr.* II, 4, 27, 62) ; *publicis locis struere convivia* (Tac., *A.*, 15, 37). De même, si *trousser*, angl. *truss*, signifie quelquefois ' marcher ' et si *trousser ses quilles* signifie ' s'enfuir ', c'est qu'on disait également en latin *pedem struere* ' s'enfuir '.

Ce n'est pas tout. *Estrosser* apporte à ma thèse des preuves incontestables. Ce verbe signifie entre autres choses ' déterminer, décider, assurer, affirmer énergiquement' ; cf. *estros* ' décidé, résolu ' et *a estros* ' de science certaine, sans hésiter '. Dans ce sens, *estrosser* représente peut-être *astruere* ' affirmare ' (v. plus haut), mais certainement *instruere* ' disposer, apprêter, enseigner ' : *ad permovendos animos instructi et parati* (Cic., *Or.*, 5, 20) ; *ad mortem contemnendam instructus* (id., *Fin.*, 2, 17, 57). L'afr. *estruire* (< *instruere*, étymologie que personne ne conteste) et *estrousser* sont exactement synonymes dans ces deux exemples :

> La ot .I. parlement devisé et *estruit*
> Q'il passeront a Rune apres la mienuit.
>
> (J. Bodel, *Saisnes*, XCI, Michel.)

> Il leur repondi que d'ele n'avoit il cure, et bien leur *stroussa* qu'en nule maniere n'iroit en Egypte.
>
> (G. de Tyr, II, 386, P. Paris.)

En présence de ces exemples le doute n'est plus possible. Mais on peut multiplier les preuves. *Estrosser* signifie quelquefois ' livrer, fournir ', ce qui est précisément le sens de *instruere* dans ces phrases : *socios simul instruit armis* (Virg., *En.*, 8, 80) ; *frumento et stipendio victorem instruere* (Justin., 22, 6, 11). *Estrosser* signifie aussi ' délivrer, vendre par adjudication en justice ' : *Avons vendus, alienés, estrossés, vendons, alienons, estrossons par ces presentes... a messire Jacques Groslot... trois arpens de pres* (*Engagem. des prés de Bourbon,* dans Godefroy) ; ce sens est dérivé de l'emploi juridique de *instruere* ; cf. *instrumentum venditionis* et l'afr. *lettres de l'estrousse* ' instrument d'un traité '. Notons enfin que *estrosser* s'emploie dans le sens de ' briser, émonder ' ; ici *estrosser* a subi l'analogie des verbes à préfixe disjonctif, comme *esvestir, esbranchier,* et devient ainsi synonyme de *destruere* ' détruire '. Si l'on doute de cette explication, je n'ai qu'à citer l'afr. *estruire,* qui signifie également ' détruire ' et qui représente sans contredit *exstruere*. A tout cela j'ajoute une dernière preuve : l'afr. *atrousser* qui équivaut au lat. *astruere* ' attribuere '.

VII. — It. *strosciare, troscia.*

Etymologies à rejeter.

(1) Goth. *ga-drausjan* 'jeter bas, abaisser' : Diez 407.

Ce primitif ne convient pas pour la forme. M. Meyer-Lübke (8866) cite le lombard **trausan* et déclare cette étymologie douteuse pour la forme et pour le sens.

(2) Goth. *driusan,* aha. *triosan* 'tomber' : Caix, *St.* 526.

On ne voit pas bien en quoi ce primitif serait préférable au premier.

(3) Lat. vulg. **rogium* 'ruisseau', du bas-lat. *ar(r)ogium,* mot d'origine inconnue d'où l'on tire l'esp. *ar(r)ogio* : Körting 3110.

On ne devine pas aisément le passage de **rogium* à *troscia* et Körting ne nous l'indique pas.

Etymologie proposée.

L'it. *strosciare* vient du lat. vulg. **strŭxiare,* forme que l'italien a préférée à **strŭxare* d'où le fr. *trousser,* etc. (v. § VI) ; cf. l'it. *lasciare* < **laxiare,* pour *laxare* ; et *floscio* < **fluxium,* pour *fluxum.*

Si l'it. *strecciare* signifie exactement le contraire du verbe lat. vulg. **strictiare* d'où il provient (v. § V), c'est qu'il a subi dès la période du latin vulgaire l'analogie des verbes à préfixe *es* < *ex* (v. § VI). C'est sous la même influence analogique que l'afr. *estrousser* < **struxare* 'construire' devient synonyme de *destruere* et signifie 'briser, émonder, interrompre, couper brusquement' et que l'afr. *estruire* 'construire' finit par signifier également 'détruire' (v. Godefroy). L'it. *strosciare* ('romoreggiare ; e dicesi propriamente di quel romore che fa l'acqua in cadendo ; talora vale cadere assolutamente') a commencé par suivre la même marche : 'construire' > 'détruire' surtout en parlant de l'action de l'eau > 'tomber avec bruit' > (1) 'tomber', (2) 'faire du bruit, et surtout le bruit que fait l'eau en tombant'. Les substantifs féminins *stroscia* et *troscia,* qui désignent 'la riga che fa l'acqua correndo in terra, e su checchessia', doivent remonter à *strosciare* 'détruire', sens qui n'est pas signalé dans la littérature mais qu'on reconnaît toujours facilement dans le substantif masculin *stroscio* 'ruina o caduta di checchessia'. La forme *troscia* s'explique comme l'afr. *trousser* 'détrousser de, enlever' et le suisse (Neuchâtel) *trosser* 'couper,

rompre, briser en arrachant', c'est-à-dire que **trosciare* (d'où *troscia*) s'est dégagé de *strosciare,* comme *trousser* de *estrousser,* et qu'il a gardé le sens de la forme primitive.

VIII. — Fr. *maint* (> pr. *maint, mant*) ; afr. *tamaint* (> it. *tamanto*) ; afr. *maintecomunal(ment), maintre comunalment, maintre et comunalment, maint et comunalment.*

Etymologies à rejeter.

(1) Cymr. *maint* 'grandeur, multitude' : Diez 631.
Ce mot paraît emprunté au gallo-roman.

(2) Aha. *managôtî* 'multitude' ou *manag*, neutre *managat* 'maint' : Diez 631.
Chacun de ces primitifs est inadmissible pour la forme (v. Meyer-Lübke 5231 et Mackel 43).

(3) Celt. **mantî* 'grand nombre' : Thurneysen, *Keltoromanisches,* p. 105.
Egalement inadmissible pour la forme.

(4) Lat. vulg. **manctum* dans lequel se seraient fondus l'aha. *manac* (*manag*) et le lat. *multus* : *Dictionnaire général.*
**Manctum* est de toute invraisemblance.

(5) Lat. *tam magnus* (sous l'influence de *tantus*) > *tamanto* d'où *manto* qui aurait passé à *maint* sous l'influence de *main* < *magnus* : Schuchardt, *Z.* XV, 241 ; Meyer-Lübke 5231.
Cette étymologie n'est guère plus vraisemblable que la précédente.

Etymologie proposée.

Le fr. *maint* vient exclusivement de *magnus*. On sait que *gn* précédé de la voyelle tonique donne toujours *n* mouillée, qui devient *int* devant *s* (cf. l'afr. *loinz*) et *in* devant les autres consonnes et, plus tard, à la fin d'un mot. Conformément à ces lois, *magnus* et *magnos* donnent *mainz* (*maints*) ; *magnum, magni* et *magnæ* donnent *maign* > *main* ; *magna(s)* devient *maigne(s)*. Si le radical d'un adjectif était différencié par le développement phonétique, l'analogie finissait toujours par généraliser une des formes, dont il n'y avait ordinairement que deux. L'adjectif qui nous occupe appartenait aux rares exceptions qui présentaient trois formes du radical. Nous allons voir qu'on a tiré parti de cette richesse

de formes pour distinguer deux sens de *magnus*, que *maint* s'est généralisé dans l'un de ces deux sens, celui de 'nombreux', et que dans l'autre on a hésité entre *maign* et *main* jusqu'au jour où ce mot a disparu de la langue en cédant la place à *grand*.

Etudions d'abord la généralisation de *maign*. Comme les Gaulois ne pouvaient prononcer *s* immédiatement après *n* mouillée, force leur fut de faire sentir un *e* féminin entre l'*n* mouillée de *maign* et l'*s* flexionnelle. On peut comparer l'*e* de la syllabe finale des mots anglais *breeches* (de *breech*), *fetches* (de *fetch*) etc. qui, lui aussi, doit son existence à la difficulté que présente l'articulation de *s* immédiatement après *ch*. Ainsi le nominatif *magnes* (*maignes*) de la *Chanson de Roland* qui passe pour être de formation savante ne l'est certainement pas. Il en est de même des formes *justes* et *tristes* (cas sujet du singulier et cas régime du pluriel), qui se substituèrent à *juz* et à *triz* par suite de la généralisation du thème *just, trist* (cas régime du singulier et cas sujet du pluriel). Si le groupe *sts* se réduisait toujours en Gaule à *ts* (cf. afr. *oz* < *hostis*, *Criz* < *Christus*, *ost* < *hostem*, *Crist* < *Christum*), c'est que les Gaulois ne pouvaient articuler ces trois consonnes de suite, et la généralisation de l'*s* devant le *t* avait pour effet inévitable d'intercaler une voyelle d'appui entre le *t* et l'*s* finale. C'est donc conformément à une loi du phonétisme français que *maign, just* et *trist* en se généralisant passent aux formes *maigne, juste, triste*.

Mais tout cela ne s'est pas fait en un jour, ni même en un siècle, et tandis que *maigne* tendait à se généraliser, *maign* passait définitivement à *main*. C'est ainsi qu'on trouve à côté de *maigne* la forme *maine*. Ce mot ne tarde pas à disparaître sur le continent excepté dans les noms propres. D'un autre côté, *main* (*maine*) passe de très bonne heure en Angleterre où, se confondant avec l'anc. angl. *mægen*, il reprend une vie nouvelle et devient un des adjectifs les plus utiles et les plus usités de la langue anglaise [1].

1. Les savants auteurs du *New English Dictionary* doutent de cette origine de *main* par la raison que l'afr. *maigne* (*maine*) est « exclusivement poétique et ne se dit guère qu'en parlant des rois et des nobles ». Mais, avant le XIIe siècle, il n'y a guère de littérature en prose où il ait pu être employé, et à cette époque il avait déjà cédé la place à *grand*. Dès le commencement de la période littéraire en France, *maigne* est sur le point de disparaître entièrement. Il n'est jamais précédé de l'article indéfini et ne fonctionne plus que comme superlatif absolu ; cf. *Carolus magnus*, où *magnus* ne diffère guère de *maximus*. On trouve en ancien français les superlatifs organiques *merme* < *minimum*, *pesme* < *pessimum* et *proisme* < *proximum*, qui fonctionnent comme superlatifs absolus et comme positifs. Si l'on ne trouve pas aussi *maisme* < *maximum*, c'est que *maigne* l'avait remplacé.

L'identité des sens de l'angl. *main* et de *magnus* est frappante. Je n'en cite qu'un exemple : *main chance*. Qui peut douter que cette expression ne dérive du bas-latin

Arrivons enfin à *maint*. Ce thème se généralise conformément à la loi qui veut que, toutes choses égales d'ailleurs, de plusieurs formes concurrentes celle qui contient le plus grand nombre de sons l'emporte sur les autres [1]. *Maint*, qui se composait à l'époque en question d'une diphtongue et de trois consonnes, avait évidemment de meilleurs titres pour se généraliser que ne l'avaient ni *maign* (*ign* = *ñ*) ni *main*. De plus, *maint* aurait trouvé un appui dans les formes *magnitudo* et *magnitas*. Il n'est donc pas nécessaire de supposer **magnitus* ; cf. *vite* < **vivacitus*, § IX. L'esp. *tamaño*, qui vient incontestablement de *tam magnum*, répond à l'afr. *tamaint* : *La eut fait tamainte grant apertise d'armes, mainte prise et mainte rescousse.* (Froissart, *Chron.*, I, clxxii.)

Cette étymologie ne laisse rien à désirer au point de vue sémantique. Remarquons tout d'abord qu'au pluriel *maint* ne fait que se particulariser dans un des emplois connus du lat. *magnus*. Cet adjectif a bien le sens de ' nombreux ' dans cette phrase de Spartien : *Vel quod cum magnis crinibus sit utero parentis effusus* (sc. Caesar). (*Ver.*, 2.) Je ne sais s'il y a identité de sens au singulier entre *mainte* et *magnam* dans ces deux phrases : *Postquam bello subegit Æquorum magnam gentem et ferocem* (Cic., *Rép.*, 2,20) ; *Quant sainz Pols fut convertiz, si devint ministres de ceste conversion par tot lo munde, car il mainte gent convertit a Deu* (*Serm. de saint Bernard*, Le Roux de Lincy, p. 554). *Mainte gent* signifie peut-être ici ' bien des peuples ' et non pas ' bien des hommes '. Mais voici un exemple intéressant où *maint* a incontestablement au singulier le sens de *magnus* et dont la seule citation résout d'avance un autre problème que je me suis proposé : *mainte comune*, exemple contenu dans l'afr. *maintecomunalment*. Cette forme bien connue, mais jusqu'ici mal expliquée et très obscure, est en réalité claire comme le jour : c'est un composé du type de l'afr. *boneurosement*, *maleurosement* ; cf. *basse-courier*, *long-courrier*, *franc-maçonnique* ; angl. *whole-heartedly* ; nha. *grosshandlerisch*. De même que ces deux adverbes reposent sur *bon eur* (< *bonum augurium*) et *mal eur* (< *malum augurium*), de même *maintecomunalment* repose sur *mainte comune* < lat. vulg. *magna communa*. Je reviendrai sur cette forme tout à l'heure ; mais pour bien établir une fois pour toutes l'origine que je lui attribue, il me faut citer tout de suite deux exemples : *Propter brevitatem temporis, cum nos haberemus*

magna cadentia ' beau coup de dés ' ? On employait *main* comme substantif en moyen anglais pour désigner un certain coup de dés. On disait en ancien français *grant chance*, *grant coup de dés*, d'où l'adverbe *grancoup*, remplacé vers le XIIIe siècle par *beaucoup*. Ajoutons que l'afr. *magnement* a nettement le sens de l'angl. *mainly*. Voir aussi *maintecomunalment*, plus bas.

1. Je reviendrai sur cette loi que je formule ici, je crois, pour la première fois, mais dont on pourra facilement prouver la justesse ; v. § XXI.

parare cum magna communia militum et peditum etc. (Du Cange, s. v. *communia*) ; *Lors veissies vile estormir La gent armer et fervestir Et issir maintecommunal* (G. de Palerne, 3975). De tout cela il ressort avec évidence que *mainte comune* a signifié 'grande masse d'hommes, grand corps de bataille' que *mainte* est ici identique à l'angl. *main* dans *main battle, main body, main army,* et que *maintecomunal(ment)* répond pour le sens et pour la forme à *main-bodily*. On est donc fondé à croire que *maint* s'est particularisé dans le sens de 'nombreux' non seulement au pluriel, mais aussi au singulier avec un nom collectif et que, s'étant ainsi débarrassé de tous les autres sens de *magnus*, il a fini par s'employer avec un substantif non-collectif au singulier. Cette extension a eu pour effet de donner à *maint* avec tout substantif au singulier le sens de 'plus d'un'. Pour confirmer tout cela je n'ai qu'à rappeler que *tant* subit une extension parallèle ; en effet, *tant* équivaut précisément à *tamaint* dans cet exemple :

He dex, *tant* bon en ai enblé,
Tant capon et *tante* jeline.
(*Renart,* Martin, I, VIII, 28.)

L'it. *tamanto* et le pr. *maint, mant* sont des mots empruntés au français.

Il me reste à expliquer les variantes de *maintecomunal(ment)*, c'est-à-dire *maintre comunalment, maintre et comunalment, maint et comunalment*. On a cherché à rendre compte de ces formes en prenant comme point de départ soit *mainte(ment) et comunalment* (Förster, *Z.* II, 88), soit *maintre comunal* (Tobler, *VB.* I, 102), soit *maint et comunal* (Bertoni, *Rev. des Lang. mod.*, LI, 480), et en regardant les deux autres formes comme des altérations de la forme primitive. Faute d'exemples de la graphie *maint 7 c.,* M. O. Schultz-Gora avait d'abord (*Z.* XXXIV, 109) révoqué en doute l'explication de M. Bertoni, mais ayant enfin relevé lui-même trois exemples de cette graphie dans un manuscrit de Folque de Candie, il est revenu tout dernièrement sur sa première opinion et cherche (*Z.* XXXVII, 609) à confirmer la série *maint et c.* > *mainte c.* > *mainte et c.* > *maintre (et) c.*

Toutes ces explications sont également inadmissibles. Celle de Förster part d'une construction parfaitement régulière qui, par cette raison même, ne se serait pas facilement altérée. De plus, la forme *mainte(ment) et c.*, qu'il prend comme point de départ, est une pure hypothèse et ne se trouve pas une seule fois dans les manuscrits. Le mot *maintement* n'est pas non plus connu, ce qui rend cette origine doublement hypothétique.

Prenons ensuite la théorie de M. Bertoni qui part d'une locution (*maint et comunal(ment)*) composée d'un adjectif (*maint*) et d'un adverbe (*comunal, comunalment*). M. Schultz-Gora veut prévenir les objections qu'on pourrait faire à un composé si peu régulier : il soutient que *comunal* est ici adjectif et il nous cite comme parallèle de *maint et comunalment* l'expression *per et igaument* (Beneoit, *Chron.*, I, v. 3304). Mais *comunal* est certainement adverbe dans ces locutions qui se rattachent toujours au verbe. Ajoutons que *maint et comunal* n'est pas employé et que *maint et communaument* (*communement*) ne se trouve que dans un seul manuscrit (v. plus bas). Il est également certain que *per et igaument* est une expression du type de *humle- et dulcement*, dont Förster cite plusieurs exemples, et qu'il faut comprendre *perment et igaument*, *humlement et dulcement*. *Pairement* se trouve dans Godefroy. Ainsi le prétendu parallèle dont M. Schultz-Gora cherche à appuyer sa thèse la contredit au lieu de la confirmer. Cette objection ne serait peut-être pas fatale ; mais en voici une autre qui est sans réplique : si l'on avait commencé par dire *maint et c.*, il est impossible de croire qu'on eût jamais cessé de comprendre une expression si simple et surtout qu'on y eût pu remplacer *maint et* par l'adjectif féminin *mainte* qui aurait rendu la locution cent fois plus irrégulière et plus obscure, pour ne pas dire parfaitement absurde. *L'étymologie populaire suit en effet une marche diamétralement opposée, en substituant à ce qui n'est plus compris une forme plus régulière et plus intelligible.* — M. Schultz-Gora cite ensuite l'emploi de *tuit* devant les locutions qui nous occupent et l'expression *trestuit comunalment*. Mais puisqu'on ne trouve jamais *tuit et c.*, ces formes n'appuient nullement la construction *maint et c.* Remarquons aussi que *trestuit comunalment* et *mainte-comunalment* ont passé en anglais sous les formes *all commonly* et *full commonly* : *Pan þe riche & pouere & alle comonly Fro Berwik to Douere held hir for lady* (R. Brunne, *Chron., N. E. D.*); *The Erle of Leycester, the Erle of Hertford, Ful comanly followed they their lord* (*Coer de L.*, 1808 ; *N. E. D.*). Ici *ful* est adverbe et il n'y a pas de conjonction. — Enfin pour appuyer le développement *maint et c.* > *mainte c.*, M. Schultz-Gora nous cite *mainnemain* (Förster zum Lyoner Ysopet, 300), où il voit une corruption de *main et main* (Bartsch-Wiese, 15b,3). Ce parallèle n'est pas plus heureux que les autres. Cette expression a évidemment son origine dans le lat. *manum ad manum* qui est devenu régulièrement *main a main* (forme usitée), puis *mainamain*, composé où l'*a* devenu protonique s'affaiblit régulièrement en *e* féminin : *mainnemain*. C'est le besoin de rendre ce composé un peu moins obscur qui a enfin suggéré la graphie *main et main*.

Aussi faut-il attribuer à cet exemple une marche diamétralement opposée à celle que lui donne M. Schultz-Gora. Tout concourt donc à prouver que *maint et c.* n'est pas le point de départ de la série.

La forme première est *maintecomunal(ment)*, qui, comme je l'ai montré plus haut, est un composé du type de *boneurosement*. *Maintecomunal(ment)*, consacré par l'usage, échappe au changement de sens que subit *maint* au singulier et devient par là de plus en plus obscur avec le temps. Il n'est pas étonnant qu'on ait enfin essayé de lui donner une forme explicable et, pour ainsi dire, plus régulière. La façon la plus naturelle de 'régulariser' *maintecomunal(ment)*, c'était de remplacer *mainte* par un adverbe. Aussi certain auteur s'avisa-t-il un jour d'écrire *maintre comunalment*, substitution qui est exactement analogue au remplacement de *boneurosement* par *bien heureusement*. *Maintre* a une origine parfaitement régulière dans le bas-lat. *magniter*. S'il est vrai que le parler populaire n'a nulle part employé les adverbes en *-iter*, on n'a qu'à feuilleter Du Cange pour voir que la langue demi-savante a créé une foule d'adverbes avec cette terminaison et qu'il aurait fallu un miracle pour empêcher la création de *magniter* en bas-latin. Mais, par bonheur, je ne suis pas réduit à me baser sur des probabilités : cet adverbe se trouve employé. Du Cange cite cet exemple : *Illi autem qui antea maniter tumultuose fluctuabant, frigidi, exsangues pene effecti, ignorantes quid agere deberent* etc. *(Vita sancti Winwaloei)*. Du Cange a mal compris *maniter*, qu'il traduit 'furiose' en le faisant venir très irrégulièrement de μανία, et qu'il fait suivre d'une virgule. Que *maniter*, au contraire, signifie 'fort, très' et qu'il modifie *tumultuose*, cela est clair comme le jour. *Maniter* est ainsi une graphie demi-populaire de *magniter*. De tout cela je conclus que *maintre* appartient à la même catégorie que *nuitantre* et *escientre*.

Maintre, qui devait nécessairement subir l'influence de *maint*, a fini par prendre le sens de 'en grand nombre'. C'est ainsi que certain scribe du *Roland* éprouve le besoin d'écrire *maintre et c.*

Il se présentait encore un autre moyen de résoudre le problème de *maintecomunalment* lorsque le verbe avait un sujet masculin au pluriel. C'est celui qu'a adopté Folque de Candie que le besoin de rendre cette forme explicable a enfin poussé à écrire *maint et c.* dans les trois exemples que cite M. Schultz-Gora ; cf. *main et main* pour *mainnemain*. Ainsi cette forme *maint et c.* que MM. Bertoni et Schultz-Gora prennent comme point de départ est en réalité le terme auquel on aboutit dans la nécessité de mettre un peu de lumière dans une locution devenue très obscure.

IX. — Fr. *vite*, afr. *viste* ; pr. *vist* (> it. *visto*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *vĕgĕtus* ' animé ', avec intercalation de *s* : Diez, *Rom. Gram.*, 1re éd.

Cette étymologie, que Diez ne tarda pas à abandonner, a été approuvée depuis par Tobler (v. Körting 10234). Elle ne rend pas compte de l'*s*. Tout en admettant comme intermédiaire la forme irrégulière **vĕcĕdus*, qui rendrait compte de l'*s*, M. Meyer-Lübke (9175) déclare l'origine de *vite* douteuse.

(2) It. *visto*, forme écourtée de *avvisto* ' avisé ' : Diez 343.

Diez n'explique pas l'origine de *avvisto*, qui ne convient pas pour le sens et ne rend pas compte de l'*e* final de l'afr. *viste*.

(3) Lat. vulg. **vīstus*, **vīxtus* ou **vīxĭtus*, participe passé de *videre*, formé par analogie avec *mixtus*, sous l'influence du prétérit *vīxi* : Körting 10234, 10273a.

La filiation des idées : ' vu ' > ' immédiat ' > ' vif ' que suppose Körting est peu vraisemblable. Invraisemblable aussi son explication de l'*e* de *vite* : l'*e* final de l'adjectif afr. *viste* serait emprunté à l'adverbe *viste*, qui serait à son tour une forme écourtée de *vistement*. Le *Dictionnaire général* rejette toutes les étymologies proposées.

Etymologie proposée.

L'ancien substantif français *visté* est le représentant phonétique régulier du lat. *vīvācĭtātem*, qui passe par la forme **viaistet* ; cf. afr. *viaz*, pr. *viatz* < *vivacius* ; afr. *graisle* < *gracilem* ; fr. *faisant* < **facentem*. Sous l'influence des formes *vivacitas*, *vivaciter*, l'adjectif *vivax*, *vivacem*, a passé à **vīvācĭtus* (cf. *vivatus*, Lucr., 3, 557) qui devient régulièrement afr. **vist* ; cf. *jacet* > **giaist* > afr. *gist*. Le fr. *niais* (< **nidacem*) n'infirme aucunement cette étymologie, car la forme **nidais* persiste jusqu'au commencement de la période littéraire. L'it. *visto* est un mot emprunté du gallo-roman, comme le suppose Redi (v. Diez). En français, **vist* devient *viste*, de même que *just* et *trist* deviennent *juste* et *triste*. Ces formes *juste* et *triste* ne sont certainement pas savantes ; j'ai montré au § VIII qu'elles doivent leur *e* final à l'impossibilité où étaient les anciens Gaulois d'articuler l'*s* flexionnelle immédiatement après le groupe *st*. Il en est de même des formes verbales

afr. *-astes* (< *-astis*), *-istes* (< *-istis*), *-ustes* (< *-ustis*), *estes* (< *estis*), *faistes* (< *facitis*), *distes* (< *dicitis*), qui viennent toutes à l'appui de l'étymologie de *viste(s)*. Sur *viste* on a formé le substantif *visteté*, synonyme de la forme héréditaire *visté*.

Cette étymologie satisfait pleinement pour le sens : le lat. *vivax* est synonyme de *alacer* : *discipuli paulo vivaciores* (Quint., 2, 6, 3) ; *vivacissimus cursus* (Aulu-Gelle, 5, 2, 4) ; et l'afr. *viaz*, qui ne s'emploie qu'adverbialement, signifie toujours ' vite ' ou ' vivement '. Godefroy ne cite qu'un seul exemple de *visté* qu'il traduit mal par ' vélocité, rapidité ' :

> Qui moult i ot et painne et gierre
> Et de proaice et de *visté*.
>
> (Ph. Mousk., *Chron.*, 22460.)

Il est manifeste que *visté* est ici synonyme de *vivacité* ' manière d'agir prompte et animée, ardeur '. De même, la définition moderne de l'adjectif *vite* : ' qui parcourt un grand espace en peu de temps ' ne convient guère pour traduire *viste* dans les plus anciens exemples :

> Remuans fu et preus et *vistes*.
>
> (G. de Lorris, *Rose*, 819.)

> Marchomires fu rois poisans,
> Sages et *vistes* et conquerans.
>
> (Ph. Mousk., *Chron.*, 256.)

Viste signifie ici ' vif, prompt et animé dans sa manière d'agir '.

X. — Fr. *joli* (> angl. *jolly*), afr. *jolif* ; it. *giulivo* ; aesp. *juli*.

Etymologies à rejeter.

(1) Anor. *jōl* ' fête du solstice d'hiver ' : Diez 166.

M. Meyer-Lübke (4590) trouve cette étymologie douteuse. Körting (5191) paraît l'approuver, sauf pour l'it. *giulivo* ; je ne sais pourquoi il marque d'un point d'interrogation le mot italien, qui serait moins irrégulier que le fr. *joli*. Il n'est pas nécessaire de parler des difficultés historiques que présente cette étymologie, car l'*o* ouvert du fr. *joli* prouve qu'elle est fausse.

(2) Lat. vulg. **gaudĭŏla* (de *gaudium*) ' joie ' : Nigra, *AG*. XV, 112.

Ce primitif aurait donné en ancien français *joiuole* ; Körting (4187) l'enregistre sans le commenter ; M. Meyer-Lübke (3704) le repousse.

(3) Lat. vulg. **gaudītus* (participe de **gaudire* ' jouir ') > afr. *joï* et *joli* : Tobler, *VB.*, I, 155.

Cette dérivation ne rend pas compte de l'*l* et distingue, sans aucune vraisemblance, *joli* de l'afr. *jolif*. Ajoutons que Tobler paraît se tromper même sur l'étymologie de l'adjectif *joï*, qui ne peut guère être le participe de *joïr* dans les locutions *feste joïe, nouvele joïe, ensengne joïe*, mais qui aurait partout une origine satisfaisante dans **gaudīvus*.

Etymologie proposée.

Le fr. *joli* vient du lat. vulg. **diăbŏlīvus*. *Diăbŏlu(s)*, en passant par **diaulo* (cf. *diaule*, forme mi-savante de la *Cantilène de sainte Eulalie*), aurait donné primitivement fr. *jol* (avec *o* ouvert), esp. *jolo* (avec *o* fermé), it. *giaulo* ; cf. *parabola* > fr. *parole*, ait. *paraula*. Mais la diphtongue protonique *au* passe régulièrement en italien à *u* (cf. *avicellus* > *aucellus* > *uccello*), et la voyelle protonique *o* passe à *u* en espagnol si la syllabe tonique contient *i* (cf. *cooperire* > *cubrir*). Aussi les formes afr. *jolif*, it. *giulivo*, aesp. *juli* sont-elles parfaitement régulières. L'ancien français a également les verbes *joliver*, *ajoliver*, *jolier*, *ajolier* et les substantifs *joliveté*, *jolieté*, etc. *Joli* et *jolieté* ont passé de bonne heure en anglais (*jolly*, *jollity*) où ils se retrouvent dans tous les sens qui sont admis en français et dans plusieurs autres sens qui sont certainement primitifs.

Dans cette famille de mots, on distingue facilement quatre groupes de sens. Le premier groupe a rapport aux séductions et aux plaisirs du monde ; le second marque l'adresse, l'habileté, associée le plus souvent à la ruse et quelquefois à l'outrecuidance ; le troisième indique l'état de dégradation de celui qui a aliéné sa liberté de penser et d'agir et qui est prêt à tout faire pour obéir à un autre ; les sens du quatrième groupe valent franchement ' diabolique, diaboliquement '.

Les trois premiers groupes de sens dérivent avec évidence des trois aspects principaux sous lesquels le diable s'est présenté aux hommes dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Comme ' dieu de ce monde ', *deus hujus sæculi* (*Corinth.* II, IV, 4), le diable figure surtout dans son rôle de serpent, d'esprit séducteur et tentateur. La doctrine de la chute a produit une impression profonde sur les esprits ; à travers tout le moyen âge il n'y a pas d'image plus répandue que celle du diable séduisant Eve dans le jardin d'Eden. Saint Paul avait écrit : ὁ ὄφις ἐξηπάτησεν Εὔαν ἐν τῇ πανουργίᾳ αὐτοῦ, Vulgate : *Serpens Hevam seduxit astutia sua* (*Corinth.* II, XI, 3). En 1652, un auteur anglais exprime ainsi la même idée : *The Serpent devil'd Eve* (Benlowes, *Theoph.*

II, v. v) [1]. Il n'y a qu'une nuance entre *to devil* ' seducere astutia sua ' et l'afr. *joliver* ' caresser amoureusement une femme ' : *Tu es garçon ; car tu as pris une femme, laquelle tu as fait joliver a autre avant que tu l'espousasse.* (1395, dans Godefroy.) On lit dans Du Cange : « *Diabolaris,* meretrix, pro *Diobolaris,* quasi duorum obolorum » ; cette émendation n'est point nécessaire. L'afr. *joliveté* signifie ' adultère ' : *D'un tiele de Mouchetes estans a Houdelaincourt appartenant par moitié a feu Evre de Poissons, et apres son trespassement mises en la main de monsseigneur sa part pour ce que l'on disoit lui estre nez en jolivetté.* (1422, Arch. Meuse, B 1430, dans Godefroy.) Wyclif, en 1382, traduit *lascivitis in stratis vestris* (*Amos* VI, 4) par *wexen wijld* (*or iolyf*) *in your beddis.* La phrase moderne : *Il s'est fait joli garçon* se dit de celui qui a mis ses affaires en désordre par la débauche. Ici il faut comparer *diablerie* dans cet exemple : *Il a une comédienne, il paye les soupers ; enfin c'est une vraie diablerie* (Sév. 36). En anglais, *devilry* et *devilment* s'emploient couramment comme synonymes de *jollity* : *A certain amount of superfluous animal spirits — devilment I have heard it called* (Proc. Amer. Convent. on Instr. Deaf, 220) ; *The reckless 'devilry' of a former time, and the decent hilarity of the present* (S. C. Hall, *Ireland,* II, 340). Ici *jollity* remplacerait bien *devilment* et *devilry.* Dans la dernière phrase, *devilry* a précisément le sens de l'it. *giulleria.* — Une des meilleures preuves de l'étymologie que je propose se trouve dans le sens le plus général de l'afr. *joliveté* et du moy. angl. *jollity* : ' les plaisirs, les délices du monde '. Cette définition, que je tire de Godefroy, répond exactement à la définition du diable comme ' dieu de ce monde '. Voici deux phrases où *joli(v)eté, jollity,* se dit du service du dieu de ce monde par opposition au service du vrai Dieu : *Qui en la fleur de son eaige se donna fort a la jolieté et a la vanité de ce monde* (*L'Orloge de sapience,* Maz. 1134, I, Prol. ; G.) ; (*Thei*) *that... thought more on her iolytes and the worldes delite... than thei dede on the service of God* (1450, Knt. de la Tour, 41, éd. 1868). — Dans certains emplois, *joli* a suivi la même marche que *plaisant* : il a nettement le sens de ' plaisant ' dans ces phrases : *le joli de l'affaire est que..., vous êtes joli de me parler de la sorte.* Il en est de même de l'it. *giullare* ' ridicule, bouffon ', dont voici un exemple intéressant : *Sono simili alli demonii, e desiderosi di cose giullari* (S. Aug., *C. D.,* 7, 18 ; le texte latin a *ludicrarum rerum*).

Dans le second groupe de sens, *joli* a rapport au diable envisagé comme l'adversaire par excellence de l'homme [2], l'adversaire le plus

1. Les exemples anglais cités dans cet essai sont tirés du *New English Dictionary.*
2. Cf. *adversarius vester diabolus* (*Petr.* I, v, 8).

adroit, le plus rusé, le plus insolent. Ici *joli* marque l'adresse associée tantôt à la ruse, tantôt à l'outrecuidance. Dans Godefroy et dans Littré, *joli* se trouve traduit par ' brave, loyal, vigoureux, de valeur '. Mais ces termes ne rendent que très imparfaitement le sens que prend *joli* dans des phrases telles que les suivantes : *Commencerent a ferir les ungs sur les autres de toutes leurs forces, et tant qu'en peu d'heure, il n'y eut si jolly que le sang ne lui saillist par les playes qu'ils s'entrefaisoient* (*Percefo-rest*, VI ; G.) ; *Les Français sont jolis assurément* (au passage du Rhin) ; *il faut que tout leur cède pour les actions d'éclat et de témérité* (Sév., 3 juillet 1672). Dans le premier de ces exemples, *jolly* marque surtout l'adresse à manier les armes et à éluder les coups de l'adversaire ; dans le second, *joli* indique une stratégie habile, hardie et pleine de surprises. C'est-à-dire que *joli* est ici synonyme de *diable* : *C'est un diable pour l'adresse* (Larousse) ; cf. *avoir le diable au corps* ' exceller en certaines choses de courage, d'adresse, de talent, d'esprit ' (Littré). *Jollity* marquait en moyen anglais les mêmes qualités : *Wee will return unto Carausius... renomed throwghe his jolitee in warfare* (vers 1540, tr. *Pol. Verg. Eng. Hist.* (Camden) I, 89). *Devil* a presque le même sens dans le langage familier d'aujourd'hui ; on en trouve dans le *New English Dictionary* cette définition : « Tempérament, humeur ou énergie qui réagit sous la provocation ; amour de la lutte ; stratégie d'attaque qui embarrasse et trompe l'adversaire '.

Ainsi *joli* signifie-t-il proprement ' adroit et plein de ruses ' (par rapport au diable regardé comme l'adversaire le plus rusé et le plus adroit) et ' tentant, séduisant ' (par rapport au diable envisagé dans son rôle d'esprit tentateur et séducteur). *Joli* a dû réunir souvent ces deux sens ; cf. *joliver* ' faire la coquette ' : *Gardez vus donc de joliver*. (*Sermons en prose*, Richel. 19525 ; G.) De chacun de ces sens on passe facilement au sens moderne : ' qui a de l'agrément extérieur '. Remarquons l'analogie frappante que présente l'histoire des synonymes fr. *coquet* (p. ex., *petit jardin bien coquet, voiture coquette*) et surtout it. *vezzoso*, afr. (*en*)*voisié* et angl. *pretty*. L'it. *vezzoso* < *vitiosus* et l'afr. (*en*)*voisié* < (*in*)*vitiatus* montrent la succession de sens : ' vicieux, vicié ' > ' rusé ' (cf. it. *viziato*, afr. *vezié*, *voisos* ' rusé ') > ' joli ' ; cf. *lascivus, jolis, envoisé* (Gloss. de Conches) ; *li voysouteiz del diaule* (S. Bern., *Serm.* ; G.). L'angl. *pretty* (ags. *prættig*, *pætig*), lui aussi, signifie proprement ' plein de ruses, adroit ' et s'employait autrefois en parlant du diable : *Næddre seó pætige* ' serpens ille callidus ' (*Anglo-sax. Hymnarium*, 61, 32 ; Bosworth et Toller) ; cf. *prætt* ' ruse ' ; écoss. *prat*(*t*) ' ruse, méchanceté ' ; holl. *perte, parte, pratte* ' ruse ', *pret* ' plaisanterie, plaisir,

enjouement' ; isl. *prettugr* ' rusé, trompeur' ; holl. *prettig* ' enjoué, drôle' ; flam. *pertig*, moy. holl. (*ghe*)*pertich* ' vif, habile, espiègle' [1].

En moyen anglais, surtout sous la plume des apologistes de la foi chrétienne, *jolly* et *jollity* prennent un sens défavorable : ils marquent l'outrecuidance, l'orgueil présomptueux, la hardiesse insolente. En voici quelques exemples : *Evilmerodach, a Iolye man without Iustyse and cruel* (1474, Caxton, *Cheese*, I, 1) ; *Our Mountain which we said in our jolly pride should never be removed* (1666, Sancroft, *Lex Ignea*, 40) ; cf. *Redi... to werre jolily against cristene men* (Wyclif, *Works*, 99). Pascal exprime la même idée par *diabolique* : *Ces principes d'une superbe diabolique* (*Saci*, préamb.). Le fr. *joli* a le même sens dans l'ancienne langue : *Sachez, quant est de ses ébats la femme ne cessera point pour noise que luy en soit faite, et dust elle estre tuée, mais en fera tout a sa jolie volonté, pour ce qu'elle y a commencé.* (*Les quinze joies du mariage*, p. 183 ; dans La Curne.)

Joli est devenu substantif en anglais (cf. *bailli*), et comme tel il a des sens qui forment un troisième groupe, qui ne sont pas admis en français, mais qu'on peut rapprocher de l'it. *giullare*, *giullaro* ' fou du roi, bouffon '. L'idée mère de ce groupe de sens est celle d'*âme damnée* ; le *jolly* est une sorte d'esclave, un pauvre *diable* prêt à tout faire pour obéir à une autre personne : *The dependents of cheats ; as jollies or ' mags-men ', or the confederates of cheats* (H. Mayhew, *Gt. World London*, 46, Farmer) ; *The man Kelly was what is termed a ' jolly ' that was, a person paid to bid so as to induce strangers to believe that he was a bonâ fide purchaser* (*Morning Star*, 25 déc. 1867). *Jolly* se dit aussi par extension des embarcations (*jolly-boat*, ou absolument *jolly*) que possèdent les navires et qui servent à faciliter les services du bord. Ce qui paraît prouver que le substantif *jolly* est identique à l'adjectif *joli*, c'est que l'angl. *devil* s'emploie dans des sens strictement analogues : *a printer's devil* est un jeune garçon employé dans une imprimerie pour faire les commissions ; *devil* se dit également d'un jeune avocat qui travaille, souvent sans récompense autre que l'expérience qu'il y gagne, pour un autre avocat qui occupe déjà un certain rang dans sa profession ; un auteur peut

1. L'origine de cette famille de mots est obscure ; Skeat songe au lat. *practica* ; le *New English Dictionary* rejette toutes les étymologies celtiques ou latines proposées jusqu'ici. Je crois qu'il faut chercher la source de *pretty* etc. dans *pert*, du gallo-rom. *espert*, *apert* ' habile, adroit, ingénieux, fin '. — On trouve dans le *N.E.D.* cette note intéressante sur le sens de *pretty* : « The sense-development ' deceitful, tricky, cunning, clever, skilful, admirable, pleasing, nice, pretty ' has parallels, more or less extensive, in *canny*, *clever*, *cunning* (cf. mod. U. S. use), *fine*, *nice*, and other adjectives. » Cf. le fr. *brave*.

faire rassembler et arranger ses matériaux par un *devil* ou écrivain mercenaire. Citons aussi comme analogue à *jolly* dans le sens de *jollyboat* l'emploi de l'angl. *devil* et du fr. *diable* pour désigner un traîneau servant à transporter les caisses, les ballots, etc.

Arrivons au quatrième groupe de sens, où les mots qui nous occupent possèdent nettement les sens de ' diabolique ' et de ' diablement '. Il faut croire que *joliment*, de même que *diablement*, a commencé par marquer l'excès de quelque chose de mauvais : *Vous vous êtes joliment trompé* (cf. *vous risquez diablement*) ; *You are jolly mistaken* ; ' *Tis like you ' ll prove a jolly surly groome* (Shakspeare, *Taming of the Shrew*, III, II, 215). Mais le langage familier emploie ces mots aujourd'hui pour indiquer également l'excès de quelque chose de bon : *Ces raisins sont diablement appétissants* (A. Daudet, *Tartarin*, 2) ; *c'est joliment bien* ; *jolly fine, jolly pretty* ; cf. *devilish fine, devilish pretty*. De même, dans certaines phrases toutes faites, l'adjectif *joli* signifie aujourd'hui ' diabolique, qui a la malice du diable ' : *Il lui a joué un joli tour*, phrase où *joli* paraît ironique, mais qui vaut exactement *Il lui a joué un tour du diable* ; *It's a jolly shame, a jolly nuisance*, phrases où *jolly* pourrait se remplacer parfaitement par *devilish*. — On dit *s'en aller au diable, demeurer au diable, être à tous les diables* pour marquer qu'une chose est perdue sans retour ; *se mettre en joli* se disait autrefois dans un sens analogue ; La Curne nous cite un exemple (Brant., *Cap. Estr.*, II, 58) où il signifie ' se mettre en panne ' en parlant des galères. Cela explique l'origine de la phrase italienne *stare in giolito* [1] qui se dit d'un voilier encalminé ou d'une galère qu'on a mise au bassin. — Il me reste à citer le verbe anglais *jolly*, qui signifie, dans l'argot, ' injurier, calomnier '. Ce verbe nous ramène au sens primitif de *diabolus* ' calomniateur ' ; cf. l'afr. *diabler* ' injurier, calomnier '.

Joli ne vient donc point de l'anor. *jōl*. Mais cela n'empêche pas que cet ancien substantif ne renferme le même radical que *joli* ; et, en effet, si invraisemblable que cela paraisse au premier abord, il est à peu près certain que *jōl* vient du grec διαβολή. Cette étymologie ne rentre pas dans le cadre de mes études, mais elle est si curieuse que je me permets d'en dire deux mots. Διαβολή serait devenu en latin vulgaire *diăböle* ou *diăböla*, accentué, comme *diăbölus*, sur la syllabe antépénultième. Si ce dernier a pris les formes mi-savantes anc. sax. *diabol, diobol, diuƀal, diuƀul, diuvil*, anglo-sax. *deófol, deóful, deófel, dióful, deófl*, on peut croire que *diăböle*, introduit dans les langues du Nord par les mission-

1. Cf. *giollare*, forme variée de *giullare*.

naires, mais devenant vite populaire et ne rappelant plus *diabolus*, a donné isl. *jōl*, dan. *juul*, suéd. *jul*, anglo-sax. *geóhol*, *geóhhol*, *geóhel*, *geóhhel*, *geól*, *giūl*, *iūl*, angl. *Yule* ' Noël ' ; cf. it. *giulivo*, aesp. *juli*. Cette manière de voir trouve un grand appui dans les variantes anglo-saxonnes qui se rapprochent d'une façon frappante des représentants anglo-saxons de *diabolus* ; cf. *geóhol* et *deófol*, *geóhel* et *deófel* ; aussi l'anc. sax. *diuƀul* et le dan. *juul*.

La signification de l'anor. *jōl* peut se déduire de l'explication de l'anglo-sax. *geōla* ' mensis jolensis ' que donne le manuscrit anglo-saxon cité par Skeat : le mois de décembre s'appelait *se ærra geōla* ' prior geōla ', le mois de janvier *se æftera geōla* ' posterior geōla ', parce que le premier « vient *avant* le soleil, c'est-à-dire avant que le soleil tourne (au solstice d'hiver) pour allonger la journée, tandis que l'autre (janvier) vient *après* » [1]. De même, Bède : « Menses *giuli* (' les mois du *giulus* ') a conversione solis in auctum diei, quia unus eorum præcedit, alius subsequitur, nomina accipiunt. » (*De Temporum Ratione*, c. xv.) Le calendrier anglo-saxon étant calqué sur le calendrier grec [2], l'année anglo-saxonne commençait, comme l'année grecque, au solstice d'hiver qui était censé avoir lieu du 24 au 25 décembre [3] ; le solstice d'hiver marquait ainsi précisément le passage d'une année à l'autre. De tout cela je conclus que l'anor. *jōl* désignait le solstice d'hiver et, selon les idées du temps, signifiait proprement ' passage (du soleil, d'un côté de l'écliptique à l'autre) '. Mais διαβολή, substantif verbal de διαβάλλειν ' porter à travers, passer à travers ', signifie proprement ' passage ', et on employait en grec, en parlant du ' passage ' d'une saison à l'autre, διάβασις, substantif verbal de διαβαίνειν, synonyme de διαβάλλειν. Selon Schade, le mha. *sunnegiht*, qui s'employait au pluriel (l'anor. *jōl* est pluriel) pour dire ' solstice d'été ' (cf. anglo-sax. *sunngihte* ' solstice '), signifie proprement ' passage du soleil ' ; cf. nha. *Sonnenwende* ' solstice ' qui traduit littéralement *conversio solis* (Bède). Comme le calendrier anglo-saxon a pour base le calendrier grec et que les termes d'astronomie sont pour la plupart d'origine grecque et com-

1. Dans le fragment d'un calendrier gothique (Stamm-Heyne, *Ulfilas*, p. 276, 12e éd.) on trouve : *Naubaimbair* : *fruma Jiuleis*, c'est-à-dire ' Novembre : qui précède le mensis jolensis ' ; cf. *fruma sabbato* ' la veille du sabbat '.

2. Après avoir énuméré les mois grecs, Bède nous dit : « Quo illos ordine annum observare, vel menses, et nuper transmissus ad nos de Roma computus eorum annalis ostendit... » (*ib.*, c. xiv.)

3. « (Antiqui Anglorum populi) incipiebant autem annum ab octavo Calendarum Januariarum die, ubi nunc natale Domini celebramus. » (*ib.*, c. xv.) « Sed et Hippocrates ἀρχίατρος Antigono regi scribens... ita dicit : Itaque exordium incipiamus a solsticio, id est, VIII Calendas Januarias. » (*ib.*, c. xxx.)

prennent justement des dérivés de βάλλειν (p. ex., *embolimus*, *embolismus*), il me paraît vraisemblable que les missionnaires ont employé *diăbŏle* pour marquer le passage de la saison qui devient de plus en plus sombre à celle qui devient toujours plus lumineuse, la *conversio solis in auctum diei*, comme type du passage à la nouvelle ère qu'inaugurait la naissance de Notre Seigneur et qui, de même que le nouvel an, commençait le 25 décembre. C'est Bède lui-même qui me fournit cette explication au chapitre XXX de son traité où il écrit : « Hæc quidem Gentiles, quibus non dissimilia de tempore etiam perplures ecclesiæ tradidere magistri, dicentes : VIII Calendas Aprilis in æquinoctio verno Dominum conceptum et passum, eundem in solstitio brumali VIII Calendas Januarias natum. Item beatum præcursorem et baptistam Domini VIII Calendas Octobres in æquinoctio autumnali conceptum, et in æstivo solstitio VIII Calendas Julias natum : addita insuper expositione, quod auctorem lucis æternæ cum cremento lucis temporariæ concipi simul et nasci deceret. » L'anor. *jōl*, angl. *Yule*, serait analogue au fr. *Pâque*, qui vient de l'hébreu *pasch'ah* ' passage ' par l'intermédiaire du grec πάσχα. L'angl. *Passover* ' Pâque ' traduit littéralement le mot hébreu.

XI. — Fr. *cajoler* (> angl. *cajole*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **cavĕŏlare* ' mettre en cage ', de *cavea* : Diez 150, Körting 2043.

Ce primitif convient médiocrement pour le sens et pas du tout pour la forme.

(2) Lat. vulg. **ingallare* ' ankrähen ', de *gallus* ' coq ' > **ingaulare* (cf. *Gall(i)a* > *Gaule*) fr. *enjôler*, d'où *cajoler* sous l'influence de l'it. *carezzare* : Gröber, *ALL*, II, 435.

Je ne partage pas l'avis de Körting : « Diese scharfsinnigen Annahmen haben mindestens grosze Wahrscheinlichkeit für sich. »

(3) Lat. vulg. **cavĕŏla* > fr. *geôle*, d'où *enjôler* et, sous l'influence de *caresser*, *cajoler* : Meyer-Lübke 1790.

Le changement de *o* fermé long en *o* ouvert bref n'est pas motivé et la substitution de *ca* à *en* est très peu vraisemblable.

Etymologie proposée.

A Namur, *cajoler* signifie ' *enjoliver* ' ; à Liège, *crajolé* (et *cajolé*) veut dire ' bigarré, peint ou revêtu de diverses couleurs ' ; c'est pourquoi Grandgagnage (I, 134) et Scheler croient devoir s'adresser au thème *jol* de l'afr. *joli* ' gai ', bien qu'ils se trouvent dans l'impossibilité d'expliquer *ca* et ne sachent pas la vraie étymologie de *joli*. Ce rapprochement est bien motivé : *cajoler* est le représentant phonétique absolument régulier du lat. vulg. **coaddiabolare* (v. § X). De peur qu'on ne conteste le passage de *coa* (kwa) à *ca*, je cite *car* (< *quare*), qui remonte à la période prélittéraire, résiste même à l'analogie de la forme accentuée *quer* et prouve par là, sans contredit, que *kwa* (*quà*, *coa*) protonique initial aboutit à *ca* avant le XIe siècle ; l'afr. *quatir*, à côté de *catir*, est dû à *coactus* où *kwa* est frappé de l'accent. On peut comparer *caler* < **coavallare* (§ LXXXII).

Cajoler signifie proprement ' chercher à décider une autre personne à faire l'œuvre du diable avec soi '. Voilà pourquoi *cajoler* se dit surtout en parlant des femmes qu'on cherche à séduire en leur disant des douceurs ; cf. l'angl. *to devil* ' séduire ' (v. § X). Parfois c'est la femme qui *cajole* l'homme : « Vous en avez usé avec moi, écrit Voltaire, comme une jeune coquette qui se pare de tous ses charmes pour séduire un pauvre vieillard à qui elle donne des désirs inutiles. Vous m'avez *cajolé*. » Cela indique suffisamment le passage au namurois *cajoler* ' enjoliver '. L'afr. *joliver* réunit lui aussi les sens de ' caresser amoureusement une femme ' et de ' faire la belle, la coquette '. La force du préfixe *co* se fait encore sentir dans la construction *cajoler avec qqn* ' échanger de doux propos '.

Cajoler est synonyme de *leurrer* ; c'est par là qu'il a pris le sens de ' chanter ' en parlant du *geai*. « Les chasseurs à la pipée ne doivent pas seulement savoir imiter le cri de la chouette ou du hibou ; il leur faut encore savoir contrefaire parfaitement les cris des autres oiseaux ennemis de la chouette, et surtout celui des plus acharnés, tels que le *geai*, le merle, le pinson, etc., qui paraissent les premiers sur le champ de bataille. » (Larousse, s. v. *pipée*.) Pour compléter ma preuvre, je n'ai qu'à tirer de Littré cette phrase d'Ambroise Paré : *Je ressembleray au hibou, et croy qu'il y aura quelque gay ou meschant corbeau, ennemy de la vérité et de la république, qui me cajolleront et becquetteront.*

XII. — Fr. *fou*, afr. *fol* (> pr., aesp. *fol* ; it. *folle* ; angl. *fool*), afr. *foler, foleier* (> pr. *foleiar* ; it. *folleare, folleggiare*).

Etymologie à rejeter.

Lat. *follis* ' soufflet, balle à jouer gonflée d'air ' > fr. *fol*, it. *folle*, etc. : Diez 142, Meyer-Lübke 3422, Körting 3891.

Selon Diez, le sens de *fou* se tire plus naturellement de l'idée de mouvement que de celle de gonflé de vent ; cette dernière idée serait trop abstraite et ne rendrait pas compte du terme *feu follet*. « L'évolution du sens du fr. *fou*, dit M. Meyer-Lübke, n'est pas expliquée, car la supposition que l'allure chancelante du *fou* est analogue au mouvement du soufflet ne convainc pas ; une allusion à *follis* ' balle à jouer ' serait plutôt possible. » Körting préfère cette filiation des sens : ' soufflet gonflé ' > ' personne gonflée ' > ' tête creuse ' > ' fou '. Le *Dictionnaire général* dit catégoriquement : « *Follem*... ' enveloppe, soufflet, ballon '... a été appliqué métaphoriquement... à une personne ayant perdu la raison. » Aucune de ces explications ne rend *follis* vraisemblable.

Etymologie proposée.

Cette famille de mots a son origine dans le lat. *fabulare*. Puisque *b* tombe en français devant *u*, *fable* et *fabler* sont des formes mi-savantes ; cf. *table*, à côté de *tôle* ; it. *favola*, à côté de *fola*. *Fabulat*, en passant par **faulat*, aboutit régulièrement au fr. *fole* ; cf. *parabolat* > afr. *parole*. *Fabulare* devient *foler* par généralisation du thème accentué [1] ; cf. *nier*, *plier*. Sur *foler* on a formé **folidiare* > afr. *foleier*, it. *folleggiare* ; cf. afr. *moteier*, it. *motteggiare*, de l'afr. *moter* (v. § XIV). On admet déjà que tous les mots de la famille de *fou* ont leur origine en France (v. Meyer-Lübke 3422). Donc, l'étymologie que je propose est phonétiquement à l'épreuve de toute critique.

Dans les exemples cités par Godefroy, les anciens verbes français *foler*, *folier*, *foleier*, *afoler*, *afolir* signifient surtout (1) ' être fou, perdre la raison ', (2) ' se tromper, errer ', (3) ' faire des folies, mener une

1. On me dira que *fabulare* aurait donné *foler* sans que le thème accentué soit généralisé, parce que *au* protonique devient *o* ouvert si la syllabe tonique ne contient pas *u*. Comme cette prétendue loi n'infirme aucunement l'étymologie que je propose, j'en remets l'examen à l'un des articles du second volume d'essais dont j'ai parlé dans l'avant-propos.

vie de débauche ', (4) ' tromper, entraîner à faire une action déraisonnable '. Tous ces sens ont une origine très naturelle dans *fabulare*. Le substantif *fabula* signifie en latin classique ' conte fait pour abuser, mensonge ', sens que conservent le pr. *faula*, l'it. *fola*, le fr. *fable*, l'afr. *fablement*, *fabliement*. Ajoutons ces définitions que je tire de Godefroy : *fabler* ' dire des mensonges, des bagatelles, babiller, bavarder ' ; *fableor* ' conteur, souvent avec l'idée de menteur, trompeur ' ; *fabuler* ' dire des bagatelles ; raconter, en parlant d'une chose fabuleuse, mensongère ; flatter, cajoler '. Cela suffit pour établir la signification primitive de *foler* : ' dire des choses fabuleuses, mensongères '. De là on passe très facilement aux sens suivants : (1) ' dire des choses qui sont hors du sens commun ' > ' être fou, perdre la raison ' ; (2) ' s'écarter de la vérité ' > ' se tromper, s'égarer, errer ' (c'est là précisément le sens de *se fabuler* dans l'ancien patois de Champagne ; v. Grosley, *Vocab. troyen*) ; (3) ' dire des choses fabuleuses, mensongères pour tromper, égarer, séduire, cajoler une personne, une femme ' > ' tromper, entraîner à faire une action déraisonnable ', et aussi, ' faire des folies, mener une vie de débauche ' ; cf. l'esp. *hablar*, de *fabulare*, qui signifie quelquefois ' avoir des relations avec une femme ' : *fulano habla con fulana*. Le dérivé espagnol *follon* signifie ' paresseux ' et, anciennement, ' vantard ' ; cf. l'afr. *fabuler* ' s'occuper à des riens ', *hâbler* (de l'esp. *hablar*) ' se vanter '. Il me semble qu'en présence de tout cela, il faudrait être *fou* pour croire au lat. *follis* ' soufflet '.

Diez nous dit que « notre mot roman *folle* » ne peut dériver du verbe par la raison qu'aucun substantif de la 3e déclinaison et aucun adjectif sans suffixe, de quelque déclinaison que ce soit, ne se tire, en apparence, d'un verbe ; *folle* serait donc le substantif latin *follis* employé adjectivement. De ce qu'on trouve « *follis* et non *follus* » chez Joannes Diaconus, écrivain du IXe siècle, il conclut que ce n'est que plus tard que cet adjectif est devenu biforme en provençal et en français. Diez fait une pétition de principe en parlant de « notre mot roman *folle* ». Il est vrai que Joannes Diaconus emploie la forme *follis* au IXe siècle ; mais il n'en est pas moins vrai que la *Chronique quimperloise* emploie dans le même siècle la forme *follus* (v. Du Cange). Il est plus que probable que Joannes Diaconus, en traduisant *fol* par *follis*, a fait un peu d'étymologie. C'eût été au IXe siècle une erreur bien pardonnable, voire à peu près inévitable ; n'a-t-elle pas été répétée depuis par des hommes bien plus savants ? Puis, aussi, l'ancien français n'avait-il pas le substantif *fol* ' soufflet ', qui venait manifestement de *follis*, et l'adjectif *mol*, qui venait de *mollis* ? Ce qui étonne, ce n'est pas l'emploi sporadique en bas latin de la forme *follis*, qui, soit dit en passant, rend parfaite-

ment compte de l'it. *folle*, c'est, bien au contraire, le fait que tant d'auteurs latins du moyen âge ont eu le courage de ne pas rapprocher *fol* ' fou ' de *follis*, mais de le rendre par *follus*. On n'a jamais expliqué pourquoi *mol* est devenu biforme en gallo-roman ; en voici l'explication : *mol* a subi l'analogie de *fol*, substantif tiré de *foler* (cf. afr. *fol hardi* > angl. *foolhardy*), employé plus tard adjectivement, et biforme dès son origine. *Fol* a une origine parallèle à celle de *mot*, substantif verbal de l'afr. *moter* (v. § XIV).

Diez veut que *feu follet* ait commencé par signifier ' feu qui se remue çà et là '. L'étymologie que je propose se prêterait bien à cette idée ; mais *feu follet* n'est en effet qu'une traduction populaire du lat. *ignis fatuus*. L'italien a *fuoco fatuo* et *fuoco folletto*. *Follus quandoque significat fatuum*. (Ebrard, dans Du Cange, s. v. *follis*).

XIII. — Fr. *tôt*, afr. *tost* (> pr. *tost* ; it., aesp., aport. *tosto*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **tot-cito* ' tout vite ' : Diez 323.

Inadmissible pour la forme.

(2) Lat. *tostus* ' brûlé, chauffé ' : Körting 5157, 9627 ; Meyer-Lübke 8814.

Diez trouve *tostus* moins vraisemblable que **tot-cito*.

(3) Lat. vulg. *momento isto* ou *isto isto* : Rajna, *Giorn. di fil. rom.*, II, 57.

Inadmissible pour la forme.

Etymologie proposée.

L'afr. *tost* a son origine dans le composé *tantost* qui est le représentant phonétique régulier du lat. vulg. **tantopost*, pour *tanto post* et *tantum post*. Dans le domaine français, *p* disparaît sans laisser de traces quand il se trouve entre deux voyelles arrondies ; cf. *lupum* > afr. *lou* [1]. *Tant* se prononçant *tan* devant un mot commençant par une con-

1. Je profite de l'occasion pour révoquer en doute l'explication traditionnelle du nfr. *loup*, à côté de *leu* (*à la queue leu leu*). On nous dit (v. Meyer-Lübke 5173) que *loup* a sa source dans l'un des dialectes qui conservent régulièrement *ou*. *Loup* s'explique, selon moi, plus naturellement par l'analogie des dérivés à radical inaccentué : afr. *louvet*, *louvel*, *louvier*, *louvin*, *louvis*, *louveteur*, *louvage*, etc. ; il serait ainsi parallèle à *amour* et à *moue* (v. § XVIII).

sonne, on a vu dans le dissyllabe *tan-tost* un composé de *tant* et *tost* ; *tost* est à *tantost* ce que l'afr. *quans* est à *tanquans*.

Le lat. *tanto post* (v. Q. Curtius Rufus, 6, 7, 26) signifie comme *post tanto* (v. Virg., *Georg.*, 3, 476) ' un certain temps après '. Mais *tanto* se confond inévitablement dans la langue vulgaire avec l'adverbe *tanto* < *tantum*. Comme adverbe de temps, *tantum*, employé surtout dans la locution *tantum quod* (v. Cic., *Fam.*, 7,23,1 ; Tite-Live 22,2 ; et 83,4), signifie ' juste, à peine ' ; cf. l'afr. *tant seulement*, it. *tanto solamente* ; l'afr. *a tant* ' là-dessus '. Il est très naturel que cet adverbe de temps, devenu **tanto*, ait remplacé l'ablatif *tanto* dans l'expression adverbiale de temps *tanto post*.

Tantost, qui contient ainsi primitivement les deux idées de ' tellement peu ' et de ' après ', se fait comprendre plus tard, sous l'influence de *tant* ' tellement ', comme étant composé des idées de ' tellement ' et de ' peu après '. C'est par là que *tost* prend le sens de ' peu après '.

Il faut voir dans les emprunts pr. *tost*, it., aesp., aport. *tosto*, it. *tantosto* de nouvelles preuves de cette universalité de la langue gallo-romane sur laquelle j'aurai besoin d'insister plus d'une fois dans la suite.

XIV. — Fr. *motte* (> it. *motta* ; angl. *moat*, *mote*) ; pr., cat. *mota* (> esp., port. *mota*) ; port. *mouta* ; afr. *moter* ; esp. (cat.) *motar*, *desmotar* ; port. *esmoutar*, *desmoutar*.

Etymologie à rejeter.

Germ. *mott* ' monceau de terre '. Diez (218) cite le bavarois *mott* ' monceau de terre marécageuse ', le suisse *mutte* ' motte de gazon ', le néerl. *mot* ' déchet de la tourbe ', le frison *mot* ' briquette de tan '. M. Meyer-Lübke (5702) se contente de poser, sans en préciser la source, le germ. **motta* ' monceau de terre ' d'où il fait venir tous les substantifs excepté l'it. *motta* et le port. *mouta*. Körting (6321), qui donne comme primitif « l'all. *mott*, *mutt*, ' monceau de terre marécageuse, motte de gazon etc. ' », est disposé à douter de cette dérivation [1].

1. Après avoir écrit cet essai, j'apprends que Gaston Paris (Article sur l'*o* fermé, *R.* X, 58) propose de voir dans *motte* le lat. vulg. *movita* ' mouvement (de terre) '. Ce primitif, qui a donné le fr. *meute*, n'a pu donner en même temps le fr. *motte* ; mais Gaston Paris a bien deviné le vrai radical de *motte*.

Etymologie proposée.

Le lat. vulg. **mŏvĭtare* a donné régulièrement afr. *moter*, pr., cat. *motar*, port. *moutar*, ait. *mutare*, anc. roum. *mutà*. L'afr. *moter* est étymologiquement le même mot que l'afr. *mueter*, *meuter* ; dans le premier c'est le radical atone, dans le dernier c'est le radical accentué, qui a été généralisé. **Movitare* a aussi plusieurs représentants dans les dialectes du français moderne (v. Meyer-Lübke 5705).

Godefroy traduit l'afr. *moter* : ' faire de petits tas de fumier et les étendre dans la prairie ' et l'on regarde ce verbe comme un dérivé du substantif *mote* > *motte*. C'est au contraire *mote* qui est tiré du verbe, dont le sens primitif est ' remuer, déplacer '. *Mote* présente le passage d'idée entre ' déplacement ' et ' ce qu'on déplace, ce qui se déplace '. Comme **movitare* est le fréquentatif de *movere*, le fr. *moter* est surtout propre à signifier, en parlant de la terre, ' remuer en détachant de petites parcelles comme en bêchant ' ; cf. le fr. *mouver* ' remuer légèrement la terre '. *Mote* aurait désigné ainsi ' l'action de remuer avec une bêche ', et ensuite, ' la petite parcelle de terre qu'on déplace avec un coup de bêche ', d'où ' petite masse de terre compacte ' (*Dict. gén.*). Le substantif italien *motta*, emprunté du français, établit cette étymologie en conservant le sens abstrait à côté du sens concret : ' scoscendimento di terreno, e la parte della terra scoscesa '. M. Meyer-Lübke (5704), qui voit bien qu'on ne peut passer du dernier sens au premier, se trouve obligé de tirer l'it. *motta* de **movita*, tandis qu'il voit dans le fr. *motte*, qui a précisément le même sens concret, un dérivé du germ. **motta* ' monceau de terre '. Mais le substantif italien prouve le passage à l'idée concrète, qui, après tout, découle très naturellement du sens abstrait ; cf. l'afr. *mote* ' atterrissement, alluvion '. *Moter* ' remuer ' trouve sa confirmation dans l'ancien composé *commoter* ' remuer '. L'afr. *esmote* ' mouvement, instigation, assaut, meute ' est sans aucun doute le substantif verbal de **esmoter* ; il est impossible de tirer *esmote* de *mote*. L'afr. *esmotoir* ' herse ' a lui aussi son origine dans le verbe **esmoter*. Pour l'ait. *mutare* ' voyager ' M. Meyer-Lübke (5705, 5785) hésite entre les primitifs **movitare* et *mutare*. Le substantif *muta* (*muta di cani, di cervi, di cavalli ; muta d'una lepre*), qui réunit les sens de l'afr. *meute* ' troupe de chiens etc. ; gîte d'un lièvre ' et du cat. *mota* ' troupe ', paraît prouver que **movitare* est la vraie étymologie. C'est manifestement du verbe *moutá* ' bercer, balancer ' que le provençal de l'Ouest a tiré le substantif *mouta* ' signal, coup de cloche '. L'esp. (cat.) *motar*, d'où *mota* ' troupe ', a aujourd'hui en argôt bohémien le sens de ' voler ' ; on reconnaît aisément le sens propre de ' déplacer ' dans le composé espa-

gnol *desmotar* ‘ ôter les nœuds du drap ; (bohém.) voler les passants ’.

Le port. *mouta, moita* ‘ bouquet de bois, buisson ’ n'est pas moins instructif. M. Meyer-Lübke (5435) le tire du goth. *maſwa* ‘ pré ’, mais il ajoute cette note : « Douteux, car la signification ne convient guère [1]. Connexion avec (le germ.) **motta* ... est encore plus difficile pour la forme et pour le sens. » En effet, le port. *mouta* dérive de *moutar* (< **movitare*), conservé dans *esmoutar* ‘ faire une coupe dans un bois ; émonder (des arbres etc.) ’ ; *desmoutar* ‘ essarter, défricher en arrachant les bois, les épines, les ronces etc. ’ ; *amoutar*, forme variée de *amotar* ‘ butter, garnir de terre une plante ’. Le primitif **movitare* explique en même temps la forme *moita* qui présente la chute du *v* et qui sert ainsi à confirmer cette origine. Le port. *mouta* signifie ‘ buisson ’ au lieu de ‘ motte ’ parce que *moutar* n'a pas désigné l'action de remuer la terre, mais bien l'action préalable de déblayer le terrain, d'arracher les arbres, les broussailles, les buissons etc. ; cf. le fr. *essart* ‘ terre essartée, taillis ’. Le port. *moutaõ, moitaõ* ‘ poulie ’, que M. Meyer-Lübke paraît négliger, vient corroborer tout cela, car il rappelle manifestement le sens primitif de **movitare*.

Parmi les mots qu'il tire du germ. **motta*, M. Meyer-Lübke cite le cat. *mota* ‘ ombelle, corymbe, panicule ’, l'esp. *mota* ‘ nœud dans le drap, duvet qui reste attaché à un habit, ordure dans la laine, tache, défaut ’, le vénitien *mota* ‘ plage, lit de rivière sec, la partie d'un lit de rivière où ne coule aucune eau ’ et *mota*, du patois de la Valteline, ‘ moule à beurre ’ ; tous ces mots, dit M. Meyer-Lübke, attendent encore une explication satisfaisante au point de vue sémantique. L'étymologie que je propose en rend parfaitement compte. Pour expliquer le mot vénitien, je n'ai qu'à rappeler l'afr. *mote* ‘ atterrissement, alluvion ’ et l'it. *motta* ‘ éboulement de terre, terre éboulée ’. *Mota* ‘ moule à beurre ’ se rapporte au verbe employé, en parlant du beurre, pour dire ‘ remuer, pétrir, presser ’ ; cf. le fr. *motte de beurre* ; Bas-Maine : *mot d bör* ; l'angl. *pat*, dérivé du verbe *to pat* ‘ taper ’, réunit les deux sens de ‘ pain de beurre ’ et de ‘ moule à beurre ’. L'idée commune à tous les sens du cat. *mota* ‘ ombelle, corymbe, panicule ’ est celle de ‘ fleurs en grappe, assemblage de fleurs soutenues par un pédoncule commun ’ ; cette idée découle naturellement de celui de ‘ masse compacte ’ ; cf. l'it. (dialect.) *motte* ‘ touffe d'herbe ’ ; le fr. *panicule* qui a une origine exactement parallèle ; l'afr. *motel* ‘ assemblage de toutes sortes de choses ’ et *troche* (§ LXXIII). On passe très facilement de la si-

1. La forme ne convient-elle pas encore moins ?

gnification primitive de *motte*: 'petite parcelle de terre qu'on déplace' aux idées (1) ' particule de terre, de pierre, de bois etc. ', (2) ' petite masse déplacée qui encombre et qu'il faudrait ôter ', (3) ' défaut, tache '. Le lat. *momentum* a le premier sens ; le développement des deux dernières idées est favorisé par les verbes comme l'esp. *desmotar* et le port. *desmoutar, esmoutar*. Ce n'est pas seulement en espagnol que le substantif que nous étudions a pris les deux derniers sens. L'angl. *mote*, qui signifie d'abord ' atome, particule de poussière, tache ', a aussi les sens techniques espagnols : ' duvet qui reste attaché à une étoffe, défaut dans la laine '.

Remarquons ensuite que les anciens verbes français *mueter* (forme à radical accentué), *moter* (forme à désinence accentuée) et les substantifs verbaux *muete, mote* ont passé en hollandais sous les formes *moeten* ' pousser doucement ', *motten* ' bruiner ; faire la moue ', *moet* ' petite bosse ; petite tache ; ordures, débris rejetés par les vagues ', *mot* ' déchet de la tourbe, du bois, de la pierre etc. ; pluie fine ' ; cf. l'it. *mota* ' terra quasi fatta liquida dall' acqua'. Le verbe moyen-anglais *to moot* ' arracher, déraciner ; déterrer (une loutre) ' et le substantif dialectal *moot, mott* ' souche d'arbre ' sont également des importations françaises.

Sans savoir la vraie étymologie, Skeat a parfaitement indiqué (s. v. *moat*) que les autres sens des mots de cette famille (p. ex., afr. *mote* ' chaussée, levée, digue, élévation, colline, château, forteresse ' ; it. *motta*, norm. *motte*, angl. *moat* ' fosse ' ; esp., port. *mota* ' levée de terre pour clôturer un champ ou retenir l'eau ') ont leur origine dans la signification primitive que j'ai attribuée à *motte*. De tout cela il faut conclure que le germ. **motta* d'où M. Meyer-Lübke tire la plupart de ces mots n'a jamais existé et que les substantifs germaniques cités par Diez sont, comme l'indique déjà leur rareté, des emprunts faits au roman.

XV. — Fr., pr., cat. *mot* (> esp., port. *mote* ; it. *motto* > angl. *motto*) ; afr., pr. *motir*, pic. *motter* ; logoud. *mutire, ammuttire* ; anc. lomb. *amutir*.

Etymologie à rejeter.

Lat. *mŭttum* ' grognement ' : Diez 218, Meyer-Lübke 5795, Körting 6424, *Dictionnaire général*.

Muttum aurait donné en français *mot* > *mout*. Cependant Diez, Körting et M. Meyer-Lübke enregistrent cette étymologie sans essayer de faire disparaître son étonnante irrégularité. Le *Dictionnaire général* nous assure que *muttum* a été altéré de bonne heure en **mottum*. D'où a-t-on tiré ce renseignement ? Le tirer de *mot*, ce serait tout bonnement affirmer que *mot* vient de *muttum* malgré la phonétique. En attendant que cette prétendue altération de *muttum* en **mottum* soit appuyée de preuves solides, je nie absolument qu'elle ait eu lieu. Pour le sens, Diez cite le commentaire soi-disant de Cornutus au vers 119 de la première satire de Perse : « ' Muttum nullum emiseris ' proverbialiter dicimus, id est verbum. » Cela ne prouve aucunement que *muttum* ait pris le sens de *verbum* ; dans la phrase *n'y voir goutte*, on peut expliquer *goutte* par *rien*, mais *goutte* n'a pas pour cela pris le sens de *rien*. Le vieux glossaire : « *muttum* γρῦ » prouve au contraire que *muttum* ne cesse pas de signifier ' grognement '. Le commentaire sur Perse soi-disant de Cornutus paraît dater de la période carolingienne (v. *A. Persii Flacci Saturæ* par Otto Jahn, 4e éd.), si *muttum* avait donné *mot* on n'aurait pas eu besoin à cette époque de l'interpréter par *verbum* [1].

Etymologie proposée.

Si l'afr. *moter* ' remuer, faire mouvoir ' a son origine dans le lat. vulg. **movitare*, fréquentatif de *movere*, et si *mote* > *motte* en est le substantif verbal féminin (v. § XIV), il est manifeste que la phonétique ne nous empêche pas de tirer du même verbe le substantif masculin *mot*. La

1. En revisant définitivement cet essai et le précédent, j'apprends que Gaston Paris a fait, dans un article sur l'*o* fermé (*R.* X, 58), quelques remarques sur l'étymologie *muttum* > *mot* ; j'en cite les plus importantes en y intercalant entre parenthèses mon commentaire : « Je serais porté à l'expliquer par un rapprochement d'étymologie populaire avec *mòvito*, la parole étant comprise comme un mouvement. (Le peuple ne fait pas de rapprochements entre des formes si différentes). On pourrait objecter que *mòvita* a donné *muete*, *meute*. Mais on a pu tirer de *mòv*, à l'aide du suffixe *-ito*, deux participes à deux époques successives... Le premier *mòvito* était déjà devenu *mòvto*, d'où *mot*, quand a été créé le second *movito*, d'où *mòvita*, *muovita*, *muete*. (Si le *mòvito* primitif n'avait pas donné *muet*, le second *mòvito* ne l'aurait certainement pas donné non plus ; puis la langue qui a passé de *movito* à *movto* ne peut plus marcher en arrière pour créer un second *movito* populaire ; et si *mutto* s'était rapproché de *movito*, il serait devenu *muet*, *meut*.)... Au reste, si *mot* a été influencé par *movto*, il est pourtant certain qu'il vient de *mutto*, comme le montrent les formes en *ou*, le nap. *mutto*, sic. *muttu* etc. (La ressemblance est trompeuse ; personne ne songe à voir dans l'esp., port. *amotinar*, fr. *mutiner*, it. *ammutinarsi* (< **movitinare*) des dérivés de *mutire*, *muttire*.)... En ancien français, *mot* figure assez souvent à la rime avec des mots qui ont aujourd'hui *out*. » (L'étymologie que je propose rend compte de ces rimes, qui ne se rencontrent que dans trois poèmes dialectaux.)

forme du verbe *motir*, auquel *mot* se rattache dans l'ancienne langue, paraît au premier abord faire difficulté. Mais si *motir* remplace *moter*, il est exactement parallèle à *ahurir*, qui se substitue à (*a*)*hurer* (v. § XXIV). La forme primitive subsiste dans le namurois *motter* ' dire '. On verra tout à l'heure que si l'afr. *moter* ' faire mouvoir ' a été employé dans la période prélittéraire tant au morale qu'au physique et s'il a eu bientôt, comme on peut le croire, des sens nombreux et très divergents, rien n'est naturel comme le passage de *moter*, employé au figuré, à *motir* sous l'influence de *motif*, qui faisait *moti* devant *s* flexionnelle.

Godefroy définit l'afr. *motir* par les termes ' déclarer, expliquer, désigner, déterminer, spécifier, motiver, nommer, appeler '. Voici comment je conçois la filiation des sens : (1) ' faire mouvoir ' > (2) ' pousser à agir ; faire une motion, une proposition ; exposer, expliquer de vive voix ou par écrit les raisons d'agir ' (cf. *motiver*) > (3) ' exposer, exprimer ses idées '. Il me semble que cette succession d'idées s'impose à l'esprit et qu'on ne pourrait rien imaginer de plus naturel. *Mot* est donc le substantif verbal de *moter* ; cf. *fol*, de *foler* (§ XII) ; *troc*, de *troquer* (§ LXXIII) ; *trot*, de *trotter* (§ LXII). Selon le *Dictionnaire général*, *motif* est « emprunté du lat. *motivus*, qui meut » ; mais on ne trouve pas *motivus* dans les dictionnaires latins. Les sens de l'afr. *motif* indiquent clairement qu'il est dérivé de *mot*. En ancien français, *mot* possède nettement le sens de ' motif ' et *motir* celui de ' motiver'. Si *motir* signifie également ' déclarer ', *motif*, comme *motison* et *motissement*, s'emploie dans le sens correspondant de ' déclaration '. Comme terme de musique, *motif* est analogue à *motet* et partant à *mot* qui, dans l'ancienne langue, partage le sens de *motet*. C'est encore le même sens fondamental de ' mouvement ' qui rattache le pr. *mot* ' vers ' d'abord à l'afr. *mot* ' son de trompe ' et ensuite au pr. *mouta* ' signal, son de cloche ' et à l'afr. *meute* ' coup de cloche '. Dans l'ancienne locution *a un mot* ' aussitôt ', *mot* équivaut à *moment* qui, lui aussi, est un dérivé de *movere*. L'it. *far motto a uno* ' salutarlo ' a son équivalent exact dans l'angl. (dialect.) *to move to a person*. Si l'it. *motto* et l'esp., port. *mote* ont été empruntés du français, il nous est permis de voir des importations françaises dans le pr. *motir*, le logoud. *mutire*, *ammuttire* et l'anc. lomb. *amutir* (v. Diez 218 et Meyer-Lübke 5794). Ces verbes paraissent signifier ' appeler, commander à qqn de se taire, tranquilliser '. Le premier sens appartient également à l'afr. *motir* ; les deux derniers découlent naturellement de la même source, car celui qui fait une motion, une proposition, s'efforce de convaincre ses auditeurs, de faire disparaître leurs doutes, c'est-à-dire de les tranquilliser, de les faire taire.

J'ajoute encore quelques détails à l'appui de cette étymologie. « *Motir* en terme de droit, c'est désigner quelque chose en jugement. » (Laurière, *Gloss. du droit françois* ; G.) L'afr. *movoir* a précisément le même sens technique : *Savoir façons a touz que comme cause fut mehue par devant nous en jugement.* (1302, *Cart. de Lugny*, Richel. 10948 ; G.) L'angl. *move* (< afr. *movoir*) serait encore aujourd'hui le terme juridique propre pour traduire *motir* dans cet exemple : *Se en la premiere mise ne fut moti d'alongier le jor.* (*Digestes*, ms. Montp. H 47 ; G.) On pourrait remplacer *movoir* par *motir* dans cet exemple : *Quar quantes sentences il moet alsi com par demandise, alsi com tantes persones des divers prent en soi.* (*Dial. de S. Grég.*, p. 197, Förster.)

Si l'on doute encore de cette étymologie, on peut s'en convaincre en la comparant d'abord à celle des substantifs *parole*, *propos* et *expression* et des verbes *appeler* et *deviser*, et ensuite à l'étymologie qui est à rejeter : *muttum* ' grognement '. Je me suis toujours refusé à enseigner *muttum* dans mes cours de grammaire historique, un peu parce que j'y voyais un défi jeté à la phonétique, et aussi un peu parce que *muttum* s'accordait mal avec l'idée que je m'étais faite de l'esprit des anciens Gaulois. Les *mots*, par lesquels ils ont, plus qu'aucun autre peuple, enrichi et précisé la pensée du monde moderne, n'ont point été à l'origine, dans leur pensée à eux, des *grognements*, mais bien au contraire des *manifestations de raisons d'agir* ; cf. l'afr. *raison* ' parole, propos, discours ; langage ; façon de s'exprimer ; composition poétique ' ; *raisnier* ' parler, déclarer '.

XVI. — Pr. *mocar*, *mochar* (> fr. *moquer* > angl. *mock*), *moco*, *moca* (> fr. *moque* ; esp. *mueca* ; port. *moca*).

Etymologies à rejeter.

(1) Grec μωκᾶν ' moquer, surtout avec des grimaces '. Diez (643) rapporte ce primitif traditionnel, le trouve évidemment peu vraisemblable, mais renonce à proposer une autre étymologie.

(2) Lat. vulg. **mūcare* (**mŭccare*) ' mucum ejicere, se moucher ' : Scheler (*Dict. étym.*), Körting 6330.

Selon Scheler et Körting, *moquer* serait la forme picarde de *moucher*. Le pic. *mouker* et le norm. *mouquer* ' moucher ' sont là pour donner

le démenti à cette étymologie qui tire *o* ouvert de *o* fermé malgré la phonétique [1].

(3) Onomatopée *moka* : Meyer-Lübke 5637.

Etymologie proposée.

Le fr. *moquer* est emprunté du provençal où la forme *mocar* représente régulièrement **moticare*, dérivé de *motir* (v. § XV). L'esp. *mueca* ' grimace ' est parallèle à l'esp. *muebda* < **movita*. Les langues autres que le provençal ont préféré le dérivé **motidiare* : c'est de cette forme que viennent l'it. *motteggiare*, exactement synonyme de *moquer* (cf. l'it. *motto* ' bon mot, mot piquant, moquerie '), l'esp. *motejar* ' censurer, critiquer, qualifier en termes inconvenants la conduite de qqn ' (cf. l'esp. *mote* ' sobriquet, surnom burlesque '), le port. *motejar* (*de*) ' railler, se moquer, dire des bons mots, des mots piquants ' (cf. le port. *mote* ' raillerie, bon mot '), l'afr. *motoier* qui est synonyme de l'afr. *motir* et du namurois *motter*. Pourquoi l'afr. *motoier* reste-t-il synonyme de *motir*, tandis qu'ailleurs les représentants de **motidiare* prennent le sens de ' dire des mots piquants ' ? Parce que les autres langues avaient emprunté *motto, mote* (v. § XV), et n'avaient pas de verbe répondant à *motir*. Après avoir expliqué dans sa *Grammaire des langues romanes* (II, § 583 ; trad. fr.) l'origine du suffixe *-idiare*, M. Meyer-Lübke nous dit : « Cette origine du suffixe explique aussi que les verbes ainsi formés ne s'éloignent pas beaucoup dans leur signification des dérivés immédiats. » Il est donc naturel que l'afr. *motoier* reste synonyme de *motir*. Et il faut remarquer que cela explique pourquoi le français a dû emprunter le pr. *mocar*.

Cette étymologie trouve une confirmation frappante dans le substantif français *moque*, qui signifie non seulement ' moquerie ' mais encore ' *motte* de terre ' (v. § XIV). C'est de ce dernier sens que dérive *moque* ' petit pot de terre ; gobelet de fer-blanc ', et, comme terme de marine, ' bloc de bois lenticulaire ' ; cf. l'afr. *moquet* ' motte ' et *moquette* ' moquerie ; fiente du chevreuil '. Le mha. *moke* ' motte ' et le flam. *moke* ' sorte de pain d'épice ', d'où M. Behrens (*Frz. Wortg.* 173) et M. Meyer-Lübke (5638, 5639) tirent l'afr. *moque* ' motte ', *moquette* ' fiente du chevreuil ' et le wall. *mok*(*e*) ' espèce de macaron qui résiste un peu sous la dent ' sont manifestement des emprunts faits au roman. Remarquons enfin que cette étymologie jette du jour sur les expressions dialectales italiennes citées par M. Meyer-Lübke (5637) : *moka*

1. C'est pourquoi M. Meyer-Lübke (5637) repousse cette étymologie. Pourquoi approuve-t-il, après cela, pour *mot* le primitif *muttum* que la phonétique oblige à rejeter pour la même raison ?

' discours inutiles ', *fa la moka* ' faire la moue, tirer la langue ', *fa di moke* ' caresser excessivement '.

XVII. — Fr. *moue* (> angl. *mow*).

Etymologies à rejeter.

Moy. holl. *mouwe* ' moue ' ou mha. *mauwe* ' pulpa ' : Diez 644. Mackel (124) et Körting (6023) supposent une ancienne forme allemande **mauwa*, mais Mackel avoue que ce primitif aurait dû donner en ancien français *move* (avec *o* ouvert) au lieu de *moe* (avec *o* fermé). M. Meyer-Lübke (5441) suppose une forme francique **mauwe*. Skeat (s. v. *mow* 3) tire *moue* du moy. holl. *mouwe*.

Le passage d'idée entre ' pulpa ' et ' lèvre inférieure avancée ', sens qu'on attribue à **mauwe*, **mauwa*, n'est pas vraisemblable. Le *Dictionnaire général* rejette toutes ces étymologies.

Etymologie proposée.

L'afr. *moe* ' bouche, lèvre ' vient du lat. *mōta*, participe féminin de *movere*, employé sans doute à l'origine pour qualifier *lèvre*. L'analogie des dérivés à radical inaccentué afr. *mouete* ' moue ', *mouard* ' celui qui fait la moue ' aurait empêché *moe* de passer à *meue* ; cf. *amour* que *amoureux* empêche de devenir *ameur*. Voici les raisons qui rendent cette étymologie vraisemblable : (i) il n'y a rien de plus ordinaire en latin classique que l'expression *labra movere* ; (ii) *mota*, du patois de Trente, qui signifie ' monceau ' et aussi ' lèvre épaisse ', est dérivé de **movitare* (v. § XIV) ; (iii) le holl. *motten* qui est emprunté à l'afr. *moter* < **movitare* signifie ' faire la moue ' (v. § XIV) ; (iv) l'esp. *mueca* ' grimace ' et le fr. *moquer* sont dérivés de l'afr. *moter* < **movitare* (v. § XVI) ; (v) le lomb. *moka* ' moue ' (*fa la moka*) est le même mot que le fr. *moque* (v. § XVI) ; (vi) l'afr. *moe* (*faire la moe*) se trouve employé dès le XIIe siècle et le moy. holl. *mouwe* (*maken die mouwe*) en dérive manifestement, comme le moy. angl. *mow*(*e*).

XVIII. — Afr. *gaif, gaiver* (> angl. *waif, waive*).

Etymologies à rejeter.

(1) Angl. *waive, wave* < ags. *wafian* ' faire signe (de main) ' : Diez 591.

Skeat admet que *waive* vient du norm. *weiver,* afr. *gaiver* ; il voit dans *wave* un mot distinct.

(2) Anor. **weif,* isl. *veif* ' qui remue, qui ondule au gré du vent ou de quelque autre impulsion variable ' : Skeat (s. v. *waif*), Mackel 117, Körting 10022. Skeat est disposé à voir dans l'isl. *veif* le substantif verbal de *veifa* ' vibrer, remuer '.

Etymologie proposée.

L'afr. *gaif* a son origine dans le lat. *vacuus*. Le *v* se comporte comme dans *vagina* > *gaine, vadum* > *gué, vastare* > *gâter,* etc. ; *-acua* comme *aqua,* donne régulièrement *aive*; cf. **sequere* > **sieivre* > afr. *sivre*. Le masculin *gaif* s'est modelé sur *gaive,* comme *veuf* sur *veuve* < *vidua*.

Gaif, angl. *waif,* signifie ' que personne ne réclame ' et se dit tant des biens immobiliers que des biens meubles : *Et ont les heritages, que eulx tenoient, laissiez guerps et gays* (1366, Ord., IV, 716 ; G.) ; *bestes gayves* (1426, dans Godefroy). Le lat. *vacuus* a le même sens : *Syriam provinciam... vacuam tum morte Atilii Rufi* (Tac., *Agr.,* 40) ; *vacuam possessionem regni sperans* (Cés., *B: C.,* 3, 112); *centuria vacua* (Cic., *Tull.,* 17) ; cf. *mulier vacua* ' non mariée ' (Tac., *Ann.,* 13,44). *Gaif* s'emploie substantivement dans ce sens : *un cheval de gaif* (1373, dans Godefroy) ; il en est de même pour *vacuum* : *si quis casus puerum egerit Orco, in vacuum venias.* (Hor., *Sat.,* II, 5, 50.) Le verbe *gaiver,* angl. *waive,* ' renoncer à un droit ' a essentiellement le même sens que *vacuare,* employé comme terme juridique : *Constitutiones posteriore promulgatione vacuatæ.* (Justin., *Ed. de Cod. Confirm.,* 2.)

XIX. — Fr. *gai* (> pr. *gai*, it. *gajo*, aesp. *gayo*, port. *gaio*, angl. *gay*).

Etymologies à rejeter.

(1) Aha. *gâhi* ' prompt ' : Diez 51, Mackel 40.

« *Gai*... Origine incertaine ; le rapprochement avec l'aha. *gahi*... soulève des difficultés phonétiques » : *Dictionnaire général*. Cf. Meyer-Lübke 3640.

(2) Aha. *wâhi* ' beau ' : Skeat (s. v. *gay*).

Wâhi ne convient pas mieux pour la forme que *gâhi*.

(3) Lat. *Cajus*, *Gajus*, nom propre : Baist, *Z.* V, 247.

Gaston Paris (*R.* XI, 164) commente ainsi l'article de M. Baist : « *Gai*... ne vient pas de l'all. *gâhi*..., ce que j'accorde volontiers, mais le tirer du lat. *Gaius*, parce que l'épouse dit à l'époux : *ubi tu Gaius ego Gaia*, n'est-ce pas se moquer un peu des lecteurs ? »

(4) Lat. *varius* > it. *gajo* d'où le fr., pr. *gai* : Körting 1718.

De *varius* l'italien ne pourrait tirer que *guajo* à côté de *vajo* ; cf. *vadum* > it. *vado*, *guado* ; *vagina* > it. *guaina*. Körting mentionne ailleurs (4113) *vagus*, mais ne le propose pas formellement.

Etymologie proposée.

Le fr. *gai* est essentiellement le même mot que l'afr. *gaif* < *vacuus* (§ XVIII). La forme *gaif* se réduit régulièrement à *gai* devant *s* flexionnelle : *Et ont les heritages laissiez guerps et gays* (v. § XVIII). *Gai* < *gaif* est parallèle à *joli* < *jolif*. Mais il s'en faut de beaucoup que l'adjectif moderne *gai* soit toujours une forme réduite de *gaif*. Le passage, régulier en latin vulgaire, de *vacuus* à **vacus* a dû entraîner assez souvent celui de *vacua* à **vaca* ; et c'est à ces formes populaires **vacus*, **vaca*, que remonte ordinairement l'adjectif *gai*.

Le lat. *vacuus* s'employait absolument dans le sens de ' vide de soucis, exempt de soins, sans occupation obligée ' ; de là il n'y a qu'un pas au sens le plus général de *gai* : ' porté à rire '. Si *gai* se dit d'un appartement, d'un pays qui a un aspect riant, Horace avait parlé dans un sens analogue du *vacuum Tibur* (*Ep.*, I, 7, 45). Le terme de mer italien *gaja*, *gaje* ' quel luogo nella stiva, che rimane lateralmente da ciascuna banda fra 'l bordo e la cassa delle trombe ' rappelle le lat. *spatium vacuum*, *via vacua*. L'angl. *waif*, qui est le même mot que l'afr. *gaif*

(v. § XVIII), est synonyme du port. *gaiáto* ' jeune garçon qui emploie son temps à polissonner dans les rues '. Mais ce qui me paraît établir définitivement l'identité de *gai* à *gaif* < *vacuus,* c'est d'abord le terme de pêche *hareng gai,* où *gai* signifie ' sans œufs ni laite ', c'est-à-dire ' vide ' (cf. le wall. *vai* ' laitance de hareng ') ; et ensuite le terme de blason *cheval gai* ' cheval nu et sans harnais ', où *gai* signifie proprement soit *gaif* ' égaré, perdu, que personne ne réclame ', soit *vacuus* comme synonyme de *nudus* ; cf. *Messana ab his rebus vacua ac nuda est.* (Cic., *Verr.*, II, 4, 2, 3.) C'est probablement l'ambiguïté de *cheval gai(f)* qui a donné naissance à l'expression *cheval de gaif* (v. § XVIII). Dans toutes les langues romanes où il se trouve, le mot que nous étudions se dit, surtout comme terme de marine, d'un boulon ou de tout autre objet lorsqu'il a trop de jeu, qu'il est trop au large dans son trou ou dans la place qu'il occupe. Ce sens, qui dérive très naturellement des sens ordinaires de *gaif* (' égaré, perdu, vagabond '), mais qui, après tout, est un sens dérivé et technique, nous autorise à croire que le fr. *gai* a passé en Italie et dans la péninsule ibérique, et que, par conséquent, les formes italienne, espagnole et portugaise sont des mots d'emprunt.

XX. — Fr. *guère, guères,* afr. *waires, guaires* ; pr., cat. *gaire* ; it. *guari.*

Etymologies à rejeter.

Diez (177) proposa, sous toutes réserves, d'abord l'aha. *wâri* ' vrai ', ensuite l'aha. *weigaro* ' beaucoup ' ; il reconnut qu'on peut objecter à *wâri* que ce mot ne paraît pas avoir eu en allemand le sens qu'il prend partout en roman ; et que *weigaro,* auquel on ne peut faire la même objection, ne se trouve que rarement, tandis qu'il a dû être très populaire s'il a pénétré dans toutes les langues romanes. On cite toujours *weigaro* en attendant qu'une étymologie plus vraisemblable soit proposée (v. Körting 10372). M. Meyer-Lübke (9485) pose le francique **waigaro* et voit dans l'afr. *gaires* la source des formes provençale, catalane et italienne.

Etymologie proposée.

Le fr. *guère* vient de l'adverbe latin *varĭe,* qui a pris dans chaque dialecte roman la désinence adverbielle caractéristique ; cf. lad. *uèra,*

wall. *wair*, pic. *wère*, lor. *vouère*. Si en France *varie* est devenu presque partout *varia(s)*, il n'a suivi que la même marche que *vere* (> *vera* > *voire*) ou *certo* (> *certas* > *certes*), *primo* (> *primas* > afr. *primes*), *longo* (> *longas* > afr. *longes*) etc. L'ait. *varo* ' vario ' rend compte de l'*r* de *guari* ; pour l'*i* il faut comparer *fuori*, *lungi*, *oggi*, *tardi*, *ieri*, *domani*, *anzi*, *avanti*, *forsi*, etc. Dans l'ancienne graphie provençale *gaigre* que Diez cite à l'appui de *weigaro*, *ig* représente un yod ; l'it. *guari* prouve que le primitif n'est pas *weigaro*. Le *v* de *varie* se comporte comme celui de *vagina* > it. *guaina*, fr. *gaine*. Ainsi, au point de vue phonétique l'étymologie que je propose ne laisse rien à désirer.

Elle n'est pas moins satisfaisante au point de vue du sens. Déjà dans la langue classique, il n'y a souvent qu'une nuance entre *varie* et *multum*, *valde*, *copiose*. Exemples : *varie sum affectus tuis litteris* (Cic., *Fam.*, 16, 4, 1) ; *qui* (sc. *sermones*) *ab his, qui illum audierunt, perscripti varie et copiose sunt* (id., *Ac.*, 1, 4, 16) ; *numerus hujus generis late et varie diffusus est* (id., *Sest.*, 45, 97) ; *varie moveri* (id., *Div.*, 2, 42, 89). Cicéron associe constamment l'adjectif *varius* aux synonymes *multus*, *multiplex* et *copiosus*, et il est évident qu'il pense la plupart du temps au grand nombre, à la multiplicité des choses plutôt qu'à leur diversité. L'it. *varii* et l'esp. *varios* s'emploient dans le sens de ' plusieurs, beaucoup ' ; cf. le fr. *divers*. Si *guère* et *guari* [1] s'emploient presque toujours avec une négative, c'est que le parler populaire a consacré ici une tournure (*non* avec une expression superlative ou intensive) qu'affectait beaucoup la langue classique. L'adverbe *varie* signifie aussi ' autrement ', et *autrement* précédé d'une négative a précisément le sens de ' guère ' : *Il n'est pas autrement disposé à faire ce que vous désirez*, c'est-à-dire qu'il n'est *guère* disposé à le faire. Jusqu'au XVIIe siècle *guère* se disait également avec *pas* : *Ces tables ne sont pas gueres certaines*. (Amyot, *Them.*, 48.)

XXI. — Afr. *eneveis*.

Etymologie à rejeter.

Dans un numéro récent de la *Zeitschrift* (XXXVII, 723), M. O. Schultz-Gora s'efforce de confirmer l'étymologie *et non vides* proposée par Suchier dans le glossaire des œuvres de Beaumanoir et qu'Alfred

1. Diez cite des exemples de l'emploi positif de *guère* ; voici un exemple correspondant de *guari* : *E fermamente, se tu il terrai guari in bocca, egli ti guasterà quelli che son dallato*. (Crescenzi, *Tratt. dell' Agric.*, I, 4, 8.)

Schulze avait révoquée en doute. Gaston Paris avait déjà objecté à cette étymologie que *vides* devient *veiz*, tandis que *eneveis* se trouve toujours écrit avec *s* et rime toujours avec des mots en *-s*. M. Schultz-Gora croit pouvoir écarter cette objection en affirmant « dass das Wort augenscheinlich der Umgangssprache angehörte, und sich hier auslautendes *z* früher zu *s* abgeschliffen haben kann, als uns dies in literarischen Denkmälern entgegentritt. » M. Meyer-Lübke (9319) paraît partager cette opinion. Mais rien ne fait penser que *eneveis* appartenait au langage familier, et quand même il y aurait appartenu, rien ne nous invite à croire que le *z* final s'y serait réduit à *s* de meilleure heure que cela ne se présente dans les monuments littéraires. M. Schultz-Gora ne cite pas la moindre preuve à l'appui de sa supposition. Pour qu'elle fût juste, il aurait fallu que tous les auteurs eussent conspiré à cacher la réduction du *z* sauf dans *eneveis*. Puis, cette étymologie est contraire au génie d'une langue qui a créé comme synonymes de *eneveis* les formes *de ce pas, à l'instant, à ce coup, pour le coup, (à) cette fois*, (*à*) *celle fois*.

Etymologie proposée.

L'afr. *eneveis* a certainement son origine dans *in hac vice*, variante de *ad ecce istam* (*illam*) *vicem* > afr. *a ceste* (*celle*) *fois*. *Hac* se réduit régulièrement à *a* dans cette position ; cf. *hac hora* > *aora* > *ore* > *or*. Au premier abord, cette étymologie a l'air d'être tout aussi impossible que celle de Suchier, car *vicem* se trouve représenté partout ailleurs par *feiz*. Je vais montrer cependant que *vicem* donne régulièrement *veis* au singulier, et que *feiz* est la forme plurielle qui a fini par se généraliser. Le *v* de ce mot n'est devenu *f* que sous l'influence d'une sourde finale précédente ; cf. afr. *totes feiz, soventes feiz, altres feiz, dous feiz, treis feiz, cinq feiz, sis feiz, set feiz, huit feiz, nuof feiz, dis feiz, les feiz, ces feiz*. Dans *eneveis*, le *v* aurait échappé à cette influence assimilatrice, et le sentiment de la composition aurait été perdu avant la généralisation de l'*f*. Pour rendre compte de la consonne finale (*s* au lieu de *z*), il faut résoudre le problème que présentent dans le plus ancien français *pais* (< *pacem*), *dis* (< *decem*), à côté des formes *feiz* (< *vicem*), *voiz* (< *vocem*), *croiz* (< *crucem*), *noiz* (< *nucem*), *peiz* (< *picem*). Il est permis de croire que dans ces mots, comme partout ailleurs après une voyelle, les groupes *ce, ci* ont donné *is* ; cf. *racemum* > *raisin* ; *vicinum* > afr. *veisin*. S'il en est ainsi, on a commencé par dire dans tous les cas du singulier *pais, veis, vois, crois, nois, peis*. Mais au pluriel il se présentait en latin vulgaire une influence troublante : au groupe *ce* du cas sujet et du cas régime, il se substituait *cj* dans tous les

autres cas, qui n'ont certainement pas disparu du jour au lendemain sans laisser de traces. Ainsi, par exemple, tandis que *nuces* passait à *nois*, *nucjo* (de *nucium*) et *nucjos* (de *nucibus*) [1] tendaient à donner *noz* ; cf. *brachium* > *bracjo* > afr. *braz*. Il y avait ainsi lutte, d'abord entre la voyelle *o* et la diphtongue *oi*, puis entre la consonne simple *s* et le groupe *ts* (*z*). Le résultat de cette lutte dépend de la loi que j'ai formulée dans l'article sur *maint* (§ VIII) et qui veut que, toutes choses égales d'ailleurs, de plusieurs formes concurrentes, celle qui contient le plus grand nombre de sons l'emporte sur les autres. Par conséquent, la diphtongue *oi* l'emporte sur la voyelle *o* et le groupe *ts* l'emporte sur la consonne simple *s* ; on a ainsi pour résultat la forme *noiz*. Conformément à la même loi, cette forme plurielle ne tarde pas à s'étendre au singulier et à remplacer *nois*.

Ce qui confirme tout cela, ce sont les formes *pais*, *dis* et *eneveis*, car *decem* était invariable, *pacem* ne s'employait certainement pas au pluriel dans la langue parlée [2], et dans *eneveis*, dont le caractère composé s'est inévitablement obscurci de bonne heure, *veis* a échappé à la généralisation de la forme *veiz* ou *feiz*. Ajoutons qu'étant donné l'étymologie que je propose, la forme *d'anevois*, qui embarrasse un peu M. Schultz-Gora, ne demande même pas d'explication ; cf. *d'aujourd'hui*.

XXII. — Fr. *baliverne*.

Etymologie à rejeter.

Il n'y a vraiment pas d'étymologie à rejeter ; si Scheler cite Ménage, qui fait dériver *baliverne* de *bajulus*, et Dochet, qui en voit la source dans *baver*, c'est seulement pour s'en divertir.

Etymologie proposée.

Le fr. *baliverne* représente tout simplement l'afr. *bale iverne* ' balle d'hiver ' ; cf. l'afr. *nuit iverne*, dans Godefroy. L'adjectif (*h*)*iver*(*n*) qui fonctionnait au masculin comme substantif, devait disparaître de bonne heure. Il avait pour synonyme (*h*)*ivernage*, employé surtout dans les

1. La bilabiale *b* tombe régulièrement devant *u* ; cf. *tributum* > afr. *treu*, **habutum* > *eu*.

2. Il est également certain qu'on n'employait pas le pluriel *pices*, mais *picem* aurait subi l'influence de l'adjectif *piceus* qui donne la même forme que les cas obliques du pluriel, c'est-à-dire *pez*. L'adjectif *piciatus* renfermait également le groupe troublant *cj*.

expressions *grain ivernage, blé ivernage*. Godefroy traduit le substantif (*h*)*ivernage* : ' blé qui se sème en hiver ' et fait remarquer qu'on appelle à Lille et environs *hivernache* un fourrage composé de seigle et de vesces semés ensemble pour la nourriture des chevaux pendant l'hiver. On expliquera différemment l'origine du sens figuré de *bale iverne* selon qu'on le rattache à l'un ou à l'autre de ces deux sens de *blé ivernage*. Mais quel qu'en ait été le sens primitif précis, *bale iverne* était évidemment propre à signifier ' propos qui n'a rien de sérieux, discours futile ' ; cf. l'angl. *chaff* ''balle, rebut, bagatelles, gouaillerie '.

XXIII. — Afr. *estovoir* (> angl. *stover*), ladin *stuvair*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *stŭdēre* ' désirer ardemment ' : Diez 577.

Inadmissible pour la forme et pour le sens (v. Körting 9075).

(2) Lat. vulg. **estŏpēre*, formé sur *est opus* ' il est nécessaire ' : Tobler, *Z. für vgl. Spr.* XXIII, 421.

Comme *opus* conserve son identité dans l'afr. *ues*, cette étymologie est peu vraisemblable ; Körting et M. Meyer-Lübke la rejettent.

(3) Germ. **stauen* (cf. l'aha. *stuen* ' increpare, objurgare ') : Behaghel, *Z.* I, 468.

Inadmissible pour la forme et pour le sens.

(4) Lat. *stătŭēre* ' fixer, ordonner ' > **stătŭēre* > afr. *estavoir* d'où, sous l'influence du *v*, *estovoir* : Bartsch, *Z.* II, 307.

Cette étymologie est de toute invraisemblance (v. *R.* VII, 629).

(5) Lat. *stŭpēre* ' être arrêté ' : Suchier, *Gröbers Grundrisz*, 636 ; Meyer-Lübke 8331.

Ce primitif ne convient pas pour la forme (v. *R.* XXX, 569).

(6) « L'énigme de l'origine de *estovoir* se résoudrait facilement ainsi : *ester* = *stare* ' se tenir ' était employé en ancien français impersonnellement pour dire ' il convient, il faut, il est nécessaire ' ; on a formé sur la 3e psn. sing. prét. *estut*, par l'analogie des 3es psns. prét. en *-ut* (p. ex., *dut*), un infinitif *estovoir* et encore un prés. *estuet* (d'après *puet*) » : Körting 9075.

Cette étymologie a deux défauts dont chacun suffirait seul pour la ruiner : (i) *ester* n'a pas le sens que lui donne Körting ; (ii) on ne peut rendre compte de la même façon du verbe ladin (v. Diez 577).

Etymologie proposée.

L'étymologie que je vais énoncer paraîtra au premier abord non seulement invraisemblable au plus haut degré, mais, à cause de l'accent, tout à fait impossible : *estovoir* a son origine dans *estŏ*, troisième personne singulière de l'impératif futur de *esse*, que son usage constant dans la conversation, aussi bien que dans les débats, les lois et les testaments, a fait subsister en dépit de la perte de ce temps de l'impératif. Je m'empresse d'ajouter que *estŏ* ne s'est pas maintenu en tant que partie du verbe *esse*, qu'il s'est rattaché à *stare* et que par là, inévitablement, l'accent qui frappait la première syllabe de notre mot s'est reporté sur sa syllabe finale. Nous verrons tout à l'heure que ce n'est pas là une supposition gratuite. En attendant, remarquons que dans le lat. vulg. **esto, *estas, *estat* < *exsto, exstas, exstat*, l'accent a porté primitivement sur la syllabe initiale et que si **estare* < *exstare* ne persiste pas dans les langues romanes, c'est qu'il a fini par se confondre avec *(e)stare* < *stare*. Il n'y a là rien que de très naturel, car du moment où l'*e* prosthétique s'est identifié avec l'*e* du préfixe *es* < *ex*, ces deux verbes ont eu beaucoup de formes identiques, et si l'accent a dû se déplacer dans d'autres parties du composé, il s'est déplacé également dans les mêmes parties des composés *convenire, recipere, renegare*, etc. Mais, sur ces entrefaites, quel a été le sort du mot *estŏ* qui appartenait à *esse* ? Quel miracle aurait pu l'empêcher de se rattacher aux formes **esto, *estas, *estat* < *exsto, exstas, exstat* qui elles aussi étaient accentuées sur la première syllabe ? Et quand l'accent se déplaça dans ces formes par l'analogie des formes correspondantes de *stare*, quel autre miracle aurait pu empêcher l'accent de notre *estŏ* de se déplacer de même ? Car, il faut bien le noter, le sens de ce dernier était très semblable à celui des mots classiques *stat, stet, exstat, exstet*. Enfin le rapprochement de notre *estŏ* et du verbe *stare* n'est pas une pure hypothèse. En voici la preuve : le verbe que nous étudions n'a subsisté qu'en français et en ladin ; or, le ladin remplace *stat* par *sto*, l'ancien français emploie *estoit* et *estoise* pour dire *stet* et on ne rencontre pas ailleurs des formes correspondantes avec *o*. Ce n'est pas tout : le latin employait *estŏ* également à la deuxième personne et le ladin remplace par *sto* non seulement *stat* mais l'impératif *sta*. Il est donc évident que notre *estŏ* s'est rattaché à *stare*. Mais il n'a pas pour cela sacrifié son individualité. L'ancienne littérature de la Haute-Italie présente les formes *estuf, astove* et *stol* (v. Meyer-Lübke, *Gram. des lang. rom.*, II, § 244, trad. fr.). Ces formes font croire que *estŏ* s'est assimilé plus tard tantôt à *mŏvet*, tantôt à **vŏlet*, pour *vult*. Il serait possible d'expliquer l'infinitif *stuvair* et le parfait *stous* par l'analogie de *muvair*

et de son ancien parfait *mous*, it. *mossi*, les formes françaises *estovoir* et *estut* par l'analogie de *movoir* et de *mut*. Mais les formes du subjonctif de notre verbe rendent cette explication incertaine. En ladin, ces formes, qui varient de lieu en lieu, sont, comme le fait remarquer Gartner (*Rætor. Gram.*, § 194), modelées manifestement tantôt sur le subjonctif de *sapere*, tantôt sur celui de **volere* ; tandis que l'afr. *estovoir* fait au subjonctif soit *estuisse* par l'analogie de *puisse*, soit *estace* par l'analogie de *face* > *fasse*. Puis l'infinitif provençal isolé *stober* ne s'expliquant que par le pr. *saber*, on peut se demander si *stuvair* et *estovoir* ne doivent pas leur *v* à *savair*, *savoir*, plutôt qu'à *muvair*, *movoir*. Et si le subjonctif de *stuvair* est modelé quelquefois sur celui de **volere*, le parfait *stous* a pu être formé sur le modèle du lad. *vous* < **volsi*, pour *volui* ; cf. *pous*, parfait analogique de *pudair*. On ne saurait non plus nier la possibilité que le parfait français *estut* ait eu pour modèle, non pas *mut*, mais *sut*, *put*, ou *estut*, parfait de *ester*. La complexité des formes de notre verbe est une des meilleures preuves de l'étymologie que je propose. Quel autre primitif aurait pu subir tant d'analogies diverses ? Et pour parler seulement de la troisième personne du présent de l'indicatif, quel autre primitif aurait pu revêtir les formes *sto*, *estuet*, *estuf*, *astove*, *stol* ?

Pour le sens, il n'y a pas loin du lat. *estŏ* ' il doit être, il devra être ' au lad. *el sto* ' il doit, il devra ', ni même à l'afr. *estuet* dans cet exemple :

Quant est armez, cheval li *stuet*.
(Rob. de Blois, *Poés.*; G.)

Ne pourrait-on pas dire en latin : *equus illi esto*? On passe facilement à la construction impersonnelle avec un infinitif :

En Sarraguce sai bien qu'aler m'*estuet*.
(*Roland*, 292.)

N'a-t-on pas dit de même *cheval li falt* avant de dire *aler me faut* ? Puis la langue classique employait beaucoup *estŏ* pour dire ' soit ! qu'il soit convenu, que cela soit supposé vrai, nécessaire ', et dans cet emploi *estŏ* n'est pas loin d'être impersonnel. Enfin l'afr. *movoir*, sur lequel *estovoir* a pu se modeler, se construit lui aussi impersonnellement :

Par mon chief, dist le duc, *il meut* de grant honneur et vaillance a ces deux freres de venir de si loing pays pour querir les adventures.
(J. d'Arras, *Melus*, 250, Bibl. elz.)

Faut-il expliquer la forme variée *estavoir* ? L'infinitif était très usité substantivement pour dire (1) ' nécessité, obligation ' et (2) ' le néces-

saire, approvisionnement ' d'où l'angl. *stover* ' fourrage '. Dans cet emploi, *estovoir* a subi l'analogie de *avoir*, comme cela peut se voir parfaitement par cet exemple :

> Dont li ont tot nomé l'*avoir*,
> Les bles, les nes, l'altre *estavoir*.
>
> (Wace, *Brut*, 567, Ler. de Lincy.)

XXIV. — Fr. *heurter*, afr. *hurter* (> pr. *urtar*, *hurtar* ; it. *urtare* ; angl. *hurt*, *hurtle*).

Etymologies à rejeter.

(1) Cymr. *hyrddu* ' pousser ', *hwrdd* ' bouc, impulsion ' : Diez 336. « Quand même le représentant gaulois serait **ŭrtos*, ce primitif ne conviendrait pas, car il ne rend compte ni de l'*h*, ni de la voyelle ». (Meyer-Lübke 4244.) Cf. Thurneysen, *Keltoromanisches*, p. 81.

(2) Lat. vulg. **ūrtare*, de **ŭrtum*, supin inusité de *ŭrgēre* ' pousser, presser ' : Körting 9924.

Le changement de *ŭ* en *ū* n'étant pas motivé, cette étymologie est tout aussi peu satisfaisante que la première.

(3) « Mot d'origine incertaine, probablement germanique » : *Dictionnaire général*.

Les congénères germaniques de *heurter* (mha. *hurten* ; néerl. *hurten*, *horten*) sont, de l'aveu de tous les germanistes, empruntés du français.

Etymologie proposée.

Le fr. *heurter*, afr. *hurter*, ' venir frapper d'un coup brusque ' est le même mot que l'esp. *hurtar* ' voler ' < lat. vulg. **fūrtare*, de *fūrtum* ' vol '. Si une doctrine phonétique réputée saine condamne cette étymologie comme peu orthodoxe, c'est la doctrine, et non pas l'étymologie, qu'il faut rejeter. M. Meyer-Lübke (*Gram. des lang. rom.* I, § 447, trad. fr.) décrit le sort de *f* intervocalique en ces termes :

« Dans les mots de pure origine latine, elle ne peut se présenter que dans des formes composées et doit par conséquent persister. Mais là où le sentiment de la composition a disparu, elle est traitée comme *v* (intervocalique)[1]. »

1. « En français, *v* tombe (avant l'accent) de même qu'après l'accent dans le voisinage d'un phénomène labial. » (id., *ib.*, § 446.) M. Meyer-Lübke cite, sans l'expliquer, l'afr. *viaz* < *vivacium*.

Cela explique la chute de *f* (1) dans le fr. *ruser* < *refusare* (cf. *peur* < *pavorem*) et (2) dans le fr. *biais* < *bifacem* (cf. l'afr. *viaz* < *vivacium*; fr. *viande* < **vivanda*, pour *vivenda*). Mais la loi en question ne rend pas compte du changement de *f* en *h* dans le fr. *dehors*, *hors* < *de foris*, étymologie qui ne souffre pas de doute. Par conséquent, tout en approuvant cette étymologie, en 1913, M. Meyer-Lübke (3431) la regarde comme irrégulière et la commente ainsi :

« Die frz. *h*- Form, der auch die rätoromanische *f*-lose Form entspricht, ist nicht erklärt. Wenn einzelne afrz. Texte *fors* und *dehors* nebeneinander stellen, so hat doch der Wandel von *-f-* zu *-h-* sonst keine Parallelen, Einfluss von fränk. *hûz* ' draussen ' ZRPh. XXXI, 579 ist möglich. »

De même, M. Körting (2820) en 1907 :

« Das *h* aus *f* ist noch nicht wirklich befriedigend erklärt, vermutlich beruht es auf mundartlicher Eigenart. »

Et le *Dictionnaire général* :

« *F* initiale persiste... Son changement en *h* dans *hors* de *foris*, à côté de *fors*, demeure inexpliqué [1]. »

Je me propose d'établir par toute une série d'étymologies la loi suivante : *Dans le domaine français,* f *initiale, devenue intervocalique dans un composé, se change en* h *si elle est suivie d'une voyelle labiale ; cette* h *s'efface si elle se trouve entre deux voyelles labiales et se maintient dans les autres cas.* Les exceptions sont dues à l'analogie de la forme simple ; *dehors* ne l'emporte sur *defors* qu'après une lutte prolongée et qu'en donnant naissance à la forme simple analogique *hors*. Comme l'*e* féminin est labial, *refusare* passe par les formes *rehusare* > *reuser* > *ruser* ; de même, *dehors* aurait abouti à *dors* sans l'influence analogique de *hors* et de *ahors*. Trois causes ont empêché d'observer jusqu'ici l'opération de la loi que je viens de formuler : (1) l'influence analogique de la forme simple, qui ne laisse pas disparaître l'*f* dans le composé, quand le sens de ce dernier ne s'éloigne guère de la signification propre du mot simple ; (2) le changement considérable de sens qu'ont subi préalablement les composés qui présentent soit la chute de l'*f*, soit son changement en *h*, et qui s'est combiné avec le changement de forme pour obscurcir leur origine ; (3) l'influence analogique qu'exerce à son tour le mot métamorphosé et qui entraîne parfois la forme simple, surtout si celle-ci ne garde pas sa signification propre.

1. M. Brunot (*Hist. de la langue fr.*) ne paraît pas s'occuper de la forme *hors*.

C'est conformément à cette loi que **afūrtare* et **defūrtare* deviennent en ancien français *ahurter* ' choquer, heurter, frapper ' et *dehurter* ' heurter, battre, secouer '. Puis, sous l'influence de ces composés, dont le sens ne rappelle plus celui de ' voler ', **fūrtare* passe à son tour à *hurter* ' venir frapper d'un coup brusque, résonner '. Disons mieux : *hurter* ne vient point de **fūrtare* ; il se dégage des composés *ahurter* et *dehurter* de la même manière que *trouver* (§ I) et *trousser* (§ VI) se dégagent de *entrouver* et de *estrousser*. — Le pr. *urtar*, *hurtar*, l'it. *urtare* et l'ang. *hurt*, d'où *hurtle*, sont des importations françaises.

On n'a qu'à se reporter par la pensée au moyen âge où les voleurs de grand chemin infestaient toute l'Europe et, embusqués dans les forêts au bord des routes, venaient fondre tous les jours sur des voyageurs, pour voir combien est facile et naturel le passage de l'idée de ' voler ' à celle de ' venir frapper d'un coup brusque '. Voici des traces encore plus manifestes de cette origine : l'afr. *ahur* ' voleur ' ; *ahurtement* ' embûches ' : *Dejuste la sente poserent ahurtement a mei.* (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXXXIX, 6, Michel.) Le verbe *ahurter* signifie quelquefois ' surprendre avec l'intention de voler ' :

> Essaer voil se *ahurter* pusse
> Mes cumpainnuns ke jeo les trusse.
>
> (Chardry, *Set dormans*, 1131, Koch.)

XXV. — Fr. *ahurir*, afr. *hurer* ; fr. *hure* (> esp. *hura*), *huron*, afr. *huricle*, *hurillon*, *hurbec*.

Etymologies à rejeter.

(1) Suisse *huwel* (aha. *hiuwila*) ' hibou ' ou aha. *un-hiur(i)* ' horrible ' > fr. *hure* : Diez 618.

Ces primitifs ne conviennent ni pour le sens ni pour la forme. Cf. Meyer-Lübke 4241.

(2) Anor. *hûfa* ' bonnet (de poil ou de peau) ' > fr. *hure* : Bugge, *R.* IV, 361.

M. Meyer-Lübke trouve *hûfa* tout aussi impossible que *huwel*, et, comme le *Dictionnaire général*, relègue *hure* et *ahurir* parmi les mots d'origine inconnue. Körting (4658) marque *hûfa* de deux points d'exclamation et ne paraît pas approuver *huwel* ni *un-hiur(i)*.

Etymologie proposée.

Tous ces mots tirent leur origine du lat. *fūr* ' voleur '. L'afr. *ahurir* ' troubler jusqu'à faire perdre la tête, hérisser, faire dresser les cheveux sur la tête ' vient de **afūrire* où l'*f* se change en *h* conformément à la loi formulée au § XXIV. Cette étymologie trouve un grand appui dans l'ancien substantif français *ahur* ' voleur '. Le verbe simple *hurer* ' hérisser ' remonte probablement à un composé **ahurer*, comme l'afr. *hurter* à *ahurter* (v. § XXIV) ; cf. l'afr. *furer* ' voler '. Diez (149), Körting (4083) et M. Meyer-Lübke (3603) sont d'accord pour tirer l'esp. *huron* ' furet ' du lat. *furonem* ' voleur, furet ' ; mais on voit dans le fr. *huron* ' personne à la tête hérissée, sauvage ' un dérivé du fr. *hure* ' poil hérissé, tête hérissée, tête du sanglier ', autrefois aussi ' museau du loup, de l'ours, du lion etc. ', et dans l'esp. *hura* ' hure ' un emprunt fait au français. L'identité de l'esp. *hura* et du fr. *hure* est donc admise. Or, l'esp. *hura* signifie ' furoncle, clou ' et il faut croire que ce sens, même s'il n'est pas mentionné anciennement, lui a toujours appartenu. Le lat. *furunculus* cependant signifie non seulement ' furoncle ', mais aussi ' petit voleur ', et paraît formé sur *furo* (d'où l'it. *furone* ' voleur ', fr. *furon* ' petit du furet ', etc.) comme *latrunculus* sur *latro*. De là je conclus que le fr. *hure* et l'esp. *hura* sont identiques au pr. *fura* ' furet ' et que *hurer* et *ahurir* se sont dits primitivement tant du furet que de l'homme. On passe facilement du sens de ' fureter ' à celui de *hurer*, car le furet a justement l'habitude de dresser son poil en flairant le gibier. N'oublions pas que les Grecs et les Romains gardaient le furet dans leurs maisons pour détruire les rats, et l'employaient aussi à chasser le lapin. L'origine de *hurer* est donc analogue à celle de *hérisser*. Il y a pourtant une différence importante : *hurer* marque l'action d'un animal, qui, bien que petit, est extrêmement féroce, qui a soif du sang, qui se prépare à l'attaque et qui, en dressant son poil, prend une mine très sauvage, tandis que le hérisson ne dresse ses piquants que par peur et pour se défendre. Cette différence se fait sentir dans l'emploi des verbes *hérisser* et *hurer* : le premier ne se dit que par extension d'une bête féroce qui se prépare à l'attaque ; *hurer*, au contraire, ne paraît jamais indiquer l'effet de la peur. Godefroy rend *faire une hure* par ' faire une mine sauvage '. Voici quelques exemples de *hure* que je tire de Godefroy et qui marquent bien cette idée de férocité :

Feu et flammes giettoit ; moult menoit laide *hure*.

(*Chev. au cygne*, 12509, Reiff.)

Il estoit granz et merveillex
Et maufez et de laide *hure*.

(*Du Villain de Bailleul*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 312.)

Et devez savoir que ainsi que on doit appeller du cerf[1] des doulces bestes la teste, ainsi doit l'en appeller d'ours, de sanglier et des autres bestes mordans la *hure*.

(*Gast. Feb.*, Maz. 514.)

Ce dernier sens dérive de celui de 'furet' par rapport à la férocité de ce petit animal et à la forme de son museau ; cf. *faire* (*la*) *hure* 'faire la moue'.

Si *ahurir* veut dire aussi 'troubler jusqu'à faire perdre la tête', c'est que dans son emploi transitif ce verbe signifie proprement 'attaquer avec l'intention de voler'. On sait que sur les routes peu fréquentées de l'Europe du moyen âge, le voyageur courait toujours risque, surtout en traversant les forêts, d'être attaqué par des brigands qui n'hésitaient pas à assassiner leur victime. Dans ces circonstances, la rencontre inattendue d'un voleur de grand chemin aurait bien eu de quoi *ahurir* un homme ; et on peut attribuer des sentiments analogues au lapin qui se voit attaquer par un furet.

Dans la chasse au furet cet animal, qui est muselé, ne sert qu'à faire sortir le lapin de son terrier. On ne serait donc pas étonné de trouver ce mot *hure* employé au figuré pour désigner un purgatif. En effet, l'esp. *hura* et le fr. *hure* se disent d'un genre d'euphorbiacées à graine et à résine purgatives. La *huricle* ('sorte de plante' : Godefroy) doit son nom, sans aucun doute, à la même propriété : *De la huricle dient les maistres qu'on la doit mangier pour aler a chambre.* (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin ; G.) *Huricle* est un dérivé savant de *hure*, formé à l'aide du suffixe *-icula* et correspondant à *sanicle*, de *sanus* 'sain'. Il faut peut-être voir dans le premier élément de l'angl. *huckleberry* une corruption du fr. *huricle* ; le *huckleberry* s'appelle aussi *hurtleberry* (vaccinium myrtillus) et anciennement *hurtberry*, *hurt* (cf. l'angl *hurt* < afr. *hurt* < lat. *furtum* ; v. § XXIV) : *Hurtberries : In Latine Vaccinia, most wholsome to the Stomack.* (Fuller, *Worthies*, I, 246.) On attribuait autrefois en France au myrtille des propriétés médicinales (v. *Dict. gén.*, s. v. *myrtille*) et le myrtille s'appelle en wallon *cakelenche*, mot qui, dit Grandgagnage (I, 96), « exprime simplement un fait aussi incontestable que difficile à énoncer ».

Entre le furet qui fouille un terrier de lapin et le mineur qui fouille les entrailles de la terre il y a aussi une analogie évidente qui explique pourquoi l'afr. *huron*, *huiron* désignait un mineur qu'on employait dans les sièges. Ce mot est certainement identique à l'afr. *furon*, *fuiron* 'voleur, petit du furet' et à l'esp. *huron* 'furet'. Le lat. *fur* s'employait

1. Ne faudrait-il pas lire *le chief* pour *du cerf* ?

beaucoup comme qualificatif méprisant appliqué aux esclaves; l'afr. *huron* (*villain huron, huron sauvage*) avait précisément la même valeur ; ce sont les nobles qui ont donné, dans la Jacquerie de 1358, ce nom de *hurons* aux paysans révoltés qui étaient en quelque sorte leurs esclaves. — L'afr. *hurillon* 'sauterelle' signifie proprement 'petit voleur'; Godefroy nous cite un exemple du xve siècle où *hurillon* se dit des sauterelles qui, dans la huitième plaie d'Egypte « broutèrent toute l'herbe de la terre et tout le fruit des arbres. » (*Exode*, x, 15.) On a rapproché l'afr. *hurbec* 'chenille de la vigne' du bas-lat. *hilibeccus*, *guiribeccus* 'phylloxéra', mot d'origine inconnue qui se trouve dans Orderic Vital ; mais il est à peu près certain que *hur-* représente ici encore le lat. *fur* [1].

XXVI. — Fr. *humer*.

Etymologies à rejeter.

(1) Onomatopée ? : Diez 618, Meyer-Lübke 4230.

Il faut une oreille bien fine pour saisir cette onomatopée ; Körting (4681) en nie la possibilité.

(2) Lat. *hūmēre* 'être humide' : Sylvius et Nicot.

Scheler, qui rapporte cette étymologie, la trouve moins naturelle que la première. Körting rejette comme trop osé un rapprochement avec le lat. *hūmĭdus*. Le *Dictionnaire général* n'approuve aucune de ces étymologies.

Etymologie proposée.

Le fr. *humer* vient du lat. *fūmare* dont l'*f* serait tombée dans **afūmare* ; cf. *heurter* (§ XXIV), *ahurir*, *hurer* (§ XXV). Il est vrai que *ahumer* ne paraît pas employé, mais ce composé aurait été synonyme de *humer* et la création du verbe simple aurait eu très naturellement pour effet de faire disparaître le composé.

Au premier abord, cette dérivation paraît peu vraisemblable pour le sens : le lat. *fumare* signifie 'dégager, exhaler des vapeurs', tandis que

1. Après avoir écrit cet article, j'ai eu l'idée de consulter Littré ; il me fournit (s. v. *furet*) ce renseignement qui corrobore une partie de mon texte : « *Furet* s'est dit autrefois de remèdes énergiques qui font beaucoup évacuer. L'émétique est une espèce de furet. »

humer marque, non pas l'action d'*émettre* avec un souffle, mais, bien au contraire, celle d'*attirer* avec un souffle. Le fr. *fumer* indique cependant dans *fumer de l'opium, du tabac*, l'action d'attirer, aussi bien que celle d'émettre, avec l'haleine. Comparons aussi le fr. *inhaler* et *aspirer* : *inhaler* signifie ' absorber par inspiration ', c'est l'action contraire que dénote le lat. *inhalare* ; le lat. *aspirare* peut vouloir dire ' émettre avec un souffle ' (p. ex., *pulmones se contrahunt aspirantes*, Cic., *Nat. Deor.*, 2, 55, 136), mais il n'est jamais synonyme du fr. *aspirer* dans *aspirer l'air, aspirer la fumée du tabac*. Si la fumée du tabac n'était pas visible, le verbe *fumer* aurait signifié, comme *aspirer* dans la phrase que je viens de citer, tout simplement ' attirer avec un souffle ' ; cf. *humer une prise de tabac*. Or, le *fumet* (cf. l'afr. *humet* ' sorbitio ') n'est guère ou point visible et c'est justement en parlant du *fumet* ' émanation odorante des mets, des vins ' qu'on emploie *humer*. Il est certain qu'on a commencé par dire *humer l'odeur, le fumet, d'un mets, d'un vin*, emploi que le *Dictionnaire général* donne comme analogique. *Humer l'air* ne veut pas dire seulement ' aspirer l'air ' ; on jouit du fumet, de l'air que l'on *hume*, on l'absorbe, on l'avale pour en jouir le plus possible ; cf. *humer l'encens des louanges*. ' Aspirer pour sentir ' et ' aspirer pour avaler ', c'est donc à peu près la même chose. On dit *aspirer un liquide* par analogie avec *aspirer l'air* ; l'analogie entre la signification primitive de *humer* et sa signification dérivée est cent fois plus marquée. On boit un vin fin à petits coups — souvent on mouille les lèvres seulement, pour en mieux savourer le bouquet, le fumet, et c'est par là qu'on passe au sens secondaire de *humer* : ' aspirer pour avaler '. Ajoutons que le substantif anglais *tiff* ' petit coup (de bière) ' présente à peu près le même développement de sens que *humer* s'il vient, comme le croit Skeat, du norv. *tev* ' action de faire pénétrer l'air dans les poumons, senteur, odeur '.

XXVII. — Fr. *soigner*, *besogner* (> pr. *besonhar*, it. *bisognare*), *soin* (> pr. *sonh*), *besoin* (> pr. *besonh*, it. *bisogno*), afr. *soigne* (> ait. *sogna*), fr. *besogne* (> pr. *besonha*, it. *bisogna*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *somnium* ' rêve ' > fr. *soin* : Du Cange (s. v. *somnium*). *Somnium* devient régulièrement *songe*.

(2) Germ. *sunja* (goth. *sunja* ' vérité ', *sunjôn* ' justifier '; asax. *sunnea*, aha. *sunne* ' excuse, nécessité, empêchement ') > afr. *essoigne*, pr. *essonha*, fr. *besogne* (*soin* serait le substantif verbal de *soigner*): Mackel 21. Diez (297) cite toutes ces formes germaniques, de même que le bas-lat. *sunnis* (*sunnia*, *sonia*) ' empêchement juridique ' qui est traduit par l'aha. *sunne* et que Grimm identifie également avec l'anor. *syn* ' abnegatio '; mais Diez ne pose pas formellement *sunja* et paraît préférer pour *besoin*, en dépit de la phonétique, **bisiuni*, de l'aha. *bisiunîgî* ' scrupulositas ', mot qui n'a aucun rapport avec *sunja*.

(3) Lat. vulg. **sonium*, altération de *senium* ' faiblesse, chagrin, souci ': Bücheler, *Rhein. Mus.*, XXXII, 586.

M. Herzog (*Z.* XXVII, 126) conteste cette étymologie irrégulière et revient à l'asax. *sunnea*. Körting (8878) paraît approuver **sonium* qu'il fait venir de *senium* sous l'influence de *sunnea*. M. Meyer-Lübke (8455), qui pose le francique *sunnea*, déclare que l'origine germanique de cette famille de mots ne souffre pas de doute mais que la filiation des sens est inexpliquée.

(4) Bas-lat. *soniare*, mot d'origine incertaine, > *soigner* : *Dictionnaire général*.

Soniare a été calqué sur le gallo-rom. *soignier*

Etymologie proposée.

Le fr. *soigner* tire son origine du verbe déponent latin *fungi* à l'aide du préfixe *sub*. Conformément à la loi formulée au § XXIV, **sufungi* passe par les formes **sohoign(ier)* > **sooign(ier)* > afr. *soignier* ; cf. *souiller* (§ XXIX), *souler* (§ XXXII). Cette étymologie trouve un appui dans la forme *soonium* que Du Cange relève dans un ancien document normand. On sait que l'*o* de l'ait. *sogna* est fermé, que les graphies afr. *oign*, *oingn* représentent *oñ*, que *n* mouillée empêche régulièrement le changement de *o* fermé en *ou* qui a lieu dans *souiller* et *souler*, et que la prononciation moderne de l'*oi* de *soigner* est due à l'influence de *soin*, analogie à laquelle échappe *besogner*, afr. *besoignier*. Dans le latin du moyen âge, on trouve pour *fungi* les formes *fungere*, *fungire* et *fungare* (v. Du Cange, et plus bas). **Sufungi*, en changeant de voix, n'aurait pas changé de conjugaison, qu'on aurait toujours eu les formes *soignant*, *soignons*, *soigniez*, *soignais* etc., (que je) *soigne* etc. Les verbes de la première conjugaison qui avaient des formes analogues (p. ex., *coignier* ; *poignier*, de *poing* ; *gaignier* ; *dignier* ; *signier* ; *saignier* ; *regnier* ; *pignier*) étaient plus nombreux que ceux de la troisième conjugaison (p. ex., *oindre*, *poindre*, *feindre*, *teindre*, *fraindre*) et l'analogie de la pre-

mière conjugaison était si marquée qu'elle créa en ancien français les formes *oignier*, *fraignier*, *bienviegnier*, *grognier* etc., à côté des formes bien établies *oindre*, *fraindre*, *bienvenir*, *gronir* etc. Cette analogie se fait toujours sentir : malgré toutes les forces éducatrices qui s'y opposent aujourd'hui, *poigner* a tout récemment remplacé *poindre* ' piquer ' (v. Tobler, *VB.*, III, 148). Il est donc évident que, même si l'on avait commencé par dire **soindre*, on aurait passé très naturellement à *soignier*. Mais il est plus que probable que **sufungi* a passé immédiatement à la première conjugaison. Même le latin classique présente à côté des déponents *labi* et *liqui* les formes actives *labare* et *laquare* ; cf. le bas-lat. *fungare*, pour *fungi*.

Mais comment expliquer le composé *besogner*, que le *Dictionnaire général* fait venir de *besogne*, forme féminine de *besoin*, mot d'origine inconnue, « peut-être composé de *soin* et un préfixe de signification et d'orgine incertaines » ? Diez pense qu'il ne s'agit pas ici du préfixe roman *bes* < *bis*, qui marque quelque chose de faux, de perverti et qui, selon lui, aurait donné **bessogner*. Körting (8878) dispute cette opinion : il cite *bisulcus*, *bisyllabus* et soutient que *besoin* se laisse parfaitement comprendre comme ' mauvais souci ' (böse Sorge). Il faut donner raison à Diez sur la question sémantique, car si l'afr. *bestourner* signifie ' mal tourner ', l'afr. *besoignier*, composé également avec *bis*, aurait eu le sens de ' mal soigner ', tandis qu'il signifie à peu près le contraire. En effet, ce verbe représente sans aucun doute **benesufungi*, synonyme de la formule très usitée *bene gerere*, qui passe régulièrement à **bensofongi*. Dans le corps d'un mot, *n* tombe devant une fricative. Les formes *bienfait*, *bienséant*, *bienveillant* n'empiètent aucunement sur cette loi ; ces composés ont été formés en gallo-roman de deux mots distincts, comme le prouve la diphtongaison de l'*e* de *bene*. **Benesufungi* remonte, au contraire, à la période du latin vulgaire, comme *benefactoria* > esp., port. *behetría* ; cf. *minusfacere* > *méfaire*, *minusadvenire* > *mésavenir*. Si l'*n* tombe régulièrement, l'*s* devient non moins régulièrement sonnante comme dans *épouser* < *sponsare*. Enfin, ce qui met le sceau à cette étymologie du préfixe *be*, c'est le fait que *besoin* a pour contraire l'afr. *malsoin*, *mausoin* ' négligence ' ; cf. *bienfait* et l'afr. *malfait*, *maufait*.

Si, en se conformant toujours aux lois de la phonétique, *soigner* a pris une forme qui ne rappelle plus son origine, il n'a, d'autre part, guère changé de sens. Le préfixe *sub* aurait ajouté aux sens de *fungi* soit l'idée de substitution, soit celle de satisfaction (cf. *subministrare*, *suggerere*, *sufficere*) ; c'est-à-dire que **sufungi* aurait signifié (1) ' fungi vice alterius, pro altro ', (2) ' fungi eo quo opus est, quod sufficit '.

Mais, même en ne tenant pas compte de ces idées accessoires, qui, après tout, ne servent qu'à renforcer l'idée déjà exprimée par le verbe simple, il est facile d'établir l'identité des sens de *soigner* et de *besogner* avec ceux de *fungi*. Ce verbe latin signifie généralement ' s'occuper de qqch, vaquer à qqch, veiller à qqch, exécuter, accomplir ' ; il se construit avec l'accusatif et surtout avec l'ablatif. Il n'y a pas jusqu'à la construction indirecte de *fungi* qui ne soit reproduite pour *soigner* et *besogner* dans ces exemples : *Cestuy cy soigne assez aux affaires d'autruy* (Larivey, *les Eprits*, II, 5) ; *Curare rem alterius, soingner des affaires d'autruy* (R. Estienne, *Thes.*, 1531) ; *Pour .x. journees qu'il a beisoingné ou dit boulouart* (1416-1418, *Compte de Gilet Baudry*, Despence, XXVI, A. mun. Orléans ; G.).

Tu te ronges la teste fort
Pour trouver quelque jeu de sort
Dont si bien puisses *besongner*
Qu'a celluy jeu puisses gaigner.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 25715.)

De ces emplois on passe facilement au sens de *soin, soigne* ' souci ' et à celui de *besogne* ' affaire, chose nécessaire '. Notons aussi que l'idée de ' bien ' que renferme vaguement *besogner* est renforcée dans l'exemple tiré de Greban par l'adverbe *bien*. Il en est de même pour l'exemple suivant où *besogner* se dit, comme *fungi* pouvait se dire, absolument : *Ce ne serait à vous bien besogné.* (La Font., *Faiseur d'oreilles.*) Ce n'est pas tout. *Fungi* avait un sens technique que *soigner* a conservé intact jusqu'au XVIe siècle et qui permet d'établir avec certitude l'étymologie que je propose ; c'est le sens juridique de ' remplir un devoir, contribuer, fournir, payer ce qu'on doit ' : *Qui fenus exercent, omnibus patrimonii intributionibus fungi debent, etsi possessionem non habeant.* (Paulus, *Dig.*, 50, 1, 22.) Godefroy cite toute une série d'exemples où *devoir soigner* signifie précisément *debere fungi* ' devoir contribuer, fournir ' et se dit des contributions, du service qu'on devait à son seigneur suzerain, au roi et aux établissements ecclésiastiques ; en voici quelques-uns : *seroit tenus de soingnier viande a lui* (1270) ; *nos lour devons soignier molins et monnier soffisant* (1282) ; *leur devons soingnier vendaige* (1300) ; *doit soingner force* (1303) ; *et de soignier vivres a nous* (1408). Cela suffit pour montrer que *soignier* aurait été le mot propre pour traduire *fungare* dans cet exemple intéressant daté de 1235 : *Et debet corveias caruce et aratri furnum reficere, granciam mondare, et debet fungare dimidium milliarum allectium.* (*Polyptch. Fiscamn.*, Du Cange.) Il en est de même de cet autre exemple que Du Cange tire du même manuscrit : *Robertus Viton tenet unum villanagium et reddit... servitia omnia sicut Nicolaus*

Sanson, et funcare unum mille allectorum [1]. En ancien français on aurait dit : *doit soignier un demi millier de harengs salés, mil harengs salés.* En présence de ces exemples, le doute n'est plus possible.

Du verbe *soignier*, au sens technique de ' fournir ce qu'on doit ', on a tiré le substantif *soigniée* > *soignée*, ' redevance ' [2] : *Certaine rente ou redevance annuelle appelee soignee... laquelle soignee vault trois achins d'avoine, un septier de vin, deux soignees de cire* (1398, Arch. JJ 154, pièce 2 ; G.) ; *certaines songnies et tailles que on lieve en ladicte ville* (1384, *Arch. admin. de Reims*, Clermarès, III, 581, Doc. inéd. ; G.). *Functio*, qui signifie ' exsolutio tributorum ' dans le *Codex Justinianus* et se trouve rendu dans quelques glossaires du moyen âge (v. Du Cange) par εἰσφορά, τέλεσμα, λειτουργία, était l'équivalent de *soignée* ; en effet, c'est là le sens unique des représentants ibériques de *functio* : aesp. *furcion*, esp. *enfurcion*, port. *infurção*.

L'exemple de *soignée* daté de 1398 me suggère l'explication de *soignée* ' cierge, chandelle '. Evidemment la *soignée*, la redevance qu'on devait aux établissements ecclésiastiques, consistait le plus souvent à fournir un cierge ou une chandelle. S'il en était ainsi, *soignée* aurait facilement pris le sens de ' cierge ' dans des phrases comme celle-ci : « Voici la soignée que je vous dois. » On peut comparer *defunctio* ' quod datur parocho, cum quis vita fungitur ' (1099, dans Du Cange). Je viens de citer la phrase classique *vita fungi* ; elle se conserve en ancien français, mais non pas dans le sens de ' mourir ', sous la forme (*se*) *soigner de sa vie* ou *de son vivre* (v. Godefroy). Cette autre phrase *fungi dapidus* se retrouve, sous une forme plus familière, dans l'afr. *soigner du bec* ' penser à la mangeaille '. Citons aussi l'afr. *soignant*(*e*) ' concubine ' où l'on reconnaît aisément **sufungentem*, car la concubine est celle qui *uxoris vice fungitur*.

Si le lat. *functio* et l'afr. *soignée* ont le même sens technique, il n'y a également qu'une nuance entre *besogne* et *fonction* prises dans leur sens le plus général : « *besogne*, ce qu'on a à faire dans son métier, sa profession » ; « *fonction*, emploi qu'une personne... doit remplir. » (*Dict. gén.*) En ancien français, *besogne* et *besoin* se confondent : ils signifient tous

1. Du Cange se trompe étrangement sur le mot *fungare*, *funcare*, qu'il prend pour substantif et qu'il rend par *doliolum*, *cadus*. Il est manifeste que *fungare* (*funcare*) est ici verbe et qu'il signifie comme *fungi*, ' fournir, contribuer '. Dans l'exemple de *funcare* Du Cange a par malheur supprimé quelques mots, y compris peut-être *debet reddere*.

2. Godefroy traduit *soignée* par ' redevance, service que devait un vassal et qui consistait à cultiver l'avoine '. Il faudrait supprimer les mots *et qui consistait à cultiver l'avoine*. Godefroy cite plusieurs exemples de *soignée* et de *soigner* qui contredisent sa définition et d'où il faut conclure que *soignée* signifiait tout simplement ' redevance '.

les deux ' affaire, nécessité, manque ' ; ces mots ont suivi la même marche que l'afr. *mestier* ; cf. le lat. *opus*. C'est sans doute sous l'influence des substantifs que l'afr. *besogner* a pris le sens de ' avoir besoin, être dans le besoin '. Les anciens composés *abesoignier* ' avoir affaire, être nécessaire, avoir besoin ', *essoignier* ' excuser, exempter ', *ensoignier* ' occuper activement, tourmenter ' ont été formés sur *besogne* et *soigne* ou *soin* ; *essoignier* devient très souvent *essoinnier* par analogie avec *soin*. On peut comparer l'évolution sémantique de l'afr. *ressoignier* ' hésiter, craindre ' à celle de *redouter*.

XXVIII. — Fr. *hogner*, afr. *hoignier*, *foignier* ; port. *fungar*.

Etymologies à rejeter.

(1) Aha. **humjan* ou anor. **humja* (nha. *hummen*, angl. *hum*, nord. *humma* ' bourdonner ') > fr. *hogner* : Diez 616.

Mackel (24) et Körting (4697) trouvent les formes hypothétiques peu vraisemblables. Ajoutons que **humja*(*n*) aurait donné *honger* (cf. *simium* > *singe*) et que tous les étymologistes paraissent avoir négligé l'afr. *foignier*.

(2) Goth. *haunjan* > afr. *honir* d'où *hon*, *hogne*, puis *hognier* : Meyer-Lübke 4081.

(3) Lat. *fodicare* ' fouir ' > port. *fungar* (à côté du fr. *fouger*, pr *fotjar*) : Meyer-Lübke 3403.

Ce primitif ne convient ni pour la forme ni pour le sens. Diez ni Körting ne mentionnent le port. *fungar*.

Etymologie proposée.

Le fr. *hogner*, afr. *hoignier*, a son origine dans le lat. *fungi* et fait partie de *soigner* < **sohoignier* (v. § XXVII). C'est à l'influence de ce composé que *hogner* doit son existence à côté de la forme régulière *fogner* ; cf. *houille* et *fouille* (§ XXX).

Employé absolument, et même parfois avec un régime direct, *fungi* signifie ' souffrir ' : *at facere et fungi sine corpore nulla potest res* (Lucr., 1, 442) ; *mala cuncta animus contagi fungitur ejus* (id., 3, 734) ; (*inane*) *manet intactum neque ab ictu fungitur hilum* (id., 3, 814). Il n'y a rien de plus naturel que le passage d'idée entre ' souffrir, éprouver une douleur physique ' et ' gémir, pousser des gémissements, se plaindre, pleurer, grogner'. Les petits enfants ne souffrent guère sans pleurer,

sans se plaindre ; et l'expression *l'enfant souffre* signifie très souvent ' l'enfant pleure, gémit, se plaint ; de là je conclus qu'il souffre '. Or, aujourd'hui même, dans la vallée d'Yères, une mère dira à son petit enfant : « As-tu bientôt fini d'*hoingner*, ou de *woingnier* ? » (v. Godefroy.) Au XVIe siècle, Palsgrave (*Esclairc. de la lang. fr.*, 781) traduit *Je hoigne* par *I whyne, as a chylde dothe, or a dogge*. De même Duez (*Dict. fr.-all.-lat.*, 1664) : *Hogner, faire hon hon, et criailler comme font les enfants quand ils voudraient bien avoir quelque chose.*

En Franche-Comté, *vougnier* et *vogner* ont le même sens que *hougnier*. Il suffit de l'exemple suivant pour montrer que l'afr. *fogner* est le même mot que *hogner* : *Quel plaisir est-ce de le voir* (*le petit enfant*) *parfois depiteux et fasché d'un rien, fogner pour une espingle ou autre petite chose !* (Joub., *Err. pop.*, I, v, 1.) Et voici un exemple où le rapport de *fogner* avec *fungi* ' souffrir ' se fait bien sentir : *Et voyant que cest Escossois avoit tousjours froid aux pieds et mal a la teste, et qu'il fongnoit tousjours : elle devint toute melancolique et pensive.* (Des Periers, *Nouv. Recreations*, de l'Escossois et de sa femme, éd. 1558 ; G.)

Le port. *fungar*, qui répond pour la forme au bas-lat. *fungare* dont j'ai cité deux exemples au § XXVII, a suivi la même marche que *fogner*, *hogner* : il signifie ' faire du bruit en retirant fortement son haleine par le nez ' ; ce bruit est un des signes caractéristiques de la douleur ; cf. le fr. *renifler*, *renâcler*.

XXIX. — Fr. *souiller* (> pr. *solhar*, ait. *sogliare*, esp. *zullarse*, port. *sujar*, angl. *sully*, *soil*), *souille*, afr. *souil* (> pr. *solh*, angl. *soil*), fr. *souillard* (> it. *sugliardo*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *sŭillus* ' qui concerne les cochons ' > afr. *souil*, pr. *solh* d'où *souiller* et *solhar*, proprement ' cochonner ' : Diez 681, Körting 9247, Scheler (s. v. *souiller*).

Suillus aurait donné *souel*, non pas *souil*.

(2) Goth. *bi-sauljan* ' polluere ' ou mha. *sudeln* ' salir ' : Scheler (*ib.*).

Diez paraît rejeter ces primitifs que Scheler trouve aussi vraisemblables que *suillus*.

(3) Lat. vulg. * *sŭcŭlare*, de *sŭcŭlus* ' petit cochon ' : *Dictionnaire général*.

M. Meyer-Lübke (8074, 8418), qui approuve **sŭcŭlare* pour le fr. *souiller* et le pr. *solhar*, tire le pr. *solh* de *sŏlium* ' cuve '. L'étymologie que je propose rend compte de l'*o* ouvert du pr. *solh* et de l'angl. *soil*.

Etymologie proposée.

L'étymologie **fodiculare* > *fodeillier* > *foeillier* > *foueillier* > *fouillier* > *fouiller* est universellement admise. Le fr. *souiller* est composé avec *sub* et **fodiculare*. C'est conformément à la loi formulée au § XXIV que *f* devient *h*, puis tombe entièrement dans **sufodiculare* ; cf. *soigner* < **sufungi* (§ XXVII). Citons à l'appui de cette étymologie les anciennes formes *soueillier*, *soueil*, *soueillure*, dont on trouvera des exemples dans Godefroy ; la forme *soueil* subsiste encore aujourd'hui dans plusieurs dialectes. Il faut voir des emprunts dans les mots pr. *solhar*, *solh* (< afr. *soil*, *souil*), it. *sugliardo* (< afr. *souillard* ' sale '), esp. *zullarse* (cf. l'esp. *zote* < fr. *sot*, § LXVII), port. *sujar*.

Dans l'ancienne langue les verbes *fouger* (< *fodicare*) et *fouiller* s'emploient constamment en parlant du sanglier qui fouille la terre avec son boutoir ; et *fouger* finit par se particulariser dans ce sens. *Souiller*, lui aussi, est terme de vénerie en ancien français et se dit surtout du sanglier qui, lorsqu'on le chasse, essaie de se cacher dans la boue ou dans une eau fangeuse : *Quant on les chasce* (*les sangliers*) *ils se soillent voulentiers es boes*. (Gast. Pheb., *Chasse*, p. 62 ; dans La Curne.) La signification propre de *souiller*, c'est-à-dire ' fouiller sous ', se fait bien sentir dans cet emploi. L'exemple suivant montre que *souiller* s'est dit absolument dans ce sens : *Plus tost que d'aller souiller dans le sang, comme feroit ung pourceau dans la fange* (Lanoue, *Disc.*, 220) ; cf. *fouiller* :

> Du vice et de la luxure
> Ou maint et maintes se tooillent,
> Ensi com li porcel *fooillent*.
>
> (*Vie des Pères*, B. N., 23111 ; G.)

L'ancienne phrase *le sanglier souille*, *se souille* est analogue à l'expression moderne *le lapin terre*, *se terre*. Le substantif *souille* désigne encore aujourd'hui, dans la vénerie, l'endroit fangeux où se vautre le sanglier ; et que ce mot ait été primitivement synonyme de *enfoncement*, sans aucun rapport nécessaire avec la saleté, cela se voit bien dans son emploi comme terme de marine pour désigner un ' enfoncement formé dans le sable par un navire échoué ' ; cf. *souillard* ' trou percé dans une pierre pour l'écoulement des eaux '. Les anciennes expressions anglaises *to take soil*, *to go to soyle* ' to betake itself to muddy water '

s'employaient en parlant du cerf aussi bien que du sanglier, et *soil*, *soyle* sont ici les mêmes mots que l'afr. *soil*, *souil*, et *soille*, *souille* (v. Skeat, s. v. *soil* 2). Si, après cela, il faut avouer que tous les sens de *souiller* et de ses dérivés pourraient au besoin s'expliquer par l'idée de 'cochonner', cette explication serait toujours certainement moins vraisemblable que celle que je propose. Et ce qui établit définitivement **sufodiculare*, ce sont d'abord les anciennes formes *soueillier*, *soueil* etc., et ensuite l'étymologie de *houille* qui suppose' **souhouillier* (v. § XXX).

XXX. — Fr. *houille* (> esp. *hulla*, port. *hulha*).

Etymologie à rejeter.

Tout en citant le bas-sax. *hüllen*, qu'avait proposé Frisch, Diez (617) voit dans *houille* « certainement un mot local très ancien et dont l'origine serait probablement difficile à découvrir. » Scheler, qui songe d'abord au germ. *col*, *kul*, *kolhe* 'charbon' et cherche à l'appuyer en assurant que *h* vient fréquemment en wallon non seulement de *sc*, mais aussi de *c*, finit par rejeter cette étymologie en faveur de l'aha. *skolla* 'motte', proposé par Atzler et auquel il compare le lat. *scala* qui aboutit en wallon à *hale*. Körting (8500) et M. Meyer-Lübke (8005 *a*) approuvent *skolla*, qui ne rend cependant pas compte de l'*l* mouillée.

Le *Dictionnaire général* déclare que *houille* est un mot du dialecte wallon, d'origine inconnue.

Etymologie proposée.

Le fr. *houille*, wall. *hoie*, qui signifie anciennement 'sorte de terre considérée comme un mauvais charbon de terre et annonçant le bon', est le substantif verbal de *houiller* que suppose *houilleur* 'ouvrier qui travaille à l'extraction de la houille' et que renferme le fr. *souiller* < **souhouillier* < **sufodiculare* (v. § XXIX).

Par bonheur, *houiller* n'est pas entièrement hypothétique. En voici un exemple :

> Se voulant coucher, et ne pouvant monter sur son lit, (Maistre Lambert) le met à terre, et se laisse couler dessus : et estant couché, se fait *houiller* sur le tyn. Il dormit un jour et une nuict, ce qui fit luger à beaucoup que le vin qu'il avait beu avoit vertu d'endormir.
>
> (G. Bouchet, *Serees*, I, 46, Roybet.)

Si c'est là le seul exemple de *houiller* qui nous ait été transmis, il n'est pas étonnant que Roybet et Godefroy se soient trouvés dans l'impossibilité d'en indiquer le sens. Mais l'étymologie du verbe nous en rend la traduction facile. Evidemment Maître Lambert est comparé par Bouchet à un tonneau de vin qu'on place sur le tin et qu'on y laisse jusqu'à nouvel ordre. Comme les tins pour soutenir des tonneaux ont la surface concave, *houiller*, dans l'expression *houiller un tonneau sur le tin*, signifie essentiellement ' installer dans un creux, dans un enfoncement, ' ce qui est aussi à peu près le sens primitif du composé *souiller* dans l'ancienne phrase *le sanglier se souille* (v. XXIX). *Houiller* est ainsi une forme variée de *fouiller* ' creuser (la terre) pour chercher ce qui peut y être enfoui '. Cette étymologie, qui est incontestable pour la forme, s'impose à l'esprit et n'a besoin d'aucune recommandation.

XXXI. — Fr. *houle* (> esp. *ola*, port. *folla*), afr. *houler*.

Etymologies à rejeter.

(1) Bret. *houlenn* ' vague ' (cymr. *hoewal* ' mouvement de l'eau ') > fr. *houle*, esp. *ola* : Diez 226.

Thurneysen (69) doute de l'origine celtique de *houlenn*. Körting (4640) et M. Meyer-Lübke (4204) doutent à leur tour de l'origine bretonne de *houle*. Diez ne mentionne qu'à l'appendice (736) le port. *folla*, que Körting et M. Meyer-Lübke paraissent négliger entièrement.

(2) Aha. *hulî* ' trou ' : Körting 4640.

Etymologie proposée.

Le fr. *houle* ' forte ondulation de la mer agitée, précédant ou suivant une tempête ' est le substantif verbal de l'afr. *houler* ' pousser, jeter ', verbe qui subsiste dans plusieurs dialectes (v. Godefroy) et d'où est dérivé le substantif français *houlette* ' bâton de berger terminé à un bout par une petite pelle de fer pour lancer des mottes de terre aux moutons qui s'écartent du troupeau '. *Houle* et *houler* sont les mêmes mots que *foule* ' action de fouler, presse qui résulte de la présence d'une multitude de personnes ' et *fouler* (< **fullare*, de *fullo*, *fullonem*) ' presser en appuyant à plusieurs reprises, avec les pieds, les mains, un rouleau, etc. '. De même que *hogner* (§ XXVIII) et *houiller* (§ XXX), à côté de *fogner* et de *fouiller*, tirent leur origine des composés *soigner* et *souiller*,

de même la forme *houler* a sa source dans l'ancien verbe composé *souler* < **souhouler* (v. § XXXII). On admet que l'esp. *ola* est un mot emprunté au français (v. Meyer-Lübke 4204). Le port. *folla* paraît emprunté au gallo-rom. **folla* car ce mot ne s'emploie que dans l'expression *folla do mar* et le portugais n'a pas de verbe *follar*, répondant à l'esp. *hollar*, it. *follare* ' fouler '.

Le gallo-rom. **folla* > fr. *foule* est certainement devenu terme de mer : « le mât de hune d'artimon a été appelé *mât de foule* parce que c'est celui qui supporte le plus l'effort du vent. » (*Dict. gén.*) Ici *foule* signifie ' pression '. Il en a été primitivement de même pour *houle* qui décrit bien l'état de la mer résultant de l'effort, de la pression du vent. Rappelons aussi que la marée *refoule* l'eau des fleuves. On *foulait* autrefois avec les pieds le raisin dans la cuve :

> Les garsons qui aux filles meslez
> Emplissent les hoteaux de raisins grivelez ;
> Qui entone du vin la liqueur ecoulee
> Sous le pié du *fouleur* de la grape *foulee* ;
> Qui trepigne dessus...
>
> (De Baïf, *Le prem. des Meteores.*)

Cette liqueur a dû présenter constamment l'apparence d'une mer houleuse. Il y a aussi une analogie manifeste entre le mouvement d'une *foule* et l'ondulation de la mer agitée ; cf. *Une foule houleuse* (*Dict. gén.*) ; *Le peuple saint en foule inondait les portiques.* (Rac., *Ath.*, I, 1.) Enfin, le verbe wallon *holer* (wall. *foler* ' fouler ') a suivi une marche analogue à celle de *houle* ; il signifie ' se remuer, s'agiter incessamment, mais sans avancer ' ; cf. le wall. *holeter* ' secouer, agiter, ébranler '.

XXXII. — Afr. *souler*, *chouler*.

Etymologie à rejeter.

Lat. *sŏlĕa* ' semelle, sandale ' > pic. *chole*, *soule* etc. : Corblet, *Gloss. étym. du patois picard*, 338.

M. Thomas (*R.* XXVIII, 178) cite la forme *coule*, pour laquelle il veut lire *çoule*, et fait remarquer que *s* ne peut pas donner *ç* en français ; mais *coule* peut représenter le pic. *choule* et on sait que *s* devient quelquefois *ch* en picard. Il n'en est pas moins vrai que *solea* est inadmissible, car ce primitif aurait donné *soille* en francien.

Etymologie proposée.

L'afr. *souler* vient du lat. vulg. **süfüllare*, composé avec *sub* et **fullare* (> *fouler*). Conformément à la loi du § XXIV, *f* devient *h* dans cette position, puis l'*h* tombe sans laisser de traces ; **sufullare* passe ainsi régulièrement par les formes *soholer* > *sooler* > *soler* > *souler*. La forme *cheoler* > *choler* > *chouler*, qui se répand de bonne heure un peu partout, est d'origine picarde ; cf. le pic. *chin* 'son' (< *suum*), *chuc* 'suc', *chire* 'cire', *chiflot* 'sifflet'. Le substantif *soule*, *choule* est post-verbal, comme *foule* et *houle* (v. § XXXI). Je tire de l'article intéressant de Corblet, publié en 1851, ces détails : « Le jeu de la *chole*, *cheole*, *choule*, *sole* ou *soule*, fort en vogue en Picardie, au XIIIe siècle, est encore en usage dans quelques localités de la Somme et du Pas-de-Calais. C'est une espèce de ballon rempli de son qu'on place sur la limite de deux villages et que les habitants des deux communes poussent à coups de pied. La victoire appartient à ceux qui parviennent à le garder sur leur territoire... Ce jeu occasionnait parfois d'assez graves accidents ; aussi fut-il interdit par Charles V, en 1369, et par l'article 242 de la *Coutume d'Amiens*, de 1507. » Ce passage, que confirment de nombreux exemples chez Godefroy, qui relève dans les archives de Tournai deux autres interdits, datés de 1396 et de 1523, rend bien compte de l'extension qu'a prise la forme picarde. Ajoutons que le jeu de la *soule* ressemble beaucoup au jeu anglais du *football* et que ce mot *football* menace lui aussi de se faire accorder droit de cité en France.

Cette étymologie se recommande également par le sens, comme le montre l'afr. *houler* (< **fullare*, § XXXI) qui est contenu dans *souler* (< **sufullare*) et qui, comme le composé, signifie 'pousser, jeter, lancer'. On peut comparer ces exemples : *Querant de l'un lez et de l'aultre ses povres vestements, lesquelz au despouillier avoient esté choulez et pourjettez tellement que a peynes les peurent retrouver.* (*De vita Christi*, Richel. 181 ; G.) *Il prist tox les dras qui sor lui estoient, si les houla aval le canbre.* (*Auc. et Nic.*, 34, Suchier.) *Chouler* rappelle *fouler* dans les exemples suivants : *Et sans estre entres en possession de leur reaulme par tyrannie et forfait, aient esté si despitement choules aux pieds de fortune que* etc. (G. Chastell., *Chron.*, II, 22, Buchon.)

> Chantez comment François furent gallez,
> *Chollez*, *foulez*, roulez, escharbouillez.
>
> (Molinet, *Chans. sur la journée de Guinegate*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 391.)

> Terriblement estes gallez et pris,
> *Foullez*, *choullez*, pillez, passionnez.
>
> (Id., *Faictz et Ditz*, éd. 1540.)

Roquefort donne *choller*, *souller* etc. avec le sens de 'patiner' et de 'chiffonner le mouchoir d'une fille' ; ce dernier sens, qui lui n'a certainement aucun rapport avec le jeu de la *soule*, se retrouve dans *fouler* 'presser de manière à froisser, à endommager' : *Des vêtements foulés dans une malle.* (*Dict. gén.*)

XXXIII. — Fr. *sonder* (> esp., port. *sondar* ; angl. *sound*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **subundare* : Diez 299, Körting 9212, Meyer-Lübke 8406.

Cet étymon ne convient pas pour le sens, car *unda, undare* et leurs dérivés ont trait partout ailleurs au *mouvement de l'eau* à la surface.

(2) Scand. *sund* 'détroit' > fr. *sonde*, d'où *sonder* : Skeat (s. v. *sound* 4). Dans le *Dictionnaire général* on lit : « *Sonde*... semble se rattacher au scandinave *sund* 'mer, détroit' ».

Comme il n'y a pas trace du *verbe* excepté en français, en espagnol et en portugais, Skeat admet que l'angl. *to sound* est un mot emprunté du français. Il cherche à appuyer l'origine scandinave du substantif français *sonde* en alléguant (i) que l'esp. *sonda* désigne non seulement l'instrument pour sonder, mais aussi un détroit ; (ii) que les mots *sundgyrd* et *sund-line* du glossaire d'Ælfric (xe siècle) signifient 'sonde' ; (iii) que le premier de ces mots est très ancien, témoin *sund-gerd* dans le *Corpus Gloss.* 319 (VIIIe siècle) ; (iv) que pour les termes de mer la probabilité est toujours en faveur d'une origine scandinave ou anglaise. Ces raisons ne sont pas valables. Que signifie au juste le scand. *sund* ? D'après Skeat (s. v. *sound* 2), l'ags. *sund* a son origine dans **swumđoz*, de *swimman* 'nager' et désigne (1) l'action de nager, (2) la faculté de nager, (3) un détroit. Skeat se trompe sur ce troisième sens, si peu vraisemblable que cela puisse paraître ; l'ags. *sund* signifie non pas 'détroit' mais bien 'eau, mer', comme le prouvent les nombreux exemples cités par Bosworth et Toller. Si, d'autre part, en islandais, en norvégien, en suédois et en danois, *sund* a bien le sens de 'détroit', mais non pas celui de 'mer, eau', il est probable que l'un de ces deux sens est dérivé de l'autre. Skeat (*ib.*) nous dit qu'un détroit a été appelé *sund* parce qu'on peut le passer à la nage ; Kluge (s. v. *Sund*) donne à *sund* 'mer, détroit' la signification propre de 'lieu où l'on

peut nager '. Ni l'une ni l'autre de ces explications ne me semble vraisemblable ; celle de Kluge ne rend pas non plus compte de l'idée de détroit. Voici comment je conçois l'histoire de *sund*. Ce mot est le substantif verbal de *swimman*, qui, comme l'all. *schwimmen* (cf. le lat. *natare*) signifie (1) 'nager' en parlant des hommes, des poissons etc., (2) 'se mouvoir sur l'eau' en parlant d'un navire, (3) 'flotter, se soutenir à la surface de l'eau, ne pas aller au fond' (v. Bosworth et Toller). C'est de ce dernier sens que sont dérivés les deux premiers ; *sund* 'puissance, faculté de nager' signifie proprement 'puissance, faculté de soutenir (son corps) sur l'eau' [1]. Rien n'est plus naturel que le passage d'idée entre 'puissance qui soutient (un corps) sur l'eau' et 'eau, mer' en parlant d'un corps inanimé, d'un navire. Quoi qu'il en soit, on peut croire que l'anor. *sund* a été anciennement synonyme de l'ags. *sund* 'mer', et que les anciens Scandinaves, en appelant le bras de mer qui sépare le Danemark de la péninsule scandinave le *sund*, ont voulu dire d'abord tout simplement 'l'eau, la mer'. Ce mot n'a pris le sens plus précis de 'détroit' qu'à mesure qu'il a cédé la place, dans le sens de 'mer', au synonyme dan. *sö*, suéd. *sjö*, norv. *sjo*, *sjö*, isl. *sjar*, *sjor*, *sær*, et que les Scandinaves se sont rendu compte que le *Sund* avait bien la forme d'un détroit, idée que plus anciennement ils n'avaient pas éprouvé le besoin de distinguer de celle de mer. C'est ainsi au *Sund* que le nom commun *sund* a emprunté le sens de 'détroit'. Cette manière de voir trouve un grand appui dans le fait que le sens de 'détroit' appartient exclusivement à l'ancien norois. On admet que le nha. *Sund* est un mot d'emprunt (v. Kluge), et il est certain que l'angl. *sound* 'détroit' est, lui aussi, un des nombreux emprunts que l'anglais a faits au scandinave (v. *N. E. D.*).

Que faut-il penser de l'esp. *sonda* auquel Skeat donne le même sens ? L'esp. *sonda* signifie 'partie de la mer dont le brassiage est connu', ce qui est tout autre chose. Le port. *sonda* fait sentir encore mieux la différence, car il réunit les sens de 'endroit de la mer dont le fond est connu' et de 'fond que touche la sonde'. Il se peut, bien entendu, que le brassiage d'un *sund* soit connu, mais le mot *sund* n'a jamais aucun rapport avec le brassiage. D'un autre côté, l'esp., port. *sonda* fait toujours penser à la profondeur de l'eau et ne signifie jamais 'détroit' ni même 'chenal, passe navigable'. Aussi la première raison que Skeat allègue à l'appui de l'origine scandinave de *sonde* se trouve-

1. On n'a pas tracé en dehors du germanique le radical *sum* de *swimman* (v. Kluge). Serait-ce par hasard celui du lat. *summus* 'le plus haut' que Walde rattache à *superus* par le thème *sup-mo* ? Ce radical donnerait bien à *swimman* le sens propre de 'se soutenir à la surface'.

t-elle tout à fait fausse. Il en est à peu près de même de la seconde : les composés ags. *sundgyrd* (*gyrd* ' perche, bâton ' > angl. *yard*) et *sundline* (*line* ' ligne, corde ') s'expliquent parfaitement par *sund* ' mer ' et sont déjà plus clairs que les termes lat.-grecs *bolis, cataprorates* ; cf. l'ags. *sund-bûend* (pl.) ' maris accolæ, homines ', *sund-helm* ' maris galea i. e. mare tegens ' *sund-gebland* ' commixtio undarum ' et surtout *sund-hengest* ' equus marinus i. e. navis '. Dans ces conditions l'ancienneté du composé *sundgyrd* ne fait que confirmer l'identité du premier élément avec *sund* ' mer '. La quatrième et dernière raison de Skeat perd toute sa valeur avec les autres, mais on peut remarquer que les termes de mer d'origine latine sont plus nombreux qu'on ne l'a cru ; v. *haler* (§ LXXVI), *affaler* (§ LXXIV), *houle* (§ XXXI).

Ajoutons à tout cela que la phonétique s'oppose au rapprochement de *sonde* avec *sund*, car *sonde* se trouve employé dès le XIIe ou XIIIe siècle et à cette époque, ou à une époque plus reculée, *sund* n'aurait pu donner que *sond*. Enfin, *sund* est toujours du masculin ou du neutre, tandis que *sonde, sonda* est toujours du féminin. Il est donc évident que le fr. *sonde* ne vient pas du scand. *sund*.

Etymologie proposée.

Le fr. *sonder* vient du lat. vulg. **sufundare*, composé avec *sub* et *fundare* ; cf. *soigner* < **sufungi* (§ XXVII), *souiller* < **sufodiculare* (§ XXIX), afr. *souler* < **sufullare* (§ XXXII).

Cette étymologie est facile à établir. Les verbes espagnols *sondar* et *sondear*, qui signifient, comme le fr. *sonder*, (1) ' explorer avec la sonde ' (2) ' sonder une plaie ', (3) ' chercher à pénétrer les intentions de qqn ', ont pour synonymes les doublets *hondear* et *fondear*. *Hondear* s'emploie comme terme de mer dans le sens de ' jeter la sonde, chercher à déterminer la profondeur de l'eau par le moyen de la sonde ' et l'adjectif *hondable* équivaut à l'esp. *sondable*. *Fondear* signifie (1) ' jeter l'ancre ', idée analogue à celle de ' jeter la sonde ' ; (2) ' toucher le fond, s'ensabler ' ; (3) ' *sonder* une personne pour connaître sa pensée ' ; (4) ' examiner à fond une question ' ; cf. le port. *fundar* ' approfondir ' au propre et au figuré ; *fundear* ' jeter l'ancre, aller au fond de l'eau ' ; l'afr. *afonder* ' couler à fond, être submergé, aller au fond d'une chose ' ; le bas-lat. *fundare* ' demergere ' (1287, Du Cange). L'esp. *sonda* ' instrument pour déboucher les canaux, connaître la profondeur de l'eau, etc. ' et *sondaleza* ' corde portant un plomb pour sonder ' rappellent *honda*, qui, comme le lat. *funda*, signifie (1) ' fronde ', (2) ' drague, cordage '. Mais *sonda*, fr. *sonde* est post-verbal ; cf. le port. *tomar a sonda*. Il est intéressant de remarquer, en terminant, combien la

signification propre de ce substantif diffère de celle du scand. *sund* avec lequel on a voulu l'identifier : *sonde* a désigné à l'origine l'action d'aller au fond de l'eau (cf. le nha. *Senkblei*) ; *sund*, l'action contraire, celle de nager, de se soutenir à la surface.

XXXIV. — Fr. *hutin*, afr. *hustiner*.

Etymologie à rejeter.

Angl. *hustle* 'bousculer' (< holl. *hutselen* 'secouer') : Grandgagnage (I, 319), Scheler (s. v. *hutin*).

L'angl. *hustle* n'a cours qu'à partir du XVIIe siècle, tandis que l'afr. *hustiner* et ses dérivés sont très usités dès le XIIe siècle. Puis le holl. *hutselen* est dérivé du holl. *hotsen*, *hutsen*, qui vient de l'afr. *hochier* 'secouer' (v. § LX), comme le holl. *kwetsen* de l'afr. *quachier* (v. § LXVII). Diez, Körting et M. Meyer-Lübke paraissent avoir négligé *hustiner* et *hutin*.

Etymologie proposée.

L'afr. *hustiner* 'faire du tapage, se quereller, se chamailler, chercher querelle à', wall. *hustiner* 'brusquer, maltraiter, rudoyer', vient du lat. vulg. **fūstīnare*, de *fūstis* 'bâton, gourdin'. L'*h* s'explique comme celle des mots *humer* (§ XXVI) et *heurter* (§ XXIV) ; on a dit, sans doute, primitivement **ahustiner* ; cf. l'afr. *afuster* et le wall. *kihustiner* 'éloigner par de mauvais traitements'. Quelle est l'origine de ce suffixe *-iner* ? M. Meyer-Lübke (*Gram. des lang. rom.*, II, § 585, trad. fr.) paraît voir dans l'afr. *pleuviner*, qui répond à l'it. *pioviggìnare* et à l'esp. *lloviznar*, le suffixe du lat. class. *farcĭnare*, *scarpĭnare*, etc. Mais l'*i* français ne peut avoir une origine populaire dans l'*ĭ* latin et *hustiner* est manifestement de formation populaire. C'est pourquoi il faut croire que le suffixe verbal populaire *-iner* est dérivé du suffixe substantif *-in*, *-ine* < lat. *-īnus*, *-īna*. Ainsi l'esp. *lloviznar* est formé sur *llovizna* 'bruine' ; et il y a tout lieu de croire que l'italien et le français ont eu autrefois les substantifs **pioviggina* et **plovine*. Il n'est cependant pas nécessaire de supposer un substantif en *-in* ou *-ine* pour tous les verbes en *-iner*, car cette désinence verbale, formée en premier lieu sur le suffixe substantif, a pu se généraliser ensuite, avec un sens fréquentatif et diminutif, et être employée pour former des dérivés verbaux sans l'intermédiaire d'un substantif. Ainsi de l'afr. *fuster* 'battre de verges, fustiger, ravager,

piller, fouiller', formé sur *fust* 'arme de bois', on peut passer immédiatement à **fustiner* > *hustiner* 'maltraiter etc.'. L'afr. *hustiner* se rattache manifestement aux verbes piém. *füstiñé*, comasq. *fostuñá*, vénit. *futiñar*, gén., frioul. *futiñá*, que M. Meyer-Lübke (3617) fait dériver de *fustigare* par transformation de suffixe ; le verbe *bustiké* (< *fustigare*) du patois de Montferrat a précisément le sens de l'afr. *hustiner*. Les anciens substantifs français *hustin*, *hustine* 'bruit, tapage, querelle, combat' sont probablement post-verbaux. Mais l'adjectif *hustin* 'querelleur', qui a survécu dans le surnom d'un roi de France, Louis le *Hutin*, rappelle l'ancien adjectif *fustin* que Godefroy traduit : 'qui vit dans les bois' dans cet exemple :

Les elx li bendent come larron *fustin*
(Raimbert, *Ogier*, 6883.)

XXXV. — Afr. *aoschier*.

Etymologie à rejeter.

Bas-lat. **adoccare* 'recouvrir de terre (le pied d'un arbre)' : Thomas, *Ess. de phil. fr.*, p. 240 ; Meyer-Lübke 188.

Dans les huit exemples recueillis par Godefroy, ce verbe revêt les formes *aochad*, *aouchierent* (deux fois), *aouchient*, *aoscha*, *aoschierent* (deux fois), *aosquié*. Ces graphies ne sont pas favorables à l'étymologie **adoccare*, qui ne rend pas compte de l'*s*. Le verbe bas-latin *occare* signifie 'couper', puis 'herser', enfin 'chausser (un arbre)', c'est-à-dire en recouvrir le pied de terre : de 'recouvrir' à 'étouffer' il y a, selon M. Thomas, moins que rien. Mais *occare arbores* ne signifie pas 'recouvrir les arbres' ; et il y a loin de 'recouvrir de terre *le pied* d'un arbre pour l'empêcher de mourir' à 'faire mourir en étouffant'.

Etymologie proposée.

L'afr. *aoschier* vient du lat. vulg. **adŏfŭscare*, composé de *ŏffŭscare*. Pour le préfixe on peut comparer *adobruere* et *adumbrare*. Le primitif **adofuscare* se conforme à la loi du § XXIV en passant par les formes **adohoscare* > **adooscare* > *aoschier* > *aouschier*.

Si l'afr. *aoschier* est exclusivement un terme biblique et s'il est spécialement employé pour traduire le verbe latin *suffocare* dans la célèbre parabole du Semeur, on sait que *offuscare*, lui aussi, a appartenu, tout d'abord, exclusivement au latin ecclésiastique. Il n'y a qu'un pas entre

offuscare ‘ couvrir d'obscurité ’ et *aoschier* ‘ étouffer ’ ; et ce qui prouve que *offuscare* a fait ce pas, ce sont d'abord les expressions *offuscare aures* et *offuscare justitiam*, citées par Du Cange, et ensuite cet exemple, que je tire du *Dictionnaire général* :

> L'esprit animal en est *suffoqué* ou *offusqué*.
> (*Somme Me Gautier.*)

XXXVI. — Fr. *sortir*, pr. *sortir*, it. *sortire*, esp. *surtir*, port. *surdir*, *sordir*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **surrectire* (de *surrectus*, participe de *surgere*) : Diez 300.

Ce primitif aurait donné en français *sourtir*.

(2) Dérivé de *sourdre* < *surgere* : Littré.

Même de *surgit* (> afr. *sourt*) on ne pourrait tirer que *sourtir*.

(3) Lat. vulg. **exortire* (de *exortus*, participe de *exoriri*) : Rönsch, *Jahrb.* XIV, 175.

D'après Körting (3429), on n'a pas besoin de se donner la peine de réfuter cette étymologie. Mais elle est loin d'être méprisable, car *exortus* a donné en ancien français *essort* ‘ issue ’. La seule objection qu'on puisse faire avec justice à **exortire*, c'est qu'il aurait donné *essortir*.

(4) Lat. vulg. **sevortire*, pour **sevortere*, de *vortere* : Böhmer, *Jahrb.* X, 200.

(5) Lat. vulg. **sortire* (de *sortus*, pour *surrectus*) [1] : Storm, *R.* V, 183.

Körting (3429) trouverait cette étymologie « très acceptable si l'on pouvait croire qu'un verbe en *-ire* se soit développé d'un participe ».

(6) « Origine incertaine : il est probable que c'est étymologiquement le même mot que *sortir* ‘ obtenir par le sort ’, mais le rapport de sens n'est pas exactement déterminé » : *Dictionnaire général.*

Diez repousse cette étymologie comme logiquement impossible. Körting est disposé à croire que notre verbe a été tiré de **surctus* ou **sortus* sous l'influence de **sortire* < *sortiri*. M. Meyer-Lübke (8110) voit le point de départ de **sortire* ‘ herauskommen ’ dans *sortitus* ‘ ausgelost, durch das Los herausgekommen ’.

1. Cf. « *Surregit* et *sortus* antiqui ponebant pro *surrexit* et ejus participio, quasi sit *surrectus*, quibus L. Livius frequenter usus est. » (Festus, p. 297, éd. Müller.)

Etymologie proposée.

Le fr. *sortir* ' aller hors ' vient du lat. vulg. **subortire*, formé sur *subortus*, participe de *suboriri*. *Sortir* est ainsi analogue à l'afr. *sorner* < *subornare* (v. § XXXVII) et à l'afr. *sorer* < *subaurare* (v. § LXIII). Le fr. *catir* et l'afr. *mortir* et *abatir* (v. § XLVII) prouvent qu'un verbe en *-ire* peut parfaitement venir d'un participe et que Körting se trompe en croyant le contraire. Mais ce qui est plus important, c'est que *abortus*, participe de *aboriri*, a donné le bas lat. *abortire* (Vulgate : *Job* XXI, 10), le pr. *avortir*, *abordir*, le sarde *avortire* et toute une série de verbes dialectaux en *-ire* (v. Meyer-Lübke 38). Comme *subortus* est un pur synonyme de *surrectus*, on peut se demander si le *sortus* dont parle Festus ne vient pas de *subortus* ; Festus n'identifie pas *sortus* avec *surrectus*, il nous dit seulement que *sortus* remplaçait ce dernier. Puis, *surrectus* ne se serait-il pas réduit à *surtus*, plutôt qu'à *sortus*, avec *o* ouvert ? L'*u* se maintient intact dans les autres parties du verbe. Il n'y a pas trace de *sortus* dans le participe des représentants populaires de *surgere* ; les formes italiennes *surgo*, *sursi*, *surto*, *surgere* se conforment au type de *torco*, *torsi*, *torto*, *torcere* ; le provençal et l'ancien français, préférant le type de *ardeo*, *arsi*, *arsum*, *ardere*, remplacent *surrexi* et *surrectum* par *sors* > fr. *sours*. L'it. *insorto* ' insurgé ' cité par Storm ne prouve rien, car l'*o* italien représente constamment l'*u* latin et l'italien a aussi les formes *sorgere*, *sorgente*. Enfin, quand même *surrectus* se serait métamorphosé en *sortus*, il est peu probable que ce dernier eût subsisté dans la langue vulgaire qui abhorre les formes isolées.

Le plus ancien exemple d'un représentant de cette famille se trouve au vers 2341 de la *Chanson de Roland* :

Cuntre le ciel amunt est *resortie*.

Gautier traduit : « L'épée remonte en amont vers le ciel. » Cet emploi de *resortir*, qui est assez fréquent dans l'ancienne langue (cf. *ressort* ' rebondissement ') ; puis le sens des verbes espagnol et portugais : ' jaillir, sortir de terre ' ; enfin celui du verbe provençal : ' sauter ', tout cela indique assez que notre verbe a eu en latin vulgaire le sens de *suboriri*. On a déjà expliqué amplement (v. Scheler) le passage d'idée entre ' sortir de terre ' et ' aller hors d'un lieu ' ; cf. *aller* (§ LXXIX). Mais ce qu'on n'a pas encore remarqué, c'est que l'afr. *resort* (> angl. *resort*), *ressort*, qui a le sens de ' sortie ', a dû s'appuyer sur *essort* ' issue, sortie, débouché ' dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître le lat. class. *exortus*. Ajoutez à cela que *suboriri* signifie aussi ' provenir ' et que le fr. *sortir* est signalé dans ce sens de bonne heure.

XXXVII. — Fr. *sornette*, afr. *sorne*, *sorner*.

Etymologies à rejeter.

(1) Cymr. *swrn* ' bagatelle ' ou bret. *sorc'hen* ' bavardage ' : Diez 680.

(2) Lat. *Saturnus* > afr. *sorne* ' crépuscule ' d'où *sornette* : Körting 8389.

Le *Dictionnaire général* déclare l'origine de l'afr. *sorner* inconnue.

Etymologie proposée.

L'afr. *sorner* ' railler, berner ' vient du lat. *subornare* ' orner, équiper, fournir, préparer secrètement ; inciter clandestinement, suborner ' ; cf. le fr. *sombre* < *sub umbra*.

Il n'y a qu'une nuance entre l'idée de suborner et le sens que prend *sorner* dans cet exemple :

> Au monde ne avons esté nees
> Pour estre allyees a vous ;
> Se ne debvons estre *sornees*
> De vous motz gracyeulx et doux.
>
> (*Causes du déluge*, dans *Mistr. du Viel Testam.*, p. LXXIX, A. T.)

Pour passer de *subornare* à *sorner*, on n'a qu'à supposer cette filiation des idées : ' mettre dans les dispositions qu'il faut, en employant des appâts clandestins ' > ' mettre dans les dispositions qu'il faut, en disant des choses inventées à plaisir' > ' duper, railler, berner, se moquer de '. On reconnaît bien dans *sorner* l'œuvre du vieil esprit gaulois qui a fait dire à Rustebuef : *Quant fame a fol, s'a son avel*, et qui oppose à l'angl. *abuse* ' injurier ' le fr. *abuser* ' tromper '. Il n'y a pas loin de l'afr. *sorne* ' conte inventé à plaisir pour tromper, raillerie ' à *sornette* ' propos vide de sens '. Godefroy donne à *sorne* le sens de ' entreprise périlleuse ' dans cet exemple :

> Si rabaissez, Anglais, vos cornes,
> Car jamais n'aurez bon gibier
> En France, ne menez vos *sornes* ;
> Matez estes en l'eschiquier.
>
> (Christ. de Pis., *Ditié sur la pucelle.*)

Je serais d'avis de traduire : ' entreprises clandestines, ruses, tours '.

XXXVIII. — Fr. *ahaner* (> it. *affannare* ; pr., esp., port. *afanar*), afr. *fanvoulage*.

Etymologies à rejeter.

(1) Onomatopée (*a*)*han*, cri que les ouvriers laissent échapper avec une respiration pressée en donnant de toute leur force un coup de hache, de marteau à deux mains, etc. : Diez 7.

Körting (206), M. Meyer-Lübke (252) et le *Dictionnaire général* supposent un primitif **afannare* (Körting : **adhanare* ou **adfanare*), d'origine inconnue. Si, en même temps, M. Meyer-Lübke ne rejette pas entièrement l'onomatopée *ahan*, il n'explique pas comment *f* aurait pu sortir de *h*.

(2) Cymr. *afan* ' querelle, trouble ', mot employé une seule fois et qui aurait pu être emprunté du roman : Diez 7.

Le doute qu'exprime Diez est confirmé par Thurneysen, *Keltoromanisches*, p. 30.

Etymologie proposée.

Nous avons vu au § XXIV que Körting, M. Meyer-Lübke et les auteurs du *Dictionnaire général* veulent que *f* ne devienne pas *h* en français ; après cela, on s'étonne de les voir poser pour *ahaner* le type **afannare*, **adfanare*, sans même en relever l'irrégularité. L'étymologie que je propose : *ahaner* < lat. vulg. **avannare*, de *vannus* ' van ', paraîtra au premier abord d'une irrégularité encore plus choquante, car toutes les grammaires historiques enseignent que *v* initial se maintient intact en français, sauf dans les quelques mots où il devient *gu* sous l'influence de certaines formes germaniques. Néanmoins, *ahaner* vient de **avannare* par un développement tout à fait régulier, comme je vais le prouver en établissant la loi suivante : *Entre deux voyelles identiques en latin vulgaire,* f *et* v (*même s'ils ont été initiaux à l'origine*) *passent* (v *par l'intermédiaire de* f) *en gallo-roman à* h *qui disparaît si les deux voyelles restent identiques ou sont labiales et qui se maintient dans les autres cas.* Les causes qui ont empêché d'observer la loi formulée au § XXIV ont obscurci également l'opération de la loi que je viens de formuler et que servent à établir, outre l'étymologie de *ahaner*, les articles XXXIX — L, LII, LV, LXXIV, LXXVI — LXXXIV, LXXXVI — XCI. C'est par suite de la nasalisation de la voyelle du radical que *h* persiste dans

ahaner. Le lat. class. *vannere* ‘ vanner ’ et *evannere* ‘ rejeter (la balle) en vannant, rejeter ’ ont été remplacés par **avannare* d'où le port. *abanar* ‘ vanner, éventer, secouer, chasser ’. Le *v* de **avannare* a passé à *f* dans le domaine français avant le milieu du IIe siècle, car on peut être sûr que le mot *afannae* qu'emploie Apulée (*Met.* 9, 10 et 10, 10) pour dire ‘ paroles vides de sens ’ dérive de ce verbe et signifie proprement ‘ balle qu'on rejette en vannant ’ ; cf. le fr. *baliverne* (§ XXII) et l'afr. *fanvoulage* ‘ baliverne ’ (plus bas). Selon Körting (206), *afannae* n'a rien à voir avec *ahaner*, mais en traduisant *afannae* par « leere Ausflüchte » il appuie à son insu l'étymologie qu'il rejette [1]. L'it. *affannare* et le pr., esp., port. *afanar* sont des importations gallo-romanes.

Cette étymologie trouve un appui dans le lyon. *affanures* ‘ gain obtenu par un travail de peine et spécialement la portion que les moissonneurs et batteurs de blé prélèvent pour leur salaire ’ ; ce mot, qui est identique à l'afr. *ahanures* ‘ terre labourable ’, rappelle le fr. *vannures* ‘ matières séparées du grain par le vannage ’ et le port. *abanadura* ‘ ventilation, agitation ’. On tire l'angl. *fan*, ags. *fann* ‘ van, éventail ’ directement du lat. *vannus*, mais si ce substantif a donné *fan* en gallo-roman sous l'influence du verbe **afannare* (cf. *faner*, § XXXIX), il est plus que probable que l'anglo-saxon a emprunté *fann* du gallo-roman ; le participe *fannatos* ‘ vannés ’, qui suppose *fannare*, se trouve dans le *Domesdei* (1086 ; Du Cange). *Fan* persiste dans l'afr. *fanvoulage* (< *vanni-volaticum*) qui, comme le lat. *afannae*, signifie ‘ baliverne ’. *Fanvoulage* fait penser que l'afr. *vanvole*, qui a le même sens, vient de *vanni-vola* et que les formes *ventvole*, *venzvole*, *venvole*, qui se prononçaient exactement comme *vanvole*, sont dues à un rapprochement populaire avec *vent* ; c'est-à-dire que *vanvole* ‘ ce qu'on fait voler en vannant, balle qu'on chasse en vannant ’ aurait pris par étymologie populaire le sens de ‘ ce qui vole au gré du vent ’. — La forme simple *haner* s'explique comme *heurter* (§ XXIV), *hurer* (§ XXV), *humer* (§ XXVI).

Toute l'histoire du verbe *ahaner* est renfermée dans ces petits vers exquis par lesquels Joachim du Bellay termine la chanson *d'un Vanneur de blé, aux vents* :

De vostre douce halaine
Eventez ceste plaine
Eventez ce sejour ;
Cependant que j'*ahanne*
A mon blé, que je *vanne*
A la chaleur du jour.

1. On trouve dans le *Thesaurus* à l'historique du mot *afannae* cette note : « a Græcis tractum videtur, qui εἰς Ἀφάνας locutione utebantur ἐπὶ τῶν ἀδήλων καὶ ἐκτετοπισμένων, v. Ribbeck, *Leipz. Stud.*, 9, 337 et cf. *apinæ*. »

Ces vers inondent de lumière l'it. *afa* ' un certo *affanno* che per gravezza d'aria, o soverchio caldo, pare che renda difficile la respirazione ' ; cf. l'it. *affannato*, afr. *ahané*, *enhané* ' essoufflé '. Voici les sens les plus importants des verbes dont il s'agit : afr. *haner* ' labourer, cultiver ' ; *ahaner* ' se fatiguer, travailler, faire un effort pénible, s'évertuer, labourer, tourmenter ' ; Jura, Pontarlier : *afannai* ' gagner par le travail ' ; Forez : *afanâ* ' gagner péniblement, faire difficilement une chose ' ; it. *affannare* ' se tourmenter, se chagriner, éprouver de l'anxiété, s'évertuer, tourmenter, vexer ' ; port. *afanar* ' se fatiguer, travailler péniblement, gagner péniblement ' ; esp. *afanar* ' se donner du mouvement, se donner beaucoup de peine, labourer, travailler avec excès ' ; *afanarse* ' se fatiguer, avoir bien de la peine à force de travailler '. Je conçois la filiation des sens comme il suit : (1) ' vanner ' > ' se fatiguer à force de vanner ' > ' se fatiguer à force de travailler ' > ' se tourmenter ' ; (2) ' vanner ' > ' s'évertuer, se donner du mouvement, faire du travail pénible ' > ' labourer ' > ' cultiver ' ; (3) ' vanner du blé dont on reçoit une certaine proportion comme salaire ' > ' gagner du blé en vannant ' > ' gagner péniblement '. On lit dans Du Cange (s. v. *affanator*) : « In territorio Dumbensi *affanator* sumitur pro eo mercenariorum genere, quorum merces solvitur frumento, siligine, avena vel aliis rebus, quæ usu consumuntur ; unde rustici illius provinciæ etiamnum dicunt : *J'ai affané dix bichots de bled*, id est, decem frumenti mensuras opera mea lucratus sum. » Pour mettre le sceau à cette étymologie, je ferai remarquer, en terminant, que dans le parler populaire le fr. *vanner* signifie ' fatiguer, harasser ' : *Vous paraissez vannée de fatigue, ma fille.* (G. Sand, *Claudie*, I, v.) *Vanné par excès de travail.* (Ch. Virmaitre, *Dict. d'Argot*).

XXXIX. — Fr. *faner* (> pr., port., aesp. *fanar*), *fane*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **fenare* (de *fœnum* ' foin ') > fr. *faner*, pr. *fanar* : Diez 580, Körting 3683.

M. Meyer-Lübke (3241) doute de cette étymologie à cause de l'*a* du radical de *faner*, *fanar*. Selon le *Dictionnaire général*, qui déclare l'origine de *fane* inconnue, « le changement irrégulier de *fener* en *faner* est peut-être dû à l'influence de *fane* : »

(2) Lat. *fanare* ' consacrer ' > port. *fanar* ' circoncire, écourter une

robe, tricher', aesp. *fanar, fañar* ' couper les oreilles à un animal ': Körting 3623.

Diez (450) ne trouve pas de primitif qui rende compte de ces mots, et Körting ne songe pas plus que Diez à les rapprocher du fr. *faner* et du pr. *fanar*. M. Meyer-Lübke paraît par son silence partager l'avis de Diez.

Etymologie proposée.

Le fr. *faner*, qui est une forme primitive de l'afr. *haner*, vient du lat. vulg. **vannare* (v. § XXXVIII) et le pr. *fanar*, le port. *fanar* et l'aesp. *fanar* sont des importations françaises. On lit dans le *Dictionnaire général* à l'historique du substantif *fane* : « Origine inconnue. Paraît apparenté à l'anc. provenç. *fanar*, croître (en parlant de la feuille), plutôt qu'au verbe *faner*. » Le pr. *fanar*, qui ne veut dire ' croître ' qu'en parlant de la feuille, signifie proprement ' prendre la forme d'un *van* '. Je montrerai au § XL que *vannus* ' instrument d'osier, *fait en forme de coquille*, pour agiter et nettoyer le grain ' a donné naissance à plusieurs substantifs qui ont rapport à sa forme. Il faut voir dans le mot *fane*, qui est étymologiquement identique à *vanne* (v. § XL), soit le substantif verbal de **vannare* ' prendre la forme d'un van ', soit une forme refaite de *van*, due au genre féminin de *vannus* ; on tire directement du lat. *vannus* le substantif féminin *wanna* de l'ancien haut-allemand. Si l'on dit *bouton, boutonner* en parlant des bourgeons, il est très naturel qu'on dise *fane, fanar* en parlant des feuilles ; cf. l'angl. *fan-palm* ' palmier-éventail '. Et si *fane* signifie ' feuille de la plante (par opposition à la tige, etc.)', puis ' tige herbacée et feuilles qui surmontent certaines racines ou certains tubercules ', *ahan*, de *ahaner* (v. § XXXVIII), se dit dans le patois de Liège du ' blé qui commence à pousser ' et le wall. *ahanz* se dit des ' légumes encore en terre '. Le fr. *faner* signifie (1) ' tourner et retourner (l'herbe d'un pré fauché) pour la faire sécher ' et (2) ' faire perdre (à une plante etc.) sa fraîcheur '. Ce dernier sens dérive du premier qu'on peut rapprocher du port. *abanar* ' secouer, agiter ' ; l'angl. *toss* ' agiter ' est le terme propre pour traduire *faner* en parlant du foin et l'afr. *vanner* ' berner '. Le terme d'agriculture italien *afa* ' malattia delle piante per cui appassiscono i fiori e le foglie in forza di una eccedente evaporazione ' fait penser que le verbe italien *affannare* a eu autrefois le sens de ' faner '. La signification propre de *vanner* : ' nettoyer (le grain) en le secouant sur un van ' réunit avec l'idée de ' agiter ' celle de ' nettoyer ' ; c'est de cette dernière idée que dérivent les sens de l'ibérique *fanar*, qui marquent tous une action analogue à celle d'ôter la balle du grain ; cf. l'afr. *vanné* ' purifié, noble, d'élite '.

XL. — Fr. *vanne, hane, fanon,* afr. *hanon, hanel.*

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *vīmĭnĕa* ' chose faite d'osier ' > **vĭmna* > lat. mérovingien *venna* > fr. *vanne* : Diez 695, Körting 10185.

Cette étymologie est inadmissible pour la forme. Le *Dictionnaire général* attribue à *venna* une origine vraisemblablement celtique ; Diez n'a pu trouver de primitif celtique convenable et le *Dictionnaire général* n'en cite pas à l'appui de cette conjecture. Cf. Meyer-Lübke 9201.

(2) Aha. *fano* ' morceau d'étoffe, drapeau ' > fr. *fanon* : Diez 580, Meyer-Lübke 3185, Körting 3624.

Je vais montrer que ce primitif est emprunté du roman et qu'il est le même mot que l'afr. *hanon*. Les étymologistes paraissent négliger les substantifs français *hanon, hanel* et *hane*.

Etymologie proposée.

Tous ces mots ont leur origine dans le lat. *vannus* ' instrument d'osier, *fait en forme de coquille*, pour agiter et nettoyer le grain '. Pour l'afr. *han(n)on* ' coquille de la charrue ' cette origine est manifeste, car *hanon* est ici terme d'agriculture comme *haner, ahaner* (< **avannare*, § XXXVIII), dont il a subi l'analogie. Le participe *hannoné* se disait des animaux auxquels, selon Godefroy, on suspendait un bâton autour du cou pour les empêcher de passer au travers des haies. Le *hannon* dont il est ici question avait sans doute une forme triangulaire. On peut comparer l'angl. *fan-shaped* ' en éventail ' et le rouchi *vaneau, véniau*, afr. *vanel, vaniel* ' petit van ' et ' sorte de tuile creuse, presque triangulaire, qu'on place entre le toit et le mur pour rejeter l'eau sur le toit '. L'afr. *hanel* ' doloire ', dont la lame avait la forme d'un *vanel*, vient manifestement de ce dernier mot. Il est certain que Godefroy se trompe dans cette autre définition de *han(n)on* qu'il paraît confondre avec *ânon* (cf. le lat. *asellus*) : « sorte de poisson, le merlan ou le merlus ». Pour montrer que le *hanon* est une espèce de mollusque il suffit de ces exemples que je tire de Godefroy : *hados et oitres et hanons ; moules et hanons ; morues, moules, oistres, hanons*. L'afr. *hanon* est donc le même mot que le nfr. *hanon*, esp. *hanon*, nom vulgaire de plusieurs pétoncles dont le coquillage a la forme d'un *van*.

Je n'hésite pas à ajouter que *hanon* est étymologiquement identique à *fanon*, dont l'*f* s'explique comme celle de l'afr. *fanvoulage* (§ XXXVIII) et du fr. *faner* (§ XXXIX). Le mot *fanon* désigne, entre autres choses, chacune des lames cornées, *en forme de coquille*, qui garnissent la mâchoire supérieure de la baleine (cf. le bas lat. *fano* ' nageoire ', Du Cange) ; puis, le manipule d'un prêtre, la portion flottante d'une voile carguée et le pli de la peau qui pend sous le cou des bœufs (cf. *hannoné*, plus haut). Dans tous ces sens, dont l'origine est sans doute ancienne, *fanon* désigne un objet qui représente à peu près la forme et le mouvement d'un *van*, ce qui nous autorise à croire que l'aha. *fano, vano* ' morceau d'étoffe, drapeau ' et ses congénères germaniques (goth. *fana* ' morceau d'étoffe ', asax. *fano*, ags. *fana*, néerl. *vaan* ' drapeau ') sont des emprunts faits au gallo-roman. On admet que l'aha. *wanna* ' van ' et aussi ' cuve, baquet ayant la forme d'un van ' vient du lat. *vannus*. *Fanon* aurait passé dans les langues germaniques comme terme ecclésiastique désignant le manipule, pièce d'étoffe que les prêtres portent au bras gauche et qui a la forme d'un *van* ; c'est l'idée vague de ' pièce d'étoffe ' qui se retrouve en gothique et en ancien haut-allemand ; cf. le bas lat. *vanna* ' drap, couverture ' (Du Cange). Le sens de ' drapeau ' est peut-être dérivé comme celui du mot *drapeau* ; bien que le mot *fanon* paraisse avoir désigné primitivement un petit drapeau de forme triangulaire attaché au bout d'une lance.

On n'a pas besoin d'attribuer au bas lat. *venna*, *vanna* ' haie, clôture, palissade ' une origine celtique. Si l'ancien français emploie dans le sens de *vanne* les mots *ventail*, *ventaille*, *vental*, *ventele*, il est naturel que *vanne* ait subi l'analogie de ces mots et qu'il soit devenu ainsi quelquefois *venne* ; cf. le bas lat. *penna* pour *panna* (Du Cange). *Vanne*, dont j'ai expliqué au § XXXIX l'origine, présente cette succession de sens : ' chose faite d'osier ' (cf. *vannier* ' celui qui travaille l'osier ') > ' haie, clôture, palissade ' > ' porte d'écluse, claie qu'on construit dans une rivière pour attraper les poissons '. *Vanne* est le même mot que *fane* (v. § XXXIX) et *hane* ' claie formée d'une série de branches de bruyère, en manière de haie, que l'on place autour des tables des vers à soie, pour qu'ils y filent leurs cocons '. Dans le patois de Rennes, *hannes* signifie ' culottes ', sens qui rappelle *vanne* ' couverture de lit '.

XLI. — Fr. *son*, afr. *seon*, *soner*, *seoner* (> pr. *sofanar*, *soanar*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *subsannare* ' mépriser ' > pr. *soanar*, afr. *soner* : Diez 489.

C'est à titre de simple conjecture que Diez émet cette étymologie qui suppose la chute irrégulière de *s* et ne rend pas compte du pr. *sofanar*. Körting (9162) pose le type **subhanare* ou **subfanare*, d'origine obscure, et, chose étrange, ne songe pas à rapprocher ce type de **adhanare* ou **adfanare* qu'il avait posé pour *ahaner* (v. § XXXVIII). M. Meyer-Lübke (7520, 8392) approuve *subsannare* pour le pr. *soanar* et tire l'afr. *soner*, *saoner*, de **sakonare*, mot d'origine inconnue.

(2) Lat. *summum* ' partie la plus haute ' > fr. *son* ' partie grossière du blé moulu ' : Diez 299.

Ce primitif ne rend pas compte de l'afr. *seon*.

(3) Lat. *secundum* ' second ' > afr. *seon* : Littré.

Bien qu'il soit possible d'expliquer la chute irrégulière du *d*, cette étymologie n'est guère vraisemblable.

(4) Lat. vulg. **setonem* ' tissu de crin pour tamiser ', de *seta* ' soie (de cochon) ' > fr. *son* : Gaston Paris, *R.* VIII, 628.

Le passage de ' tamis ' à ' son ' n'est pas vraisemblable.

Etymologie proposée.

L'afr. *sooner*, *seoner*, *soner* vient du lat. vulg. **suvannare*, composé avec *sub* et **vannare*, de *vannus* ' van '. La forme **suvannare* passe, bien entendu, par les mêmes étapes que **avannare* (§ XXXVIII). Le pr. *sofanar* répond au pr. *afanar*, it. *affannare* ; le pr. *soanar* représente le gallo-rom. **sohanar*, répondant au fr. *ahaner*, *haner*. Dans le fr. **sohaner*, dont le sens ne rappelle plus *haner* et qui, par conséquent, continue librement son évolution phonétique, *a* protonique devient régulièrement *e* féminin ; dans **sohener*, *h* se trouvant entre deux voyelles labiales disparaît conformément à la loi du § XXXVIII ; **soëner* passe régulièrement à *soner* ; cf. **fodiculare* > *foeillier (fo-e-illier)* > *foillier (fo-illier)* > *fouiller*. Mais si le radical inaccentué devient régulièrement *o*, il n'en est pas de même du radical qui porte l'accent : **suvannat* aboutirait à *souhanne* en passant par **sohane*. Il y a eu ainsi lutte entre le radical en position faible et le radical en position forte.

Cette lutte a commencé nécessairement à l'étape *sohener, il sohane*. Il se peut que plus tard on ait dit *il soane* à côté de *soëner*, mais le changement de *soëner* en *soner* a dû inévitablement entraîner celui de *soane* en *soone*. Le passage de *soane* à *soone* sous l'influence de *soner* est parallèle à celui de *foeille* (< *fodiculat*) à *fooille* sous l'influence de *foillier*. Il faut citer ici le plus ancien exemple de *soner* : *Et la veue faite soonne primierement tout ce qui faisoit a sonner.* (1318, *Cart. de Troarn*, Richel. 10086 ; G.) Le substantif verbal est signalé dès le XIIIe siècle : *Le soon ousté par la coustume du pays d'une partie et d'autre.* (1289, *Arr. de l'Echiq. de Norm.*, Arch. mun. de Rouen ; G.) Les formes à radical accentué *soonne* et *soon*, à côté de l'infinitif *sonner*, corroborent l'explication que je viens de donner. Comme l'*o* tonique du dissyllabe *soon* est nasalisé, l'*o* protonique s'affaiblit en *e* féminin avant de disparaître :

> Se Deus nel refuse et *seone*
> Ansi comme fausse monnoie.
>
> (Helinand, *Vers de la mort* ; Godefroy.)

Les formes dialectales *saone, saoner* appartiennent surtout à la Normandie ; on trouve aussi *sannable* dans les *Coutumes de Normandie* en vers.

Le verbe **suvannare* signifie proprement ' chasser la balle en secouant le grain sur un van ' ; de là on passe très facilement aux sens figurés du pr. *so(f)anar* : ' mépriser, dédaigner ' et de l'afr. *soner* : ' rejeter, rebuter, récuser (des témoins) ' ; cf. le lat. *evannere* ' chasser, rejeter ' et l'it. *vagliare* ' cribler, mépriser ', proprement ' vanner '. Cette étymologie donne pleinement raison à Tobler qui, sans savoir que *soner* vient de **suvannare*, a bien deviné que *son*, afr. *seon* ' résidu de la mouture ' en est le substantif verbal (v. Körting 9259). Par l'intermédiaire du sens de ' rebut ' cette étymologie rend également compte de l'afr. *seon* ' tronçon d'une chose coupée '.

XLII. — Fr. *aire, air* (> pr. *aire, agre* ; esp. *aire* ; it. *aire* > *aria* ; angl. *air*) ; fr. *débonnaire* (> angl. *debonair*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *ager* ' champ ' > fr. *aire* : Meyer-Lübke 276. Körting (362, 828) approuve cette étymologie et suppose que *ager* a pu être influencé pour le sens par *area* et *aer*. Diez (6) hésite entre *ager* et *atrium*.

(2) Lat. *atrium* ' place de la maison où se trouvait le lit conjugal ' > fr. *aire* : Diez 6 et Schwan, *Archiv Stud. neu. Spr.* LXXXVII, 112.

M. Meyer-Lübke trouve cette étymologie peu satisfaisante pour le sens ; Körting y voit des difficultés phonétiques et surtout historiques.

(3) Lat. *area* ' espace vide ' > fr. *aire* ' nid des grands oiseaux de proie ' : *Dictionnaire général.*

Le *Dictionnaire général* distingue ce mot féminin de l'afr. *aire* ' manière d'être ', substantif masculin d'origine obscure. Le pr. *agre* ' nid ' prouve que cette étymologie n'est pas juste (v. Meyer-Lübke 276).

(4) Les mots fr. *air*, pr., esp. *aire*, it. *aire* > *aria*, port. *ar* ont chacun les sens : I ' fluide atmosphérique ' et II ' manière d'être apparente ou réelle '. Diez (6), Körting (318) et Meyer-Lübke (240) voient dans le lat. *āēr* l'origine de tous ces mots au sens I, sauf l'it. *aria* qu'on fait venir soit de l'accusatif grec **aëra*, soit de l'adjectif latin *āĕrĭa*. On a beaucoup agité la question de savoir d'où dérive le sens II, et les opinions sont partagées comme il suit :

(i) *Le sens II est dérivé du sens I :* Diez, Körting, *Dictionnaire général.* On explique diversement la marche des idées : Diez suppose pour sens intermédiaire ' souffle, spiritus ' ; le *Dictionnaire général* fait subir au fr. *air* l'influence de l'it. *aria*, mais n'explique pas comment le passage a pu se faire en italien ; pour Körting ce changement de sens ne fait pas difficulté : « Die Luft ist die Trägerin des musikalischen Klanges, die Laune aber samt dem durch sie bedingten Gesichtsausdrucke ist gleichsam die wechselnde Melodie des Gemütes. » M. Meyer-Lübke soutient avec raison que le rapport du sens I au sens II n'a pas été établi.

(ii) *Le sens II est dérivé de l'afr. aire :* Littré et Meyer-Lübke. La filiation des sens serait, selon Littré : ' place et nid ' > ' demeure ' > ' famille ' > ' qualité ' > ' manière ' ; selon M. Meyer-Lübke : ' champ ' > ' nid d'oiseau de proie ' > ' nid ' > ' origine ' > ' manière d'être '. *Le Dictionnaire général* déclare que le sens II de *air* ne peut se rattacher à l'afr. *aire* par la raison que ce dernier désignait la manière d'être réelle, et non l'apparence.

Etymologie proposée.

Le fr. *aire* est le même mot que *affaire*, qui vient du lat. vulg. **afacere*, forme refaite du lat. class. *afficere*. Le primitif **afacere* se conforme à la loi du § XXXVIII en évoluant ainsi : *afaire* > *ahaire* > *aaire* >

aire. C'est l'analogie de *faire* qui a fait subsister *afaire* à côté de *aire*. On peut rapprocher le pr. *agre* du pr. *magre* < *macer*. Cette étymologie est ainsi incontestable au point de vue phonétique.

Je tire de Godefroy les définitions suivantes de l'afr. *afaire* : (1) ' fortune, rang, dignité ' ; (2) ' apparence, extérieur ' ; (3) ' caractère ' ; (4) ' disposition, conduite, action ' ; (5) ' situation '. Ainsi l'afr. *afaire* a-t-il précisément les sens de l'afr. *aire* ; il possède même ce sens de ' apparence, extérieur ' qui appartient aussi au mot *air*, mais que les auteurs du *Dictionnaire général* ont cherché en vain pour *aire* par la raison que dans ce sens, comme souvent dans celui de ' caractère ', *aire* garde presque toujours son ancienne forme de *haire, here* (v. § XLIII et § XLIV). Si *aire, haire*, est des deux genres, *afaire* finit lui aussi par changer de genre en dépit de l'influence du verbe *faire*. Le rapprochement de quelques exemples de ces deux mots *afaire* et *aire, haire*, mettra leur identité en pleine lumière. *Afaire* signifie ' condition, rang, qualité, race, extraction ' :

Trop est Robins povres et nus
Et de trop povre *afaire*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 57, 68.)

La dame est de bone vie,
De granz genz et de haute *afaire*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., G.)

Com plus estes de grant *afaire*,
Plus cortoise, plus debonaire
Soies.
(Rob. de Blois, Richel. 24301, p. 556, G.)

Guy de Montmorancy, homme de noble *affaire*.
(*Gir. de Ross.*, 901, Michel.)

Aire possède nettement le même sens :

Si fu estrais de gentil *aire*.
(Mousk., *Chron.*, 11877, Reiff.)

Et amors est de tel affaire
La u elle naist et trait s'*aire*,
Novielement au commencier
Tous anuis fait entrelaisier.
(Jacq. d'Am., *Art d'am.*, 437, Kört.)

L'it. *affare* partage ce premier sens des mots *afaire* et *aire* dans les expressions *uomo d'alto affare, di basso affare, di grande affare*.

Afaire signifie ' manière d'être apparente ' :

L'empereres lez li l'asiet,
Quar ses *afaires* moult li siet.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., G.)

Si devenroit il fins amis
Par ton sens et ton biel *afaire*.
(Jacq. d'Am., *Art d'am.*, 1696, Kört.)

Aire, *haire*, possède nettement le même sens :

La tygre fu horrible, hydeuse et de mal *aire*.
(*Doon de Maience*, 1487, A. P.)

Et li roi et li emperere
Faisoient chiere et bele *here*
Et tenoient ferme justice
Sans loier et sans covoitise.
(*Blancand.*, 3, Michelant.)

Gregoire od bele *here*.
(Angier, *Vie de saint Grég.*, 452, P. M.)

Afaire signifie ' manière d'être réelle ' :

Il ert home *de boen afere*,
Douz et creable et *debenere*.
(*Vie S. Alexi*, 31, Rom. VIII.)

Traitres vilains *de pute affaire*.
(E. Damernal, *Liv. de la diabl.*, I, 43.)

Se de tel *affaire* le vois,
Sa volenté atendre dois.
(Jacq. d'Am., *Art. d'am.*, 1218, Kört.)

Dans l'exemple tiré de la *Vie de saint Alexi*, les expressions *debenere* (*de boen ere*) et *de boen afere* sont manifestement synonymes. Voici deux exemples où la locution *de put*(*e*) (*h*)*aire* équivaut précisément à l'expression *de pute afaire* employée par Elois Damernal :

Tot ades vit de roberie,
De larrecin, de tricherie,
Tant est traitre et *de pute haire*.
(Guill., *Best. div.*, 1247, Hippeau.)

Ahi ! culverz, malvais hom *de put aire !*
(Roland, 763, Müller.)

On peut comparer au dernier exemple de *affaire* tiré de Jacques d'Amiens l'exemple suivant de *aire* :

Sabine, dist le cuens, tant vos voi de bon *aire*,
Que de vos ne me puis partir ne arrier traire.
(Audefr. li Bast., Bartsch, *Rom. et past.*, I, 59, 22.)

Godefroy paraît donner à *afaire* le sens de ' situation ' dans cet exemple : *Il consideroit a le fois son estat et son afaire*. (Froiss., *Chron.*, IV, 252.) Il le traduit par ' fortune, rang, dignité ' dans cet autre

exemple : *Et il demandoit moult doucement de son estat et de son afaire.* (id., *ib.*, I, 16.) *Aire* possède bien nettement le sens de ' situation ' :

Mes moult embelissoit l'afaire
Li leus qui ere de tel *aire*,
Qu'il i avoit tous jours plenté
De flors et yver et esté.
(*Rose*, 1406, Méon.)

Here ne possède pas moins nettement le sens de ' *affaire*, engagement militaire ' dans l'exemple suivant où Godefroy le traduit par ' figure, mine ' :

Li Bourgignon de l'ost le roy deserrent
Et vont jouster a la gent d'Engleterre,
La commencerent une moult laide *here*,
Maint blanc hauberc (y) derompent et deserrent.
(*Les Loh.*, Richel, 4988.)

Littré croit que c'est « la fauconnerie qui, en signalant le faucon *de bon aire*, a permis le passage d'idée entre *aire* ' nid ', et ' extraction, famille, qualité '. » La vraie marche des idées a été en sens inverse, comme le prouve cet exemple : *Le faucon, dit pelerin, est naturellement vaillant, hardy et de bon affaire.* (Franchières, *Fauc.*, I, 3 ; G.)

Que faut-il penser de *air* ' manière d'être ' ? *Air* ne prend ce sens, je crois, qu'après 1550 ; *aire* ' manière d'être ' ne paraît pas être en usage après 1600 ; et c'est justement entre ces deux dates que l'*e* féminin final cesse de se faire sentir [1]. La coïncidence de ces trois événements, qui ne peut guère être l'effet du hasard, suffit pour prouver que le sens de ' manière d'être ' passe de *aire* à *air*, ou, pour mieux dire, que *aire* ' manière d'être ', étant devenu dans la prononciation exactement équivalent à *air*, se confond avec cet homonyme et en prend désormais la forme. Remarquons aussi que ce mot *air* porte toujours, dans sa signification, des traces évidentes de son origine. Il n'est pas un pur synonyme de *mine*. « On considère la *mine*, dit Lafaye (p. 324), relativement à la conformation, à la santé, à la taille ; et l'*air*

1. En 1521, Alex. Barcley écrit : « Quelques-uns diraient que le *d* termine les mots *viande, demande.* » En 1548, Sibilet : « L'*e* femenin... n'a que demy son et est autrement tant mol et imbecille, que, se trouvant en fin de mot et de syllabe, tombe tout plat, et ne touche que peu l'aureille. » (Thurot, *Pron. fr.*, I, 163.) Ce sont des grammairiens qui parlent : on peut être sûr que l'*e* féminin final ne se prononçait plus dans le parler ordinaire. Même les grammairiens, si conservateurs, admettent dès le commencement du XVIIe siècle que cet *e* est muet. Van der Aa s'exprime ainsi en 1622 : « *E* breve est quod ita effertur, ut si non scriberetur, ut *lire*, lege *lir*. » (id., *ib.*, 168.)

relativement aux actions et aux manières. Avoir bonne *mine*, ou même simplement de la *mine* (Mol.) c'est être bien de sa personne, ou paraître avoir de la santé. Avoir bon *air*, c'est avoir bonne façon. Une femme a une jolie *mine*, et un *air* aisé, gracieux, affable, obligeant, toutes qualités qui se manifestent en partie par des actions, des empressements, par la manière dont on se présente ou dont on parle ». Si *air* est synonyme de *façon*, s'il a trait aux actions et aux manières, c'est qu'il tire son origine du verbe *afaire*. Comme l'anc. it. *aere*, l'anc. cat. *aer* et le pr. *aer* ' air atmosphérique ' ne signifient jamais ' manière d'être ', il faut conclure que l'anc. it. *aire* > *aria*, l'esp. *aire* et le port. *ar* dérivent ce sens de l'afr. *aire*. La forme, aussi bien que le sens, du pr. *aire* est empruntée ; c'est probablement sous l'influence de l'afr. *aire* que l'anc. it. *aere* passe à *aire*, qui s'assimile, je crois, à *aria* < *area* ' espace vide, ouvert à l'air ' ; et il n'est pas certain que *aerem* eût donné *aire* en espagnol sans l'influence de l'afr. *aire*.

Ce n'est pas tout. L'afr. *aire* se confond également avec l'afr. *erre* < *iter*. Une bonne partie des nombreux exemples de *erre* (*herre*, *hoire*, *oirre*, *eire*, *eirre*, etc.) cités par Godefroy appartiennent à *afaire* > *aire*. Il en est sans doute ainsi pour *erre* ' tout ce qui sert pour le voyage ' et ' affaire '. Il serait possible de faire dériver de *iter* les sens de ' manière d'agir, conduite, traitement, démarche ' et même le sens de ' propos ', mais, après avoir comparé les exemples, je suis pour ma part convaincu que *erre* représente ici aussi *afaire*. L'afr. *errement*, qui s'écrit aussi *airement*, ' manière, ordre, situation, conduite, aventure, exploit ; disposition ; moyen de droit, procédure, procès ' est exactement synonyme de l'afr. *afairement* ou *afaire*. Ce qui est encore plus curieux, c'est que le verbe *afaire* a passé sans aucun doute à *ahairier*, *aairier*, *airer*, *errer* ; cf. le fr. *affairé*. Le *Dictionnaire général* fait venir *airer* du substantif *aire* ' nid ' ; mais *s'aairer* paraît avoir signifié ' s'abattre (en parlant du faucon, etc.) ; se disposer, s'arranger ; s'établir ' avant de vouloir dire ' faire son nid ' ; cf. l'it. *affare* ' convenire bene una cosa, addirsi, confarsi ' et le port. *afazerse* ' s'accoutumer, s'habituer, se conformer '. L'exemple suivant me semble décisif :

> Dolans fu Guitheclins quant vit cel exemplaire,
> Que Karles á lonc tans de demorer *s'aaire*.
>
> (J. Bodel, *Saisnes*, LXXXI, Michel.)

Godefroy traduit par ' s'arrêter, résider, séjourner ', ce qui ne convient pas : *s'aairer* signifie manifestement ' prendre ses arrangements, ses dispositions, se disposer '. Si *aairer* est une forme refaite du verbe **aaire* (< **ahaire* < *afaire* < **afacere*, pour *afficere*), il sera synonyme

de l'afr. *afaitier* (< **afactare*, de **afactus*, forme refaite de *affectus*, participe de *afficere*) : en effet, *s'afaitier* partage avec *s'aairer* le sens de ' se disposer ' :

> Et Pierchevaus, ki bien *s'afaite*
> De lui deffendre, en pies ressaut.
>
> (*Percev.*, ms. Mons, p. 159, Potvin ; G.)

Godefroy trouve difficile de faire entrer dans le cadre de *errer* cet exemple :

> Frans hom, por Diu, se vous poes *errer*
> Que jou peusse de caiens escaper,
> Je vous requier aveuc vous me menes.
>
> (*Huon de Bord.*, 7952.)

Errer ' faire en sorte ' aurait dans **afacere* une origine des plus naturelles. Il en est de même pour *errer* ' administrer ' et aussi pour *errer* ' se conduire, agir ' (*meserrer* ' mal agir ') qu'on peut traduire presque toujours par *faire* (*méfaire*) et qui s'écrit quelquefois *eirer*. Ajoutons que les formes conditionnelles et futures auraient facilité le passage de **aaire* > **aire* à *airer*.

XLIII. — Fr. *hère*.

Etymologie à rejeter.

Mha. *herr* ou néerl. *heer* ' monsieur ' : Diez 614, Meyer-Lübke 4118, Körting 4530, 4556.

Le *Dictionnaire général* cite cette étymologie, mais ne l'approuve pas. Förster (*Z.* III, 262) se demande si *hère*, qui ne s'emploie guère que dans la locution *pauvre hère*, ne représente pas l'afr. *here* (fém.) ' figure, mine ' ; mais ni Förster ni aucun autre étymologiste n'essaient d'expliquer l'origine du substantif féminin.

Etymologie proposée.

J'ai montré au § XLII que **afacere* passe, dans le domaine français, par les formes *afaire* > *ahaire* > *aaire* > *aire* ; que l'ancien substantif féminin *here* représente *haire, aire* qui est des deux genres ; et que *aire, haire, here* partage avec *afaire* les sens de ' apparence ' et de ' condition, fortune '. *Hère* ' homme misérable, sans considération, sans fortune ' est certainement le même mot. L'expression *pauvre hère* répond à l'ancienne locution *povre afaire* dont voici deux exemples :

Trop est Robins povres et nus
Et de trop *povre afaire.*
(Bartsch, *Rom. et past.*, II, 57, 68.)

Qant vos regart vestuz de voz dras blois,
Si me senblez garconnet a borjois,
De *povre afere* et de povre hernois.
(Bertran de Bar, *Gir. de Vienne*, Bartsch et Horning, 335, 20.)

L'exemple suivant de *afaire* met en lumière le passage du sens abstrait au sens concret :

Et si fist faire deus viaires,
Qui molt furent de lais *asfaires.*
(*Sept Sages*, 2406, Keller.)

Ici Godefroy traduit *afaire* par ' apparence, extérieur ', mais *afaire* a en réalité le sens concret de ' machin, chose ' ; on dirait encore aujourd'hui en anglais ' which were very ugly *affairs* '. Le mot *hère*, auquel on peut comparer *chose* dans le titre du roman d'Alphonse Daudet : *le Petit Chose*, s'est donc employé par dénigrement pour désigner un être d'apparence misérable et de basse condition. Voilà pourquoi l'on y ajoute d'habitude l'adjectif *pauvre*, et voilà aussi pourquoi notre mot n'entre dans la littérature que vers le xve siècle. L'adjectif *haire* ' malheureux, pauvre ', qui est le même mot, se trouve employé de meilleure heure :

Il garde et voit Doet tristre et soupple et tres *haire.*
(*Doon de Maience*, 1512, A. P.)

Chose est lui aussi adjectif dans l'expression familière : *Il est tout chose, un peu chose.*

Si le substantif français *hère* représente *povre afaire, laid afaire,* ce sont au contaire les locutions *bon afaire, bel afaire, grant afaire, haut afaire* qui rendent compte du sens favorable de l'adjectif picard *hère* ' d'une bonne constitution, vigoureux ' et du substantif féminin qui dans la Haute-Normandie signifie ' la dame, la maîtresse '.

XLIV. — Fr. *haire.*

Etymologies à rejeter.

(1) Aha. *hâra* ' tissu de crin ou de poil ', de *hâr*, ' chevelure ' : Diez 609.

Comme la forme *haire* est attestée dès le xe siècle, ce primitif n'est pas admissible.

(2) Anc. francique **harja* (aha. *harra, hairra*) ' saccus linteus ', de *haru* ' lin ' : Schade (s. v. *harrâ*), Mackel 51, Meyer-Lübke 4048, Körting 4492.

La forme *hairra* de l'ancien haut-allemand trahit l'emprunt. Selon le *Dictionnaire général, haire* est emprunté de l'aha. **haria* qui se rattacherait au nha. *Haar* ' chevelure '.

Etymologie proposée.

Le fr. *haire* signifie (1) ' chemise faite d'étoffe grossière qu'on porte sur la peau pour se mortifier ', (2) ' étoffe grossière pour les brasseurs ', (3) ' première forme que présente le drap quand les poils ne sont pas encore serrés et égalisés par le foulage '. Ce mot vient du lat. vulg. **afacere* > *ahaire* > *aaire* > *aire* (v. § XLII et § XLIII). L'afr. *afaitier* (< **afactare*) possédait le sens de ' fouler ' : *Folons ou afaiteeurs de dras.* (*Digestes,* ms. Montp. H 47 ; G.) Le verbe *afaire* a dû partager ce sens dans la période prélittéraire. La signification primitive de *haire* est ' à faire, à *afaitier* ', c'est-à-dire ' qui n'a pas encore été foulé '. *Hairement* ' premier foulage ' est le même mot que l'afr. *afairement, airement* (v. § XLII). Dans l'ancienne langue, *haire* signifie aussi ' douleur, peine, tourment, ennui, embarras '. On y voit une acception figurée de *haire* ' chemise qu'on porte par esprit de mortification '. Mais pour *haire,* comme pour *discipline* ' instrument de flagellation pour se mortifier ', c'est le sens abstrait qui est primitif. Pour montrer que *haire* est ici synonyme de *affaire* il suffit de ces exemples : *Que pouvois je luy donner de pis, pour bien le tourmenter et le mettre en affaires* (Cholieres, *Apresdinees,* II, G.) ; *tirer qqn d'affaire* ; *le malade est hors d'affaire* ; *se faire une affaire* (*Dict. gén.*).

Et vous, mere Dieu debonnaire,
Jettez me hors de ceste *haire.*

(*Mir. de N. D.,* XV, 459.)

Amours l'assaut qui maint amant fait *haire.*

(*Auberon,* 995.)

XLV. — Fr. *souhait*, afr. *hait*.

Etymologie à rejeter.

Anor. *heit* ' promesse, vœu ' : Diez 609, Mackel 117, Meyer-Lübke 4096, Körting 4535, 9164.

Diez rapproche de l'afr. *a hait* ' à souhait ' [1] le lat. *votum* ' promesse, désir, souhait ' ; mais il regarde évidemment *heit* comme un pis aller. Mackel s'exprime également avec une certaine réserve. Le *Dictionnaire général* déclare catégoriquement que l'afr. *hait* ' disposition morale ' est un mot d'origine germanique.

Etymologie proposée.

L'afr. *ahait* ' bonne disposition ' vient du lat. vulg. **afactus*, forme refaite du lat. class. *affectus* qui est déjà admise pour l'afr. *afaitier* < **afactare*, pour *affectare*. La loi formulée au § XXXVIII veut que *h* < *f* tombe dans *ahait*, mais l'analogie des formes simples *hait*, *haitier*, qui s'étaient dégagées des composés *ahait*, *ahaitier* (cf. *fait*, *faitier*, *afait*, *afaitier*), a empêché le plus souvent la chute de l'*h* ; cf. *dehors* (§ XXIV), *haire* (§ XLII, § XLIV), *ahatir* (§ XLVII). Cependant les formes régulières se trouvent employées : *ait* ' empressement ', *aite* ' besoin ' (cf. l'afr. *faite* ' façon ', *afaite* ' conjoncture '), *aaitier* ' faire plaisir à ', *aitié* ' bien portant '. Le substantif *ait*, qui manque dans Godefroy, ainsi que dans les dictionnaires étymologiques de Diez, de Meyer-Lübke et de Körting, se rencontre aux vers 1184 et 1844 de la *Chanson de Roland* :

> Brochent *ad ait* pur le plus tost aler.
> Puignent *ad ait* tuit li barun de France.

Dans son édition du *Roland*, Gautier mentionne à titre de conjecture les primitifs *actus* et *aptus*, mais *ad ait*, que Gautier traduit ' vivement ', n'est qu'une forme variée de l'expression très usitée *a hait* ' avec ardeur, avec empressement '. Le verbe simple *haitier* rend inutile le composé *a(h)aitier*, qui par conséquent lui cède la place ; *haitier* est ainsi analogue aux formes *heurter* (§ XXIV), *hurer* (§ XXV), *humer* (§ XXVI). Si *haitier* ne s'était pas dégagé du composé *ahaitier* ou s'il n'avait pas été

1. Diez confond *a hait* avec *a son* (*mon*, *vostre*) *hait* ; *a hait* ne signifie pas ' à souhait ' (v. plus bas).

synonyme de ce dernier, la forme *ahaitier* se serait réduite dans la période prélittéraire à *aitier* ; cf. *aire* (§ XLII).

Je tire du *Thesaurus* et de Godefroy les définitions suivantes, qui établissent sans contredit l'identité de l'afr. *hait* et du lat. *affectus* : (1) *affectus* ' animi habitus ' ; *hait* ' disposition, humeur, caractère ' ; (2) *affectus* ' propensa voluntas, amor, dilectio ' ; *hait* ' envie, souhait, désir ' ; (3) *affectus* ' animi commotio ' ; *hait* ' ardeur, courage '. Si l'afr. *hait*, à la différence du lat. *affectus*, signifie encore ' joie, plaisir, gré, allégresse ', c'est que *hait* a subi une extension *in meliorem partem* par opposition à son contraire *dehait* ' malaise physique et moral, découragement, chagrin, tristesse '. Godefroy avait d'abord donné également au substantif *de(s)hait* les sens de ' malheur, malédiction, damnation ', mais il a reconnu plus tard (v. Errata, vol. VIII, 355), conformément aux observations de Gaston Paris (*R.* XVIII, 469), que ces sens n'appartiennent qu'à l'interjection *dehait*, où il faut voir une contraction de la formule *dehé ait* comme le montrent ces exemples :

Dehaît qui le desfiera !
(*Rom. de Thèbes*, Constans, *Lég. d'Œdipe*, p. 222.)

Sire, *dehaît* qui croira vos sermons !
(Thibaut IV, *Chanson*, p. 96, Tarbé.)

L'interjection *dehait* ayant ainsi pris la force de *dehé*, on dit quelquefois *dehait ait* par analogie avec *dehé ait* :

Dist Oliviers : *Dehait ait* li plus lenz.
(*Roland*, 1938.)

On trouve dans Godefroy l'adjectif *dehait* ' gai, joyeux, leste, alerte '. Cet adjectif a son origine dans l'expression adverbiale *de hait* ' d'une manière alerte, de plein gré, de bon cœur, avec ardeur, vivement ', comme le prouve le fait que *dehait* est invariable et qu'il s'emploie adverbialement. L'adjectif *dehait* est ainsi parallèle à *débonnaire* < *de bon aire*.

On trouve également dans Godefroy et même dans le *Lexique* de Bonnard et Salmon : « *dehait*, substantif masculin, joie ; *dehaitier*, verbe, recevoir avec joie, fêter ; *se dehaitier a*, prendre plaisir à, s'empresser de. » On a mal compris ces mots. Voici les exemples où l'on donne à *dehait* le sens de ' joie ' :

Oncques mais je n'euz hoste tel,
Car chiere me fit et *dehait*
Et si fuz servi a souhait.
(*Cheval. delib.*, Ars. 5117.)

Victoire aux femmes, et *dehet !*

(*Farce d'un chaudronnier,* Anc. Th. fr., II, 109.)

Il est manifeste que l'expression *et dehait* (*dehet*) veut dire ici ' et cela de bon cœur ', c'est-à-dire que *dehait* (*dehet*) est adverbe et représente *de hait* comme dans les exemples suivants :

Et beurent d'autant l'un a l'aultre *dehayt*, en signe de perfaicte reconciliation.

(Rab., I, 4, c. 5, éd. 1552. Paris.)

Le jeu d'amours elle faisoit *dehect*
Autant et myeulx que femme sur la terre.

(R. de Collerye, *Complaincte de la partye que faict ung amy de son amye*, Bibl. elz.)

Voici maintenant l'exemple où *dehaitier* (Godefroy, II, 477) est supposé signifier ' fêter ' : 20 *frans a Jehan Vincent de deniers des aydes de la prevostey de St Mihiel por certains froment et avoine qui fut delivrey liquels furent meneis au Pont dairnierement quant Mgr y fut dehesties.* (1382, Arch. Meuse, B 1041.) Pour corriger la traduction ' fêter ', je n'ai qu'à citer cet autre exemple où Godefroy (II, 594) traduit *dehesties* par ' malade, indisposé ' : *Pour certain froument et avoine qu'il at delivrey, liquelz furent meneis au Pont d'Arcinement, quant Mons. y fut dehesties.* (1384, *Compt. de S. Mihiel*, Arch. Meuse.) *Dehesties* signifie certainement ' malade ' dans tous les deux exemples. De même, *se dehaitier a* veut dire non pas ' prendre plaisir à ' ni ' s'empresser de ', mais ' se rendre malade, s'incommoder, s'épuiser ' :

Chacun la veult, la desire et soubhaite,
A la suyvir tout homme *se dehaite.*

(Cl. Marot, *Temple de Cup.*, éd. 1538.)

Donc, *dehaitier* a toujours un sens défavorable : ' attrister, affliger, désoler, décourager, indisposer, incommoder ', c'est-à-dire qu'il est le contraire de *haitier* ' mettre en bonne santé, guérir, donner de la force, de l'ardeur à, faire bonne chère, bon accueil à, caresser, réjouir ', et intransitivement ' faire plaisir, s'amuser '. Comme terme de mer, *haitier* s'employait dans un sens qui rappelle le verbe savant *affecter* ' toucher ' : *Que vous haite ce temps ?* ' Que vous semble de ce temps ? ' Il n'y a pas loin entre *se haitier de faire une chose* ' être allègre à la faire, se hâter de la faire ' et *s'afaitier de faire une chose* ' se mettre en état de la faire, se disposer, se préparer à la faire '. Dans le patois de Rennes, *hêter* est synonyme de *afaitier* ' ajuster, arranger, parer ' : *Tes hannes te hêtent-elles bien ?* ' Tes culottes te vont-elles bien ? ' En Bretagne, *se haitier* signifie ' s'habiller ' ; l'afr. *s'afaitier* avait le même sens.

XLVI. — Fr. *aise* (> pr. *aize*, it. *agio*, port. *azo*, angl. *ease*).

Etymologie à rejeter.

Lat. *adiacens* : Thomas, *Essais de phil. fr.*, 207 ; Meyer-Lübke 168 ; Körting 215.

Il n'est pas besoin de citer les autres hypothèses émises sur l'origine du mot *aise*. La notice de M. Thomas, remportant tous les suffrages, a fait oublier même « l'explication en quelque sorte classique » de *aise* par *ansium*, due à M. Bugge, et est devenue, à son tour, tout autrement classique. Il n'en est pas moins certain que *aise* ne vient pas de *adiacens*. La phonétique oppose à cette étymologie une barrière infranchissable. On peut s'en convaincre en lisant le passage suivant où M. Thomas s'efforce de surmonter cet obstacle :

« Aussi loin que les textes connus nous permettent de remonter, le français nous présente la forme actuelle *aise*. Cette forme peut-elle dériver régulièrement d'un type *aiace* ? Je n'y vois pour ma part aucune objection. Il me semble qu'on peut appliquer au français ce que j'ai dit pour le provençal de l'*a* posttonique. Quant au *c* latin, il est représenté en français par *s* douce (et non par *s* dure comme dans *puce*), parce que sans doute la chute de la posttonique de *aiace*, *aiece*, s'est produite plus tard que celle de *pulece*. »

Cette explication de l'*s* de *aise* n'est pas soutenable. Dans le proparoxyton *aiece*, comme dans *pulece*, *c* serait devenu primitivement *ts* et de ce groupe il est impossible de faire sortir *s* douce ; quand bien même la posttonique ne serait pas tombée, l'*s* serait restée dure, comme le prouve le mot *menace*.

Etymologie proposée.

Si l'infinitif *afaire* se réduit à *aire* (v. § XLII), il est manifeste que le participe présent **afaisant* et l'imparfait **afaiseie*, **afaisiiens*, etc. deviennent en même temps *aisant*, *aiseie*, *aisiiens*, etc. C'est dans ces dernières formes qu'il faut chercher l'origine de l'ancien verbe *aisier*. Tandis que les formes du présent de l'indicatif *az* (< **afaz*), *ais* (< **afais*), *ait* (< **afait*), *aimes* (< **afaimes*), etc. étaient remplacées par *aire*, *aires*, *airet*, *airons*, etc. sous l'influence de l'infinitif *aire* > *airier* et des formes conditionnelles et futures, elles devenaient *aise*, *aises*, *aiset*, *aisons*, etc. par l'analogie du participe présent et de l'imparfait. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que la forme *aisier* est à *aisant* et à *aiseie*, etc. ce que la forme *baisier* est à *baisant* et à *baiseie*,

etc. Le substantif *aisance* < *afaisance* (v. plus bas) servait d'appui aux formes verbales *aisant*, *aiseie*, etc. et assurait ainsi la création du verbe *aisier*. Comme *f* passe à *h* avant de disparaître entièrement, la forme *ahaise* du *Livre des rois* (Le Roux de Lincy, 66) vient confirmer cette étymologie. Le substantif *aise* ' commodité, bonne santé ' a dans le verbe *aisier* ' accommoder, se restaurer ', *s'aisier* ' jouir des commodités de la vie ', une origine parfaitement régulière pour la forme et pleinement satisfaisante pour le sens. Quant à l'adjectif *aise*, Gaston Paris y voit avec raison une contraction de la locution *a' aise*. Evidemment, cet adjectif n'existait pas encore à l'époque où l'anglais emprunta les substantifs *ease*, *easement*, le verbe *ease* et l'adjectif *easy* (< *aisé*) ; le mot *ease* n'est jamais adjectif. Mais l'explication de Gaston Paris trouve sa confirmation surtout dans ces deux faits que l'adjectif français s'écrit tout d'abord *aaise* et que *aise* est tout d'abord plus souvent adverbe qu'adjectif. On peut observer une formation analogue dans l'afr. *dehait* ' gai ' et ' gaîment ', qui représente *de hait* (v. § XLV).

Sur la question du rapport du fr. *aise* avec les formes provençale, italienne et portugaise, M. Thomas me semble peu conséquent : tout en avouant que son étymologie ne peut convenir ni à l'it. *agio* ni au port. *azo*, il déclare que « toute proposition qui ne conviendra pas en même temps à la phonétique française et à la phonétique provençale devra être rejetée. » Pourquoi faut-il que le pr. *aize* soit originaire de Provence ? Le provençal a emprunté du français plusieurs autres mots également importants. Enfin, ce qui nous autorise à regarder le pr. *aize* comme une importation française, c'est d'abord le fait que *aize* reproduit exactement le fr. *aise* et ensuite cet autre fait, très important, que le provençal a emprunté l'afr. *aire* < *afaire* (v. § XLII). Il est donc manifeste que la phonétique nous permet de voir dans le verbe **afacere*, forme refaite du lat. class. *afficere*, la source de tous les mots de la famille de *aise*.

L'étude des sens de ces mots établira avec certitude cette origine. Le verbe *aisier* signifie surtout (1) ' donner ce qui est nécessaire ', (2) ' fournir, satisfaire ', (3) ' soulager ', (4) ' accommoder '. Pour montrer que le lat. *afficere* a tous ces sens, il suffit de ces exemples : *afficere aliquem lucris* (Plaute, *Am.*, prol. 1) ; *afficere aliquem bonis nuntiis* (id., *ib.*, 8) ; *præda atque agro adoreaque affecit populares suos* (id., *ib.*, 1, 1) ; *luce locum afficiens* (Varro ap. Nonius Marc., 520, 3) ; *aliquem honoribus afficere* (Cic., *Mil.*, 28, 80) ; *aliquem lætitia afficere* (id., *ib.*, 28, 77) ; *afficitur beneficio* (id., *Agr.*, 1, 4, 13). Il y a entre *afficere* et *aisier* cette différence que le verbe latin peut prendre un sens défavorable, comme dans l'expression *servitute afficere*, tandis que le

verbe français s'emploie exclusivement en parlant de ce qui est conçu comme désirable. Cette restriction des sens du verbe est trop naturelle et trop conforme au caractère analytique de la langue française pour que j'aie besoin d'en citer de parallèles. Mais il est curieux de remarquer l'analogie frappante qu'offre l'ancien verbe *haitier*. Ce verbe, qui est formé sur le participe passé du lat. *afficere* (v. § XLV), nous est présenté comme synonyme du verbe *aaisier* dans le plus ancien exemple de ce dernier que Godefroy enregistre :

De cele chambre isseit à ore de mangier,
Ne mie pur sun cors emplir et encreissier ;
Mès pur ço qu'il voleit sa meisnie *heitier*,
Les povres fameillus veier et *aeiser*.

(Garnier, *Vie de saint Thomas*, 3826, Hippeau.)

Le manuscrit cité par Godefroy paraît présenter la forme *heiser*, pour *aeiser* ou *aheiser*. Les verbes *aaisier* (< *ahaisier*) et *haitier* ont aussi une même signification dans ces exemples :

Forment se peine la comtesse
De son oste moult *aesier*.

(*Fabl.*, Richel. 19152, p. 226 ; G.)

Son bon hoste doit on *haitier*.

(*Prov. du* xv^e *s.*, dans Godefroy.)

Même le verbe *afaitier*, ce doublet de *haitier* qui garde son *f* par l'analogie du mot *fait*, partage avec *aisier* le sens de ' accommoder '. Voici deux exemples où ces verbes sont synonymes :

Et ilec se fist *aisier* et appoinctier par sururgiens.

(Godefroy, s. v. *aisier*.

Li prevoz de Paris... a pourveu et ordenné que nul cyrurgien... ne puist *afetier* ne fere *afetier* par lui ne par autrui nul blecié.

(Godefroy, s. v. *afaitier*.)

Au lieu de multiplier inutilement les analogies entre les verbes *aisier*, *haitier* et *afaitier*, je rappellerai ensuite le verbe portugais *afazer-se* ' s'accoutumer, s'habituer ; se conformer ', et le verbe italien *affarsi* ' convenire bene una cosa, addirsi, confarsi ' où l'on retrouve la même idée de ' accommoder, faire convenir '. Enfin, dans les expressions *il a son affaire*, *c'est bien mon affaire*, le mot *affaire* signifie ' ce qu'il faut à, ce qui convient à ' et, autrefois, une personne était *aisiée* quand elle avait son *affaire*.

Examinons maintenant les raisons que M. Thomas cite à l'appui de son étymologie et qui pourraient paraître infirmer celle que je propose. Dans les exemples rapportés par Du Cange aux articles *aiacis*, on

trouve les formes *aiace, agice, aice, aize, aizum* ; et M. Thomas voit dans *aize* une forme romane, dans *aizum* une forme latine refaite à l'aide de la forme romane arbitrairement affublée d'une terminaison en *um*. Mais comme *c* et *z* représentent tous les deux *ts* dans le plus ancien français et aussi dans le latin des auteurs français de la même époque, il est manifeste que, si *aize* et *aizum* sont synonymes de *aice*, ils pourraient avoir leur source dans ce dernier tout aussi bien que dans le fr. *aise* ou le pr. *aize*. Quels sont cependant les sens de ces deux formes bas-latines ? Suivant Du Cangè et les Bénédictins qui l'ont réédité, M. Thomas reconnaît au bas lat. *aiacis, aice*, deux sens distincts : (1) un sens géographique où les historiens identifient l'*aiacis* tantôt avec la *vicaria*, tantôt avec le *comitatus* ou *pagus* ; (2) ' prædium, domus cum horto, terris, vineis, etc., idem fere quod mansus ' ou ' possession fractionnaire de la *villa* '. Les Bénédictins et M. Thomas veulent que les formes *aize* et *aizum* aient le sens géographique de *aiacis* dans les exemples suivants :

(i) Et sunt sitæ ipsæ res in pago Arvernico, in villa quæ vocatur Maticara, in *aize* Catiracensi.

(ii) Sunt autem sitæ ipsæ res in pago Arvernico... in *aize* Messiacensi, in loco cui vocabulum est ad Boscum.

(iii) Et in ipso *aizo* mansos duos, qui vocantur Puco-navato cum omni sua integritate... et in ipso *aizo* in villa quæ dicitur Ravacus, mansos duos cum appendariis tribus.

Mais l'*aize* ou *aizum* du premier et du dernier de ces exemples est manifestement contenu dans la *villa* et il en est sans doute de même pour l'*aize* du deuxième exemple. Il est donc probable que les mots *aize* et *aizum* n'ont jamais le sens géographique du mot *aiacis*. Dans le sens 2, que les Bénédictins rendent également par le fr. *cense, ferme*, M. Thomas signale les formes *aice, ayce, aize, aizum, aicium, aise*. Ici je ferai remarquer trois choses : (1°) que dans ce sens les mots *aise, aize* et *aizum* ont pour synonymes, dans le latin du moyen âge, les mots *affare, affarium, affazio, faisio, fasio, fazio, fazenda, facienda, fasenda, factum, factus*, et, en roman, l'esp. *hacienda* et le port. *fazenda* ; (2°) que toutes ces formes synonymes, et surtout *affare, affarium* et *affazio*, viennent à l'appui de l'étymologie que je propose ; (3°) que dans l'exemple suivant, *affarium* se trouve employé dans un sens qu'il est impossible de distinguer de celui que possèdent *aize* et *aizum* dans les trois exemples où les Bénédictins et M. Thomas les regardent comme des termes géographiques : *Item quandam parraneam sitam in affario del Bosco* (Du Cange).

M. Thomas cite des textes latins où *aisium* et *aize* signifient ' dépendance ' et sont, par conséquent, synonymes des mots *adiacentia*, *appendaria*, *appenditia*, *pertinentia*. Mais les dérivés de *facere* partagent ce sens aussi, comme cela peut se voir par ces exemples que je tire de Du Cange : *Item appendariam sive fazendam de Comba meira* (s. v. *fazenda*) ; *quæ affazio superius confrontata movet de fundalitate nobilis Johannis Chati* (s. v. *affazio*). Ajoutons que si *aise* tire son origine du verbe *afficere*, ce sens de ' appendaria ' lui appartient en propre.

A la suite de Darmesteter, M. Thomas cherche à faire valoir les gloses de Raschi :

L'exemple le plus ancien de l'emploi en français du mot *aise* nous est fourni par les *laazim* de Raschi, qui remontent, comme on sait, à la seconde moitié du XIe siècle. Arsène Darmesteter en a parlé en termes qui sont trop en faveur de notre manière de voir pour n'être pas reproduits textuellement. Les voici :

> ' Ailleurs ce sont des sens nouveaux que nous indiquent les Laazim. Ainsi *aise* ' signifiant *espace vide aux côtés de quelqu'un*, d'où les expressions *être aux aises* ' *de quelqu'un*, c'est-à-dire à côté de lui, et *être à son aise*, proprement *avoir* ' *de la place pour remuer ses bras*, et par suite *être libre, pouvoir agir librement* '.

En note, Darmesteter signale les passages de la Bible que Raschi a glosés en employant le mot *aise*, et il ajoute : « Cette acception jette un jour nouveau sur l'étymologie du mot. Evidemment, le sens abstrait dérive ici du sens concret et c'est dans un mot signifiant *lieu, espace*, qu'il faut rechercher l'origine de *aise*. »

Mais M. Thomas n'est pas entièrement de l'avis de Darmesteter. Au bas de la page, il commente ainsi son texte : « Il faut reconnaître que les exemples de Raschi ne sont pas aussi clairs et aussi formels que l'a dit Darmesteter... Il n'en reste pas moins acquis que l'exemple 1° nous montre *aise* employé par Raschi au sens de ' place, cadre ', qui convient très bien au sens géographique de *aice*, et que les exemples 2° et 3° mettent en lumière l'idée de ' proximité matérielle ', qui est propre au verbe latin *adiacere*, souche du mot *aise*. » Nous allons voir que ces trois exemples s'expliquent bien plus naturellement par l'étymologie que je propose. M. Thomas les cite ainsi :

1° *Nombres*, II, 17 : *a son aise* ; hébreu *al yado* ; Vulgate *singuli per loca et ordines suos*.

2° *Samuel*, I, XIX, 3 : *a mes aises* ; hébreu *el yad* ; Vulgate *stabo juxta patrem meum*.

3° *Samuel*, II, XIV, 31 [1] : *a mes aises* ; hébreu *al yadi* ; Vulgate *agrum Joab juxta agrum meum*.

J'admets que, dans le premier exemple, *a son aise* signifie à peu près ' à sa place, à la place qui lui convient '. M. Thomas cherche à expli-

1. Lisez *30*.

quer ce sens par le sens géographique du mot *aice*, mais il y a une différence immense entre l'idée de ' circonscription territoriale ' et celle de ' place qui convient à une personne ' et c'est justement le sens vaste de *aice* qui le rend peu propre à signifier ' place '. Au contaire, cette première glose trouve une explication pleinement satisfaisante dans la signification propre du mot *aise* : ' commodité, convenance ' ; cf. l'it. *affarsi* ' convenire bene una cosa '. Dans cet emploi, *aise* ressemble beaucoup à l'afr. *covenant*. Je citerai d'abord le contexte de la glose de Raschi et ensuite deux exemples de *covenant* tirés de Froissart :

> Ensuite le tabernacle d'assignation partira avec la compagnie des Lévites, au milieu des compagnies qui partiront comme elles seront campées, *chacune en sa place*, selon leurs bannières. (*Nombres*, II, 17 ; Ostervald.)
>
> Il se partirent de Bourdiaus en bon arroy et en grant *couvenant*. (Froissart, *Chron.*, III, 74.)
>
> Et y furent et François et Engles, *cescuns en son couvenant*, tres bons chevaliers. (id., *ib.*, IV, 80.)

Remarquons aussi que si *aisier* représente *afaire*, le substantif verbal *aise* sera quelquefois synonyme des substantifs *afaire* et *aire* et que ces derniers ont le sens de ' rang, situation ' qui est à peu près le sens que l'on attribue à *aise* dans la première glose de Raschi. Il faut compléter ainsi les autres gloses : *J'aurai mon père à mes aises* ; *le champ de Joab est à mes aises*. Ici on pourrait songer au lat. *afficere* ' joindre à ' ; mais, en réalité, cet emploi du mot *aise* a certainement son origine dans le sens de ' commodité '. *Etre aux aises de quelqu'un* signifie proprement ' être à la disposition, à la commodité de qqn ', et, de même, *avoir quelqu'un ou quelque chose à ses aises* a voulu dire ' l'avoir à sa commodité, à sa convenance, à sa disposition ' et ainsi ' sous la main, à la portée de la main, près de soi '. L'angl. *at hand* ' sous la main, tout près, à la portée de la voix ' et l'all. *zur Hand* ' sous la main, etc. ', qui traduisent littéralement les expressions hébraïques employées dans les exemples 2° et 3°, marquent en même temps commodité et proximité. Il en est de même de l'angl. *easy* (< fr. *aisé*) dans la locution *within easy distance of the station* ' non loin de la gare, à une distance d'où l'on peut aller à la gare en peu de temps '. En effet, Raschi glose ces deux passages précisément parce qu'ils indiquent non seulement proximité, mais bien une proximité qui permet de faire quelque chose ; il croit que l'hébreu *yad* exprime bien cette idée que le latin *juxta* obscurcit. Jonathan veut se tenir là où il pourra parler à son père et l'observer à sa commodité pour l'empêcher

de tuer David ; la situation du champ de Joab est telle que les serviteurs d'Absçalom pourront y mettre facilement le feu [1].

Le mot *aise* se trouve employé dès le XIIe siècle dans le sens de ' commodité ' et de ' bonne disposition, bonne santé '. M. Thomas en cite quelques exemples qu'il commente ainsi :

Il n'y a rien là qui répugne au sens primitif de " proximité " que comporte l'étymologie *adjacens*, loin de là. Ne trouve-t-on pas déjà un substantif *adiacentia* au sens de " bonne disposition " dans saint Augustin, *Lib. de natura et gratia*, 51 ?

Le mot *adiacentia* pourrait bien avoir cette signification sans que cela infirmât en aucune façon l'étymologie que je propose. Mais il est tout à fait certain que *adiacentia* ne signifie pas ' bonne disposition ' dans la pensée de saint Augustin. Avant de citer le passage en question, je ferai remarquer que les Pères de l'Eglise emploient le verbe *adiacere* dans un sens spécial que le *Thesaurus* traduit par les mots ' adnecti, adiungi, inesse ' et dont voici quelques exemples : *illi* (deo) *adiacent omnia* (Ps. Cypr., *Mart.*, 16) ; *humanæ naturæ omnes adfectionum adiacent motus* (Hil. in psalm. 118) ; *nam velle adiacet mihi* (Vulgate *Rom.* VII, 18) ; *quoniam mihi malum adiacet* (*ib.*, VII, 21) ; *sicut mihi adiacet suadere, eo modo adiacet persuadere cuilibet* (Saint Augustin, *Epître.*, 47, 1) ; *adiacere homini arbitrii libertatem* (Cassian, *Conl.*, 13, 12, 7). Les exemples tirés de la Vulgate sont particulièrement intéressants : ils nous font croire que cet emploi spécial du verbe *adiacere* a son origine dans le désir qu'on a eu de traduire fidèlement le grec παράκειμαι, employé ici par saint Paul. La Bible anglaise, à son tour, rend assez exactement ce verbe grec : *For to will is present with us* (*Rom.* VII, 18) ; *Evil is present with me* (*ib.* 21) ; cf. τὸ παρκείμενον ' le présent ' (Pind., *N.*, 3, 131). C'est ce même besoin de ne pas modifier la doctrine de saint Paul qui a poussé saint Augustin à employer le substantif *adiacentia* dans l'exposition qu'il fait de l'hérésie pélagienne. Voici le passage dont il s'agit :

1. Voici le contexte de ces deux exemples :

Et indicavit Jonathas David, dicens : Quærit Saul pater meus occidere te : quapropter observa te, quæso, mane, et manebis clam, et absconderis. Ego autem egrediens stabo *juxta* patrem meum et ego loquar de te ad patrem meum : et quodcumque videro, nunciabo tibi. (*Sam.*, I, XIX, 2 et 3.)

Dixit servis suis : Scitis agrum Joab *juxta* agrum meum, habentem messem hordei : ite igitur, et succendite eum igni. (*Sam.*, II, XIV, 30.)

Le révérend Dr Andrew Harper me fait remarquer que Raschi, dans son *Commentaire sur la Bible rabbinique*, explique ainsi l'expression hébraïque qu'il glose dans l'exemple 3° : « près de mon domaine, dans un lieu où il m'est possible de faire du dommage. » Ma manière de voir se trouve ainsi confirmée par Raschi lui-même.

Ideo Dei gratiæ tribuit non peccandi possibilitatem, quia ejus naturæ Deus auctor est, cui possibilitatem non peccandi inseparabiliter insitam dicit. Cum vult ergo facit, quia non vult non facit. Ubi enim est inseparabilis possibilitas, ei accidere non potest voluntatis infirmitas, vel potius voluntatis *adjacentia* et perfectionis indigentia. Si ergo ita est, unde venit, Velle *adjacet*, perficere autem bonum non *adjacet* ?... Si autem vult et non potest, *inest* voluntas, sed amissa est possibilitas.

Les auteurs du *Thesaurus* n'ont trouvé que ce seul exemple du substantif féminin *adiacentia*, dont ils ne définissent pas le sens. Mais l'expression : *voluntatis adjacentia et perfectionis indigentia* a manifestement pour base les paroles de saint Paul que saint Augustin traduit : *Velle adjacet, perficere autem bonum non adjacet* (Vulgate : *Velle adjacet mihi : perficere autem bonum non invenio*). L'idée de saint Augustin est celle-ci : on ne peut croire que celui auquel il est toujours possible de ne pas pécher ait la volonté de faire ce qui est bon et ne trouve pas le moyen de l'accomplir. On ne saurait donner au verbe *adjacere* le sens de ' être bien disposé ' ; donc *adjacentia* ne signifie pas ' bonne disposition '. Le mot *indigentia*, qui répond à *non adjacet*, est mis pour le contraire de *adjacentia*, employé ici, comme παρακείμενα dans le *Philèbe* de Platon (19 D), pour marquer le fait d'exister dans l'âme. Il est donc évident que si nous employons le mot *présence* dans ce sens, la phrase de saint Augustin se traduit littéralement ainsi : ' la présence de la volonté et l'absence de l'exécution '. Décidément, cet emploi du mot *adjacentia* n'appuie pas l'étymologie proposée par M. Thomas. Du reste, si les sens de ' commodité ' et de ' bonne disposition, bonne santé ' ne répugnent pas à l'étymologie *adiacens*, ils viennent, comme je l'ai fait voir plus haut, appuyer positivement l'étymologie **afacere*. Ajoutons ici que l'ancien verbe *haitier*, qui n'est pas loin d'être un doublet du verbe *aisier*, possède le sens de ' mettre en bonne santé, guérir ', que le substantif *ahait* signifie ' bonne disposition, bonne santé ', et que l'antonyme *deshait* se définit ' malaise physique et moral ' (v. § XLV).

M. Thomas fait remarquer que le mot *aise* garde au XIIe siècle le sens de ' proximité ' qu'il a dans Raschi. Mais le substantif français ne prend ce sens que dans les locutions *a aise*, *en aise*, *enaise*, où le sens de ' proximité ' dérive très naturellement de celui de ' commodité, convenance '.

M. Thomas met ensuite à contribution la forme *aisence* qui aurait son origine dans le participe pluriel *adiacentia*. Mais *aisence* est le représentant phonétique régulier du lat. vulg. **afacentia*, auquel on peut comparer les mots bas-latins *faisancia*, *fesancia*, *factio* ' operarum præbitio, opus tributarium ad quod tenetur cliens erga dominum '.

De plus, le sens juridique du mot *aisance* nous permet de citer à l'appui de l'étymologie **afacentia* le bas-lat. *affacharia*, forme qui représente *affactaria*, de même que *affachator* remplace *affactator*. Du Cange définit *affacharia* : ' concessio rei alicujus ad medietatem fructuum '. Le mot *asencia* prend ce sens dans un cartulaire de 1133 où on lit : *Concesserunt omnes asencias suas in nemoribus ad colligendos fructus*, etc. (Du Cange, s. v. *aisantia*.) Ce mot *aisance* nous fournit une autre preuve, encore plus intéressante ; il signifie ' situation ' dans cette phrase :

Pour la malvaise *aisance* du lieu qu'est troupt hault.
(1429, dans Godefroy.)

Ici *aisance* est synonyme de l'afr. *aire* (< *afaire*, v. § XLII), qui a nettement le sens de ' situation ' dans cet exemple :

Mes moult embelissoit l'afaire
Li leus qui ere de tel *aire*
Qu'il i avoit tous jours plenté
De flors et yver et esté.
(*Rose*, 1406.)

Rappelons que *aise* a un sens analogue dans le premier exemple de Raschi et que le sens de ' situation ' appartient aussi à l'afr. *aaisement*. Comparons aussi le mot *covenant* dans l'ancienne phrase : *Comme vous est covenant ?* ' Dans quel état sont vos affaires ? '

M. Thomas voit dans le substantif provençal *aizer*, employé trois fois dans le *Livre de Sidrac*, un « cas curieux de ce que les Allemands appellent *umgekehrte Schreibung* pour *aize* » ; et il faut avouer que M. Thomas parvient à donner à cette explication un air de vraisemblance. Mais il me semble qu'on peut trouver à cette forme *aizer* une origine encore plus probable. C'est M. Thomas lui-même qui nous dit un peu plus loin : « De *aize*, le provençal a tiré un verbe, comme le français, mais de la conjugaison en *ir*, *aizir*. On ne peut en effet considérer comme foncièrement provençal un verbe *aizar* dont Raynouard cite deux exemples tirés du *Livre de Sidrac* : ce sont des gallicismes. » Si, dans *Sidrac*, le verbe *aizar* est un gallicisme, il en est sans doute de même pour le substantif *aizer*. On trouvera dans Godefroy plusieurs exemples des verbes *aisier* et *aaisier* employés substantivement. On y trouvera également un exemple du verbe *aisir*. L'adverbe provençal *ais* est un emprunt relativement récent, car il représente, comme l'adverbe français *aaise*, *aise*, la locution *a aise* ; la forme provençale n'a pu subir une réduction parallèle.

Arrivons au verbe provençal *aizir* :

Ce verbe *aizir*, dit M. Thomas, possède bien nettement le sens de ' mettre

à proximité '. Comme ce sens est à peine indiqué dans Raynouard, il ne sera pas inutile d'en réunir quelques exemples dont la plupart n'ont pas besoin de commentaire :

Si (ma donna) no m'*aizis* lai on ill jai
Si qu'ieu remir son bel cors gen.
(B. de Ventadour, *Lonc temps*, ms. *A*.)

E car plus pres de vos nom puosc *aizir*.
(A. de Mareuil, *Si com li peis*, ms. *A*.)

E sil plagues que pres de si *m'aizis*.
(P. Vidal, *Per melhs sofrir*, éd. Bartsch, p. 78.)

Jois nom pot esser guitz,
Car ves celliei cui sopleja
E s'autreja
Mon cors non estai *aizitz*.
(G. Faidit, *Pel joi*, ms. *A*.)

Dans ces exemples, le verbe *aizir* marque toujours satisfaction, commodité, soulagement des peines de l'amour, et s'il indique en même temps approche, c'est qu'approche et satisfaction sont ici des idées corrélatives. Le premier vers du premier exemple se trouve traduit ainsi dans Raynouard : « Si elle ne m'accueille là où elle gît. » Cette traduction satisfait pleinement et le sens de ' accueillir ' est dérivé très naturellement de celui de ' accommoder ' ; Godefroy traduit quelquefois l'afr. *haitier* par ' faire bon accueil à '. Dans les autres exemples relevés par M. Thomas, c'est surtout par les prépositions *pres de*, *ves*, que l'idée d'approche se trouve exprimée. Cette idée est beaucoup plus marquée dans l'exemple suivant du pr. *aizivar* :

Si desotz son mantel vayre
Josta son bel cors *m'aiziu*.
(Martin, *Quan l'herba*.)

On pourrait donner à *aizivar* le sens de ' serrer ', mais Raynouard traduit justement cet exemple : « Si je m'accommode auprès de sa belle personne sous son manteau vair. »

J'apporte ici à l'étymologie **afacere* encore une autre preuve ; le pr. *s'aizir* et l'afr. *s'aairier* (< *afaire*, v. § XLII) sont précisément synonymes dans les exemples suivants :

N Ugo, lo reis valentz e fis
D'Aragon, en cui pretz *s'aizis*.
(T. de Certan et d'Hugues, *N Ugo* ; Raynouard.)

Cuers en cui grans anui *s'aaire*.
(*Li Congié Baude Fastoul d'Arras*, 469.)

Va t'en chanson, sans nul atendement,
Droit au bon conte ou toute honor *s'aaire*.
(Eustache le Peintre, dans Godefroy.)

C'est au verbe *s'aizir*, synonyme de l'afr. *s'aairier* ' résider, demeurer ', que se rattache le substantif provençal *aizi*. Raynouard définit *aizi* par les mots ' demeure, maison, asile '. M. Thomas n'accepte cette définition que sous bénéfice d'inventaire ; selon lui, « il faut entendre par *aizi* ce qui entoure l'homme depuis l'enfance, le milieu dans lequel il est habitué à vivre, et jusqu'à un certain point son " chez soi " ». En note, il ajoute : « Le *home* des Anglais, le *heim* des Allemands. » Cela m'accommode parfaitement, car cela rappelle le mot *aire* ' nid ' et le sens de ' famille, race, condition, extraction ' que partagent, dans l'ancienne langue, *aire* et *afaire*. Ce n'est pas tout : *aizi* ' milieu dans lequel on est habitué à vivre ' rappelle également le verbe portugais *afazer-se* ' s'habituer, s'accoutumer '.

Reste le pr. *aizinar*, auquel M. Thomas donne le sens de ' approcher ' dans cet exemple :

Cel qui vol bon aver, vers lui *s'azine*.
(*Girart de Roussillon*, 1020.)

Voici un exemple analogue de l'ancien verbe français *s'afaitier* :

Ernulf li mal(s) traitre *s'est* vers lui *afaitiez*.
(*Rou*, 2e p., 2374, Andresen.)

Ajoutons que le verbe provençal *aizinar* signifie plus souvent ' arranger, préparer ' et que, dans les quatre exemples cités par Raynouard, il équivaut aux anciens verbes français *afaitier* et *atirer* (de *aatir* < **afactire*, v. § XLIX).

Pour terminer, je ferai remarquer que cette étymologie met en pleine lumière le rapport du participe adjectif *aisé* avec son synonyme *facile*, que les anciens adverbes *aisiblement* et *faisiblement* sont de purs synonymes et que Godefroy corrobore, à son insu, l'étymologie du mot *aisement* quand il le définit : ' chose dont on use, objet dont on se sert, *effets*, *affaires*, ustensiles '.

XLVII. — Afr. *ahatir, aatir, atir.*

Etymologies à rejeter.

(1) Anor. *etia* (prétérit *atta*, participe *att*) ' inciter ' ou le substantif verbal *at* (*etia*, *eta*) : Diez 502. Mackel (46) et Körting (165) préfèrent le substantif *at* ; selon M. Meyer-Lübke (2920), l'*e* de *etia* serait devenu *a* sous l'influence du prétérit *atta*, ou du préfixe *a* (*ad*), et le verbe français aurait passé en provençal sous la forme *adaptir* ' attaquer '.

(2) Lat. (*ad*)*aptus* > afr. (*a*)*ate* ' bien disposé ' d'où *aatir* : Scheler (Diez 780). La filiation des sens aurait été (i) ' mettre dans une certaine disposition d'âme ' > ' exciter ' ; (ii) ' joindre, serrer ' > ' attaquer '. Cette étymologie trouve un appui, dit Scheler, dans *aatir* ' comparer '. Körting (777) tire *aatir* de *aptus* aussi bien que de l'anor. *at*.

Etymologie proposée.

L'afr. *a*(*h*)*atir* vient du lat. vulg. **afactire*, de **afactus*, forme refaite du lat. class. *affectus*, substantif verbal de *afficere*. Pour appuyer la forme *ahatir*, à côté de l'afr. *ahaitier*, dérivé de *ahait* < **afactus* (v. § XLV), je pourrais me contenter de citer le fr. *catir* < **coactire*, de *coactus* ; mais cette étymologie, bien que consignée dans tous les dictionnaires étymologiques, passe pour être irrégulière et même douteuse, et je tiens à établir l'étymologie de *aatir* sur une base phonétique à l'épreuve de toute critique. Toutes les grammaires historiques enseignent que le groupe *ct* précédé d'une voyelle en latin vulgaire passe en français à *it*, sauf dans *ctj* qui se comporte comme *ttj* (v. Meyer-Lübke, *Gram. des lang. rom.*, I, § 459, trad. fr. ; Nyrop II, 407, 2e éd. ; *Dict. gén.*, I, 139 ; Schwan-Behrens, § 158, trad. fr.). Cela n'est pas tout à fait juste ; il faut formuler la loi, faisant toujours exception de *ctj*, comme il suit : *Dans le groupe* ct *précédé d'une voyelle en latin vulgaire,* c *passe à* i *s'il est frappé de l'accent tonique et disparaît dans les autres cas sans laisser de traces.* Les exceptions sont dues au jeu de l'analogie. Par exemple (à supposer que l'*f* persiste sous l'influence des congénères à *f* initiale), **afactare* devient régulièrement **afater*, tandis que **afactat* passe à *afaytet* > *afaite* ; la voyelle du radical tend ainsi à se scinder en *a* et en *ai*, mais l'une de ces deux formes se généralise, et, en vertu de la loi que j'ai formulée au

§ VIII (cf. § XXI), c'est presque toujours *ai*. Donc, le *c* de **afactire* et de **coactire*, n'étant jamais frappé de l'accent tonique, disparaît sans laisser de traces ; cf. *lectrinum* > afr. *letrin*[1]. La loi formulée au § XXXVIII veut que la forme **afactire* devienne *ahatir*, puis *aatir*, et ce dernier se réduirait régulièrement à *atir* dans la période prélittéraire. C'est ce qui est arrivé en effet, seulement les sens de ce verbe étant si nombreux et si variés, on a senti le besoin de conserver la forme *aatir* pour exprimer ceux qui, bien que toujours nombreux, se groupaient autour de l'idée de *affectus* ' animi commotio ', tandis que *atir* a été affecté à l'autre groupe qui avait pour idée centrale *afficere* ' faciendo addere ' (v. l'afr. *atirer*, § XLIX). Cependant *atir* se trouve employé plus d'une fois dans des sens de *aatir* (v. Godefroy). Les formes *ahatir*, *hastir* ; *ahatie*, *ahastie* ; *ahatine*, *hatine* synonymes de *aatir*, *aatie*, *aatine*, témoignent de la lutte qui a eu lieu entre *aatir* et *hatir* ; cf. l'afr. (*a*)*aitier* et *haitier* (§ XLV). Comme les formes avec *s* ne se rencontrent pas avant la seconde moitié du XIIe siècle, il est certain que l'*s* ne s'est jamais prononcée et qu'elle s'est introduite d'abord dans *astir*, *astie*, *astine* pour marquer ' *a* long '. Au point de vue formel, l'étymologie que je propose est ainsi d'une régularité parfaite.

Godefroy donne à ce verbe important les sens suivants : verbe transitif, intransitif et réfléchi (1) ' défier, provoquer, s'attaquer à ' ; verbe transitif et intransitif (2) ' désirer ' ; verbe transitif (3) ' comparer ' ; (4) ' déclarer avec serment ' ; (5) ' commencer, engager ' ; verbe intransitif (6) ' rivaliser ' ; verbe réfléchi (7) ' s'irriter, s'indigner ' ; (8) ' se vanter, se faire fort ' ; (9) ' tramer '. Le premier sens, qui est aussi l'un des plus fréquents, rappelle tout de suite l'afr. *afiter* ' défier, provoquer, insulter ', verbe dérivé du substantif *afit* ' affectation ; insulte, injure ' < lat. class. *affectus*, substantif verbal de *afficere*. Ce verbe latin, employé absolument, prend un sens défavorable : *pulmo afficitur* ' le poumon est attaqué ', *rebus affectis* ' en mauvais état '. Il n'est donc rien de plus naturel que le passage d'idée entre *afficere* ' animum commovere ' et *aatir* ' défier, provoquer, insulter '. Le parallèle que présente *afiter*, dont l'étymologie est universellement admise, suffirait, à lui seul, pour établir l'origine de *aatir*. Mais il est facile de multiplier les preuves. *Aatir* ' désirer '[2] est synonyme du

1. Les mots **pectorina* > afr. *peitrine* et *pectorale* > afr. *peitral* ont subi l'analogie de *pectus* > **pieits* > *piz*. On trouve parfois *quaitir*, *caitir*, formes dues à l'analogie de *coactus* > pr. *quait*.

2. Le *Lexique* de Bonnard et Salmon supprime ce sens qui n'est cependant pas douteux.

lat. *affectare* et du fr. *affecter* ' rechercher de préférence ' ; cf. l'afr. *hait* ' désir ' < **afactus* (§ XLV). Quant aux définitions *aatir* ' comparer ', *s'aatir a* ' se comparer à ', ' être en opposition avec ', il faudrait y substituer presque partout *aatir* ' préférer ', *s'aatir a* ' se préférer, être préféré à '. Exemples :

Mains homes y a qui aiment mieux richeces que granz cors. Ainsi *s'abatissent* li don de fortune aus bontez des cors.

(*Mor. des phil.*, ms. Chart., 620.)

Granz fu li cuenz, par verté le vos di,
Se Deus creust, je vos di sanz mentir
Qu'a lou meillor le peust on *astir*
Qui fut an France ne jusque a Montir.

(*Anseis*, Richel. 368.)

Il s'ensuit que Scheler s'est trompé en voulant appuyer son étymologie *aptus* sur *aatir* ' comparer ' ; il est vrai que *aatir* peut prendre ce sens, mais on y sent toujours l'idée de préférence :

Nul tresor n'i doit on *aatir*.

(*Anc. poèt. fr.*, III, 1123.)

C'est encore de *aatir* ' préférer ' que dérivent *s'aatir* (*à, vers, contre qqn*) ' défier, provoquer ', et *s'aatir* ' se vanter, se faire fort ' ; et de ce dernier emploi on passe facilement à *aatir* ' déclarer avec serment, jurer ' comme cela peut se voir par cet exemple :

Se ne l'amende, Karles *s'est aatis*,
S'il le puet panre, qu'il en sera honnis.

(*Gaydon*, 3156, A. P.)

Aatir ' engager, commencer ' reproduit manifestement le lat. class. *affectare* ' aggredi, adoriri, temptare ' et *afficere* ' aggredi, incipere ' ; cf. l'afr. *aatir bataille* et le lat. *bellum afficere* ; *viam, iter, opus affectare*. Il faut remonter de nouveau au lat. *affectus* ' animi commotio ' et ' propensa voluntas ' pour trouver la source de *s'aatir* (*de qqch*) ' s'irriter, s'indigner, (cf. *affectus sunt motus animi improbabiles, subiti, et concitati*, Sén., *Ep.*, 75, 10) et de *aatir* ' être animé d'une grande ardeur, s'empresser ' (cf. *affectare est pronum animum ad faciendum habere*, Festus, s. v. *affectare*). Godefroy ne donne ce dernier sens qu'au participe passé ; mais c'est bien la signification du verbe dans ces exemples où il le traduit par ' rivaliser ' :

Lors veixies cescun de bien faire *aatir*.

(*Roum. d'Alix.*, 24, Michelant.)

Moult sui liez quant je oi *aatir* les genz d'aorer ou temple de Dieu et de fouir les ydres.

(*Psaut.*, Maz. 258.)

Ici il faut comparer l'afr. *haitier* ' donner de l'ardeur à ', *hait* ' ardeur ' < **afactus* (§ XLVI). C'est la même idée qui se retrouve dans *s'aatir de trahison*, où Godefroy le rend par ' tramer '. Enfin *affecté* et *aati* ' possédé violemment (d'une passion, d'un goût) ' sont précisément synonymes dans ces exemples :

> De folle larguece *asti*
> Tout ciaus qui en sont *aati*.
>
> (Phil. de Remi, *Poés.*, 302.)

> *Affecté*, possédé... de cette sorte de folie.
>
> (Mol., *Pourc.*, I, 8.)

XLVIII. — Afr. *ataïner* (> pr. *ataïnar*, *taïnar*).

Etymologie à rejeter.

Aha. *tagadinc* ' induciae ' : Diez 683. Diez, qui ne pose *tagadinc* qu'à titre de simple conjecture, fait remarquer que le pr. *taïnar*, *ataïnar* signifie quelquefois ' tarder, attarder '.

Körting (9337) trouve cette étymologie possible. M. Meyer-Lübke (8526) la déclare inadmissible pour la forme et pour le sens.

Etymologie proposée.

Il n'y a aucune nuance différente d'acception entre les anciens verbes français *aatiner*, *atiner* et *ataïner* qui signifient tous les trois ' provoquer, harceler, tourmenter, irriter, chicaner '. *Aatiner* est formé sur *aatine* ' provocation, querelle, joute, empressement ' qui est dérivé, à l'aide du suffixe *-ina*, de *aatir* ' provoquer, défier ' < **afactire* (v. § XLVII). *Atiner* et *atine* sont les formes réduites régulières de *aatiner* et de *aatine* ; cf. *atir* < *aatir* (§ XLVII). Je n'ai pas trouvé *atine* ni *ataïne* employé pour dire ' empressement '. Il est cependant certain que *ataïne* avait ce sens, car *ataïnos* signifie ' empressé, violemment désireux ' et *ataïnosement* veut dire ' d'une manière acharnée '. Comme *atine* est le même mot que *aatine* qui tire son sens de ' empressement ' de *aatir* ' être animé d'une grande ardeur ', il n'est pas non plus possible de refuser à *atine* le sens de ' empressement '. Aussi les trois substantifs ont, comme les trois verbes, des sens identiques. Godefroy n'essaie de distinguer ni entre *atine* et *ataïne*, ni entre *atiner* et *ataïner*. De tout cela je conclus que le verbe *ataïner* doit sa forme au déplacement du *t* de *aatiner* sous l'influence de *atiner*, influence ren-

forcée par toute une série de verbes comme *ataquer, atochier, atachier, ateindre.* Le provençal a emprunté *ataïnar* d'où *taïnar* s'est dégagé comme le fr. *tirer* de *atirer* (v. § XLIX).

C'est du sens de ' chicaner ' qu'est dérivé celui de ' tarder, attarder ' dans *non taïnar redre* 'non tardabis offerre ' (v. Diez). Dans *me taïna* ' il me tarde ', *taïnar* ne diffère du fr. *ataïner* ' provoquer, tourmenter ' que par une nuance.

XLIX. — Fr. *tirer,* afr. *atirer* (> pr. *atirar, tirar* ; it *attirare, tirare* ; aesp., aport. *atirar,* esp., port. *tirar* ; angl. *attire, tire*).

Etymologie à rejeter.

Germ. *teran* ou *terran* (goth. *tairan,* aha. *zeran, zerran* ' déchirer ') : Diez 320.

Mackel (105) doute de cette étymologie parce qu'elle ne rend pas compte de l'*i* et ne convient pas pour le sens. Körting (9559), M. Meyer-Lübke (8755) et les auteurs du *Dictionnaire général* la réprouvent mais n'en proposent pas d'autre.

Etymologie proposée.

L'afr. *atirer* est le même mot que l'afr. *aatir, atir* (§ XLVII). Cette étymologie, si étrange qu'elle paraisse au premier abord, est tout à fait certaine. Elle a pour parallèle *afaire* > *aaire* > *aire* > *airer, errer* (v. § XLII). Les formes *aatireie, aatirai* ont dû faciliter le passage de *atir* à *atirer.* Si les substantifs *aire* < *afaire* et *airement* < *afairement* sont pour quelque chose dans la formation de *airer,* il y a également les substantifs *atir* < *aatir* et *atirement* < **aatirement* ; et le substantif *aatir* ' manière d'agir emportée ' nous autorise à croire que *atir* et *atirement* ont existé avant *atirer.* Les anciens verbes *afiter, afaitier, haitier* et *aatir* sont tous dérivés de *affectus,* participe de *afficere* (v. § XLV et § XLVII). Ils représentent ainsi *affectare* et sa source *afficere.* Ce dernier verbe a deux groupes de sens : (1) ' faire qqch à une personne ou à une chose ', (2) ' faire qu'une chose soit adaptée ou attachée à une autre chose ' *Afiter, haitier* et *aatir* tirent leurs sens connus du premier groupe ; si *afaitier* ne tire presque toujours les siens que du second, c'est qu'il a cédé à *haitier* < *ahaitier* les sens appartenant au premier groupe ; il y a tout lieu de croire que *aatir,* comme *afaitier,* a réuni primitivement les deux groupes de sens et

qu'il a cédé le second à *atir* > *atirer*. Dans tout cela il n'y a rien que de très naturel : le premier groupe de sens se rapporte aux affections et aux passions de l'âme et par là se distingue nettement du second groupe. Il importe de remarquer que *atir* est la forme régulière à laquelle, sans quelque influence troublante, *aatir* se serait réduit dans tous ses sens dès la période prélittéraire ; l'influence troublante, c'est l'avantage que l'on sentait inconsciemment à conserver la vieille forme pour exprimer le groupe de sens qui avait rapport aux sentiments du cœur. La scission de *aatir* n'est après tout qu'un exemple de plus de ce besoin de clarté qui domine toute l'histoire de la langue et qui en a fait un instrument si parfait de la parole. C'est sans aucun doute ce même admirable instinct qui a tiré de cette scission double profit en faisant passer *atir* à *atirer*. Grâce à sa valeur manifeste, cette nouvelle forme passe dans les autres langues romanes et, faisant partout souche, joue dans chacune un rôle des plus importants.

Mais j'ai encore à établir cette étymologie en montrant que tous les sens de l'afr. *atirer* appartiennent aussi aux anciens verbes français *aatir* et *afaitier* et aux verbes latins *afficere* et *affectare*. Voici les sens où *atirer* est synonyme de *afaitier* et que j'appuie d'exemples tirés de Godefroy :

(1) ' arranger, préparer ' :

Si recommancerent lor armeures a *affaitier* environ elz et lor chapialz de fer.
(*S. Graal*, Richel. 2455.)

Il faisoit les yglises refere et *atirier* les seinz leus et netoier.
(G. de Tyr, I, 1, Hist. des crois.)

(2) ' se disposer, se mettre en état ' :

Dant Costant a l'espee traite
Et por grant cop ferir *s'afaite*.
(*Ren.*, 1229, Méon.)

Il broche le cheval, de lui ferir *s'atire*.
(J. Bodel, *Saisnes*, x, Michel.)

(3) ' parer ' :

Ne fu fardee ne guignie :
Car el n'avoit mie mestier
De *soi* tifer ne d'*afetier*.
(*Rose*, 1007, Méon.)

La putain *s'atire*
Et farde et remire
Pour trouver ribauls.
(*Disput. de Salom. et de Marc.*, ms. Epinal 59.)

(4) ' régler, décider ' :

Les quereles e les clamors
Dunt l'om li a faites plusors,
Rafenies e *afaitees*
Concordees e apaisees.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10843, Michel.)

La pes fu *atiree*.
(B. le Trés., *Cont. de G. de Tyr*, Martène V, 645.)

(5) ' se ranger à, se réconcilier avec ' :

La paix fut ferme, qui est faite,
La ou li dux au rei *s'afaite*.
(G. de S.-Pair, *Mont S. Michel*, 1667, Michel.)

... C'est li princes tirans,
Dist Veritez, qui ades tire
N'a nul bon arroy ne *s'atire*.
(Watriquet, *Li tournois des Dames*, 1094, Scheler.)

On voit bien que dans cinq de ses sens principaux *atirer* est équivalent à *afaitier* ; cf. *ratirer* ' remettre en bon état, réparer, rétablir ' ; *rafaitier* ' raccommoder, réparer '. Remarquons ensuite que *aatir*, comme *atirer*, est synonyme de *appareiller* ;

Et en furent tout appareillié et *abati* par trois ou par quatre fois ; mes tout dis vancoient li plus sage.
(Froiss., *Chron.*, VI, 121, Luce.)

Mais qu'il *s'*appafeille et *atire*
D'aler au chemin du martire.
(*Mir. de N. D.*, III, 91, A. T.)

Puis les autres sens de *atirer* le rattachent toujours à *afficere* et à *affectare*. *Mal atirer* traduit exactement *male afficere* :

Quem (sc. filium) pater *male afficiebat*.
(Pap., *Dig.*, 37, 12, 5.)

Dont la *fui si mal atiriez*
Que tout perdi memoire et sens.
(Watriq., *Font. d'am.*, 180, Scheler.)

Employé absolument, *atirer* prend comme *afficere* (v. *aatir*, § XLVII) un sens défavorable : *Battuz, emprisonnez ou autrement si attirez qu'ils ne pussent servir*. (Britton, *Des loix d'Angl.*, 52 ; G.) Cf. l'afr. *entirer* ' fatiguer, oppresser, tourmenter ' ; *aatiner* ' harceler, tourmenter ' (§ XLVIII). Godefroy nous cite comme exemples des sens ' arranger, préparer, disposer, mettre en état ' ces phrases : *Et atira son passage comme cil ki avoit grant talent de repairier en son pais*. (*Flore et*

Jehane, Nouv. fr. du XIIIe s., 127.) *Et atireroient leur voie d'aler outre mer.* (*Cont. de G. de Tyr*, Florence, Laurent., XXIII.) Ces expressions, qui se retrouvent dans le fr. *tirer chemin*, l'it. *tirar via* et le port. *atirar à rua*, ont leur origine dans les phrases latines très usitées *viam affectare, iter affectare* ; cf. *aatir bataille, bellum afficere*. C'est de cet emploi de *atirer*, à côté de *s'atirer* 'se disposer, procéder' et 'se ranger', qu'on a passé à *atirer, s'atirer*, 'se retirer, aller son chemin', d'où *tirer* 'aller, se diriger'. Diez, Körting et les auteurs du *Dictionnaire général* veulent que *attirer* soit formé sur *tirer* 'faire venir à soi'. Mais, on le voit bien, (*s'*)*atirer* marque dans l'ancienne langue un mouvement contraire à celui qu'il aurait indiqué s'il avait eu cette origine ; cf. l'afr. *tirer de* 'courir après'. Le sens de 'faire venir à soi', qui ne date que du XVIe siècle, est dû à l'assimilation de *atirer* aux verbes du type de *apporter*. C'est pourquoi le pr. *atirar*, le port. *atirar* et l'angl. *attire* ne sont jamais synonymes du nfr. *attirer*. Le pr. *atirar* et l'angl. *attire* signifient 'parer, vêtir', le port. *atirar* 'pousser, jeter, lancer, décharger (une arme à feu), viser à, dissiper, aller', le port. *atirarse* 's'élancer' ; cf. le port. *atirarse a alquem* 'tomber sur qqn' et l'afr. *s'aatir a* 's'attaquer à'. L'it. *attirare* a été emprunté depuis le XVIe siècle ; il ne figure pas dans le *Dizionario della Crusca*, ni, à ce qu'il semble, dans aucun dictionnaire publié avant le XIXe siècle.

Tirer a une origine analogue à celle des verbes *trouver* (§ I), *tresser* (§ V), *trousser* (§ VI), *heurter* (§ XXIV), *humer* (§ XXVI), c'est-à-dire que *atirer* subit l'influence des verbes formés à l'aide du préfixe *a* < *ad* sur des verbes simples commençant par *t* (p. ex., *atraire, traire ; atraitier, traitier ; atochier, tochier ; atorner, torner*) et *tirer* se dégage de *atirer* par l'analogie des formes simples. Si *tirer* a pris dès la période prélittéraire les sens de 'chercher à amener vers soi, chercher à allonger, à tendre (un objet) en l'amenant à soi par un bout', il en est à peu près de même pour *afaitier* qui est synonyme de *tirer* dans la *Chanson de Roland* :

> Si duist sa barbe, *afaitat* sun gernun. (v. 215.)
> *Tiret* sa barbe cume hum ki est iriez. (v. 2414.)

Gautier traduit *afaitier* par *tirer* (vocabulaire : 'saisir, manier'). Cette traduction est probablement plus exacte qu'elle n'en a l'air, car *afficere* et *affectare* signifient tous les deux 'saisir' et *affectare* a souvent le sens figuré de 'attirer' : *Galliarum societatem arte donisque affectare.* (Tac., *Hist.*, 4, 17.) *Proximas civitates affectare.* (id., *ib.* 4, 66.) *Atirer*, qui avait sans doute cédé ce sens à *tirer* dans la période prélittéraire, l'a repris sous l'influence de *tirer* et des composés à préfixe *a* vers le XVIe siècle (v.

plus haut). On explique d'habitude *tirer* dans *tirer un fusil, un canon* etc. comme ayant rapport à l'action de tirer le mécanisme qui met le feu à la charge. Mais les constructions afr. *tirer qqn d'une épée, de flèches* etc., port. *atirar com pedras* ont sans doute la même source que les phrases *aatir qqn de bataille, d'estoc, de paroles* etc. et c'est de là qu'on aurait passé aux constructions *tirer un coup d'épée, tirer une flèche, tirer un arc, un fusil* etc. ; cf. *aatir d'estoc, tirer une estocade*, port. *tirar huma estocada*. Le port. *atirar* possède le sens de ' décharger (une arme à feu) ' mais non pas celui de ' tirer, attirer '.

Si les substantifs *aatir* et *atir* ont existé avant les verbes *atirer* et *tirer*, il est naturel que les formes réduites *tir* et *tire* aient des sens qui sont dérivés de *aatir* plutôt que de *tirer*. Selon le *Dictionnaire général*, *tire* dans l'expression *à tire d'aile* ' en agitant les ailes sans relâche ' désigne l'action de tirer à soi. Mais en ancien français on disait *a tire de cheval* ' à toute bride ', *voler a tire* ' voler vite ', *s'en aller (de) belle tire, ecrire de chaude tire, venir de grant tire*. Si l'on s'en rapporte à *tirer*, l'origine de ces expressions reste obscure ; elles s'expliquent, au contraire, très naturellement par *aatir* ' s'empresser ' et substantivement ' manière d'agir emportée ' ; cf. le port. *tira* ' hâte, diligence ', *atirarse* ' s'élancer en battant des ailes avec bruit et avec une grande agitation ' ; et l'afr. *a ait, a hait* ' avec empressement ' (v. § XLVI). Il en est de même pour *tire* ' sorte ; façon, image ; rangée (angl. *tier*) ; ordre, rang ' ; dans ces sens, qui dérivent difficilement de *tirer*, *tire* est synonyme de l'afr. *afaitement* et a par conséquent une origine des plus naturelles dans l'afr. *atirer* < *aatir* < **afactire* ; cf. *atireement* ' avec ordre ' et *atirer* ' arranger ' : *Ou queil sont devisé li dit et li fait et li grant consoil des batailles et des sieges atiriez ordeneement, car Phelippes fu a touz*. (Ph. de Navarre, *Les Quatre tans d'aage d'ome*, Richel. 12581 ; G.) Skeat est disposé à croire que l'angl. *tire* ' bande (d'une roue)' est dérivé de l'angl. *tire* ' arcelet soutenant les cheveux sur la tête des femmes ' ; mais l'esp., port. *tira* signifie ' bande, bandelette ' et tous ces mots sont dérivés de l'afr. *atire* que Godefroy renonce à traduire mais qui signifie clairement ' bande de métal ' et se rattache ainsi au sens primitif de **afactire* ; en voici les exemples : *Deux atires a tenir l'asseaul dudit pont*. (1403, *Compt. de Nevers*, Arch. mun. Nevers, CC 12.) *Neud pour lesd. aneaulx et les clerfs a fermer les atyres et les chevilles des vouleus*. (*ib.*) L'afr. *tiroire* ' outil de tonnelier ' fait penser que les cercles qu'on met aux tonneaux s'appelaient autrefois *atires*. — Diez rapproche le pr. *tirar* ' maltraiter, déplaire ' de l'it *tiro* ' offesa, giarda, o beffa fatta altrui insidiosamente ' et de l'afr. *tire* ' ennui, fatigue, peine' ; ces sens rattachent *tirer* à *atirer* ' maltraiter ' et à *aatir* ' provoquer, insulter ' ; cf.

aatie, *aatine* ' querelle, animosité ', *aatiner* ' harceler, tourmenter ', *aatison* ' effort, peine '. Enfin la variante *tiere* qui a donné *tieira*, *tieiro* en provençal et qui a intrigué les étymologistes a son origine dans les formes *atierrai*, *atierroie* qui sont presque toujours préférées à *atirerai* et à *atireroie*.

L. — Fr. *attifer*, afr. *atifer*, *tifer* (> angl. *tiff*).

Etymologie à rejeter.

Aha **tipfôn*, **zipfôn* (holl. *tippen* ' couper les pointes des cheveux') : Diez 688.

Mackel (100, 181), Körting (9558), les auteurs du *Dictionnaire général* et Diez lui-même regardent cette étymologie comme incertaine ou impossible. Skeat déclare que *tiff* est emprunté de l'afr. *tifer* et que ce dernier a une origine bas-allemande.

Etymologie proposée.

De même que le fr. *tirer* a son origine dans *atirer*, formé sur *atir* < *aatir* < *ahatir* < **afactire* (§ XLIX), de même l'afr. *tifer* a la sienne dans *atifer*, formé sur **atif* < **aatif* < **ahatif* < **afactivus*. J'ai dit à l'article précédent que l'afr. *ahatir* a eu anciennement les deux groupes de sens qui appartiennent au lat. *afficere* et qui expriment (1) des affections et des passions de l'âme, et (2) l'accord d'une chose avec une autre, et qu'il a cédé le second groupe à *atir* > *atirer*. Si cela est juste, *ahatif* aura cédé en même temps à *atif* ceux d'entre ses sens qui étaient dérivés du second groupe. Godefroy ne cite qu'un seul exemple de *ahatif* qui par le sens de ' empressé ' se rattache bien à *a*(*h*)*atir* ; la forme *atif* n'est pas signalée du tout, mais c'est la forme régulière à laquelle **afactivus* a certainement abouti dès la période prélittéraire, de même que **afactire* et **afacere* ont abouti à *atir* (§ XLVII) et à *aire* (§ XLII). Le mot **atif* aurait signifié ' gracieux, élégant ', comme cela peut se voir par l'afr. *faitif* (< **factivus* ou **afactivus*) ' bien façonné ' et *afaitement* (< **afactivamente*) ' avec grâce '. Aussi *atifer* et *tifer* sont-ils synonymes des anciens verbes *afaitier*, *atirer* et *tirer* ' parer '. Cette étymologie trouve un appui dans l'ancien substantif *ativelle*, dont la forme a été refaite par analogie avec les substantifs en *-ivel* (cf. *baliveau* et *manivelle*) et qui signifie ' instrument, outil ; *attirail* de toilette, babioles ' ; Cotgrave fait bien ressortir le rapport de *atifer* avec *atirer*

en traduisant *ativelles* par « trinkets, *tyres*, or *attyres* ». Ajoutez à cela que l'angl. *tire* avait autrefois précisément le sens technique de l'afr. *tifete* : ' arcelet soutenant les cheveux sur la tête des femmes '. Enfin, s'il est impossible de *prouver* cette étymologie, il faut bien admettre (1) que **afactivus* a existé, (2) qu'il a signifié ' élégant ', (3) qu'il aurait abouti régulièrement à **atif* ' élégant ', (4) que *atifer* ' parer ' serait formé régulièrement sur **atif*, et (5) que cette étymologie est bien plus vraisemblable, pour le sens et pour la forme, que le primitif hypothétique du holl. *tippen* ' couper les pointes des cheveux '.

LI. — Fr. *revêche*, it. *rivescio*, *rovescio* ; afr. *reveschier*, it. *rivesciare*, *rovesciare*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *reversus* > it. *rivescio* (> fr. *revêche*) : Diez 272, Meyer-Lübke 7277.

Brachet et Carolina Michaëlis ayant révoqué en doute l'origine italienne de *revêche*, Scheler (Diez 742) pose en 1887 la question : « Ne serait-il pas permis de penser que le mot italien est emprunté du français ? » Il ajoute que **reversicus* conviendrait à *revêche* mais qu'on ne peut guère supposer une telle formation. C'est pourquoi en 1888, dans la troisième édition de son *Dictionnaire étymologique*, Scheler rejette **reversicus* et se met en devoir de confirmer l'étymologie de Diez ; il écrit : « Cette étymologie, quelque étrange qu'elle paraisse au premier abord, s'appuie de ce fait que *revêche* reproduit exactement l'it. *rivescio* (*rovescio*), auquel, à raison de sa signification de revers, renversé, on ne saurait contester une provenance de *reversus*. Ce dernier, par la syncope régulière de la liquide (cf. **dosum* p. *dorsum*, L. *hæsi* p. *hærsi*), a pu donner *rivescio*, comme *vesica* a fait *vescica*. La même syncope de *r* se présente dans le port. et esp. *reves* ' revers ', port. *revessa* ' contre-courant '. L'anc. langue offre d'ailleurs à la fois *reverse*, *reverche* et *revesche*. » *Revêche* ne reproduit pas exactement *rivescio* ni *rovescio*, et *vesica* est devenu **vescica* en latin vulgaire, probablement sous l'influence de *vescus* ' mince, faible '.

(2) Lat. vulg. **robestico*, **rubestico* (de *robustus* ' fort ') > afr. *ruvesche* > fr. *revêche* : Förster, *Z.* XVI, 248, Körting 8120.

Förster se propose pour but dans son article, non pas d'établir avec certitude la dérivation du fr. *revêche* (il admet que cela lui est peut-être

impossible), mais bien de révoquer en doute l'identité du fr. *revêche* et de l'it. *rivescio, rovescio,* et même d'en prouver « l'impossibilité absolue ». A l'hypothèse que le mot français soit emprunté de l'italien, ou inversement, Förster oppose « ce fait certain que *revêche* n'a jamais eu le sens de l'it. *rivescio* ». Il est impossible que Förster veuille affirmer que ces deux mots n'ont été synonymes à aucune époque, pas même dans la période prélittéraire ; il faudrait être fort mal appris pour lui imputer une pétition de principe si absurde, si risible. Donc Förster veut dire : « ce fait certain que pendant la période littéraire *revêche* n'a jamais eu le sens de l'it. *rivescio* ». Mais « ce fait certain » est-il véritablement un fait ? Dans le *Dizionario Minerva,* qui traduit *rivescio* par *rovescio,* on lit : « *Rovescio* diciamo anche a specie di panno lano che ha il pelo lungo da rovescio » ; dans le *Dictionnaire général* : « *Revêche* : ancienne étoffe de laine, frisée et à long poil ». Le fr. *revêche* n'a-t-il pas ici nettement un sens technique de l'it. *rovescio* ? Mettons cependant que le « fait certain » allégué par Förster soit un fait véritable ; il n'appuie aucunement la thèse de ce philologue si les sens connus de *revêche* et de *rivescio* peuvent être dérivés d'une même idée primitive. Or il est facile de montrer que ces deux mots n'expriment que divers aspects d'une idée commune. Förster ne conteste pas à *rivescio* une provenance de *reversus* et il admet expressément que *reversus* est devenu en portugais *revesso* ; mais le port. *revesso* a précisément le sens du fr. *revêche* ; il est traduit par *revêche* dans le *Dictionnaire portugais-français* de Roquete.

Förster allègue ensuite que le caractère populaire de l'afr. *revesche* et la forme du mot empêchent de le tirer de *rivescio.* Je ne le conteste pas, seulement cela n'interdit nullement de faire dériver ces deux mots de *reversus.*

Après cela plus un mot sur l'it. *rivescio.* Tout le reste de l'article est destiné à prouver que *revêche* vient de **robestico.* Förster émet les propositions suivantes : (1) la terminaison *-esche* peut avoir pour base soit *-esca,* soit *-esticum* ; (2) comme *revêche* est un adjectif uniforme, il doit nécessairement remonter à *-esticum* ; (3) l'afr. *rubeste* et l'it. *robesto* sont empruntés de **robestum,* pour *robustum* ; (4) *rubeste* est un mot d'origine savante ; (5) *rubesche,* dont on ne trouve qu'un seul exemple, représente **robesticum* ; (6) *ruvesche,* qui lui aussi n'est employé qu'une seule fois, marque une étape dans l'évolution populaire de *rubesche* ; (7) *revesche* est « le même mot que *ruvesche* mais sous une forme phonétique strictement régulière ». Les adjectifs uniformes *louche, lâche, large* et *courbe* prouvent que les deux premières assertions de Förster sont tout à fait gratuites. Je ne conteste pas l'origine ni le caractère savant de *rubeste.* Ce qu'il y a de drôle dans l'explication de *rubesche,*

c'est qu'elle attribue au corps du mot, c'est-à-dire à la partie la plus ancienne, une formation savante, à la terminaison inséparable une formation populaire ; cela montre que Förster n'a pas bien expliqué *rubesche*. Dans sa sixième proposition, Förster nous apprend que le corps de *rubesche* a fini par suivre sa queue, en se conformant aux lois phonétiques. Mais *b* ne se change pas en *v* dans la période littéraire et si *rubesche* devient *ruvesche* par une évolution populaire, pourquoi *rubeste* se maintient-il toujours intact, pourquoi ne devient-il pas en même temps *ruveste*, pour ne pas dire *ruvest* ? La persistance de *rubeste* prouve que *rubesche* n'est point devenu *ruvesche*. Si l'on ne trouve qu'un seul exemple de ces formes *rubesche* et *ruvesche*, c'est qu'elles n'étaient pas usitées, qu'elles sont corrompues. En effet, il faut y voir des altérations de *revesche* ; cf. *buvant* < *bevant*, *jumeau* < *gemellum*. Voici l'exemple de *ruvesche* (Godefroy a *rubesche*) :

Trop a geté ce feu grant flamme
Et trop *ruvesche*.
(*Mir. N. D.*, Th. fr. au Moy. âge, p. 354.)

Revesche a précisément le même sens de 'violent', en parlant d'une flamme, dans cet exemple :

Lors est si fiers et si *revesches*
Li grant brasier et la grant flamme.
(G. de Goinci, *Mir. N. D.*, 248 ; G.)

Rubesche a un sens analogue :

Li rois de France si a grant ost *rubesche*.
(*Mon. Guill.*, Richel. 368 ; G.)

Enfin le port. *revezo*, de *revez* 'revers', signifie 'violent' en parlant de la mer, et Horace (*Epod.*, 10,5) dit dans le même sens *inverso mari*. — Dans sa dernière proposition, Förster nous dit encore qu'il « n'hésite pas à voir dans *revesche* le même mot que *ruvesche* mais sous une forme phonétique strictement régulière ». La phonétique nous défend d'être de son avis si *ruvesche* vient de **robesticum*, car elle veut que l'*o* de cette forme devienne *ou*. Ainsi Förster termine son article non seulement sans avoir prouvé « l'impossibilité absolue » de l'identité de *revêche* et de *rivescio*, mais aussi sans avoir énoncé le moindre fait qui rende cette identité invraisemblable.

Le *Dictionnaire général* déclare l'origine de *revêche* inconnue.

Etymologie proposée.

Le fr. *revêche* est, comme *lâche*, post-verbal ; il a son origine dans l'afr. *reveschier*, qui représente le lat. vulg. **reversicare*, formé sur *rever-*

sus ; cf. *masticare* > afr. *maschier*, *laxicare* > afr. *laschier*. Les formes intermédiaires sont **reverscare* > **revescare*. On n'a jamais, à ma connaissance, formulé une loi pour expliquer la chute de *r* devant *s*. Scheler parle de « la syncope régulière de la liquide », mais je n'ai pas besoin de prouver que cela n'est pas exact. M. Meyer-Lübke (*Gram. des lang. rom.*, II, § 474, trad. fr.) écrit : « Le latin distingue deux espèces de groupes *rs* : l'un est formé par *versus* et les différents composés de ce participe v. g. *prorsus*, *rursus*, *sursus*, *dorsum* et présente déjà en latin vulgaire l'assimilation de *rs* en *ss*, tandis que l'autre qui apparaît v. g. dans *cursus*, *ursus*, *excarsus* et aussi dans *versare* sous l'influence de *vertere* persiste tout d'abord sans changement. En hispano-portugais et dans une partie du domaine provençal, le second *rs* s'est aussi assimilé en *ss*. Mais ailleurs, les combinaisons avec *r* persistent, excepté en sarde où *h* a remplacé *r*, en andalou où l'on trouve *i* au lieu de *r* et enfin dans le français de l'Est où *r* est devenue gutturale puis *h* et, ou bien s'est assourdie, ou bien a palatalisé la consonne suivante ». Il est manifeste que cela ne rend pas compte de la chute de *r* dans le fr. *pêche* < *pesche* < *persica* et nous autorise à tirer de **reversicare* soit *reverchier*, soit *reveschier*. Nyrop (I, 362) nous dit seulement que « *r* disparaît dans beaucoup de mots » et que « devant *s*, l'amuïssement remonte au gallo-roman ». Dans la *Grammaire de l'ancien français* de Schwan-Behrens, on lit (§ 24, trad. fr.) : « *rs* devient assez fréquemment *ss*, *s*, » puis (§ 168) : « *urs* (*ọrsu*), *vers* (*versu*) montrent peut-être une influence du latin littéraire ». De même dans le *Dictionnaire général* (Traité de la formation de la lang. fr., 492) : « Le groupe *rs* s'était réduit déjà, en latin vulgaire, à *s* dans *dorsum*, **dossum*, dos ; *sursum*, *susum*, sus ; il a subi plus tard le même traitement dans **persica* (class. *persicum*), devenu *persche*, *pesche*, *pêche* ». Tout cela est très peu satisfaisant ; par exemple, M. Meyer-Lübke et le *Dictionnaire général* nous disent que *dorsum* est devenu **dossum* en latin vulgaire ; s'il en est ainsi, comment se fait-il que l'espagnol et le portugais aient la forme *dorso* et que le provençal et l'ancien français aient *dorsar*, *dorser* à côté de *dos* ? Je crois qu'il s'agit d'une loi qu'on pourrait formuler ainsi : r *tombe en latin vulgaire, et même plus tard, dans le groupe* rs *quand l'*s *vient à se trouver dans la même syllabe que l'*r. Les exceptions telles que le fr. *vers*, *ours*, *cours*, *échars* sont dues à l'analogie d'autres mots de la même famille où l'*r* persiste régulièrement : *verser*, *ourse*, *course*, *escharsier*, etc. Le latin littéraire présente à côté de *dorsum* le dérivé *dossŭārĭus* ; cette forme, employée par Terentius Varro mort en l'an 26 avant J.-C., confirme la loi en question car, *u* devenant, comme on le sait, *w* devant une voyelle dans le parler de tous les jours

avant l'époque de Varro, *dorsŭārĭus* a dû se prononcer constamment *dors-warius* avant de passer à *dossŭārĭus*. Le synonyme *dorsualis* a été formé plus récemment sur *dorsum* ; il n'est signalé que vers l'an 80 après J.-C. ; l'it. *dosso* serait dû soit à l'influence de formes régulières telles que le roum. *dos*, lad. *dōs*, frioul. *dues*, fr., pr., cat. *dos*, soit à la généralisation locale de *ss* dans cette famille de mots. Les formes latines *prosus*, *rusus*, *susum* ont leur origine dans les anciens proparoxytons **provorsos*, **revorsos*, **subsvorsom* (v. Walde) ; ici le groupe *vrs*, qui résulte de la chute de la voyelle pénultième, a passé par *vs* pour aboutir à *os*, *us* ; p. ex., **provorsos* > **provrsos* > **provsos* > *prosus*. Les variantes *prorsus*, *rursus*, *sursum* sont dues à l'analogie du mot simple *vorsos*, *vorsus*. Ajoutons que dans le fr. *fors*, *r* s'est maintenue d'abord sous l'influence de *foras*, *forem*, etc. et plus tard sous celle de toute une série de composés à préfixe *for* < *foris*. La loi que je viens de formuler rend exactement compte du sort de *r* dans *persica* > roum. *pierseca*, it. *pesca*, fr. *pêche*, pr. *persega*, *presega*. C'est pourquoi je conclus que *rsc* devient régulièrement *sch* dans l'afr. *reveschier*.

A côté de *reveschier*, on trouve dans l'ancienne langue *reverchier*, qui partage avec *reverser* le sens de 'fouiller, examiner'. Cette variante a une origine analogue à celle de l'it. *imberciare* (§ LIV) et de l'afr. *èmberchier*, à côté de *beschier* < **embeschier* (§ LII) ; c'est-à-dire qu'au lieu de passer toujours régulièrement à **revescare*, le lat. vulg. **reverscare*, dans les sens qui rappelaient *reversare*, a gardé, par l'analogie de ce dernier, l'*r* de *rsc* et qu'il est devenu, par là, inévitablement, **revercare* > *reverchier*. Ce doublet paraît avoir exercé une influence sur *reveschier*, car on rencontre dans le sens de l'adjectif *revesche* la forme *reverche*.

L'it. *rivesciare* représente régulièrement **reversiare*. En Italie, le latin vulgaire remplace assez souvent la terminaison *-are* par *-iare* ; *rivesciare* est au fr. *reverser* ce que *lasciare* (< **laxiare*), *strosciare* (**struxiare*, v. § VII) et *imberciare* (< **inversiare*, v. § LIV) sont aux formes françaises *laisser* (< *laxare*), *trousser* (< **struxare*, v. § VI) et *berser* (< **inversare*, v. § LIV). C'est pourquoi l'afr. *reverser* a presque tous les sens de l'it. *rivesciare*. Ajoutons que la variante *riverciare* témoigne de l'influence de *riversare* et que le substantif *rivescio*, *rovescio*, est post-verbal.

Il me semble que c'est là la seule façon de rendre compte d'une manière aussi naturelle que régulière de tous les faits que présente la famille de *revêche* et que ce serait fermer les yeux à la vérité évidente que de se refuser à croire à l'existence antérieure du verbe *reveschier*

par la seule raison qu'il ne se trouve pas employé au commencement de la période littéraire. *Revecher* est enregistré au XVIe siècle dans le sens de 'résister'.

Le sens technique de 'étoffe de laine, frisée et à longs poils' qui est commun à l'it. *rovescio* et au fr. *revêche* établit l'étymologie de ces deux mots, parce que ce sens, comme les autres sens du fr. *revêche*, a une origine des plus naturelles dans le sens général de *reversus* que garde toujours l'it. *rovescio* ; cf. l'afr. *revers* 'ébouriffé'. Il n'est jamais, que je sache, venu à l'idée de personne de mettre en doute l'identité de *rovescio* 'étoffe de laine à longs poils' et de *rovescio* 'pars aversa' ; et le *Dictionnaire général* dit expressément que *revêche* 'étoffe de laine' est tiré de l'adjectif *revêche*. Ce sens commun ne nous oblige pas à voir dans *rovescio* une importation française ; le fr. *revêche* est également synonyme du port. *revesso* (v. plus bas). On ne saurait mieux définir le sens fondamental de *revêche* que dans les paroles de Littré : 'qui est comme à rebours'[1]. Le sens primitif de *rebours* est 'qui est à contre-poil' (*Dict. gén.*), c'est-à-dire 'reversus', et *rebours* a suivi la même marche que *revêche* ; si l'on dit *marbre revêche* 'difficile à manier', on dit aussi *bois rebours* 'difficile à travailler' et si *rebours* a le sens figuré de 'qui prend le contre-pied des choses', il en est de même pour *revêche* comme cela peut se voir par cet exemple que je tire du *Dictionnaire général* (s. v. *rebours*) : *Une femme revêche, rebourse.* J'ai déjà fait remarquer que le port. *revesso* < *reversus* a précisément le sens de *revêche* dans *femme revêche* ; il a aussi le sens de *rebours* dans *bois rebours*.

Postscriptum. — J'ai trouvé un moyen d'établir l'existence ancienne de *reveschier*, c'est de faire observer que *entreveschier*, dont Godefroy cite neuf exemples, suppose nécessairement *veschier*. Le verbe réfléchi *s'entreveschier* 'se confondre' exprime au figuré la signification essentielle de l'afr. *s'entreverser* 'se renverser mutuellement'. Godefroy se trompe en traduisant *entreversé* par 'controversé' dans cet exemple :

> La matiere est grande, sutille et *entreversee*.
>
> (*Cout. de France*, 252, éd. 1517.)

1. Förster écrit : « Die Ableitung von it. rivescio hat Littré sogar so weit geführt, dasz er dieser Etymologie zu liebe eine falsche Grundbedeutung an die Spitze stellte : '1° Qui est comme à rebours', was kein Wörterbuch vor ihm gemacht hat und was ihm hoffentlich keines nachmachen wird. » Il est vrai que *revêche* ne vient pas de *rivescio*, mais je me fais un plaisir de montrer que Littré enregistre pour *revêche*, comme pour tant d'autres mots, la vraie signification primitive qui avait échappé à ses prédécesseurs.

Entreversé a ici le sens de 'compliqué, embrouillé' et *entreveschier* signifie lui aussi 'embrouiller' :

> Apres avoir plusieurs fois *entreveschié* sa matiere, tantost de son drap, tantost de ses moutons...
>
> (Pasq., *Rech.*, I, VIII, ch. 59.)

LII. — Fr. *rêche*.

Etymologies à rejeter.

(1) All. *resche, rösche* 'âpre, rude, raide' : Diez 666.

Förster (*Z.* III, 264) conteste cette étymologie ; Mackel (90) ne l'approuve pas non plus. D'où vient ce mot allemand ?

(2) Celt. **rescos*, qui serait peut-être le même mot que l'all. *frisch* : Meyer-Lübke 7240.

(3) Lat. *resecare* > **reschier* d'où *resche* dont le sens primitif aurait été 'entaillé' : Körting 7992.

Körting ne propose *resecare* qu'à titre de simple conjecture. Le *Dictionnaire général* déclare l'origine de *rêche* inconnue.

Etymologie proposée.

Le fr. *rêche*, afr. *resche*, pic. *rèke*, anc. pic. *reske*, est le même mot que le fr. *revêche*, afr. *revesche* (§ LI). Le *v* de la forme **rĕvĕrsĭcare*, qui tombe régulièrement dans l'adjectif verbal *resche* d'après la loi formulée au § XXXVIII, ne persiste dans *revêche* que par l'analogie de *vers*, *verser*.

Chacun de ces deux adjectifs *rêche* et *revêche* signifie (1) 'âpre au toucher', (2) 'âpre au goût', (3) 'âpre de caractère' ; on dit *étoffe rêche* ou *revêche*, *vin rêche* ou *revêche*, *caractère rêche* ou *revêche*. Il est étonnant qu'on n'ait pas remarqué jusqu'ici l'identité de ces deux mots. Si le primitif que Förster a proposé pour *revêche* n'est pas déjà lettre morte, *rêche* vient lui donner le coup de grâce, car il est impossible de faire sortir *rêche* de **robestico*, **rubestico*.

On peut tirer de cette forme de *rêche* encore d'autres précieux renseignements. Si rien ne nous autorise à croire que *v* ait pu tomber depuis qu'il est devenu labio-dental, *resche* et partant *revesche* doivent remonter jusque vers le IIe ou IIIe siècle. Le *Dictionnaire général* fait remarquer que l'existence de *resche* au XIVe siècle se déduit de l'adverbe *reskement* ; mais il faut attendre jusqu'au XVIIe siècle pour trouver un exemple de *resche*. Si *resche* a existé pendant tout le moyen âge sans être signalé

dans la littérature, on peut bien croire à l'existence ancienne du verbe *reveschier*, même si ce verbe ne se trouve pas employé avant le XVIe siècle. Enfin, l'anc. pic. *reske* confirme le *c* de **reversicare* et par là prouve définitivement que *revêche* n'est pas une importation italienne.

LIII. — Fr. *bêcher*, afr. *beschier*, *emberchier*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. *beccus*, mot d'origine celtique, > *bec* d'où l'afr. *besche*, pour *beche* : Diez 47, Körting 1132, 1294.

(2) Lat. vulg. **bissĭcare* (de *bis*) ' diviser ' : Horning, *Z.* XXI, 250.

(3) Lat. vulg. **bisĕca* ' à deux tranchants ' > fr. *bêche* : Herzog, *Z.* XXXIII, 354 ; Meyer-Lübke 1124.

(4) Bas lat. *besca*, d'origine inconnue : *Dictionnaire général.*

On néglige l'afr. *emberchier*.

Etymologie proposée.

Le fr. *bêcher* a son origine dans le lat. vulg. **inversĭcare* (de *inversus* ' tourné sens dessus dessous ') > **inverscare* > **envescare* > **embescare* > **embeschier* ; cf. **reversicare* > afr. *reveschier* (§ LI). Dans d'autres sens qui ont continué plus longtemps à rappeler *versare*, le composé **inverscare*, retenant par analogie l'*r* de *rsc*, devient nécessairement **envercare* ; de là l'afr. *emberchier* ' mettre autour ', qui, étant parallèle à l'afr. *reverchier* (§ LI), prouve que **inversicare* a existé dans le domaine français. On admet çà et là le passage de *nv* à *mb* ; mais je tiens à constater que c'est là une évolution absolument régulière. En latin classique, *n* ne se faisait pas sentir devant *v* par la raison qu'on ne pouvait prononcer facilement cette fricative bilabiale sans supprimer l'*n*. Mais on sait que la langue vulgaire rétablit l'*n* du préfixe *in* et que *n* devient régulièrement *m* devant une consonne bilabiale. Si *n*, qui dans *np*, *nb* devient toujours *m*, reste, au contraire, presque toujours intacte dans *nv*, c'est que le changement de l'*n* en *m* aurait inévitablement entraîné celui du *v* en *b* et que l'analogie de la forme simple à *v* initial empêche ordinairement l'altération du *v*. Les formes **envescare* et **envercare* ont cessé de rappeler *versare*, et, devenues ainsi libres de toute influence analogique, ont passé régulièrement à **embeschier* et à

emberchier. La réduction de **embeschier* à *beschier* s'explique comme celle de *entrover* à *trover* (§ I) et de **entromper* à *tromper* (§ II). Le substantif *bêche*, d'où Diez, Körting, M. Meyer-Lübke et les auteurs du *Dictionnaire général* tirent *bêcher*, est, en réalité, post-verbal.

Le verbe *bêcher* garde toujours son sens étymologique de ' retourner ' ; on lit dans le *Dictionnaire général* : *retourner la terre* ' la remuer profondément avec la *bêche* '. On disait autrefois dans le même sens *verser un champ* ; et le latin littéraire employait *invertere*, *vertere* et *versare* pour dire ' bêcher '. Les formes dialectales *besso*, *bessa* ' bêcher ' et *bessa*, *besse* ' bêche ' (v. Puitspelu, *Dict. étym. du pat. lyon.*) remontent probablement à **inversare* ; l'*r* serait tombée dans *inversus* > **embes* ; cf. le pr. *ves* < *versus* et le port. *vessar* ' labourer '. Mais dans le patois lorrain, le substantif *bos*, *bas* ' bêche ' paraît dérivé du verbe **boschieu* (**baschieu*) > *bochieu* ' bêcher '. Enfin, si le fr. *bêche* désigne, au figuré, un coléoptère qui ronge les bourgeons de la vigne etc., il est évident que le verbe lyonnais *bèchi* ' se ronger ', pour lequel Puitspelu suppose un type **bescare*, qu'il tire irrégulièrement de *beccum*, est le même mot que *bêcher* ; l'expression *bèchi deins son coro* signifie proprement ' bêcher dans son cœur '.

LIV. — Afr. *berser* ; it. *berciare*, *imberciare*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat vulg. **berbĭcĭare* (de *berbĭcem* ' brebis ') > afr. *berser*, it. *imberciare* : Diez 520.

Körting (1327) et M. Meyer-Lübke (1051) opposent à cette étymologie des difficultés phonétiques et surtout sémantiques.

(2) Anor. *berkja* ' crier ' > it. *berciare* : Caix, *St.* 197.

(3) Lat. vulg. **versiare* > it. *berciare* : Parodi, *R.* XXVII, 221.

(4) Lat. *versare* > afr. *berser* : Körting 1327.

Etymologie proposée.

En tirant de *versare* l'afr. *berser* ' tirer de l'arc ; frapper à coups de flèches ', Körting n'explique pas le changement de *v* en *b* et ne rend pas compte du synonyme italien *imberciare*. M. Parodi ne songe pas non plus à *imberciare* lorsqu'il fait venir irrégulièrement l'it. *berciare* ' gridar piangendo ' de **versiare*. Mais c'est justement l'it. *imberciare* qui nous

permet d'expliquer le *b* de *berciare* et de l'afr. *berser*. L'afr. *berser* a son origine dans **inversare* ; les verbes italiens *berciare* et *imberciare* tirent la leur de **inversiare*. Ces deux primitifs sont formés sur *inversus*. En italien, **inversiare* devient régulièrement **imbesciare* en passant par **inversciare* ; cf. **reversiare* > it. *rivesciare* (§ LI). La forme *imberciare* s'explique comme l'afr. *reverchier* et *emberchier* (§ LIII) : de même que *emberchier* doit son existence au passage de **inverscare* (< **inversicare*) à **envercare* (pour **envescare*) sous l'influence de *versare*, de même *imberciare* doit la sienne au passage de **inversciare* (< **inversiare*) à **inverciare* (pour **invesciare*) sous la même influence analogique. En français, **inversare* donne régulièrement **emberser*, qui, en se réduisant à *berser*, suit la même voie que **embeschier* > *beschier* (v. § LIII). L'it. *berciare*, lui aussi, est la forme réduite de *imberciare*.

Körting suppose pour *berser* cette filiation des sens : ' tourner de çà et de là (le projectile avant de le lancer) ' > ' (viser), lancer, abattre, chasser ' ; et il invoque l'analogie de *tirer* : ' tirer de cà et de là (le projectile), viser ' > ' lancer, tuer '. Mais pas plus que *tirer* (v. § XLIX), *berser* n'a suivi cette marche. Les primitifs **inversare* et **inversiare*, formés sur *inversus* ' tourné sens dessus dessous ', ont signifié, comme l'afr. *enverser*, ' renverser, précipiter, abattre '. Si ces verbes, employés en vénerie et comme termes d'archer et d'arbalétrier, ont pris le sens de ' frapper (le but) ' en parlant d'une flèche ou d'un trait d'arbalète, c'est que les archers et les arbalétriers s'exerçaient primitivement à tirer tantôt contre des objets qui se renversaient quand ils étaient frappés, tantôt contre des cibles qui restaient toujours debout ; c'est aussi, sans doute, que la bête qui est percée par une flèche ne tombe pas toujours immédiatement, même quand le coup est mortel. Cette filiation des idées trouve un appui dans les anciens substantifs fr. *bersail* (> it. *bersaglio*) ' cible ', *bersel* ' cible, place destinée à l'exercice de l'arbalète ', *versail* ' place de tir à l'arbalète ', it. *imbercio* ' cible '.

On lit dans les *Discorsi accademici* de Salvini (III, 75) : « Fiorentino *manichini*, Romano *manichetti* ; i Sanesi gli chiamano *rimberci*, perchè figurano la rimboccatura da mano della camicia, e d'essere il *rovescio* di quella » ; cf. l'afr. *revers* ' retroussé ', *reversure* ' rebord, partie du drap rabattue sur la couverture '. Aussi, malgré la différence des sens, *rimberciare* ' resuere, resarcire ' se rattache-t-il parfaitement à *imberciare*. M. Parodi se contente de citer le lad. *vers*, *viers* ' grido ' pour rendre compte du sens de *berciare* ' gridar piangendo '. Mais l'analogie est évidente entre ce sens et le sens de ' réprimander ' qui appartient, avec celui de ' renoncer à ', à l'afr. *rebeschier*, composé de *beschier* < **inversicare*, formé sur *inversus*, participe de *invertere* (v. § LIII). En effet, les

sens de ' gridar piangendo ' et de ' réprimander ' trouvent leur explication dans le lat. class. *invertere* ' tourner contre, changer, dire du mal de ', *invertere verba* ' ridiculiser '.

LV. — Afr. *dehoisier*.

Etymologie proposée.

Les étymologistes paraissent avoir négligé l'afr. *dehoisier* ' endommager 'que Godefroy qualifie de ' mot douteux ' mais dont il cite trois exemples qui en établissent la forme et le sens de la manière la plus satisfaisante. *Dehoisier* vient du lat. vulg. **dēvĭtĭare*, composé de *dē* et *vĭtĭare*, qui se conforme à la loi du § XXXVIII en évoluant ainsi : **devetjare* > **defetjare* > **deheisier* ; cf. *vitiare* > *veisier* > afr. *voisier*. C'est le changement de l'*e* fermé du préfixe en *e* féminin qui a empêché **deheisier* de passer à **deisier* ; cf. *dehors* (§ XXIV).

Voici les exemples de *dehoisier* cités par Godefroy :

> Il lessa gens por refere le chastel qui estoit par leus *dehoisiez* et desclox.
> (G. de Tyr, XX, 21, Hist. des crois.)

> Une pierriere... getoit trop grosses pierres a deus chastiaus de fust, si que trop les avoit maumis et *dehoisiez*.
> (Id., I, 489, P. Paris.)

> Asses i ot de grossez pierrez giteez as hourdeis et aus tournelez si que durement furent *dehoisié* li mur en pluseurs lieus.
> (*Godefroy de Bouillon*, Richel. 22495.)

On peut comparer *vitium* dans cet exemple :

> Si nihil est in parietibus aut in tecto *vitii*.
> (Cic., *Ep. ad Fam.*, 9, 15, 5.)

On disait de même *ferramentum in opere vitiare* (Columelle, 11, 1,20), *corpora vitiare* (Ov., *Fasti*, 6, 136), *ossa vitiare* (Celse, 8, 2). Il est manifeste que tout en changeant de forme *dehoisier* a gardé sa signification primitive.

LVI. — Fr. *dégoiser*, afr. *desgoisier*.

Etymologie à rejeter.

Diez, Körting et M. Meyer-Lübke n'enregistrent pas ce mot ; mais Littré, Scheler et les auteurs du *Dictionnaire général* sont disposés à y

voir un dérivé du radical de *gosier* dont l'origine est inconnue. Cette dérivation suppose cette série de sens : ' dégorger ' > ' chanter à pleine gorge ' > ' parler avec volubilité, jaser, s'ébattre '. On peut remarquer en passant qu'on ne rend pas ainsi compte de l'idée de s'ébattre d'une façon tout à fait satisfaisante. On cite à l'appui de cette étymologie la forme du patois de Berry *dégoisiller* ' parler vite, longtemps et mal ' et l'afr. *gosillier* ' gosier '. Mais si l'ancienne langue distingue toujours *desgosillier* ' avaler, égorger ' de *desgoisillier* ' débiter rapidement (des paroles) ', il est manifeste que ce dernier verbe ne s'associe jamais dans la pensée à l'idée de gosier. En effet, il est dérivé régulièrement de l'afr. *desgoisier*.

Etymologie proposée.

Le fr. *dégoiser*, afr. *de(s)goisier* vient du lat. vulg. **dĭsvĭtĭare*, composé de *dĭs* et *vĭtĭare* ; cf. l'afr. *dehoisier* < **devitiare* (§ LV). Dans cette étymologie il n'y a d'irrégulier que le changement de *v* en *g* ; *disvitiare* aurait donné normalement **défoiser*, le *v* étant dévocalisé par l'*s* comme dans *tres vices* > *treis feiz* (v. § XXI). Mais à côté de **disvitiare* il y avait *vitiare* > afr. *voisier* ' divertir, amuser ', **invitiare* > afr. *envoisier* ' se livrer au plaisir '. **Disvitiare* ' se livrer au plaisir ' subit l'analogie de ces synonymes apparentés, probablement vers le IIe ou IIIe siècle, époque à laquelle le *v* était encore bilabial ; mais le groupe *sv* ne se prononçant qu'avec difficulté (on ne le prononçait probablement jamais en latin, même quand on écrivait, par exemple, *exvehere* pour *evehere*), on substitue inconsciemment au *v* un *w* germanique qui, bien qu'il ne diffère que légèrement de *v* latin, devient régulièrement *g*.

La filiation des sens est la suivante : (1) ' se livrer au plaisir, s'ébattre ' > (2) ' chanter ' > (3) ' gazouiller ' > (4) ' jaser, parler avec volubilité '. Tous ces sens sont indiqués. Voici un exemple du sens primitif qui n'a certes rien à démêler avec le chant :

> Maint poissonnet, mainte vandoise
> Vy la nager, qui *se degoise*
> En l'eaue clere, nette et fine.
>
> (Al. Chartier, *Poés.*, 596, éd. 1617.)

L'exemple le plus ancien de *degoisier* le présente comme synonyme de *envoisier* :

> .... Luitars *s'est envoisiez*
> Et fierement *s'est degoisiez*.
>
> (J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 2557.

Godefroy traduit *degoisier* ici par ' chanter '. Mais *envoisier* lui aussi est tout près de signifier ' chanter ' dans les exemples suivants où Godefroy le rend par ' se divertir, s'amuser, se livrer au plaisir, s'abandonner à la joie ' :

Les chans des oisealz escolterent
Qui par la forest *s'envoisoient.*
(*Durm. le Gal.*, 2218.)

Lors s'esvertue, et lors *s'envoise*
Li papegaus et la kalandre.
(*Rose*, 76.)

Si chantent et *envoisent* tuit tant k'il fu saisons de couchier.
(*Chev. as deus esp.*, 2618.)

Voici encore deux exemples où il est difficile de distinguer entre *degoisier* (' chanter ' : Godefroy) et *envoisier* :

Qui en tel faictz *se* deduit et *degoyse.*
(J. Meschinot, *Ball.* 20.)

Et Baudoins retorne an la cité antie,
Biau *s'anvoise* et deduit avecques sa maisnie.
(J. Bod., *Saisnes*, CCXVIII.)

Enfin, pour bien établir le passage d'idée entre ' se livrer au plaisir ' et ' chanter ', il suffit de faire remarquer qu'on peut traduire *degoisier* indifféremment par ' se réjouir ' ou, avec Godefroy, par ' chanter ' dans cet exemple :

Les oiseaus qui dans l'ær *degoisent* de leur vois.
(Grevin, *les Œuv. de Nicandre*, 11.)

Les vers suivants corroborent cette manière de voir :

Chantent et *enveisent* de lur paroles.
(Chardry, *Set dormans*, 1648.)

Ces oysillons vont chantant par *degoys.*
(Christ. de Pis., *Poés.*, Or est venu.)

Comme *degoisier* et *envoisier* s'employaient beaucoup en parlant des oiseaux, on passe facilement par l'intermédiaire du sens de ' gazouiller ' à celui de ' jaser, parler avec volubilité, débiter rapidement (des paroles) '.

LVII. — Fr. *billevesée.*

Etymologies à rejeter.

(1) Dérivé de l'afr. *billeveze* ' cornemuse ' (Noël du Fail, *Prop. rust.*, I, 41), d'origine incertaine : *Dictionnaire général.*

Ce n'est que par plaisanterie et en s'appuyant sur *billevesée* que Noël du Fail emploie *billeveze* pour *veze* ' cornemuse '. Leduchat donne à *vesée* le sens de ' soufflée ', mais *bille* ne s'emploie en ancien français comme aujourd'hui qu'en parlant d'une boule pleine en ivoire, en pierre, en cristal ou en quelque autre substance dure.

(2) Altération de *belle vessie* ' chose de vent, chose de rien ' : Littré. Inadmissible pour la forme. Diez, Körting et M. Meyer-Lübke ne paraissent pas consigner *billevesée.*

Etymologie proposée.

Le fr. *billevesée* est composé avec *bille* ' boule à jouer ' et *vesée* < afr. *veziee*, qui remonte par l'intermédiaire de la forme provençale au lat. *vĭtĭata* ' endommagée '. On admet que le pr. *veziat*, it. *viziato* ' rusé ' a son origine dans *vitiatus* (v. Diez 344, Körting 10243) et le mot italien signifie non seulement ' astuto, sagace ' mais aussi ' che ha vizii o difetti '. Rappelons que l'afr. *dehoisier* < **devitiare* (§ LV) garde le sens primitif de ' endommager '. Ce qui prouve que le verbe provençal a passé en français, c'est le fait qu'on trouve à côté de la forme régulière *voisier* (< *vitiare*) ' divertir ' celle de *vezier* ' user de ruses '. Le *z* de ce dernier confirme sa provenance provençale.

Billevesée, qui doit son origine probablement au jeu de billard, signifie proprement ' bille endommagée ', c'est-à-dire ' dont on ne peut pas se servir '. De là on passe facilement au sens figuré : ' chose vide de sens qu'on dit ou qu'on fait '.

LVIII. — Suffixe fr. *ot* (> it. *otto*, esp. *ote*) ; it. *atto*, esp. *ato* (> fr. *at*).

Etymologie à rejeter.

On lit dans la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke (II, § 505, trad. fr.) : « Comme *-atto* désigne principalement le petit

d'un animal, on est tenté de le mettre en rapport avec *-aclu*... ; seulement, il faudrait admettre que, tandis que *-aclu* demeura confiné dans sa patrie originaire, le suffixe nouveau *-attu*, né en Italie, aurait pénétré dans d'autres contrées. Il est encore plus difficile d'expliquer *-otto*, car il n'est guère admissible que le seul suffixe latin avec *-ŏ* : *-ŏlus*, malgré son identité de sens avec *-ittu*, ait pu déterminer un *-ottu*. »

Etymologie proposée.

Ces suffixes ont tous les deux une origine parfaitement régulière dans le lat. *habĭtus* < lat. vulg. **abto*, qui passe en italien à *atto*, dialectalement *ato* ; en espagnol à *ato* ; et en gallo-roman à *auto* > fr. *ot*. Pour la forme j'établis cette étymologie en citant *malehabitus*, qui a donné en ancien italien *malatto* ' malade ', en ancien espagnol *malato* ' malade ' et en ancien français *malot* ' guêpe, frelon, bourdon, taon ', proprement ' mal disposé ' ; cf. le rouchi *malot* ' qui gronde toujours ', wallon de Mons *maloter* ' se plaindre '. Comme le fait remarquer M. Meyer-Lübke (*loc. laud.*), l'*e* de la forme espagnole *ote* trahit l'importation française ; cf. l'esp. *mote* < fr. *mot* (§ XV), et l'esp. *zote* < fr. *sot* (§ LXVII). Il est vrai que *malehabitus* a donné en français à côté de *malot* la forme *malade*, mais *malade* n'est pas de formation régulière ; *malehabitus*, au sens de ' malade ', subit l'analogie de *malum habere* > *mal aveir* ' avoir mal (aux dents, etc.) ' et devient **malavte* ; puis le *v*, maintenu pendant quelque temps intact par l'analogie de *aveir*, vocalise le *t* ; de là **malavde* qui aboutit régulièrement à *malade* [1].

Habitus signifie proprement ' tenu ou gardé dans un certain état, dans une certaine condition ou disposition ; constitué d'une certaine manière ' ; cf. *Virtus clara æternaque habetur.* (Sall., *Cat.*, 1, 4.) *Tullia nostra recte valet : Terentia minus belle habuit.* (Cic., *Ep. ad Fam.*, 9, 9, 1.) *Bene habent tibi principia.* (Tér., *Phorm.*, 2, 3, 82.) Aujourd'hui on exprime la même idée par des phrases telles que celles-ci : ' qui a le caractère ou la forme de ', ' qui a le corps ou l'air (robuste, faible etc.) ', ' qui se montre (humain, digne etc.) '. Mais ces phrases indiquent bien la signification des suffixes *atto* et *ot*, comme cela peut se voir par les exemples suivants : it. *cerbiatto*, esp. *cervato* ' jeune cerf ', fr. *louvat* ' jeune loup ' ; it. *cicatto* ' mendiant aveugle ', *culatto* ' crosse de fusil ' ; esp. *mulato* ' mulâtre ', *arroyato* ' ruisselet ' ; fr. *vieillot* ' qui

1. Cette manière de voir n'est pas orthodoxe ; on suppose ordinairement que *habitus* est devenu **habidus* sous l'influence des adjectifs en *-idus* (v. Körting 5833), ou bien que la voyelle pénultième n'est tombée qu'après la sonorisation du *t* (v. Nyrop, I, 255 et 382, 2e éd.). Ni l'une ni l'autre de ces explications n'est vraisemblable. Cf. § LXVIII.

paraît vieux avant l'âge ', *ballot* ' petite balle ' ; it. *aquilotto* ' aiglon ', *vecchiotto* ' homme plutôt vieux mais vigoureux ' ; esp. *caballerote* ' gentilhomme peu maniéré ', *camarote* ' cabine dans un vaisseau '. On peut comparer enfin le suffixe allemand *haft* où Kluge est disposé à voir un dérivé de *haben* ' avoir '. On peut se demander si *haft* n'est pas étymologiquement identique à *atto* et à *ot*, car le lat. *habitus* aurait donné *haft* en allemand et *haft* a bien la signification primitive de *atto* et de *ot*. L'all. *boshaft* ' malicieux ' est composé de *bos-* ' malus ' et *haft*, comme l'afr. *malot*, proprement ' mal disposé ', de *male* et *habitus* ; et l'all. *mangelhaft* ' défectueux ' est formé sur *mangel*, de *manc* ' défaut ', qui est probablement le même mot que l'afr. *manc* ' défectueux ' sur lequel on a formé à l'aide de *habitus* le composé *manchot*. Comme *c* ne devient *ch* que devant *a*, cette forme *manchot* remonte nécessairement à **mancaut*, dont le *t* serait tombé s'il n'avait pas été précédé primitivement d'une consonne comme dans **mancabto*. *Manchot* met ainsi le sceau à l'étymologie que je propose.

LIX. — Afr. *hot*, esp. *hato* (> port. *fato*).

Etymologies à rejeter.

(1) Germ. **fat* ' vêtements ' (cf. anor. *fat* ' cuve, bagage, (pl.) vêtements ' ; aha. *vazza* ' paquet ', mha. *vazzen* ' habiller ') > esp. *hato*, port. *fato* : Diez 458, Körting 3654.

M. Meyer-Lübke (3218) fait remarquer que cette étymologie est à rejeter par la raison que le *t* gothique serait devenu *d* en espagnol et en portugais.

(2) Haut-all. *hock* ' série, cercle de gens ' > afr. *hoc*, *ho(t)* : Behrens, *Frz. Wortg.*, 135 ; Meyer-Lübke 4162.

Etymologie proposée.

L'afr. *hot* et l'esp. *hato* sont les représentants phonétiques absolument réguliers du lat. *habitus*, participe passé de *habere* ; cf. les suffixes fr. *ot*, esp. *ato*, it. *atto* < *habitus* (§ LVIII). En italien, *atto* < *habitus* n'a pu subsister comme substantif à côté de *atto* < *actus*. Le port. *fato* est une importation espagnole ; dans les emprunts faits à l'espagnol le portugais présente plus d'une fois *f* pour l'*h* de la forme espagnole ; cf. le port. *facha* < esp. *hacha* (v. Meyer-Lübke 4035). L'étymologie que je propose est ainsi pour la forme à l'abri de toute critique.

Voici les sens de ces mots : afr. *hot* (1) ' troupeau ' : *un hot de moutons, des hots de bestes blanches* ; (2) ' tas, multitude, troupe ' : *un hot de gens, de cavalerie* ; (3) ' mesure de liquide ' : *une fillette de vin de. L. hots* (1583, dans Godefroy) ; esp. *hato* (1) ' troupeau ', (2) ' rassemblement de gens du peuple ', (3) ' paquet de hardes pour voyager ' ; port. *fato* (1) ' troupeau de chèvres ', (2) ' hardes, nippes ', (3) ' mobilier, meubles '. Voici la filiation des idées : ' ce qu'on a, ce qu'on possède ' > ' ensemble des biens mobiliers que quelqu'un possède ' > ' ensemble des animaux que possède un fermier ' > ' troupeau ' > ' multitude '. Pour corroborer cette étymologie citons les représentants suivants de *habere* : it. *avere*, fr. *avoir*, esp. *haber*, port. *haveres* qui signifient tous ' ce qu'on possède, meuble et immeuble, mais surtout meuble ' ; afr. *avoir* ' meubles, instruments aratoires ; bestiaux ' ; norm. *aver* ' bétail, surtout porcs ' ; pr. *aver* ' bétail, surtout moutons ', *aver gros* ' mouton ', *aver menüt* ' agneau ' ; bret. *avoy* ' bétail, surtout vaches et porcs ' ; lyon. *avair* ' essaim d'abeilles '. On trouve un parallèle intéressant dans l'angl. *cattle* ' bétail, surtout vaches ' (< norm. *catel* < lat. *capitalem* ' principal ') à côté du doublet *chattels* ' biens meubles ' (< afr. *chatel* ' possession principale mobilière '). Il ne faut pas confondre l'esp. *hato*, port. *fato* ' hardes ' avec le lat. class. *habitus* ' habillement ', proprement ' manière d'être ' ; c'est du sens de ' ce qu'on possède ' qu'est dérivé celui de ' hardes, effets d'habillement ' ; cf. le fr. *effets* ' biens meubles ; vêtements '.

Le lat. *habere* s'employait beaucoup pour dire ' tenir ' ; de là l'emploi de l'afr. *hot* pour désigner une mesure de liquide. Ce mot a désigné également une mesure pour les grains, comme le prouve cet exemple du bas-lat. *hotus*, daté de 1085 : *Ad hospites recipiendos centum et sexaginta hotos avenæ, et novem libras.* (*Charta Rob. Frisii Comitis Flandriæ*, dans Du Cange.) Du Cange identifie *hotus* avec *hodus*, *hodius*, *hodium*, formes qui s'emploient à partir du XIIe siècle pour traduire le flam. *hoet, hoed*. En effet, *hoet, hoed* sont dérivés de l'afr. *hot* ; la forme intermédiaire subsiste intacte dans le holl. *hotje* ' petit moment '. L'afr. *hot* ' mesure de liquide etc. ' est parallèle à l'afr. *havée* ' poignée, mesure de sel ' qui est le participe passé du lat. vulg. **habare* ' tenir ', pour *habere* (v. § LXI). Il est curieux d'observer que l'afr. *havot* ' mesure de grain ' est formé sur **have*, substantif verbal de *haver*, à l'aide du suffixe *ot* < *habitus*. Que *havot* ait désigné également, comme *hot*, une mesure de liquide, cela peut se voir par cet exemple du bas-lat. *havotus* : *Dominus habet havotum cervisiæ pro uno obolo minus quam venditur per villam* (1246, dans Du Cange). L'existence en ancien français du mot **have*, d'où *havot*, est confirmée par le wall. *héve* ' mesure

usitée dans les houillères ' (v. § LXI) et par les mots bas-latins *hava* ou *havus* et *haveia*, synonymes de *havotus*.

LX. — Fr. *hotte* (> it. *otta*), *hotter*, *cahoter*, *hocher*.

Etymologies à rejeter.

(1) Suisse *hutte* ' hotte ' > fr. *hotte* : Diez 616, Körting 4690, Meyer-Lübke 4246. Le *Dictionnaire général* attribue à *hotte* une origine germanique et cite le suisse *hutte*.

Hutte aurait donné *houte* ; mais le suisse *hutte* a une origine régulière dans le primitif de *hotte* (v. plus bas).

(2) Mha. *hotze* ' berceau ' > fr. *hotte* : Diez 616.

Inadmissible pour la forme.

(3) Lat. *quota* (dans *quota* (*hora*) *est ?* d'où *quota è ?* > **cotta è ?* > *ch'otta è ?* > it. *otta* : Gandino, *Riv. di fil. ed istruz. class.*, juin 1881 ; Körting 7688.

Inadmissible pour la forme.

(4) Lat. vulg. **volta* (participe de *volvere*) > it. *volta* > it. *otta* : Canello, *AG.* III, 350.

Inadmissible pour la forme.

(5) Lat. vulg. **octa* (pour *octara*) > it. *otta* : De Gregorio, *Z.* XXVII, 746.

Inadmissible pour la forme et pour le sens.

(6) Lat. vulg. **quatottare* (fréquentatif de *quatere*) > fr. *cahoter* : Bugge, *Z.* IV, 352.

Scheler objecte à cette étymologie que le suffixe *-oter* ne sert qu'à former des dérivés de verbes français préexistants.

(7) All. *hot-* ' secousse ' > fr. *cahoter* : Scheler (s. v. *cahoter*).

Ce primitif est une importation française (v. plus bas). Körting (7650) cite cette étymologie et la précédente sans se prononcer. Le *Dictionnaire général* tire *cahoter* de *cahot*, dont il déclare l'origine inconnue.

(8) Germ. *hōc* (ags. *hōc* ' crochet ') > fr. *hocher* : Förster, *Z.* V, 97 ; Körting 4595 ; Meyer-Lübke 4160.

Cette étymologie tire *o* ouvert de *o* fermé ; puis le passage d'idée entre ' accrocher ' et ' secouer ' n'est pas vraisemblable. Diez (616) fait remarquer que *hocher* se rattache au synonyme hollandais *hotsen, hutsen* ;

mais il ne dit pas lequel de ces mots est dérivé de l'autre. Tout en tirant *hocher* de l'ags. *hōc*, M. Meyer-Lübke (4203) voit dans le bas-all. *hotzen* (holl. *hotsen*) l'origine du wall. *hosî* ; mais *hosî* répond exactement par le sens et par la forme à l'afr. *hochier*, comme le wall. *quasî* à l'afr. *quachier*. Le *Dictionnaire général* mentionne l'ags. *hōc* sans l'approuver expressément.

Etymologie proposée.

Le fr. *hotte* vient du lat. *habĭta*, pluriel neutre du participe de *habere*; c'est-à-dire que *hotte* est en réalité le pluriel de l'afr. *hot* < *habitum* (§ LIX) ; cf. l'afr. *charre* et *char*, *doie* et *doi*(*t*), *mile* et *mil*, *brace* et *braz*, etc.

Hotte, de même que *hot*, part du sens de ' biens meubles, effets '. C'est l'esp. *hato* (< *habitum*, v. § LIX) qui nous indique la voie par où *hotte* a passé ; *hato* signifie ' paquet de hardes pour voyager ' ; cf. l'esp. *hatear* ' faire sa malle, ses paquets pour partir, voyager '. L'ouvrier ambulant de l'Europe primitive, comme le *swagman* australien d'aujourd'hui, a dû se rendre compte que c'est sur le dos qu'on porte le plus facilement son *hato*. On peut comparer l'all. *habersack* ' sac à avoine ' dont Grimm dit : « Fuhrleute und bauern bergen in einem solchen sacke auch die kleinen habseligkeiten (esp. *hato*), die sie auf einer reise fuhren ; der bauer hängt ihn über die schulter, wenn er zur stadt geht und einkäufe machen will. Daher verbreitet sich form und name des stückes in weitere kreise, dem ärmern reisenden dient es als handtasche. » Le fr. *havresac* (< all. *habersack*) se dit aujourd'hui du sac que les gens du métier portent au dos à l'aide de bretelles et où ils mettent leurs outils, provisions etc. On voit bien que le passage d'idée est facile entre ' effets ' et ' ce qu'on porte au dos ', et ce qui nous autorise à croire que *hotte* a pris cette voie, c'est l'esp. *hato* qui a fait lui-même plus de la moitié du chemin entre les deux idées.

Aujourd'hui l'usage de la *hotte* en France est plus restreint qu'autrefois, excepté dans les pays montagneux ; cependant les ouvriers ambulants et les chiffonniers s'en servent fréquemment, de même que les aides-maçons ; les vignerons l'emploient pour transporter la vendange et le vin (*hotte poissée*) ; elle sert quelquefois aux boulangers à porter le pain, aux jardiniers à porter les feuilles mortes etc. ; et dans quelques parties de la France, les femmes ne vont pas au marché sans leur *hotteriau*. Mais au moyen âge on se servait de la hotte pour le transport de toutes sortes d'objets ; par exemple, c'est dans une hotte que les boueurs ramassaient les ordures par les rues et qu'on transportait (comme cela se fait encore aujourd'hui dans les régions à sol monta-

gneux ou escarpé) des fumiers, des terres, des pierres etc. — même « des gelines. » Il n'est pas étonnant que *hoterin* ait pris le sens de ' charrette ' et que dans la Haute-Normandie, la vallée d'Yères et le pays de Bray *hotiau* désigne aujourd'hui un tombereau à porter du fumier, des cailloux. Les *hotiers*, qui avaient leur fête annuelle, sont les ancêtres des facteurs des bureaux de messageries et des charretiers d'aujourd'hui. Mais ce n'était pas toujours un métier que de porter la hotte et *hotier* a dû se dire plus anciennement d'un homme quelconque qui portait ses effets dans un paquet fixé sur le dos. Le passage d'idée entre ' paquet qu'on porte au dos ' et ' panier qu'on porte au dos ' est dû au fait simple que ceux qui avaient à transporter des fardeaux préféraient le panier à tout autre réceptacle parce qu'il réunissait comme aucun autre les qualités de solidité et de légèreté.

De même que l'afr. *hot* ' mesure de liquide et de grain ' est identique à *hot* ' troupeau ' (v. § LIX), de même l'afr. *hotel* ' mesure pour les grains, les fruits, le pain etc. ' est identique à *hotel* ' petite troupe, petite hotte '. Si l'afr. *hotier* veut dire ' porteur ', l'esp. *hatero* signifie (1) ' berger qui porte à manger à ses camarades ', (2) ' cheval chargé de provisions pour les bergers ' ; cf. *Les uns se couvrirent des bleds et avoines ; aultres se habillerent en maniere de paysans et hostiers, portans pain et vivres pour abuser les guides de la dicte porte et ville.* (Molinet, *Chron.*, LXIV.) Si le fr. *hotte* présente le passage d'idée entre ' choses qu'on porte sur le dos ' et ' panier dans lequel on porte des choses sur le dos ', l'esp. *hato* présente un passage d'idée analogue, car il signifiait anciennement non seulement ' troupeau de brebis etc. ' mais aussi, ' bergerie, étable ', c'est-à-dire ' endroit où l'on garde les brebis etc. '.

Sur *hotte* ' choses portées au dos ' on a formé **hottare* > *hotter* et **hotticare* > *hochier*, pic. *hoquer* ; cf. le pic. *moquer* < **moticare* (§ XVI). *Hotter* et *hochier* ont dû signifier primitivement ' porter sur le dos, suspendre sur le dos ' ; cf. *carricare* > *charger*. On trouve dans Godefroy cet exemple :

> La leur fisent (aux chrétiens) payen de le paine a fuison :
> L'un faisoient *hocier* et de l'autre ung maçon,
> Et porter toute jour le kauche et le sablon.
>
> (*Godefr. de Bouill.*, 15639, Reiff.)

Godefroy, qui pense évidemment aux crochets des commissionnaires, traduit *hocier* par ' celui qui porte des fardeaux à l'aide du crochet appelé *hoc* '. Mais il est ici question de l'aide-maçon et on ne porte pas la chaux et le sable avec un crochet ; cf. *Deux hoctereaux pour servir les massons sur les murs.* (xve siècle, dans Godefroy.) Puis *hoc* ne paraît pas employé dans le sens de ' crochet de commissionnaire '. D'un

autre côté, *hochier* s'écrit parfois *hocier* (v. Godefroy). C'est pourquoi il faut lire dans *Godefroy de Bouillon* l'infinitif *hochier* : ' Ils faisaient l'un hotter et porter la chaux et le sable et de l'autre ils faisaient un maçon ' ; les mots *et de l'autre ung maçon* sont interpolés par parenthèse pour préparer le vers suivant. Je montrerai dans la suite que *hochier* est identique à l'all. *hotzen* ; remarquons ici deux choses : (1°) que le pic. *hoquer,* qui représente régulièrement **hotticare* mais qu'il est impossible de tirer de *hotzen,* prouve que *hotzen* a sa source dans *hochier* ; et (2°) que le souabe *hotzen* signifie ' porter sur le dos ' (voir Grimm). Dans ces conditions on ne peut guère contester à l'afr. *hochier* le sens de ' hotter '. On m'accordera qu'il n'est guère possible de porter la hotte sans en secouer le contenu et que par conséquent il n'y a rien de plus facile que le passage d'idée entre ' hotter ' et ' secouer '. Si l'afr. *ahochier,* pic. *ahoquer,* a pris le sens de ' accrocher ', c'est que les anciens *hotiers* employaient un bâton à crochet pour ramasser certains objets qu'ils voulaient mettre dans leur hotte ; cf. *Un baston a crochet que les hotiers ont accoustumé porter.* (1420, dans Godefroy, s. v. *hotier.*) De là le pic. *hoc* ' instrument de fer avec deux pointes recourbées qui sert à nettoyer les écuries et les bergeries ' ; ce mot n'a rien à démêler avec l'angl. *hook.* C'est de *hotter* qu'on a tiré **coadhottare* > fr. *cahoter,* composé qui a juste la forme qu'il faudrait pour signifier ' secouer (qqn) comme dans une hotte ' en parlant d'une voiture qui fait des sauts en roulant sur un terrain inégal. Le préfixe *ca* de *cahoter* est parallèle à celui de *cajoler* (§ XI) et de *caler* (§ LXXXII). Le substantif *cahot* est post-verbal.

Nous avons vu au § LVIII que le suffixe italien *otto* est une importation gallo-romane ; il en est de même du substantif italien *otta* qui est le même mot que le fr. *hotte* < *habita. Otta* présente cette filiation des idées : ' ce qu'on tient ' > ' petite quantité ' > ' point ' > ' moment '. Ce mot est parallèle au holl. *hotje* ' petit moment ' < afr. *hot* < *habitum* (v. § LIX). On peut comparer à *otta* l'afr. *point* qui réunit les sens de ' moment ' et de ' petite quantité '. *Guignere ad otta* ou *a dotta* équivaut au fr. *venir à point* ; *otta di desinare* se serait traduit en ancien français *point de disner* (cf. *quand fu poins de couchier, Couci,* 1472) ; si *dotta* signifie parfois ' ora acconcia o comoda ', il en était de même pour l'afr. *point* :

> Si faisoit on un mandement
> De par la dame o le corps gent...
> Par le garçon qui li portoit
> Les lettres quand *poins* en estoit.
>
> (Couci, 3752.)

Otta catotta ' de temps en temps ' a dû être anciennement synonyme du pr. *pauc cada pauc* ' peu à peu '.

On n'a qu'à regarder d'un peu près les mots allemands qui répondent au fr. *hotter* et *hochier* pour voir qu'ils sont des mots d'emprunt. C'est Grimm lui-même qui attribue le sens propre de ' secouer, balancer ' au terme de voiturier *hotten* qui signifie ' faire marcher (un cheval) ', plus souvent ' marcher, avancer ' et au figuré ' faire des progrès ' ; le nba. *hotten* veut dire ' bercer, balancer, lancer ' ; cf. l'angl. *jog* ' cahoter, secouer ' et ' se mouvoir ', *jog along* ' marcher tout doucement, aller son petit bonhomme de chemin, faire des progrès ' ; cf. aussi l'afr. *hoterin* ' sorte de charrette ' et le haut-norm. *hotiau* ' tombereau '. Ce que Grimm ne dit point, c'est d'où *hotten* tire son origine ; Schade lui aussi enregistre *hotze* et *hotzen* sans les rattacher à aucun autre vocable ; Kluge ne mentionne ni *hotten* ni *hotzen*. Le substantif allemand *hotte* signifie surtout (1) ' hotte ' et (2) ' lait de beurre, lait caillé '. Grimm est disposé à faire dériver ces idées de *hotten* ' secouer, balancer '. Cette dérivation est satisfaisante pour le dernier sens, mais l'étymologie que je propose ne donne-t-elle pas à *hotte* ' panier qu'on porte au dos ' une origine bien plus vraisemblable ? Puis cette étymologie rend compte de l'idée de secouer dont Grimm n'offre aucune explication. Skeat (s. v. *hod*) ne voit aucun rapport entre le substantif allemand *hotte* et le verbe allemand *hotten* ; il tire l'angl. *hod* du moy. holl. *hodde* ' panier ' auquel il compare le suéd. (dialect.) *hodda*, *hudda* ' hutte ', le moy. dan. *hodde* ' hutte ', *hudde* ' petite chambre ', l'all. *hotte*, *hutte*, *hütte* et le fr. *hotte*, *hutte* ; il ajoute que toutes ces formes ont peut-être leur origine dans le germ. **hud*, degré fléchi de **heud-* = grec κεύθ- ' cacher '. Cette explication, qui n'est donnée qu'à titre de conjecture, oblige à croire que toutes les formes bas-allemandes avec *t* sont des mots empruntés du haut-allemand. Mais l'aha. *hutta* et toutes les autres formes auraient une origine satisfaisante dans le lat. *habita* > **hauta* > fr. *hotte* ; dans le langage biblique l'all. *hütte* a constamment le sens de ' habitation '. Le holl. *hotsen*, *hutsen*, et l'all. *hotzen* répondent bien à l'afr. *hochier*, comme le holl. *kwetsen* et l'all. *schwatzen* à l'afr. (*es*)*quachier* (v. § LXVII). On trouve en Souabe et ailleurs les formes *hotsche*(*l*)*n*, *hautsche*(*l*)*n* qui reproduisent aussi exactement que possible les formes françaises primitives. Même correspondance pour les sens : *hochier* a le sens de ' jouer aux dés ' ; il en est de même pour le holl. *hutselen* et Du Cange cite un ancien exemple du mot belge *hutsen* ' cornet à jouer aux dés ' ; à *hocher* ' se bouger, remuer ' répond *hotzen* ' sich bewegen ', cf. l'écoss. *hotch*, *hott* ' mouvoir avec des secousses ' ; le souabe *hotscheln*

' frissonner ' reproduit parfaitement l'afr. *hochier* ' trembler ', sens dans lequel le picard emploie le verbe français sous la forme *ochier*. J'ai mentionné plus haut le souabe *hotzen* ' porter sur le dos ' ; comme le substantif allemand *hotze*, *hotsche* ne signifie jamais autre chose que 'berceau ', Grimm se trouve obligé de supposer que *hotze* a eu primitivement le sens de *hotte*, ce qui n'est pas loin de la vérité. Les idées de ' se bouger ' et de ' frissonner ' se retrouvent dans les nouveaux verbes allemands *huschen* et *hoschen* qui représentent le fr. *hochier* après la chute de l'élément dental de *ch*.

LXI. — Fr. *havet* ; afr. *haver*, *hef*.

Etymologies à rejeter.

(1) Aha. *haben* ' avoir ' : Diez 613.

Le *Dictionnaire général* pose pour *havet* le radical *hab*, *haf* qui se trouve dans *haben* ' avoir ' et *heben* ' soulever '. Selon Kluge, *haben* n'a aucun rapport étymologique avec *heben*.

(2) Germ. **hoc* ' crochet ' : Förster, *Z.* V, 97 ; Körting 4595.

(3) Germ. **hauwa* ' hache ' : Mackel 124.

M. Meyer-Lübke (4084) doute de toutes ces étymologies.

Etymologie proposée.

L'afr. *haver* remonte au lat. vulg. **habare*, pour *habere* ' avoir ' ; cf. fr. *mouver* et *mouvoir*. L'ancien substantif *hef* (bas-lat. *havus*), que représente aujourd'hui le diminutif *havet*, est post-verbal.

C'est dans le sens propre de ' tenir, avoir dans les mains ' que le verbe *habere* a passé à **habare*. Ce sens se retrouve dans le substantif latin *habena* ' rêne ', proprement ' ce qui sert à tenir ' ; puis, dans l'afr. *hot* (< *habitum*) ' mesure de liquide, de grain ', proprement ' ce qui est tenu ' (v. § LIX). Il est impossible de séparer ce substantif *hot* des mots afr. *havot* ' mesure de grain ', *havotée* ' mesure de terre ', bas-lat. *havotus* ' mesure de liquide, de grain, de terre ', *hava* ou *havus* ' mesure de grain ', wall. *héve* ' mesure usitée dans les houillères ', bas-lat. *haveia* ' mensuræ genus ; candelarum fasciculus, qui pugillo apprehendi potest ', afr. *havée*, bas-lat. *havata* ' poignée, morceau de qqch, poignée de main '. La filiation de sens que fait supposer le verbe *haver* est la suivante : ' tenir, avoir dans les mains ' > ' saisir (une chose) pour la posséder, pour en tirer profit ; tirer à soi (cf.

avoir, qui prend quelquefois le sens de ' obtenir, se procurer la possession de qqch ') > ' tirer, extraire (de la houille d'une houillère, de la pierre d'une carrière) '. Ici il faut comparer l'angl. *get* qui ne signifie pas seulement ' se procurer, saisir, s'emparer de, tirer, obtenir ' mais encore ' extraire ' en parlant de la houille et des minerais ; puis l'angl. *win* qui signifie ordinairement ' gagner ' mais qui prend le sens de ' tirer, extraire ' dans les expressions *to win coal*, *to win stone*, etc. Ce qui confirme l'étymologie que je propose, c'est le fait qu'elle explique non seulement tous les substantifs que j'ai cités plus haut, mais aussi, et non moins naturellement, le norm. *haver* ' tirer avec effort ', le wall. *haver* ' séparer la veine de la roche au moyen du pic ou d'un instrument du même genre ', *rihaver on beur* ' élargir une bure dans tous les sens ' et l'afr. *haver* ' creuser ' en parlant des houillères et des carrières, proprement ' extraire (de la houille, de la pierre) '. Je tire de Godefroy cet exemple intéressant du verbe *haver* ' saper dans une houillère avec un pic ' (Bonnard et Salmon : ' creuser avec un pic, piocher ') :

> Que nuls qui soit dedit mestiers ne doit prendre ovrage ne ovreir devant altruy heraine por potier ne *haveir* aultruy heraine, sauf l'hiretier qui puet faire de son hiretaige son profit de luy mesmes et ovreir son hiretaige tant seulement.
>
> (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 232, Borgnet.)

Ici *haver* est expressément synonyme de *potier* ' tenir dans les mains ' et signifie à peu près ' exploiter '. L'ancien substantif *hef* présente le même développement de sens que les mots *agrafe*, *grappin*, *crampon* : ' ce qui sert à tenir ' > ' boucle, crochet ' ; cf. le lat. *tenaculum* et l'angl. *clasp*. Il importe de remarquer que le sens du mot *havet*, qui signifie proprement ' ce qui sert à *haver* ', variait autrefois suivant la signification du verbe. Signalons parmi les anciens sens du substantif les suivants : ' boucle, agrafe, grappin, pic, pioche, pelle, hache, crochet garnissant le dos des guisarmes et qui servait à désarçonner les cavaliers, gaffe, crochet à long manche dont les bouchers se servaient pour décrocher les pièces de viande suspendues '. Le mot *havet* désigne aujourd'hui, entre autres choses, un instrument dont les cultivateurs du littoral de la Manche se servent pour recueillir la tangue ou vase dont ils amendent les terres, un outil à crochet dont l'ardoisier se sert pour saisir les blocs et les maintenir, une sorte de crochet employé par les imprimeurs sur étoffes pour maintenir le tissu imprimé tendu, et, comme terme de marine, une fourche ou fourchette avec laquelle le maître coq prend les rations dans la chaudière. L'étymologie que je propose rend parfaitement compte de tous ces sens. Si, au contraire,

le mot *havet* avait commencé par signifier ' crochet ', il n'est guère vraisemblable qu'il eût désigné plus tard un pic, une pioche, une pelle, une hache et une fourche.

LXII. — Fr. *trotter* (> pr., esp., port. *trotar* ; it. *trottare* ; angl. *trot*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **tŏlūtare* (du lat. *ire tŏlūtim*) > **tlūtare* > **trotare* : Diez 331, Scheler (s. v. *trotter*).

Même avec la substitution de *r* à *l*, **tlūtare* n'aurait pu donner en français que *truer*.

(2) Germ. **trottôn* (mha. *trotten* ' trotter, courir ') : Kluge (s. v. *Trott*), Mackel 35, Körting 9769, Meyer-Lübke 8939.

Tout en se trouvant obligé de voir dans le substantif allemand *Trott* une importation romane, Kluge est disposé à identifier *trotten* avec l'aha. *trottôn*, intensif de *treten*, signifiant ' marcher sur '. Schade voit dans *trotten* un emprunt roman. Il faut donner raison à Schade ; l'all. *trotten* n'est enregistré que vers la fin de la période moyenne, tandis que le verbe français *trotter* et le substantif français *trot* se trouvent mentionnés dès le XIIe siècle.

Etymologie proposée.

Le moyen haut-allemand nous présente encore *traben* (*draben, draven*) ' trotter, courir ' et ' faire trotter '. Kluge cite comme formes germaniques répondant à *traben* le holl. *draven*, l'aha. **thrabôjan* que suppose le participe *thrabôndi* ' trotteur ', et l'ags. *þrafian* ' pousser à, stimuler à ' qui, d'après Kluge, montre la signification primitive de *traben*. Schade ne rattache *traben* à aucun autre mot ; Bosworth et Toller rapprochent *þrafian* du goth. *þrafstjan* ' encourager ', non pas de l'all. *traben*. Je crois qu'il faut identifier *traben* avec les verbes romans qui représentent le lat. vulg. **trabare* (de *trabs* ' poutre ') : esp. *trabar*, pr., port. *travar*, fr. *traver* (dans *entraver* et afr. *destraver*). Tous ces verbes romans signifient ' mettre des entraves (à un cheval)'. Les entraves sont aujourd'hui des liens fixés aux jambes d'un cheval soit pour gêner sa marche, soit pour l'habituer à prendre le pas relevé ; cf. *traba*, dans Du Cange. Il est plus que probable que l'expression romane **trabare uno caballo* a signifié primitivement ' habituer un cheval à prendre le pas relevé en le faisant marcher en travers d'une série de

poutres parallèles'. Ce moyen d'habituer un cheval à prendre le pas relevé est très souvent employé encore aujourd'hui ; on fixe les poutres à des intervalles d'un pas de cheval et à une hauteur d'environ le tiers d'un mètre au-dessus du sol. Non seulement on ne pourrait attribuer à l'expression **trabare uno caballo* un sens qui convienne mieux à l'étymologie de **trabare,* mais on ne pourrait, à ce qu'il me semble, imaginer pour ce verbe un sens qui rende mieux compte des expressions modernes : esp. *trabar un cavallo,* fr. *entraver un cheval* ' mettre des entraves à un cheval ' ; esp. *trabas* ' courroies qu'on attache aux jambes d'un jeune cheval et qui, en gênant sa marche, l'habituent à prendre le pas relevé '. Il est à peine besoin d'ajouter que l'expression **trabare uno caballo* ' faire marcher un cheval d'un pas relevé ' rend tout aussi bien compte du mha. *ein pfert traben* ' faire trotter un cheval ', car le sens propre du lat. *ire tolutim* ' trotter ' est justement ' marcher d'un pas relevé ', *tolutim* étant dérivé de *tollere* ' lever, relever '.

Le verbe *trotter* vient confirmer cette explication des mots romans *entraver, trabar, travar* et de l'all. *traben,* car il a son origine dans **trabitare,* fréquentatif de **trabare* ; cf. le lat. vulg. **movitare* > afr. *motter* ' remuer ' (§ XIV). Dans le domaine français, **trabitat* passe régulièrement par les formes **trabtat* > **trautat* > *trote* ; cf. l'afr. *hote* < *habita* (§LX) et *foler* < *fabulare* (§ XII). Les autres langues romanes ont emprunté ce mot ; l'*e* du substantif espagnol et portugais *trote* prouve incontestablement l'importation gallo-romane ; cf. l'esp., port. *mote* < fr. *mot* (§ XV) et l'esp., port. *zote* < fr. *sot* (§ LXVII).

LXIII. — Fr. *saurer, sorer* ; *saur, sor* (> angl. *sorrel*) ; pr. *saur* ; it. *sauro, soro, sorra* ; esp. *soro.*

Etymologies à rejeter.

(1) Germ. **saur* (mha. *sôr,* holl. *soor, zoor,* angl. *sear* ' brûlé, desséché, fané ') : Diez 282, Mackel 119, Körting 8391, Meyer-Lübke 7626, Skeat (s. v. *sorrel*).

Le *Dictionnaire général* distingue entre (i) *saur, sor,* dans *hareng saur,* qu'il fait venir du holl. *zoor* et dont l'orthographe par *au* serait due à une confusion avec le mot suivant ; et (ii) *saur, sor,* ' jaune brun ', qu'il tire du lat. vulg. *saurum,* d'origine incertaine, devenu *sor,* écrit plus récemment *saur* par réaction étymologique.

(2) Basque *zuria, churia* ' blanc ' : Mahn, *Etym. Unters.,* 16.

(3) Goth. *Sauria* ' Syrie ' (cf. *syricum pigmentum* dans Isidore) : Diefenbach, *Z. für Vergl. Spr.*, XII, 79.

(4) Lat. *saurex, sorex* ' souris ' : Littré.

Etymologie proposée.

Le fr. *saurer, sorer,* vient du lat. *subaurare* dont l'existence paraît assurée par *subauratus* (Pétrone, 32, 3) ; cf. *deaurare* > fr. *dorer,* pr. *daurar,* it. *dorare,* cat., esp. *dorar,* port. *dourar.* Le latin vulgaire remplace *sub* > *sob* par la forme *so* employée devant une consonne ; puis *so* se réduit à *s* comme *de* dans *deaurare* à *d* ; cf. l'ait. *sorrecchiare* ' dar d'orecchio, orecchiare ' < **subauriculare* et le fr. *sot* < **subhabitus* (§ LXVII). L'adjectif *saur* est post-verbal. Il se peut que le pr. *saur,* l'it. *sauro, soro, sorra* et l'esp. *soro* soient des importations françaises.

C'est avec un regret manifeste que Diez se trouve obligé de rejeter le primitif *ex-auro* qui aurait donné en italien *sciauro* ; il cite d'abord les anciens glossaires : « pr. *saurs* ' color aureus ' », et « *saura* ' grisea ' » c'est-à-dire ' chrysea ' ; et ensuite le fr. *sors comme fin ors.* (*Nouv. fabliaux et contes,* Méon, I, 348.) *Sor* se trouve rapproché de *or* dans plus d'un exemple cité par Godefroy ; cf. l'afr. *sorel* ' l'or '.

L'it. *soro* signifie ' niais ' (cf. le bas-lat. *sauratus* ' stultus, taediosus ' dans Du Cange) et l'on se contente d'y voir un sens dérivé de celui de ' sec, sans sève ' (v. Diez et Körting). Mais l'it. *soro* se dit d'abord, comme le fr. *saur,* d'un oiseau « qui a son premier plumage, d'un jaune roux » (*Dict. gén.*) et c'est manifestement de là qu'on a passé au sens de ' niais '. On lit dans le *Dizionario Minerva* : « *Sorro.* Aggiunto d'uccel di rapina, avanti ch' egli abbia mutato... Per metaf. aggiunto ad uomo, vale Semplice, Inesperto. » On peut comparer l'angl. *greenhorn* et *green* ' vert ; niais ' ; le fr. *bec-jaune* et encore *niais,* proprement ' petit oiseau au nid '.

On n'a pas besoin de voir, avec les auteurs du *Dictionnaire général,* dans *oiseau saur* et *hareng saur* deux adjectifs *saur* d'origine diverse. Le hareng qui est salé et séché à la fumée de feuilles ou de tan devient, comme le dit Godefroy, d'un jaune brillant à la suite de cette opération, et *hareng saur* se traduit en anglais par *red herring. Oiseau saur* signifie proprement ' petit oiseau couvert de duvet couleur d'or '. Le verbe *saurer,* que le *Dictionnaire général* fait dériver de *saur* dans *hareng saur* et dont il ne cite que des exemples remontant au XVIIe siècle, s'employait anciennement en parlant non seulement du hareng séché mais aussi des cheveux qui tiraient sur le roux :

Caveus ot blons, auques *soroient.*

(*Athis,* Richel. 375 ; G.)

Les auteurs du *Dictionnaire général* y voient sans doute un autre mot, mais même dans le premier exemple que cite le *Dictionnaire général*, *saurir* a manifestement rapport à la couleur : « 1606. *Faire saurir et roussir le hareng,* Nicot. » Si *roussir* (de *russus* ' rouge ') signifie aujourd'hui ' rendre roux en brûlant légèrement ', *saurir* peut bien signifier ' rendre jaune en séchant à la fumée ', et si *roussir* a pu prendre le sens de ' brûler légèrement ' (cf. *sentir le roussi*), *saurir* a bien pu prendre celui de ' sécher à la fumée '. Puis, l'adjectif *sauret*, qui ne se dit plus que du hareng saur et qui d'après le *Dictionnaire général* signifierait proprement ' un peu desséché ', était anciennement synonyme de ' roux ' et s'employait couramment en parlant des cheveux.

On trouve dans Du Cange cet exemple du bas-lat. *saura* : *Marsiliensis, audito eo, navem unam magnam quam præparaverant cum duabus galeis in cursum mittere, et quæ jam erat ad Pamagum ad Marsiliam, extra buccam timore nostrarum duxerunt, et ibi cum tota saura et vianda inter portum Archerium et Turretam naufragium passa fuit.* (*Annal. Genuens.* Ogerii Panis.) Du Cange veut donner à *saura* le sens de *staurum* : ' quidquid ad vitæ necessaria conducit ', mais *saura* signifie en réalité ' viande saurée, poisson sauré ' ; en ancien français *sauret* s'employait substantivement dans le sens collectif de ' hareng saur ' et *saurion* signifiait ' viande saurée ' ; cf. l'afr. *sauree* ' salaison '. On retrouve le bas-lat. *saura* dans l'it. *sorra* ' salume fatto della pancia del pesce tonno ' ; le redoublement de *r* que présente *sorra* et *sorrecchiare* < **subauriculare* est dû probablement au raccourcissement de la voyelle.

Je laisse aux germanistes le soin de décider s'il faut voir des emprunts dans les mots anc. holl. *sore*, holl. *zoor* ; bas-all. *soor*, aha. (*ar*)*sôrên* ' emarcescere ', *unsaorêntlîh* ' inmarcessibilis '. Bien que Skeat se trompe en disant : « The F. *harenc saur*, explained by Cotgrave as a red herring, meant originally a *dried* herring », il est certain que le fr. *saurer* avait déjà pris le sens de ' faire sécher ', que rien n'empêche d'attribuer ce sens dérivé au gallo-rom. **saurare*, que même si **saurare* n'avait pas encore pris ce sens secondaire en gallo-roman, il aurait pu le prendre très naturellement en passant dans les langues germaniques, et que les formes gallo-romanes **saurare*, **sauro* rendraient parfaitement compte de toutes les formes germaniques.

LXIV. — Esp. *zurrar* ; port. *surrar* ; esp., port. *zorro, zorra* ; esp. *zurra, zorita*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. **surradare* (pour *surradĕre*) 'racler en dessous' > port. *surrar*, esp. *zurrar* 'corroyer les peaux' : Diez 500. *Zorro* 'renard' serait un dérivé post-verbal signifiant 'peau pelée', appliqué au renard parce qu'il perd son poil en été. Körting (9189) paraît approuver cette étymologie.

(2) Lat. *psōra* 'psore, gale' > *zorra* 'renard' d'où *zurrar* etc. : Rönsch, *Z.* I, 420.

(3) Basque *zurra, zuhurra* 'prudent' > *zorro* 'rusé' : Gerland, *Gröbers Grundrisz*, I, 567.

Etymologie proposée.

L'esp. *zurrar*, port. *surrar* est le même mot que le fr. *saurer* < *subaurare* (§ LXIII). L'*r* se redouble comme dans l'it. *sorra* et l'*s* devient *z* comme dans l'esp. *zahondar, zabullir, zurdo, zote*, etc. Il est probable que le groupe de voyelles inaccentuées *oau* du lat. vulg. **soaurare* (v. § LXIII) devient régulièrement *u* en hispano-portugais, mais faute d'exemples de *oau*, il m'est impossible de prouver ce développement.

Il n'y a rien de plus naturel que le passage d'idée entre 'donner une couleur saure (jaune brun)' et 'corroyer les peaux' ; cf. le fr. *tanner*. Les sens de 'châtier à coups de fouet, de bâton etc.' et de 'user la superficie de qqch, la rendre raboteuse' sont dérivés de celui de 'corroyer, préparer (le cuir) en le battant, en l'étirant, en le foulant' ; cf. l'angl. *curry* (< fr. *courroyer, corroyer*) 'étriller, rosser' et *tan* (< fr. *tanner*) dans l'expression très familière *to tan a man's hide* 'le rosser d'importance'. Du verbe *zurrar* l'espagnol a tiré *zurra* 'correction physique, longue séance de discussion, etc.'. On n'a qu'à rappeler l'afr. *sor* 'cheval alezan, roux' et l'angl. *sorrel, sorell* 'jeune daim' (Palsgrave) pour rendre compte du sens des substantifs espagnols *zorro* 'renard mâle' d'où 'homme rusé', *zorra* 'renard femelle' d'où 'prostituée', portugais *zorra* 'renard' et de l'adjectif portugais *zorro* 'rusé'. L'adjectif féminin espagnol *zorita* 'sauvage' en parlant de la colombe, du pigeon ramier et l'adjectif *zuro* 'ramier' se sont dits d'abord sans aucun doute par rapport à la couleur de l'oiseau ; cf. le

fr. *faucon saur*. L'adjectif portugais *zorro* a aussi le sens secondaire mais important de 'qui fait le niais pour se dispenser de travailler'. Ce sens, qui n'a aucun rapport avec celui de l'it. *soro* : 'niais' mais qui dérive exclusivement du sens de 'rusé', est surtout important parce qu'il rend compte des sens du port. *zorreiro*, esp. *zorrero* 'lambin, paresseux, lent ; qui demeure en arrière, qui a peine à suivre les autres' et, en parlant d'un navire, 'lent dans sa marche, peu docile au gouvernail' et du port. *zorra* 'éfourceau'. Avec *zorreiro* 'mauvais voilier' et *zorra* 'éfourceau' nous sommes loin du point de départ : 'couleur tirant sur celle de l'or', mais nous ne nous sommes pas égarés et nous avons pu observer une marche intéressante de l'esprit hispano-portugais.

LXV. — Fr. *saugrenu*.

Etymologie à rejeter.

Lat. vulg. **salgranūtum*, composé de *sal* 'sel' et **granūtum* 'grenu', dérivé de *granum* : *Dictionnaire général*.

Diez et Körting n'enregistrent pas *saugrenu*.

Etymologie proposée.

Le fr. *saugrenu*, dont Cotgrave nous fournit en 1611 le premier exemple (*saugreneux* est signalé au XVIe siècle), vient de l'afr. **saurgrenu*, pour *saur grenu* (v. *saur*, § LXIII). M. Meyer-Lübke (*Gram. des lang. rom.*, I, § 475 ; trad. fr.) fait remarquer que dans le français du Centre, dans l'Est et à Lyon *r* devant une consonne disparaît quand la syllabe suivante contient une *r* ; il cite entre autres exemples le nfr. *héberger* < afr. *herbergier*, puis au XVIe siècle et encore jusqu'au XVIIIe *mecredi*, *abre*, *mabre*, formes dans lesquelles les grammairiens ont plus tard rétabli l'*r*. Comme *saugrenu* paraît exister depuis le XVIe siècle seulement, il faut le ranger avec ces formes. Les grammairiens n'ont pu rétablir l'*r* dans *saugrenu* parce que ce mot ne rappelait plus *saur*. L'existence de l'expression *saur grenu* est assurée par cet exemple :

> Li chevaliers au bel escu
> Li envoie ce *sor grenu*.
>
> (*Fregus*, p. 185, Michel.)

Il n'y a au contraire pas trace de **salgrenu*, qui remonterait nécessairement à la période préhistorique.

On trouve dans le *Dictionnaire général* cette définition précise de *saugrenu* : ' dont l'étrangeté est choquante '. Cette idée a une origine des plus naturelles dans l'afr. *sor grenu* ' alezan pointillé ', auquel on peut comparer l'angl. *white elephant* ' éléphant blanc ' et au figuré ' chose qui a coûté beaucoup d'argent et qui ne sert à aucun but utile '. D'un autre côté, le prétendu composé **salgrenu*, auquel le *Dictionnaire général* attribue le sens propre de ' grenu par le sel, où le sel est en gros grains ' mériterait bien, s'il avait ce sens, d'être qualifié lui-même de *saugrenu* : il serait d'une étrangeté choquante. D'où est-ce qu'on tire cette idée de la grosseur des grains ? Le *Dictionnaire général* donne comme définitions du mot *grenu* : ' riche en grains ' et ' parsemé de *petits* grains '. Le composé **salgrenu* devrait par conséquent signifier soit ' riche en grains de sel ', soit ' parsemé de *petits* grains de sel '. On pourrait tirer de l'une ou de l'autre de ces idées le sens de ' piquant, spirituel ', mais non pas celui de ' saugrenu '.

LXVI. — Fr., pr., cat. *gris* (> ait. *griso*, esp., port. *gris*) ; it. *grigio* ; fr. *vert-de-gris* (> angl. *verdigris*).

Etymologie à rejeter.

Germ. *gris* ' gris ' : Diez 174, Meyer-Lübke 3873, Körting 4361, *Dictionnaire général*.

Pour rendre compte de l'it. *grigio*, on cite le bas lat. *griseus* (IXe siècle) qu'on fait venir du germ. *gris*. Mais d'où vient ce mot germanique ? Kluge cite le mha. *gris*, asax. *gris*, *grisil* (mots inconnus au *Heliand*), holl. *grijs*. Il ajoute que l'histoire primitive de ce mot reste inexpliquée et que *gris* manque dans tous les autres dialectes germaniques. Dans ces conditions il est permis de regarder le germ. *gris* comme un emprunt si l'on trouve pour le roman *gris* une étymologie latine parfaitement satisfaisante. Skeat ne rattache pas à *gris* l'angl. *grisly* ' hideux, horrible ' et l'ags. *grisan* ' frissonner, avoir horreur ' ; mais le logoud. *grisare* a précisément le sens de l'ags. *grisan* et l'obwald. *žgrižur* signifie ' horreur ' (v. Meyer-Lübke 3873) ; cf. le fr. *gris* ' qui est déplaisant comme quelque chose de sombre ' (Littré) : *En faire voir de grises* ' faire éprouver de grandes contrariétés '.

Etymologie proposée.

Le fr., pr., cat. *gris* et l'it. *grigio* sont les représentants phonétiques absolument réguliers du lat.-grec *chryseus* ' couleur d'or '. On admet

que l'ait. *griso* et l'esp., port. *gris* sont empruntés du fr., pr., cat. *gris* (v. Meyer-Lübke 3873). Cette étymologie est donc incontestable au point de vue phonétique.

Le bas-lat. *griseus* signifie non seulement ' gris ' mais aussi ' couleur d'or ' : « pr. *saurs* ' color aureus ' » (*Gram. prov.*, Guessard, 44), « *saura* ' grisea ' » (*ib.*, 61) ; v. Diez, 282, s. v. *sauro*. Comme le fait remarquer Diez, il est manifeste que *grisea* représente ici *chrysea*. Mais il est difficile de croire qu'à côté de ce mot héréditaire *griseus* ' couleur d'or ' on ait tiré d'un mot germanique une forme identique pour désigner une couleur différente. Si l'on répond à cela que le gris ne diffère pas assez de la couleur d'or pour exiger une forme distincte, on admet par là que le passage d'idée entre ' chryseus ' et ' gris ' est naturel. Le changement de sens s'explique, en effet, facilement : le sens propre de *chryseus*, mot emprunté du grec, ne serait pas familier au peuple et le mot faisait partie de noms de substances, de pierres précieuses et de plantes dont la couleur ne rappelle que vaguement celle de l'or : *chrysolithus*, it. *grisolito* ' pietra preziosa di un color verde oscuro, con un' ombra di giallo ' ; *chrysopastus*, it. *grisopazio* ' pietra preziosa di color verde-chiaro misto di un po' di gialliccio ' ; *chrysoprasus* ' variété d'agate d'un vert blanchâtre ' ; *chrysocolla* ' corps métallique d'un jaune pâle ' ; *chrysoberyllus*, it. *crisoberillo* ' specie di berillo di color pallido, con qualche leggiera tintura di giallo ' ; *chrysanthemon* ' plante dont les fleurs sont souvent blanches, roses, violettes, etc. '. Il est certain que l'adjectif latin *gilvus* ' jaune pâle ', par lequel Du Cange traduit le bas-lat. *grissus* ' gris ' et *griseus*, *greseus* ' gris ', décrit bien la couleur pâle de la plupart des substances et des pierres précieuses dont le nom est composé avec *chryso* ; il est également certain que le mot *gris* ne décrit pas mal cette couleur, surtout celle des pierres précieuses quand elles ne sont pas de la plus belle eau ; cf. le lat.-grec *leucochrysos* ' espèce de chrysolite ', *leucophaeus* ' gris '. *Gris* se dit encore aujourd'hui de certaines couleurs qui participent du jaune, du vert, du bleu et du rouge ; cf. *gris de lin* ' couleur qui participe du blanc et du rouge ' (Littré) ; *vin gris* ' vin très paillet ' (*paillet*, en parlant du vin rouge, ' peu chargé de couleur ' : Littré). Enfin, les couleurs indiquées par les mots composés avec *chryso* sont assez variables pour avoir donné à *gris* (< *chryso*, *chryseus*) le sens primitif de l'afr. *vair* (< *varium*) et cet adjectif signifie non seulement ' variable ', mais aussi ' brillant, de différentes couleurs, bigarré ' et plus souvent ' gris '. Du Cange nous cite une foule de manuscrits où *griseum* est expliqué par *varium* ou inversement.

On trouve dans le *Dictionnaire général* : « *Vert-de-gris*... altération de

vert-de-Grice, proprement ' vert de Grèce ', nom dont on ne connaît pas la raison d'être » ; puis, cet exemple : *Vert de Grice soit pulverisé.* (1314, *Chirurg. de Mondeville*, 839.) Skeat (s. v. *verdigris*), qui tombe d'accord, cite : *Verte grece, viride grecum, flos eris* (xve siècle) ; *Viride grecum, verdegrece* (*Anglo-Sax. and Old-Engl. Vocabs.*, T. Wright). Malgré tout cela, *vert-de-gris* n'a certainement rien à démêler avec la Grèce. Le fr. *vert-de-gris*, comme l'it. *verderame*, est (1) le nom vulgaire de l'oxyde de cuivre qui se forme à la surface des vases de ce métal, et (2) le nom de l'acétate bibasique de cuivre, dit dans le commerce *verdet* (*Dict. gén.*). Ce mot *verdet* avait autrefois aussi le sens (1) de *vert-de-gris* (v. Littré) ; cf. le pr. *verdet* ' un peu vert ' et ' vert-de-gris ' et l'esp., port. *verdete* ' vert-de-gris '. Comme l'acétate bibasique de cuivre est d'une nuance pâle qui varie du bleu au vert, il est évident qu'on a employé dans la période prélittéraire l'expression *verdet gris* pour désigner exclusivement le *verdet* du commerce. Le composé *verdetgris* devient régulièrement *verdegris*, prononcé exactement comme *vert-de-gris*. L'étymologie soi-disant populaire a essayé de mettre un peu de lumière dans cette forme obscure qui se rattachait toujours à *vert*. Après la chute de l'élément dental de *c*, elle a vu très naturellement dans *gris*, dont l'*s* se prononçait toujours, une corruption du substantif *Grice*, ce qui a permis aux savants qui ne savaient pas le terme latin propre d'écrire *viride grecum* ; on peut comparer la variante anglaise *verdigrease* où *gris* s'est assimilé à *grease* < fr. *graisse*. Il n'en est pas moins certain que la prononciation juste, c'est-à-dire sans *e* final, a toujours persisté parmi le peuple, car si la forme *vert-de-Grice* avait été d'un usage général au xive siècle, on aurait dit aujourd'hui *vert-de-grisse*. Il importe de remarquer que dans le plus ancien exemple qu'enregistre la littérature, ce mot prend la forme *verte grez* (xiiie siècle ; v. Littré) et que *grez* est ici une variante de *gris* ; cf. le bas-lat. *gressum*, *greseum*, pour *griseum* (Du Cange).

Il est curieux de comparer le nha. *Grünspan* ' vert-de-gris '. Kluge se contente de voir dans le mha. *spangrüen* un mot composé avec *span* ' espagnol ' et *grüen* ' vert ' ; *Grünspan* serait formé sur le bas-lat. *viride hispanum*. Mais *span* est ici sans doute le substantif *Span* ' copeau, raclure ' ; cf. *La raclure du verdet* (xvie siècle ; *Dict. gén.*). Aussi *viride hispanum* a-t-il une origine analogue à celle de *viride grecum*.

LXVII. — Fr. *sot* (> esp., port. *zote* ; angl. *sot*).

Etymologies à rejeter.

(1) Rabbinique *schoteh* ' stultus ' ou irl. *suthan* ' imbécile, fripon '. Diez (347) rapporte ces étymologies, qu'il doit à Cujas et à Pictet, et les déclare toutes les deux possibles. On serait mieux fondé à en nier la possibilité ; cf. Thurneysen, *Keltoromanisches*, p. 83.

(2) Lat. *ĭdĭōta* > esp., port. *zote*, fr. *sote* d'où *sot* ; lat. *ĭdĭōtĭcus* > it. *zotico* ' rudis, agrestis ' : Caix, *St.* 68. Körting (4700) et M. Meyer-Lübke (4255) approuvent cette dérivation de *zotico*, qui n'est pas d'origine populaire ; la phonétique, selon M. Meyer-Lübke (2454), empêche de tirer *zote* et *sot* de *idiota* (en effet, *idiota* aurait donné en français *oïeue*) ; mais Körting n'en partage pas moins l'avis de Caix.

(3) **tchott* ' bloc de bois, masse compacte ' d'origine inconnue > fr. *sot*, esp., port. *zote* ; roum. *ciot* ' nœud dans le bois ', *cioată* ' tronc d'arbre ', it. *ciotto*(*lo*) ' caillou ', *ciotto* ' boiteux ' etc. : Meyer-Lübke 2454.

Le rapprochement de *sot* et de *ciotto* n'est pas justifié, car *tch* ne devient jamais *s* en français.

(4) Germ. **sot-*, degré fléchi de **swet-* d'où l'all. *schwatzen* et le holl. *zwetsen* ' bavarder ' : Franck, *Etym. Woordenbœk der Nederlandsche Taal*. Skeat cite cette étymologie sans l'approuver formellement ; il est cependant disposé à croire à une origine germanique et ne voit pas dans l'angl. *sot* un emprunt fait au roman. Il déclare que *sot* est distinct non seulement de l'it. *zotico*, mais aussi de l'esp. *zote*.

Il est facile de proposer des étymologies de ce genre : si le degré normal du prétendu thème germanique ne présente pas la voyelle qu'il faut, on n'a qu'à passer au degré fléchi ou au degré réduit. Et une fois érigé en principe, le thème germanique prend comme une auréole qui le met ordinairement au-dessus de toute critique. Je vais prouver cependant que **sot* appartient à la catégorie de thèmes germaniques qui n'ont jamais existé. L'all. *schwatzen* ne date que du xve siècle (*swatzen, swetzen*) ; le holl. *zwetsen, swetsen*, ne se rencontre que dans la période moderne. Dans ces circonstances, il est curieux de remarquer avec quelle assurance Kluge, comme Franck, suppose à *schwātzen* (il ne mentionne pas la forme *schwatzen*) une origine indigène :

Schwätzen Ztw. aus mhd. *swetzen* 'schwätzen' zu mhd. *swaz* (*tz*) 'Geschwätz, Plauderei' : Intensivbildung zu einer germ. Wz. *swaþ* vgl. mhd. *swadern swatern* 'schwätzen, rauschen, klappern', wovon unser bloss nhd. *schwadronieren* eine romanisierende Ableitung. Beziehung zu lat. *suadere* muss abgelehnt werden. Ursprung dunkel.

Signalons, en passant, que le nha. *schwadronieren* 'courir le pays, hâbler', que Kluge tire du mha. *swadern* 'bavarder, bruire, clapoter', n'est qu'une adaptation du fr. *esquadronner* > *escadronner* 'faire les manœuvres et évolutions propres à la cavalerie', verbe dérivé de *esquadron* > *escadron* (< it. *squadrone* 'bataillon') ; si l'on en doute, on n'a qu'à consulter Grimm, qui tire *schwadronieren* de *Schwader* (< it. *squadra*) et qui donne la filiation des sens. Grimm se contente de voir dans *schwatzen* « une formation intensive, d'origine inconnue, probablement apparentée à *schwadern* » (holl. *zwaddern*), dont « la forme haut-allemande régulière serait *schwattern*. » Mais *schwadern*, comme *schwatzen*, est d'origine inconnue et ne remonte pas plus haut que la période moyenne. On admet que tous les sens de *schwadern* renferment l'idée de 'faire du bruit'. « Die ursprüngliche bedeutung des wortes, dit Grimm, scheint sich auf plätschernde bewegung von flüssigem, auf das schwanken, überschwanken von flüssigem, schwappen zu beziehen [1]. » Voilà, en moyen haut-allemand, le sens primitif de ce prétendu radical germanique d'où l'on veut tirer *sot* dès le VIIIe siècle, par l'intermédiaire, à ce qu'il paraît, de l'idée de 'bavarder'. Je crois que cela suffirait pour mettre en discrédit cette origine germanique. Mais je ne m'arrête pas là ; je tiens à démolir radicalement ce petit système étymologique, et pour cela, je vais prouver que le mha. *swatern* et *swatzen* sont des emprunts faits au français. Le groupe roman *squ* donne régulièrement en allemand *sw* > *schw*. *Swatern*, comme l'angl. *squat*, dérive de l'afr. *esquatir* 'écraser en aplatissant, appuyer fortement sur' ; *swatzen*, comme l'angl. *squash*, vient de l'afr. *esquachier* > *escacher*, dont le sens ne diffère pas essentiellement de celui de *esquatir*. On reconnaît facilement le sens primitif dans *schwadig*, *schwattig*, *schwättig* 'schwankend, dem druck nicht widerstehend vor feuchtigkeit, weichheit, wie sumpfboden, moorgrund, auch wol wie weichere fleischtheile des leibes'. Voici la succession d'idées qu'ont subie les verbes allemands : (1) 'écraser, surtout des fruits et autres objets pleins de suc, de jus, de sève' (l'angl. *squash* garde ce sens) > (2) 'produire le bruit qu'on fait en écrasant ces objets' (cf. *platzen*, *plätschern* et le

1. *Schwätzen*, *schwatzen*, conserve cette signification primitive dans plusieurs dialectes, et Grimm (s. v. *schwatzen*, ad fin.) est assez inconséquent pour y voir un mot à part.

fr. *éclater*) > (3) ' caqueter, babiller, bavarder '. Il importe d'ajouter que cette série de sens est surtout naturelle pour l'allemand qui présente si souvent des combinaisons de phonèmes telles que *tsch*, *schl*, *cht*.

Pour corroborer tout cela, je ferai remarquer ensuite que l'allemand, le hollandais et l'anglais ont emprunté non seulement les anciens composés français *esquatir* et *esquachier*, mais encore les verbes simples *quatir* et *quachier*. C'est de l'afr. *quatir* que dérivent le moy. angl. *quatten*, *quat*, synonyme de *squat* ; le mha., mba. *quatern*, *quattern*, *quettern*, *quetten*, *quaddern* ' écraser, coasser, faire entendre un bruit semblable au coassement, bouillonner, dire des niaiseries ' ; le holl. *kwettern* ' meurtrir ; bavarder, jaser ; gazouiller '. L'afr. *quachier* a donné le moy. angl. *quaschen* > *quash* ' écraser, annuler ' ; le mha., mba. *quatschen*, *quetschen*, *quetzen*, *queschen*, *quessen* ; nha. *quatschen* ' claquer, mettre en marmelade, bavarder, dire des absurdités ' ; *quetschen* ' estamper (une monnaie), appuyer fortement sur, meurtrir, blesser, tuer, écraser, *écacher* ' ; le holl. *kwetsen* ' écraser, blesser, meurtrir (des fruits, etc.) '.

Pour l'angl. *quat*, je ne fais que reproduire l'étymologie de Skeat et du *New English Dictionary*. Il n'en est pas de même pour l'angl. *quash*, que ces autorités dérivent de l'afr. *quasser*, nfr. *casser*. *Quash* vient cependant, sans aucun doute, de *quachier*, comme l'angl. *lash* de l'afr. *lachier* (v. Skeat, s. v. *lash* 1). On me citera l'angl. *cash* ' argent comptant ' que Skeat et le *New English Dictionary* tirent de l'afr. *casse*, et *to cashier*, qu'on fait venir du fr. *casser* par l'intermédiaire du holl. *casseren*. Skeat ne relève pas l'irrégularité de ces dérivations ; le *New English Dictionary* , au contraire, fait remarquer que « l'histoire phonétique du mot anglais (*cash*) n'est pas claire. » Pour montrer que *cash* a commencé par signifier ' caisse, cassette ', Skeat nous cite cette phrase : *So as this bank is properly a general cash, where every man lodges his money.* (Sir W. Temple, *On the United Provinces*, c. 2, R.) Je n'ai qu'à ajouter deux exemples pour prouver que *cash* vient du fr. *cache* ' endroit propre à cacher ', comme le moy. angl. *cashet* du fr. *cachet*. Les voici : *En la maison de Molan, thresorier de l'espargne, y avoit quelques caches d'argent.* (Pasquier, *Lett.*, XIII, 9.) *J'allais cherchant quelques caches où je fourrais quelques louis en dépôt.* (Rousseau, *Conf.* v.) Il est manifeste que dans la phrase de sir W. Temple *cash* ne signifie pas ' caisse, cassette ' mais bien ' cache '. Mais, comme on serrait, *cachait*, son argent dans une *casse*, il y a eu plus tard confusion entre *cash* et *casse*, et *cash* a fini par remplacer *casse*. L'ancien verbe *to cash*, synonyme de *to cashier*, dérive de l'afr. *escachier* ; cf. *They see the very ground of all their hope cashierde and quasht.* (1596, dans *N. E. D.*) *To cash*, qui est ainsi un doublet de

to quash, et qui, comme son congénère espagnol *cachar* [1], est synonyme du moy. angl. *to casse* (< fr. *casser*), finit par se substituer à ce dernier.

Il en est de même pour les formes plus anciennes *quasse* (< afr. *quasser*) et *quasche*, *quash* (< afr. *quachier*). M. Craigie, qui a fait cette partie du *New English Dictionary* et qui confond les deux verbes, en tirant le dernier irrégulièrement de *quasser*, hésite inévitablement sur l'origine de certains sens que la vraie étymologie de *quash* met en pleine lumière. Il est manifeste que les sens ' to squash, to squeeze, to crush, to dash or crush on or against something, to splash, to make a splashing noise ' appartiennent en propre à *quash* ; cf. le moy. all. *swadern*, *swattern*, qui signifie surtout ' to splash, to make a splashing noise ' ; puis les verbes allemands modernes *quatschen*, *quetzen*, qui réunissent tous les sens en question ; et *quitzen*, qui répond par la forme à l'afr. *esquichier*, pr. *esquichá* et qui signifie ' to dash against something '. Enfin, Skeat admet que *squash* est « regardé généralement, sans doute, comme une forme intensive de *quash* ; le préfixe *s-* répondant à l'afr. *es-* lat. *ex-*. » Ce sentiment général est certainement conforme à la vraie étymologie de *quash*.

Passons aux mots allemands. Kluge néglige *quatschen* ; il groupe ensemble *quetschen*, *quetzen*, *quattern* et *quettern*, sans en donner l'étymologie ; et il enregistre avec un point d'interrogation le holl. *kwetsen* comme un emprunt fait au haut-allemand. Grimm voit dans *quatsch*

1. Par malheur, Körting et M. Meyer-Lübke ne sont pas d'accord sur l'origine de l'esp. *cachar* ' briser '. Körting (2272) tire de **coacticare*, le pr. *cachar*, *quichar* (npr. *esquichá*), le fr. *cacher*, *écacher*, et l'esp. *acacharse*, *agacharse* ; mais il suppose pour l'esp. *cachar* le primitif **quaticare*. Il est cependant manifeste que la phonétique n'empêche pas de voir dans *acachar* un composé de *cachar*. — M. Meyer-Lübke (2001, 1445) voit dans l'esp. *cachar* un dérivé du substantif *cacho*, auquel il donne le sens primitif de ' tesson ' et qu'il tire, avec le port. *caco* ' tesson ', de *caccabus* ' casserole '. Cette dérivation n'est pas satisfaisante pour la forme. M. Meyer-Lübke se trouve forcé, par le sens, de voir dans *acacharse*, *agacharse* un dérivé de l'adjectif *cacho*, *gacho* ' baissé, pressé en bas, pressuré ', qu'il tire de *coactus* ; mais il avoue que cette dérivation est irrégulière pour la forme. Il se trouve également obligé de tirer le pr. *cachar*, *quichar*, comme le fr. *cacher*, de **coacticare* ; mais il ajoute que cette étymologie est douteuse à cause des formes provençales. La vraie étymologie du pr. *cachar* et de l'esp. *cachar* saute aux yeux : ces mots sont empruntés du gallo-roman. Le substantif est post-verbal : esp. *cacho* ' morceau de fruit pour une bouchée ; petit garçon ; espèce de barbeau ' ; port. *cacho* ' grappe, assemblage de choses en forme de grappe, gros cou de taureau '. L'idée primitive d'où sont sortis les sens du substantif portugais et les sens secondaires du substantif espagnol est celle d'une masse compacte, idée qui dérive très naturellement de **coacticare* ; cf. l'all. *quatte* ' gros ventre ', *quattel* ' petit enfant gros et gras ' ; l'angl. *squat* ' trapu '. L'esp. *gachas* ' tout mets à cuiller peu consistant, clair ' set synonyme de l'all. *Schwaderlappete* ' flüssiges, doch schales Gericht ', *Schwaderlapp*, *Geschwader* ' sehr verdünntes geistiges Getränk '.

une « onomatopée comme *knatsch*, *matsch*, *patsch* [1]. » Il est moins sûr de l'origine de *quatern*, *quattern* ' coasser, dire des niaiseries ', qui, selon lui, est, « à ce qu'il paraît, une formation fréquentative dérivée du prétérit du verbe *queden* (' dire ') » ; il renvoie cependant à *quatschen* qui a les mêmes sens. Il distingue *quattern* ' quassare voc. 1482 ' qui, dans le patois de Smalcalde, équivaut à *quaddern* ' bouillonner ' ; mais en bas-allemand et dans le patois de Leipsic, *quaddern* signifie également ' quatschen '. *Quettern* serait un « fréquentatif bas-allemand de *quetten* ' quetschen ' (cf. *quattern*). » Enfin, pour *quetschen*, Grimm partage l'avis de Schade, qui tire ce mot du lat. *quatere* par l'intermédiaire des formes hypothétiques **quetsôn* < **quetisôn* < **quatisôn* ; il cite entre parenthèses l'étymologie de Frisch : lat. *quassare*.

Pour établir les étymologies *quattern*, *quettern* < afr. *quatir* et *quatschen*, *quetschen* < afr. *quachier*, je me contente de faire les remarques suivantes : (1) L'hésitation entre *a* et *e* indique une voyelle primitive, telle que l'*a* français, intermédiaire entre l'*a* et l'*e* allemands : les formes allemandes reproduisent aussi exactement que possible *quatir* et *quachier*. (2) *Quetschen* est le terme allemand propre pour traduire les verbes romans qui conservent le sens primitif de **coacticare* ; aussi Körting rend-il par *quetschen* le lad. *squicciar*, le pr. *esquichá* et le fr. *écacher*. (3) Tous les verbes allemands et hollandais dont il s'agit sont synonymes de *quatschen*. (4) *Quatschen* et *quatscheln* réunissent le sens primitif du mha. *swatern*, *swaddern* et le sens moderne de *schwatzen* ; Grimm rend *quatscheln* par *schwätzen* et *quatschen* par *schwatzen*. (5) Le holl. *kwettern* réunit le sens de ' meurtrir ' et celui de ' bavarder '. (6) Le parallélisme des groupes représentés d'un côté par *quatern* et *quatschen*, *quetzen*, et de l'autre par *swatern* et *schwatzen*, *schwätzen*, ne peut s'expliquer que par les composés synonymes *esquatir* et *esquachier*. Il serait facile de multiplier et de préciser les preuves, mais je crois avoir assez dit pour mettre hors de doute que le fr. *sot* ne tire pas son origine de ce prétendu thème germanique **swet*, **swaþ*.

Etymologie proposée.

Théodoulfe, évêque d'Orléans, fait vers l'an 800, dans ses poésies et dans une lettre adressée à Charlemagne, des jeux de mots avec *Scottus* et *sottus* (v. Du Cange). Cela nous autorise à croire que *sot* était bien établi en France avant le IXe siècle. En effet, il remonte bien plus haut, car il est composé de *sub* et *habitus*, participe adjectif de *habere*. Le pas-

1. Il est certain que *matsch*, angl. *mash*, et *patsch*, angl. *patch*, dérivent de l'afr. *maschier* > *machier* et *pachier*.

sage de *subhabĭtu* à *sot* s'explique comme celui de *subaurare* à *sorer* (v. § LXIII). Comme je l'ai déjà fait remarquer au § LVIII, l'afr. *malot*, non pas le fr. *malade*, est le représentant phonétique régulier du lat. vulg. *malehabitu*.

Le substantif *habitus* s'employait absolument en latin classique pour désigner un état parfait de corps ou d'esprit : *habitum appellamus animi aut corporis constantem et absolutam aliqua in re perfectionem*. (Cic., *Inv.*, I, 25, 36.) De même, comme participe, *habitus* signifiait ' bien conditionné, bien développé ' ; cf. le fr. *conditionné* ' ayant toutes les qualités requises ' (Littré). Aussi **subhabitus* prend-il naturellement le sens de ' qui est dans un état inférieur, imparfait ; qui n'a pas pris son développement complet ' ; cf. l'afr. *souzaagié* ' mineur '. C'est là précisément l'idée, employée au moral, qu'exprime le fr. *sot* ' qui manque de jugement ' : le *sot* est celui qui a l'esprit insuffisamment développé. Voilà pourquoi on ne peut pas dire à un homme sans l'outrager : « Vous êtes un *sot* », et pourquoi *sot* diffère ainsi radicalement de *fou*, substantif verbal de l'afr. *foler* < *fabulare* (§ XII). Rien n'empêche de voir dans le pic. *mains sottes* ' engourdies par le froid ' une expression d'origine ancienne, car *sot* a dû se dire primitivement tant au physique qu'au moral.

Il est certain que Skeat se trompe en disant que l'esp. *zote* ' sot ' n'est pas le même mot que l'angl. *sot* et que ce dernier n'est pas emprunté du roman. Ces deux mots, de même que le holl. *zot* et le mha. *sote*, ont leur origine dans le gallo-rom. *sot*. Pour la forme de l'esp., port. *zote*, il faut comparer l'esp., port. *mote* < fr. *mot* (§ XV) et *zorra* < **subaura* (§ LXIV).

LXVIII. — Fr. *mauvais* ; pr. *malvatz* (> it. *malvagio*) ; esp. *malvado*, aesp. *malvar* ; afr. *mais*.

Etymologies à rejeter.

(1) Goth. **balvavêsis* ou germ. **balvâsi* (goth. *balvavêsei* ' méchanceté ') : Diez 201.

Inadmissible pour la forme.

(2) Lat. vulg. **male-vatius* ' mal tourné en dedans ' : Gröber, *ALL.* III, 513.

Inadmissible pour la composition (v. Körting 5838) et pour le sens (v. *Z.* XIX, 458).

(3) Lat. vulg. **malvatius*, de **malvatus*, pour *male levatus* 'mal élevé' : Bugge, *R.* IV, 362.

Invraisemblable à tous les points de vue.

(4) Lat. vulg. **malvax*, de *malva* 'mauve', proprement 'plante molle' : Hofmann, *ALL.* I, 591.

(5) Lat. *malevolus* > **male-volus* > **malvulus* > **malvus* > **malvax* : Cohn, *Z.* XIX, 458.

Cette enfilade étourdissante de l'auteur des *Suffixwandlungen* emporte *mauvais* loin du domaine de la science phonétique.

(6) Lat. vulg. **malifatius* 'malheureux', de *malum fatum* : Schuchardt, *Z.* XIV, 181 ; Körting 5838 ; Meyer-Lübke (**malefatius*) 5260.

M. Schuchardt cite à l'appui de cette étymologie le nom propre *Bonifatius*, qu'il fait dériver de *bonum fatum*, malgré l'ancienneté de la forme *Bonifacius* qui domine à travers tout le moyen âge. On trouve dans Du Cange : « *Bonifacies*, Εὐπρόσωπος, in Gloss. Gr. Lat. Occitanis, *Bounifaci*, est *un bon enfant*, *un benet*, ut auctor est Petrus Goudelinus. » La forme du mot *Bonifacies* fait penser qu'il est composé non pas avec *facies* 'visage', mais bien avec *faciens*, lat. vulg. **facens*, dont l'*n* ne se prononçait pas. *Boni* se retrouve dans *bonifier* où il rappelle *mali* dans le lat. class. *malificus* à côté de *maleficus*. **Bonifac(i)ens* 'qui fait du bien' serait devenu très naturellement en italien *Bonifacio* : cf. l'it. *malvagio* (plus bas). L'étymologie populaire aurait vu non moins naturellement dans ce nom un dérivé de *facies* 'visage' ; le passage d'idée entre 'qui fait du bien' et 'qui a l'air bon' (εὐπρόσωπος) est très facile. Mais qu'il représente **bonifaciens* ou qu'il soit composé avec *facies*, ce primitif *Bonifacies* rend bien mieux compte de *Bonifacius*, *Bonifacio*, *Boniface* que *bonum fatum*. M. Schuchardt avoue lui-même que la forme **bonifatius* n'est pas tout à fait claire à côté du « *bonifatus* εὔμοιρος » des anciens glossaires.

Il cite ensuite cette inscription : *Urbice orfane et malifatie q. vix. ann. XXIII in pace*, et traduit : « der verwaisten und unglückseligen (etwa = span. *malograda*) Urbica », c'est-à-dire 'à Urbica orpheline et malheureuse (infortunée)'. Fabretti, qui rend *malifatia* par « quasi morti per maleficium adacta », voit évidemment dans ce mot le participe passé du lat. vulg. *malefacere* 'maltraiter' ; cf. l'afr. *maleficier* 'maltraiter'. Il faut donner raison à Fabretti. En ajoutant *malifatie* à *orfane*, l'auteur de cette inscription chrétienne a certainement songé aux nombreux passages de l'Ecriture sainte où il est interdit, expressément ou par implication, de faire du mal à l'orphelin. Exemples : « Vous n'affligerez aucune veuve ni

aucun orphelin. » (*Exode* XXII, 22 ; version d'Ostervald.) « Tu ne pervertiras point le droit d'un étranger, ni d'un orphelin. » (*Deut.* XXIV, 17.) « N'entre point dans les champs des orphelins. » (*Prov.* XXIII, 10.) « Ils ne font point droit à l'orphelin, et la cause de la veuve ne vient point devant eux. » (*Esaïe* I, 23.) « Ne faites point de tort à l'étranger, ni à l'orphelin, ni à la veuve. » (*Jér.* VII, 6.) « Ils ne font justice à personne, pas même à l'orphelin. » (*Jér.* V, 28.) « On a opprimé l'orphelin et la veuve. » (*Ezech.* XXII, 7.) Je n'ai pas besoin de citer tous les passages pour montrer que l'expression *malifatie*, parfaitement banale tant qu'on y voit un dérivé de *malum fatum* signifiant ' malheureuse, infortunée ', est au contraire admirablement à sa place si elle représente le lat. vulg. *mālifactæ* ' maltraitée '. La graphie *malifatie* a un parallèle dans le glossaire : « *Malfatio*, lipotomia, defectus, sincopis. » (Du Cange, s. v. *malfactio*.) Ainsi les formes *Bonifatius* et *malifatie* sur lesquelles M. Schuchardt base son étymologie ne l'appuient en aucune façon. Et au point de vue du sens, comme à celui de la forme, **malifatius* ne convient pas assez pour se soutenir tout seul. Le *Dictionnaire général* le rejette avec toutes les autres étymologies proposées.

(7) Lat. *mĭser* ' misérable ' > *mesre* > afr. *mais* ' mauvais ' : Diez 632.

Inadmissible pour la forme.

(8) Lat. *magis* > *mais* (all. ' aber ') d'où *maisement* ' aberig, in Aberlage, d. i. in Miszlage, Uebellage befindlich ' d'où *mais* ' mauvais ' : Körting 6216.

En jouant à cache-cache, les mots ne subissent pas des métamorphoses magiques.

Etymologie proposée.

Le fr. *mauvais*, afr. *malvais*, vient du lat. vulg. **malefacens*. On sait que *faciens*, *facientem*, *faciendum* sont devenus en latin vulgaire **facens*, **facentem*, **facendum* et la forme *facendo* qu'on lit dans une inscription de l'an 31 après J.-C. (v. Schuchardt, *Vok. des Vulg. Lat.*, II, 445) établit l'ancienneté de **malefacens*. On admettra que la syllabe radicale de cette forme porte régulièrement l'accent en latin vulgaire. J'ai montré au § XXI que *ace* devient régulièrement *ais* en français. En latin vulgaire comme dans la langue classique, *n* tombe devant *s* ; mais même si *n* s'était fait sentir dans **facens* par analogie avec **facentem*, *-acens* aurait toujours donné *-ais*. Que faut-il dire de l'*f* ? A la série **malifatius* > **malevais* > *malvais*, qu'avait supposée M. Schuchardt, Gas-

ton Paris oppose *calefacere*, it. *calfare*, pr. *calfar*, fr. *chauffer* ; M. Schuchardt répond (*Z.* XX, 536) que *calfacere* est enregistré de bonne heure et que le fr. *écrouelles* ne peut venir de *scrofellæ* que par l'intermédiaire de **scrovellæ*. La forme italienne *caleffare* montre que M. Schuchardt n'a pas répondu à l'objection de Gaston Paris ; puis les lois que j'ai formulées aux §§ XXIV et XXXVIII nous autorisent, nous obligent peut-être, à croire que *scrofellas* est devenu *écrouelles* en passant par la forme **escrohellas*. M. Schuchardt n'a pu citer un seul mot français qui présente le changement de *f* intervocalique en *v*. Il est vrai que M. Thomas (*Mél.* 31, 104) veut que les anciens mots français *benevis* et *maleviz* aient leur origine dans *beneficium* et *maleficium*. Mais *benevis* serait composé bien plus régulièrement avec *visus*, participe de *videre* ; cf. *benevisus* 'acceptus, gratus' (Du Cange). Le verbe *abeneviser* signifie proprement 'gratifier, approuver, accorder, concéder' ; cf. le bas lat. *abenevisatio* 'concessio in emphyteusim sub censu et servitio'. Il n'y a trace de *maleviz* 'méchanceté' qu'au vers 438 du *Pèlerinage de Charlemagne* :

Sages fud e membrez (e) plains de *maleviz*.

Ici il faut lire *mal avis* ; dans l'ancienne langue *avis* signifie entre autres choses 'raison, sagesse, habileté' (v. Godefroy). L'idée d'*habileté* mal employée convient beaucoup mieux que celle de 'méchanceté' à côté des termes *sages* et *membrez* 'prudent'. Mais même si *benevis*, *malevis* venaient de *beneficium*, *maleficium*, ils seraient des formes d'origine savante et par conséquent n'appuieraient pas la forme populaire **malevais* que suppose M. Schuchardt.

Revenons à **malefacens*. Comme on admettra **malfais* à côté de *malfaisant* < **malefacentem*, je n'ai qu'à établir le changement de **malfais* en *malvais*. Ce changement se fait conformément à une loi qu'on n'a pas encore observée et que je formulerais ainsi : f *devient* v *en latin vulgaire quand elle est précédée immédiatement par une sonnante.* Dans cette position *f* est initiale et par conséquent se maintient à peu près toujours intacte par l'analogie de la forme simple. C'est, par exemple, l'existence du verbe simple pr. *far*, it. *fare* qui empêche les composés *calfar*, *calfare* de devenir *calvar*, *calvare* ; le fr. *chauffer* est un mot emprunté au provençal. Toutes les exceptions s'expliquent comme *calfar*. Ce qui prouve l'existence de la loi, c'est surtout le fait que *f* devient *v* précisément dans les deux ou trois mots dont la partie commençant par *f* n'a pas une existence séparée. On admet, je crois, universellement que l'ait. (lomb.) *malveghera* 'sorcière' est dérivé de *maleficus* 'sorcier' (v. Meyer-Lübke 5263, Körting 5832). Comme on trouve

dans des statuts médiévaux les expressions *malefici et malvegatores*, *malefici vel diabolici incantatores seu malvegatores* (v. Du Cange), on peut croire que ce mot n'appartient pas exclusivement à la Lombardie et qu'il était au contraire assez répandu. La forme *malveghera* s'est établie à côté de *malfare* parce que *ficus* n'existait pas à part et ne se faisait plus sentir comme un dérivé de *facere*. Il y a ensuite le pr., esp. *malvado* ' méchant ' et l'aesp. *malvar* ' rendre méchant '. On voit dans l'esp. *malvado* un emprunt fait au provençal, dans l'aesp. *malvar* un dérivé de *malvado* ; le pr. *malvado* serait dérivé de *malvat*, formé sur *malvatz* (v. Körting 5838). Si le passage de *malvatz* à *malvado* est douteux, celui de *malvado* à *malvar* est de toute invraisemblance. Voici comment je conçois l'histoire de ces mots : le latin vulgaire du domaine espagnol a emprunté du latin vulgaire du domaine provençal et italien le verbe *malfare* qui, ne subissant plus dans ce nouveau domaine l'analogie du verbe simple, est devenu régulièrement *malvar* ; puis, le provençal a emprunté l'esp. *malvado* qui est le participe régulier de *malvar*. Mais quand même il n'en serait pas ainsi, il est manifeste que si *maleficus* a donné *malveghera*, **malefacens* a pu devenir *malvais*. C'est le mot *faisant* qui a empêché l'*f* de *malfaisant* de passer à *v* ; *malfais* devient au contraire *malvais* parce que *fais* < **facens* a été perdu de bonne heure. Il est plus que probable que **malfais* s'est classé dans la pensée populaire avec les adjectifs en *-ais*, tels que *niais* et *punais*, qui, à en juger par la fréquence de la terminaison *-ax*, *-acem* en latin, étaient sans doute plus nombreux à l'époque dont il s'agit. L'analogie de ces formes aurait accéléré l'obscurcissement des rapports de **malfais* avec *malfaire*, *malfaisant* etc., qui a permis à **malfais* de se développer librement. L'ancien substantif *malvaistié*, pr. *malvastat*, *malvestat* (> it. *malvagitade*) représente régulièrement **malefacitatem*, et ici encore la partie commençant par *f* ne jouit pas d'une existence individuelle.

Le changement de *v* en *f* dans *vicem* > *fois* qui est dû à l'influence d'une sourde précédente (*totes feiz altres feiz*, *dous feiz*, *treis feiz*, etc., v. § XXI) tend à confirmer la loi en question, car il prouve qu'à l'époque dont il s'agit l'assimilation était normalement progressive, c'est-à-dire que c'est la seconde consonne qui subissait l'influence de la première comme dans l'anglais moderne. On peut comparer la consonne finale des mots anglais *lags*, *lacked*, qui se prononcent *lagz*, *lackt* ; puis le *t* de *malehabitum* dans la série **malavte* > **malavde* > *malade* (§ LVIII). N'oublions pas non plus que *f* et *v* sont à l'origine bilabiaux, faiblement articulés et partant plus sujets à l'influence des phonèmes avoisinants que toutes les autres consonnes. En français moderne, l'assimilation est régressive ; c'est ordinairement la seconde

de deux consonnes consécutives qui influence la première : *chauve-souris, le second, chemin de fer* se prononcent presque toujours *chauf-souris, le zgond, chemin t fer*. Il est probable que là où l'analogie la maintient intacte en dépit de la loi que j'ai formulée plus haut, l'*f* a toujours tendu à assourdir la sonnante dont elle est précédée ; on sait que *n* ne se faisait pas sentir devant *f* en latin.

Mauvais est surtout intéressant comme représentant soit le genre neutre, soit le nominatif masculin et féminin. Cet honneur reviendrait exclusivement à *mauvais* que l'on ne serait pas pour cela en droit de douter de cette étymologie. *Mauvais* n'a-t-il pas d'aussi bons titres à l'ancienneté que n'importe quel autre adjectif ? Mais il est à peu près certain que l'afr. *irais* 'qui est en colère' vient du nominatif lat. vulg. *īrascens*, car l'infinitif *iraistre* 'être en colère' vient incontestablement de **irascere* (cf. le fr. *naître* < afr. *naistre* < **nascere*) et l'ancien substantif *iraissance* représente non moins régulièrement le lat. class. *irascentia*.

M. Horning (*Z.* XXVIII, 197) a bien établi l'identité des anciennes séries synonymes *mauvais, mauvaisement, mauvaistié* et *mais, maisement, maiseté*. Mais il a si peu réussi à se convaincre lui-même que *mauvais* passe à **mawais* etc. qu'il termine ainsi son article : « Immerhin bleibt ein Zweifel, ob der Schwund, resp. die Umwandlung des *v* und die Zusammenziehung beider Silben unseres Wortes sich überall auf 'lautgesetzlichem' Wege vollzogen habe, und ob nicht da oder dort die Häufigkeit des Gebrauches eine Abschleifung des Wortes zur Folge hatte, durch welche neben *mauvais* eine Kurzform *mais* entstanden wäre. » M. Meyer-Lübke (5260) se contente de faire remarquer qu'il est difficile de faire sortir l'afr. *mais* de *mauvais*. Nous allons voir, au contraire, que *mais* corrobore non seulement la loi que je viens de formuler, mais aussi celle qui est formulée au § XXXVIII. Voici ce qui a été, sans aucun doute, la succession des formes : *malfais* > *mafais* > *mahais* > *maais* > *mais*. Dans les contrées auxquelles appartient la forme réduite, le rapport de **malfais* avec *malfaire* s'est fait sentir un peu plus longtemps qu'ailleurs. Mais l'*f* ne persiste qu'aux dépens de l'*l* qui se dévocalise d'abord, puis tombe entièrement. La chute de *l* devant *f* dans **malfais* est due à la même cause que l'amuïssement de *n* devant *f* dans le lat. class. *infans*. Si les grammairiens latins ne nous disent pas que *l* ne se fait pas sentir devant *f*, c'est que *l* ne se trouve jamais dans cette position en latin classique. Mais je puis corroborer **mafais* en citant les anciennes formes italiennes *mafatto, mafattore*. Le passage de **mafais* à **mahais*, puis à *maais* se fait conformément à la loi formulée au § XXXVIII ; cf. l'afr. *afaitier* > *ahaitier* > *aaitier*

(§ XLV). Ces formes *mahais* et *maais* ne sont pas non plus entièrement hypothétiques, car Montesson (*Vocab. du Haut-Maine*) cite *mahâsement*, *mohais*, *mohas*, etc., puis *moais*, *moas*, etc. (*a* devient *o* en passant par *e* féminin), et Godefroy enregistre *maais* et les trissyllabes *maesté* et *maeses* qui représentent *maaisté* et *maaises*. Ainsi *mais* sort de **malfais* en suivant une voie phonétique absolument régulière. Ne met-il pas en même temps le sceau à l'étymologie de *mauvais* ?

Vouloir prouver que **malefacens* convient pour le sens, ce serait porter de l'eau à la rivière. On peut remarquer cependant que *mauvais* ne diffère de son synonyme *malfaisant* que parce qu'il n'exprime plus nécessairement l'idée d'action qui appartient au participe présent, et que *mauvais* possède parfois, surtout en ancien français, bien nettement le sens de 'malfaisant'. Rappelons l'ancienne expression *malvais morceau* 'poison', dont on trouvera un exemple dans Godefroy, et ensuite ces vers :

Seignor, ma dame est desheitiee,
Si viaut que tuit vos an voisiez,
Que trop parlez et trop noisiez,
Et la noise li est *mauvaise*.

(*Clig.*, 5479.)

LXIX. — It. *trafficare* (> esp., port. *traficar* ; fr. *trafiquer* > angl. *traffic*) ; cat., esp. *trafagar* ; port. *trafegar*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **transvĭcare*, formé sur *vicem* 'changement' : Diez 324, 493.

Diez avoue que cette étymologie est douteuse ; Körting la trouve invraisemblable au plus haut degré.

(2) Lat. vulg. **transficare*, pour **transfacere* : Körting 9694.

Ce n'est qu'en désespoir de cause que Körting est tenté de penser à cette étymologie ; elle est, en effet, de toute invraisemblance. Le *Dictionnaire général* tire *trafic* de l'it. *traffico* sans rien dire sur l'origine de ce dernier.

Etymologie proposée.

L'it. *trafficare*, le cat., esp. *trafagar* et le port. *trafegar*, *trasfegar* viennent du lat. vulg. **transvăcare*, composé du lat. class. *văcare* et accentué d'après le modèle des mots *transvŏlare*, *transvŏrare*, *transvădare*

du latin littéraire. On sait qu'en latin classique *s* ne se faisait pas sentir devant une fricative ; on prononçait, par exemple, et on écrivait souvent *travolare*. En latin vulgaire, au contraire, l'analogie fait sentir ordinairement partout l'*s* de *trans* > *tras*. Bien qu'on ne l'ait pas encore remarqué, il est tout à fait certain que l'*s* sourde ne se faisait sentir en latin vulgaire dans le groupe *sv* qu'aux dépens du *v* qui s'assourdissait régulièrement en *f* ; le passage de **trasvăcare* à **trasfăcare* est parallèle à celui de *tres vices* etc. à *treis feiz* etc. (v. § XXI). Dans le français moderne, l'assimilation est ordinairement régressive, c'est-à-dire que c'est la seconde de deux consonnes consécutives qui influence la première ; on peut néanmoins observer dans la prononciation française d'aujourd'hui un phénomème parallèle au changement de *sv* en *sf* dans **trasvacare* > **trasfacare* : la loi générale veut que *le cheval* se prononce *le j'val*, tandis qu'on dit, au contraire, *le ch'val*, avec *v* assourdi, et même parfois dans un débit peu soigné *le ch'fal*. Dans **trasfacare*, *s* aurait fini par tomber même si l'on avait toujours reconnu *trans* dans *tras*, mais il est plus que probable que le sentiment de la composition s'est perdu avec l'établissement de la forme **trasfacare*, qui ne rappelle plus *vacare* et que, l'analogie cessant d'opérer en sa faveur, l'*s* tombe plus tôt dans ce mot que dans la plupart des composés avec *tras*. Un reste précieux de la forme primitive survit cependant dans le port. *trasfegar*, variante de *trafegar*. En italien, **trasfacare* devient régulièrement **traffacare*. Du moment où cette forme s'établit, *traf* prend inévitablement le caractère d'un radical et *-acare*, dont le premier *a* reste toujours atone, celui d'une terminaison. Dans ces conditions il aurait fallu un miracle pour empêcher **traffacare* de subir en italien l'analogie des nombreux verbes en *-icare* (*masticare*, *bulicare*, *scorticare*, *fumicare*, *nevicare*, *rosicare* et tant d'autres) et de devenir enfin *trafficare*. On admet que le fr. *trafiquer* et l'esp., port. *traficar* sont des emprunts faits à l'italien. En hispano-portugais, où les représentants de *-icare* (esp., port. *amargar*, *cargar*, etc.) ne peuvent exercer aucune influence analogique, **trafacare* devient régulièrement *trafagar*, *trafegar*.

Cette étymologie n'est pas moins satisfaisante pour le sens. On part du sens de *vacare* dans l'expression *vacare alicui rei* 'avoir le loisir de s'occuper à qqch'. Les verbes fr. *vaquer*, it. *vacare*, esp., port. *vacar*, empruntés de *vacare*, indiquent l'étape prochaine ; ils signifient 's'appliquer, s'adonner, s'occuper à (un travail)', ce qui, soit dit en passant, est à peu près le contraire du sens propre de *vacare* : 'être sans occupation, avoir du loisir'. Il faut comparer le lat. class. *otiari* 'avoir du loisir' qui ne passe à *negotiari* 'trafiquer' qu'à l'aide de la particule

négative. Le passage d'idée entre 'vaquer à' et 'trafiquer' trouve son explication dans la phrase latine *negotio vacare* (cf. *clientium negotiis vacare*, Tac., *Ann.*, 16, 22) et dans l'histoire du lat. class. *negotiari*. Il faut se bien garder de croire que le composé **transvacare* a marqué le transfert qui a lieu entre le vendeur et l'acheteur. Ce verbe est parallèle, non pas aux composés *transvendere*, *transmittere*, mais bien au lat. class. *transigere* 'mener à bonne fin, accomplir, exécuter, faire ou traiter (une affaire, des affaires), etc.', c'est-à-dire que *trans* marque dans **transvacare* l'idée d'accomplissement, de complètement, d'achèvement ; cf. l'angl. *transact* 'faire, traiter, être en (affaire ou affaires)'. Cette étymologie trouve un appui dans le sens de 'maneggiare, aver cura' que prend *trafficare* dans cet exemple : *Nientedimeno per cagione di trafficare della pecunia, perchè era dispensatore del Signore, cadde sì laidamente, che per pecunia tradì Cristo.* (D. Cavalca, *Tratto de' Frutti della lingua,* dans le *Diz. Minerva.*) *Trafficare* n'a aucun rapport immédiat avec le bas lat. *devacuare* 'revendre'.

LXX. — Esp. *trasegar*, port. *trasfegar*, cat. *trafagar*, afr. *trager*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **transvĭcare*, formé sur *vĭcem* 'changement' : Diez 493.

Ce primitif ne rend pas compte du cat. *trafagar*. Diez et tous les autres étymologistes paraissent avoir négligé l'afr. *trager*.

(2) Lat. vulg. **transĭcare* (de *trans*) > esp. *trasegar* : Parodi, *R.* XVII, 73.

Ce primitif ne rend pas compte du port. *trasfegar* ni du cat. *trafagar*. Cf. Meyer-Lübke, 8852.

(3) Lat. vulg. **trans-sĕcare* > esp. *trasegar* : Körting 9694.

Cette étymologie ne convient pas pour le sens et ne rend pas compte des formes avec *f*.

Etymologie proposée.

L'esp. *trasegar*, le port. *trasfegar* et le cat. *trafagar* viennent des formes lat. vulg. **transvăcare*, pour **transvăcŭare*, et **transvăgare*, composé de *văgare* ; ces formes sont accentuées d'après le modèle de *tra(ns)vŏlare* (v. § LXIX). On sait que le lat. class. *vacuus* 'vide' passe en latin vulgaire à **vacus* (cf. **mortus*, pour *mortuus*) ; il est donc

naturel que *vacuare* devienne quelquefois par analogie **vacare* et se confonde ainsi avec le lat. class. *vacare*. Dans la péninsule ibérique, **vacare* et *vagare* donnent tous les deux *vagar*. C'est ainsi que les formes cat. *trafagar*, port. *trasfegar* ' transvaser ' venant de **transvacare*, pour **transvacuare*, coïncident avec l'esp. *trafagar*, port. *trasfegar* ' trafiquer ' qui remontent à **transvacare*, composé de *vacare* ' vaquer '. On trouvera à l'article précédent l'explication de ces formes. En espagnol, on a dû dire anciennement **trashegar*, forme qui aboutit à *trasegar* parce qu'elle n'est pas appuyée d'une forme simple **hegar*. L'afr. *tragier* > *trager* représente **transvagare* ; *transvăgat* devient régulièrement *trage*.

Körting cite à l'appui du primitif **transsecare* les phrases *trasegar los mares* ' traverser les mers ', *trasegar los campos* ' errer à travers champs ', mais ces expressions s'expliquent encore mieux par **transvagare* ' errer à travers '. Ici l'esp. *trasegar* est synonyme de l'afr. *trager* ' passer, circuler ' ; Doubs : *trager*, Genève : *traguer* ' traverser, aller de côté et d'autre ' ; Centre : *trajer* ' passer, traverser ' ; Beaune : *trager* ' marcher vers un but '. Ce qui nous fixe définitivement sur l'origine de l'esp. *trasegar* ' traverser ', c'est le bas-lat. *transfegare* ' transfretare ' : *Licitum sit ipsis partibus... libere et impune transfegare, ire, stare, et redire, mercari*, etc. (1406, *Chron. Bergom.*, dans Du Cange.) Il n'est pas besoin d'ajouter que dans le sens de ' transvaser ' *trasegar* et ses synonymes port. *trasfegar*, cat. *trafagar* ont une origine également naturelle dans **transvacare*, *trans* indiquant passage et *vacare* représentant *vacuare* ' vider '.

LXXI. — Fr. *trouer* ; pr., cat. *traucar*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **trabūcare* (du germ. *bûk* ' ventre ') > pr. *trabucar* ' renverser ' et peut-être pr. *traucar* ' percer ' (cf. l'it. *buco* ' trou ') : Diez 694.

M. Meyer-Lübke (1376) voit dans l'it. *buco* un mot d'origine inconnue qui n'a rien à démêler avec le germ. *bûk*.

(2) Lat. vulg. **trabĭcare* (de *trabs* ' poutre ') > bas-lat. *traucare* > fr. *trouer* : Scheler (Diez 739, s. v. *pertugiare*).

Dans la troisième édition de son *Dictionnaire étymologique*, Scheler rejette cette étymologie irrégulière en faveur de celle de Diez. Körting

(9638), qui préfère *trabicare* à *trabucare*, émet encore trois conjectures : (i) **torcare*, de *torquere* ; (ii) τραύειν ' frangere ' ; (iii) germ. *troga* 'auge '.

Etymologie proposée.

Le pr., cat. *traucar* vient du lat. vulg. **trāvăcare*, composé de *tra* < *trans* (cf. le lat. *trāvŏlare*) et **văcare*, pour *văcŭare* ' vider '. C'est le changement régulier de *vacuus* en **vacus* qui a amené celui de *vacuare* en **vacare* (v. § LXX). **Trāvăcare*, de même que **trāsvăcare* (> it. *trafficare*, § LXIX) et **trāsvăgare* (> esp. *trasegar*, § LXX), est accentué sur le modèle de *trāvŏlare* (> afr. *trauler*). Dès la période du latin vulgaire, le proparoxyton **trāvăcat* devient **traucat* ; cf. *gabata* > **gauta* > pr. *gauta*, fr. *joue*. On a dû dire par analogie **traucare*, forme que représente régulièrement le pr., cat. *traucar*. Le latin vulgaire a tiré du verbe le substantif **traucum* qui devient régulièrement *trauc* en provençal et *trou* en français ; cf. *paucum* > pr. *pauc*, afr. *pou* ; et le bas-lat. *traugum* ' trou ' dans la loi des Ripuaires, VIIIe siècle. Le fr. *trouer* est parallèle à *louer* et à *jouer*, c'est-à-dire d'abord que *c* tombe dans *locare, jocare* et **traucare* sous l'influence des substantifs *locum* > afr. *lou, jocum* > afr. *jou* et **traucum* > **trauu* > *trou* (cf. *clavum* > **clauu* > *clou*) ; et ensuite que le radical inaccentué se généralise dans ces trois verbes ; cf. *trouver*. Le verbe *trouer* réagit sur *trou* et l'empêche de devenir *treu* ; cf. *clouer, clou*. Cependant le patois picard généralise le radical accentué et présente les formes *treu, treuer* ; cf. le pic. *treuver* ' trouver '.

Cette étymologie convient manifestement à *trouer* pour le sens car **travacare* signifie littéralement ' faire un vide, une ouverture, au travers de '. Les anciens substantifs français *vuide, vuit*, qui renferment le même radical, signifient ' trouée, ouverture ' :

> E de une launce de freyne fery Fouke par my la *voyde* du corps.
> (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., 46.)

> Lequel fut feru d'un fer de lance ou *vuid* de son harnois.
> (Monstrelet, *Chron.*, I, CCXXIII.)

L'afr. *vuidance* est employé expressément comme synonyme de *trou* dans cet exemple :

> Remplesist et restoupast le *trau* et le *widenghe* que on avoit fait.
> (1317, dans Godefroy.)

Le verbe *vider* est encore aujourd'hui synonyme de *trouer* dans les expressions *vider une clef, une roue, un peigne*. Enfin l'afr. *trou* au sens de

« écluse » rappelle le cat. *tràfag*, port. *trasfégo*, esp. *trasiego* « action de transvaser », substantifs verbaux de *trafagar*, *trasfegar*, *trasegar* < **trasvacare* (v. § LXX).

LXXII. — It. *truccare* (> pr. *truca*, port. *trucar*), *trucco* (> esp., port. *truco* ; pr., fr. *truc*).

Etymologies à rejeter.

(1) Aha. *drucchen* « presser » > it. *truccare*, vénit. *strucare* : Diez 332.

Caix (*St.* 610) et Körting (9773) approuvent cette étymologie pour *strucare*.

(2) Lat. vulg. **trŭdĭcare* > it. *truccare*, fr. *trucher* : Nigra, *AG.* XV, 281 ; Körting 9773.

M. Meyer-Lübke (8943) paraît rejeter *drucchen* et **trudicare*.

Etymologie proposée.

L'it. *truccare* est le même mot que le pr. *traucar* « trouer » (§ LXXI). Le lat. vulg. **travacare* > **trawcare*[1] aboutit régulièrement à *truccare* en italien ; cf. *uccello* < *avicellus* et *giulivo* < **diabolivus* (§ X). Le radical aurait pris sous l'accent la forme *troc*, mais le radical inaccentué est généralisé, comme pour le fr. *trouer*. Dans le domaine français, **trawcare* donne *trauchier* > *trochier* (v. § LXXIII). La forme rare italienne *trucciare*, synonyme de *truccare*, est empruntée du gallo-rom. *trauchier*. Le fr. *trucher*, qui semble inconnu à l'ancienne langue, est emprunté de l'it. *trucciare* (v. § LXXIII). Le substantif italien *trucco* est post-verbal.

Quelque satisfaisante que soit cette étymologie pour la forme, elle ne laisse pas de paraître au premier abord très peu vraisemblable pour le sens. Il y a cependant peu de différence entre la signification propre de *traucar* et celle de *truccare* ; le premier veut dire littéralement « faire un vide en enlevant une certaine partie d'une chose » ; le second « faire un vide en enlevant une chose ». Le *Dizionario Minerva* donne du sens de *truccare* cette explication précise : « Termine usato in alcuni giuchi che si fanno con palla, e vale Levar colla sua la palla dell' avversario dal luogo dove era ». Le terme français propre pour traduire *truccare*

1. Ce n'est que sous l'influence de **traucat* < **travacat* que **travacare* devient **traucare* (v. § LXXI).

est manifestement *déloger* (*déloger la bille de qqn*). Mais l'afr. *vuider*, qui renferme le même radical que *truccare*, s'employait couramment pour dire ' enlever, transporter, déloger '. Dans **travacare* > *truccare* l'idée de délogement est renforcée par le préfixe. Il est donc incontestable que cette étymologie rend compte du sens de *truccare* tout aussi naturellement que de celui de *traucar*. Diez veut que le substantif *trucco* ' jeu de billard ' signifie proprement ' coup ' et pour appuyer cette opinion il fait remarquer que l'espagnol emploie dans le même sens le pluriel *trucos* ; mais *trucos* s'explique comme l'angl. *billiards*. Rien n'est plus naturel que cette série de sens : ' déloger la bille de qqn ' > ' frapper la bille de son adversaire ' > ' frapper ' ; de là le pr., gasc. *trucá*, lad. *trukiar* ' frapper '. Le vénit. *strucare* ' faire sortir d'une substance le suc qu'elle renferme ' corrobore l'étymologie **travacare* qui représente *trans-vacuare* ; cf. l'esp. *trasegar*, port. *trasfegar*, cat. *trafagar* ' transvaser ' (§ LXX). Le *Dictionnaire général* tire le fr. *truc* ' coup, coup à certains jeux (billard, etc.), coup d'adresse ' du gasc. *truc* ' coup ', mais il est manifeste que ces deux substantifs, comme l'esp., port. *truco* ' choc de deux billes ', sont empruntés de l'italien. Si l'esp., port. *truque* se dit également d'une sorte de jeu de cartes à vades et à renvis, c'est qu'en faisant le renvi on déloge son adversaire. Le port. *trucar de falso* ' feindre ce qui n'est pas ' indique le passage au sens du fr. *trucher* : ' mendier frauduleusement ' ; le mot d'argot *truche* ' mendicité frauduleuse ' n'est après tout pas très loin de *truc* ' coup d'adresse ' ni de *trucage* ' industrie qui consiste à donner à des objets modernes le caractère, l'apparence d'objets antiques '.

LXXIII. — Fr. *troche*, *trochet* ; afr. *trochier* (> it. *trucciare* > fr. *trucher*); esp., port. *trocar* (> fr. *troquer* > angl. *truck*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **travicare*, composé de *trans* et *vicis* ' changement ' > **traucar* > esp. *trocar* d'où le fr. *troquer* : Diez 329.

(2) Lat. vulg. **trocare*, pour **torcare*, de *torquere* : Langensiepen (v. Scheler), Körting 9694.

On ne rattache pas aux verbes *troquer*, *trochier* ' troquer ' les substantifs français *troche*, *trochet* ; Diez et Körting ne mentionnent même pas ces derniers. Le *Dictionnaire général* déclare que le verbe *troquer* est la

forme normanno-picarde de l'afr. *trochier* et que l'origine de ces mots est inconnue.

(3) Germ. (holl.) *trekken* ' tirer ' par l'intermédiaire des formes *trok*, *truk* ' vente ', *trokken* ' se procurer des marchandises ' du flamand de l'Ouest : Skeat (s. v. *truck*).

Cette étymologie ne rend pas compte de l'esp., port. *trocar* qu'on ne peut tirer de l'afr. *trochier*.

(4) Scheler voit dans *troche* soit un représentant de l'aha. *drupo* (nha. *Traube* ' grappe ') par l'intermédiaire d'une forme bas-latine *drupea*, *trupea*, soit un doublet du mot *torche*.

Du type *trupea*, on ne peut tirer que la forme *trouche* ; et le mot *torche* ne rend pas bien compte des sens de *troche*. Le *Dictionnaire général* déclare l'origine de *troche* incertaine.

Etymologie proposée.

Le lat. vulg. **trawcare*, qui représente **travacare*, composé de *trans* et *vacuare* (v. § LXXI), devient régulièrement en italien *truccare*, en provençal et en catalan *traucar*, en hispano-portugais *trocar* et en ancien français *trochier*. J'ai montré à l'article précédent que l'it. *truccare* ' déloger ' est le même mot que le pr., cat. *traucar* ' trouer '. Il me reste à prouver que l'esp., port. *trocar*, afr. *trochier* 'troquer' est étymologiquement identique à l'it. *truccare* et au pr., cat. *traucar*. Le nfr. *troquer*, d'où l'angl. *truck*, est soit une importation espagnole, soit une forme refaite sur le bas-lat. *trocare*, qui figure, en 1257, dans le cartulaire de Saint-Florent de Saumur (v. Du Cange).

On lit dans l'ancien dictionnaire italien-anglais de Florio (*A World of Wordes, or most copious and exact Dictionarie in Italien and English.* London. 1598) : *truccare* ' to truck, barter '. Ce verbe, qui ne paraît pas mentionné ailleurs mais dont on ne peut guère contester l'authenticité, est manifestement le même mot que l'it. *truccare* ' déloger ' ; l'analogie est évidente entre l'idée de ' déloger la balle de son adversaire avec la sienne ' et l'idée de ' échanger une chose pour une autre '. La réunion de ces deux sens dans l'it. *truccare* est une preuve très importante de l'étymologie que je propose. On en trouve une autre dans le port. *trasfegar*, qui représente **transvacuare* (§ LXX) et signifie non seulement ' transvaser ', mais aussi ' transporter, changer de place '. Ces derniers sens se retrouvent dans l'afr. *vuidier* qui lui aussi est dérivé de *vacuus*. Mais il est inutile de multiplier ces analogies ; il suffit, pour établir l'étymologie de l'afr. *trochier*, esp., port. *trocar* ' troquer ', de citer le verbe bas-latin *devacuare* qui est consigné dans deux

glossaires du XIVe siècle et qui signifie ' revendre ' (v. Du Cange).

A côté de l'afr. *trochier* ' troquer ', dont on trouvera des exemples dans Du Cange (s. v. *trocare*), il y a le verbe *trochier* ' pulluler, monter en épi '. Si les étymologistes négligent ce dernier, c'est qu'ils y voient sans doute un dérivé du substantif *troche*. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'on n'ait pu trouver au mot *troche* une origine satisfaisante, car ce substantif a, en réalité, sa source dans le verbe *trochier* ' pulluler '. Ce verbe est surtout intéressant parce qu'il a donné naissance à plusieurs substantifs qui subsistent encore aujourd'hui et qu'il est facile d'établir son identité avec le verbe *trochier* ' troquer ', dont il sert à confirmer l'étymologie. Il est représenté dans les dialectes par les verbes bourg., champ., troy. *trocher* ' pousser des tiges, pulluler ' ; genev. *trocher* ' donner trop de tiges ' ; Suisse-rom. : *trotza* ' taller ' ; Jura : *trucher* ' taller ' ; lyon. *truchi* ' pulluler, multiplier ' ; morv. *troichi*, se dit des plantes qui, étendant leurs racines, projettent des tiges nombreuses ; messin *traucher* ' taller '. Cette dernière forme vient à l'appui de l'étymologie **trawcare*. L'idée commune à tous ces verbes est celle de ' pousser vigoureusement '. Or comme l'it. *truccare* partage avec l'afr. *vuidier* le sens de ' déloger ' et comme le pr. *truca*, le piém. *trüké*, le lad. *trukiar* et le lyon. *troquo* signifient ' frapper, heurter ', il est évident que l'afr. *trochier* a suivi cette marche : ' déloger ' > ' frapper, heurter, pousser avec violence ' > ' pousser vigoureusement ' en parlant des plantes > ' pulluler, multiplier '. Cette explication trouve un appui dans la variante italienne *trucciare* ' déloger ' (> fr. *trucher* ; cf. Jura : *trucher* ' taller ') où l'on est obligé de voir un mot emprunté du gallo-rom. **trauchier*. Du verbe *trochier*, on a tiré les substantifs *troche* ' faisceau, assemblage d'objets de même nature ', dialectalement ' assemblage de tiges, botte, carreau de légumes, pied d'herbe, amas de tiges sur le même pied ' (v. Godefroy) ; *trochet* ' sorte de bouquet naturel de fleurs, de fruits, que porte une tige ' ; *trochée* ' faisceau de pousses que donne un arbre venu de graine, quand on le coupe un peu au-dessus du sol ' ; *trochure* ' quatrième andouiller du cerf '. L'ancien verbe composé *destrochier* ' séparer, rompre, arracher ' n'est pas, comme on l'a cru, formé sur *troche* ; il est tout simplement le contraire de *trochier* ' tasser ', comme cela peut se voir par cet exemple :

> *Fu* cele haie *destrochiee*
> Tout a escient por lui nuire.
> (Guiart, *Roy. lign.*, Richel. p. 132 ; G.)

Il est curieux de remarquer que *destrochier* a été remplacé par *détroquer*. D'après le *Dictionnaire général*, ce dernier, qui s'emploie dans l'expres-

sion *détroquer les huîtres* ' les détacher pour les parquer ', est emprunté de la forme gasconne *destrouca*. Mais *destrouca* n'aurait-il pas donné *détrouquer* ?

LXXIV. — Fr. *aller, affaler* (> pr. *afalá*; gén. *afalá* ; sarde du Nord *falare*).

Etymologies à rejeter.

(1) Dans la troisième édition de son dictionnaire étymologique, Scheler écrivait à propos de *aller* : « L'origine de ce mot si important de la langue ... a beaucoup torturé les étymologistes, et malgré tous les efforts, elle échappe encore à la certitude. » Trente ans nous séparent de Scheler, et dans l'intervalle, *aller* n'a pas cessé de faire couler l'encre des philologues. Il y a longtemps que Förster a dit : « Même la fantaisie la plus hardie ne pourrait rien proposer de nouveau pour ces mots énigmatiques (*andare* et *aller*). » En effet, les hypothèses émises sur la généalogie du verbe *aller* rivalisent parfois d'ingéniosité avec les comédies d'intrigue. On ne trouvera pas mauvais que je me dispense de les examiner en détail. Le *Dictionnaire général* contient sur l'étymologie de *aller* cette note : « Origine inconnue. Anc. franç. *aler*, provenç. *anar*, espagn. et portug. *andar*, ital. *andare*. Au VIIIe siècle le *Gloss. Reichenau* traduit *transfretaret* par *transalaret* et *transgredere* par *ultra alare* (v. Foerster, Uebungsbuch, 76). Dix étymologies au moins ont été proposées : *enare ; adnare ; ambulare ; *ambitare,* de *ambitus ; aditare,* de *aditus ; *vadare,* pour *vadere ; *addare,* pour *addere,* dans l'expression *addere spatium ; *allare,* d'après le part. *allatus,* de *adferre ;* l'allem. *wallôn,* marcher ; une racine celtique, etc. Aucune ne satisfait pleinement, et elles restent toutes à l'état d'hypothèses plus ou moins plausibles. » En 1907, Körting (588) trouve jusqu'à vingt-six hypothèses qui méritent d'être résumées ; et il termine ainsi le long article qu'il y consacre : « En dépit des vastes recherches qu'a subies l'origine de ce groupe de mots *andare, anar, aller,* il faut admettre ... que ce problème difficile n'est pas encore pleinement résolu. Tout bien considéré, on doit regarder *adnare* comme l'étymon le plus vraisemblable, mais il faudrait reconnaître à *ambulare* en seconde ligne les meilleurs titres à cette position. » M. Meyer-Lübke (409, 412) approuve, en 1911, les étymologies suivantes : **ambitare* > it. *andare,* esp. et port. *andar,* pr. *anar* ; *ambulare* > fr. *aller, ambler,* pr. *amblar,* it. *ambiare.*

Je porte aux romanistes éminents dont je viens de citer les opinions

un profond respect, mais je ne m'explique pas deux choses : premièrement, pourquoi on s'est toujours acharné à faire un seul groupe des verbes *aller*, *andare* et *anar*, que leur forme sépare si nettement ; et ensuite, comment on peut trouver possible, en dépit des lois de la phonétique, que *aller* vienne de *ambulare* ou de *adnare*. De plus, tout en admettant que la phonétique n'empêche pas absolument de voir dans **ambitare* l'origine des formes *andare* et *andar* [1], je suis pour ma part certain que ces mots viennent de *se ante dare*, expression d'origine populaire que la langue classique employait couramment dans le sens général des verbes romans et qui seule explique d'une manière tout à fait satisfaisante toutes les formes et toutes les constructions de ces derniers. J'attache une importance capitale au fait assez manifeste que *andare* et *andar* ont commencé par suivre la conjugaison irrégulière de *dare* et qu'ils se construisent avec le pronom réfléchi [2]. Le pr. *anar* n'a aucun rapport avec *andare* et *andar* (v. § LXXV). La réduction de *ambulare* à *aler* serait sans exemple ; même **amulare* aurait donné *ambler* ; cf. *simulare* > *sembler*. Pour trouver *ambulare* satisfaisant il faut penser comme Förster qui écrit (*Z.* XVI, 252) :

« Was Körting... dagegen vorbringt, fällt nicht ins Gewicht. Er hat übersehen, worauf Schuchardt bereits des öfteren hingewiesen hat, dass Wörter, die jeden Augenblick von Jedermann im Munde geführt werden, sich ganz anders und zwar viel schneller und energischer abnutzen und fortentwickeln als weniger gebrauchte Wörter. Unter diesem Gesichtspunkt kann *ambler* und *aller* im Franz. nicht die geringste Schwierigkeit machen. »

On a peine à ne pas voir dans ce passage isolé l'ironie fine d'un savant romaniste se divertissant aux dépens de ceux qui font bon marché de la phonétique. Mais non, Förster n'est pas malin ; c'est bien lui qui fait bon marché de la phonétique et qui par là prouve de la façon la plus convaincante que *ambler* et *aller* n'ont pas une même origine.

(2) Holl. *afhalen* > fr. *affaler*, pr. *afalá*, gén. *afalá* : Diez 503, Meyer-Lübke 270, Korting 357.

(3) Grec *chalare* > sarde du Nord *falare* d'où le logoud. *falada* : Meyer-Lübke 1487.

1. On lit dans la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke (I, § 343, trad. fr.) : « *Andare* de **ambitare* à côté de *contare* de **compitare* = *computare* est une forme intéressante. » Si *andare* venait de **ambitare*, il serait un peu déconcertant.

2. Je préparais en 1914 un article qui avait pour but de prouver cette étymologie (*se ante dare* > *andare*, *andar*), lorsque j'appris que M. Marchot l'avait proposée dans un article (*Studj di filol. rom.* VIII, 387) qui m'avait entièrement échappé. Körting ne consacre que trois lignes à cette dérivation ; le *Dictionnaire général* et M. Meyer-Lübke n'en font pas seulement mention.

Etymologie proposée.

Le fr. *aller*, qui est le même mot que *avaler*, vient du lat. vulg. **avallare* ' descendre '. La loi que j'ai formulée au § XXXVIII veut que **avallare* passe par les formes *afalare* > *ahaler* > *aaler* > *aler*. On peut comparer **afacere* > *afaire* > *ahaire* > *aaire* > *aire* (§ XLII) ; **afactire* > *ahatir* > *aatir* > *atir* (§ XLVII) ; * *avannare* > *afanare* > *ahaner* qui ne se réduit pas à *aner* à cause de la nasalisation de l'*a* du radical (v. § XXXVIII). La forme *avaler* subsiste à côté de *aler* sous l'influence analogique des formes à *v* initial telles que *val*, *valer*, *vallée* ; cf. *afaire*.

La forme *affaler* subsiste toujours comme terme de marine. Il est vrai qu'on est d'accord pour tirer ce mot du holl. *afhalen*, mais les sens du verbe français permettent d'établir avec certitude son origine latine. Le fr. *affaler* a les sens suivants : (I) v. tr., ' tirer en bas ' (*Dict. gén.*) ou, plus exactement, ' abaisser, soulager un cordage pour l'aider à courir dans sa poulie et à descendre ' (Littré) ; (II) v. tr., ' pousser vers la côte ' (en parlant du vent) ; (III) v. réfl., (en parlant d'un navire) ' être porté sur la côte sans pouvoir se relever ' ; (IV) v. réfl., (en parlant d'un matelot) ' se laisser glisser le long d'un cordage ' ; (V) v. réfl., ' se laisser tomber ' (familier).

Comme terme de mer, le holl. *afhalen* ne signifie que ' retirer, tirer loin ' ; pour dire ' tirer en bas ' on emploie le mot *nederhalen*. J'admets cependant que le sens de ' tirer en bas ' pourrait dériver de celui de ' retirer ' ; mais il importe d'ajouter que *afhalen* signifie non pas ' pousser vers la côte ', mais bien au contraire ' retirer de la côte ' et qu'il n'a pas de sens qui ressemble même faiblement aux autres sens du verbe français. Il est, d'autre part, facile de démontrer que l'afr. *avaler* avait tous les cinq sens du fr. *affaler*. Dans le sens I, *affaler* s'emploie surtout en parlant d'une cargue : *affaler une cargue* ; ici *affaler* signifie nettement ' baisser '. Le verbe *avaler* s'employait autrefois comme terme de marine dans le même sens :

> Les nefs sans crainte d'abymer
> Nageoient en mer a voiles *avallees*.
> (Cl. Marot, *Poés.*, II, 69, Bibl. elz.)

Dans les sens II et III, on dit : *les vents ont affalé ce navire, le navire est affalé à la côte, le navire s'est affalé*. Sur les côtes, un vent d'*aval* est un vent qui vient de la mer et l'ancienne langue disait *aval le vent* (nfr. *avau vent*) ' en suivant l'impulsion du vent ' et *avaler aval*, *avaler* ' faire descendre '. Il est donc certain qu'un matelot aurait dit : *le vent a avalé ce navire, le navire s'avala sur la côte*. Voici deux exemples analogues :

Dius *a* se lumiere *avalee*
As avules en le valee.
(Rencl. de Moiliens, *Carité*, CLXXII, 7.)

Li rois d'Engleterre *s'avala* sus la riviere d'Oise.
(Froiss., *Chron.*, I, 462.)

S'avaler a nettement le sens IV de *affaler* dans cet exemple :

Les gens estoient contraincts par raige de faim de *eulx avaler* par nuict a cordes jus des murs de la ville.
(*Le Liv. des faits du mareschal de Boucicaut*, I, 35, Buchon ; G.)

Dans le sens V, *affaler* se dit en argot parisien d'une personne qui, accablée de fatigue, se laisse tomber, *s'affale*, sur un banc etc. Ce sens est également reconnu pour *s'avaler* :

Le lict mal emplumé du pauvre casanier,
Auquel demy gelé a minuict il *s'avale*.
(Fr. Perrin, *Pourtraict* ; G.)

Le pr. *afalà*, le gén. *afalà*, le sarde *falare* et le logoud. *falada* sont des importations françaises auxquelles on peut comparer le pr. *sofanar* (§ XLI) et l'it *affannare* (§ XXXVIII). Le verbe sarde conserve le sens primitif de ' descendre ' ; le logoud. *falada* celui de ' descente '. Il est curieux de remarquer que le gallo-rom. *avaler*, *afaler*, a passé en ancien haut-allemand sous les formes *avalôn*, *afalôn* ; en allemand ce verbe signifie ' avoir beaucoup à faire, s'activer, travailler ', sens qui dérivent facilement de la signification primitive : ' descendre dans une vallée ' par l'intermédiaire de l'idée de ' descendre en courant, marcher vite '. Cela suffit, je crois, pour prouver que *affaler* est étymologiquement le même mot que *avaler*. Or, si *afaire* a passé à *aire* (v. § XLII), *afaler* peut bien se réduire à *aler*. Grandgagnage (I, 189) cite l'afr. *ahaler*, mais je n'ai trouvé aucun exemple de cette forme primitive ; le wallon a *êhaler* ' empêcher d'avancer '.

Rien n'est plus naturel que la modification de sens que subit *avaler* en passant à *aler*. Comme *avaler* persistait dans le sens particulier de ' se diriger vers une vallée ', *aler*, qui ne rappelait plus *val*, devait nécessairement prendre le sens général de ' se diriger vers un lieu '. Les constructions de *aler* portent des traces manifestes de son origine. *Aler* se conjugue comme *avaler* tantôt avec *avoir*, tantôt avec *être*. Il s'emploie transitivement :

Tant *ay alé* mont et valee,
Que ma char est toute hallee.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 406.)

A ung mont *avaler*.
(*Ren.*, 17106, Méon.)

L'ancienne langue disait *s'aler*, et *s'aler* était synonyme de *s'avaler* :

E cum *s'alad* en Alsis la citet.
(*S. Alexis*, Bartsch et Horning, 19, 4.)

Et se parti d'Amiens et *s'avalla* vers Hedin.
(Froiss., *Chron.*, VI, 286.)

Se raler et *se revaler* signifient tous les deux ' s'en retourner ' :

Se aucuns de cez qui vauront ester en la communeté de Provins *se* volent *raler*, il s'en iront sauvement.
(1242, *Cart. de Champagne*, Arch. KK 1064 ; G.)

Les Anglois vont de Nantes au chastel de l'Hermine, pour remonter en mer, et *eux revaller* en Angleterre.
(*Hist. de Louis, duc de Bourbon*, 165, éd. 1612 ; G.)

S'en avaler équivaut exactement à *s'en aller* :

Si s'avisa que elle vuideroit France et *s'en avaleroit* en Haynau.
(Froiss., *Chron.*, I, 20, Luce.)

Employé intransitivement, *avaler* est souvent synonyme de *aller* :

Tant va qu'il entre en un chemin
Qui vers une vile *avaloit*.
(*Ren.*, 4916, Méon.)

Li roys de France *estoit avalez* a Pieronne.
(Froiss., *Chron.*, IV, 361 ; G.)

Dans le plus ancien français, *aler* partageait avec *avaler* le sens de ' venir en descendant ' ; cet emploi a frappé M. Clédat, qui le commente ainsi dans son édition de la *Chanson de Roland* : « *Aller* peut être employé là où nous mettrions *venir*. Ainsi Marsile, qui est à Sarragosse, demande par lettre à Baligant ' qu'il *aille* le secourir à Sarragosse '. » Il y a une conformité remarquable entre les dérivés de *aler* et ceux de *avaler* : *ale*, *ravale* ; *alable*, *avalable* ; *alement*, *affalement* [1], *avalement* ; *aloir*, *avaloir* ; *aleure*, *avaleure*. *Alable* et *avalable* sont synonymes :

Quant ilz peurent yssir de ces lieux perilleux et de celluy sault non *allable* et empesché.
(*La sec. decade de T.-Live*, I, 18 ; G.)

Les rochiers non *avalables*.
(Bersuire, *T.-Live*, ms. Ste-Gen., 144 ; G.)

Alee et *avalee* sont synonymes :

Une *alee* qui aloit au flum.
(Joinv., 346, Wailly.)

1. Terme d'argot signifiant ' accablement, découragement '.

Pour clauer le treillie c'on fist a l'*avalee* des degres des cambres du bas estage des sales d'Ynde.

(1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393 ; G.)

Enfin, on peut traduire *aller* par *descendre*, mais non pas par *andare*, *andar*, ni par *anar*, dans cet exemple : *Sa robe ... alloit jusques au talon.* (Le Fevre d'Est., *Bible*, Gen. XXXVII.)

LXXV. — Pr. *anar*.

Etymologies à rejeter.

Voir *aller* (§ LXXIV). Dans le passage suivant de sa *Grammaire des langues romanes* (II, § 226, trad. fr.), M. Meyer-Lübke approuve l'étymologie de M. Schuchardt (*R.* XVII, 417) qui voit l'origine de *anar* dans *ambulare* : « A ces formes, l'Obwald préfère *már* de *amnar* ... auquel répondent le sulzb., nonsb. *nár*, le vincent. rustique *nar*, le prov. *anár*, le macéd. *imnár* avec un système flexionnel complet, l'istr. *amná*. A la base de toutes ces formes se trouve **aminare*, qui doit provenir, par dissimilation ou échange de suffixe, de *ambulare* ... Au fond, la forme rhéto-roumaine pourrait aussi s'être développée de *minare* ; mais cette étymologie ne convient pas au prov. *anar*. » M. Meyer-Lübke est revenu depuis sur cette opinion ; son dictionnaire étymologique (409) tire le pr. *anar* de **ambitare*.

Etymologie proposée.

Le pr. *anar* et toutes les autres formes qui lui répondent viennent sans aucun doute du lat. *ante minare* ; cf. le pr. *angarda* < *ante *warda* ; *anvan* < *ante vannus* ; *donsel* < *dominicellus*. Ce n'est que la forme à désinence accentuée qui persiste dans le pr., cat. *annar*, *anar*. Cette étymologie est parfaitement régulière au point de vue phonétique. On comprend facilement que *anteminare*, surtout dans son emploi intransitif, ait cessé de subir l'analogie de *minare* et qu'il ait passé ainsi par les formes **antmenare* > **antnnare* > *annar*. L'origine de ce verbe ressemble ainsi beaucoup à celle de l'it. *andare*, esp., port. *andar* < (*se*) *ante dare* (v. § LXXIV).

Pour le sens, on n'a qu'à comparer le fr. *pousser* ' aller, s'avancer ' dans les expressions *pousser jusqu'à un lieu, un navire qui pousse au large.* Il ne faut pas oublier que *aller* et *andare* ont été à l'origine des verbes transitifs.

LXXVI. — Fr. *haler* (> it. *alare* ; esp. *halar, alar* ; port. *alar* ; angl. *hale, haul*).

Etymologies à rejeter.

(1) Anor. *hala* ' haler ' > fr. *haler* ' tirer ' : Diez 181, Mackel 46, Meyer-Lübke 3997, Körting 4460.

L'ancien norois n'a pas possédé *hala*, car l'isl. *hala*, le suéd. *hala* et le dan. *hale* ont été empruntés plus récemment au bas-allemand (v. *New English Dictionary* et Skeat).

(2) Anc. francique *halôn*, aha. *halôn*, *holôn* ' aller chercher ' > fr. *haler* ' tirer ' : *New English Dictionary* et Skeat.

Ce sont des mots empruntés du gallo-roman.

(3) Le fr. *haler* ' lancer (un chien) sur une proie ' passe pour être une onomatopée : M. Meyer-Lübke (3996) en voit l'origine dans l'interjection *hala*, *hali* ; M. Jeanroy paraît préférer *hale* ou *hare* (v. Körting 4498) ; le *Dictionnaire général* donne *hare*.

Hala et *hali* sont tirés de *haler* (v. plus bas) ; *hare* est l'impératif de l'afr. *harer* (v. § LXXXIX).

Etymologie proposée.

Le fr. *haler* s'est dégagé des composés **ahaler* (< **avallare*, v. § LXXIV) et *dehaler* (v. plus bas). Il a ainsi une origine analogue à celle des anciens verbes français *hurter* (§ XXIV), *hurer* (§ XXV), *haner* (§ XXXVIII), *haitier* (§ XLVI) ; cf. *humer* (§ XXVI). Cela suffit pour mettre cette étymologie phonétiquement à l'abri de toute critique.

L'ancien verbe *dehaler* ' accabler de coups, harasser, exténuer ', que négligent Diez, Körting et M. Meyer-Lübke, est d'une importance capitale, car il se rattache manifestement à *devaler*. Remarquons cet exemple :

> Lors veissiez en maintes guises
> Descendre cops aux *devalees*
> De grandz godendaz et d'espees
> L'un sur l'autre aviseement.
>
> (Guiart, *Roy. lign.*, 14530 ; G.)

Le même auteur parle plus loin (v. 20696) de « *granz avaloisons d'espees, de lances* ». Ces exemples corroborent le passage d'idée entre *devaler* ' faire descendre ' et *dehaler* ' accabler de coups ' :

Mes li asnes si chargies fu,
Que il ne pot avant aler
Pour batre ne pour *dehaler*.
(*Ren. contrefait*, Tarbe, Poèt. de Champ., 94 ; G.)

Si l'afr. *avaler* signifie ' déprécier, rabaisser ', sens qui se retrouve dans l'afr. *alé* ' corrompu ' [1], et si l'it. *avvallare* veut dire ' opprimer, oppresser ' (v. Baretti), il est très naturel que *dehaler* ait pris le sens de ' harasser, exténuer ' : *un roncin maigre et dehallé* ; *soldats dehallez pour le travail et faulte de vivres* ; *son cheval si maigre, si despris, et si deshalé* (v. Godefroy) ; cf. le fr. *abîmé* et l'angl. *knocked up*. On pourra se dire que *dehaler* est ici composé de *hâler* ' dessécher ' ; je ne le nie pas et on verra au § LXXVIII que cela n'infirme aucunement l'étymologie que je propose. En attendant, on peut considérer cet exemple :

Chantez comment François furent gallez,
Chollez, foulez, roulez, escharbouillez,
Affistollez, pourbondiz, pestellez,
Hallez, touillez et battuz de tous lez.
(Molinet, *Chans. sur la journée de Guinegate*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 391.)

Ce *haller*, que Godefroy renonce à traduire, mais qui est synonyme de *touiller* et de *battre*, est évidemment le mot qui fait partie de *dehaler* ' accabler de coups, harasser, exténuer '. On le reconnaît facilement dans l'angl. *haul*, *hall* ' harceler, harasser, malmener ' : *They went up and down ... preaching ... tho' daily beaten, whipped, bruised, halled and imprisoned therefore.* (1678, R. Barclay, *Apol. Quakers*, XIV, v. 506 ; *N. E. D.*) Ajoutons que l'aha. *dawalôn*, *tawalôn* ' se mourir ' est sans doute emprunté de l'afr. **davaler* (v. § LXXX), wall. *daveler* ' joncher ', *daller* ' importuner ' ; cf. l'afr. *desaler* ' trépasser ', *desavaler* ' être précipité ' ou ' mourir ' ; aha. *avalôn*, *afalôn* < afr. *avaler* (v. § LXXIV).

Le fr. *haler* a passé de bonne heure en anglais sous la forme de *hale* (aussi *haile*, *halie*, *hall*, *halle*, *haul*, etc.) et ce mot a des sens primitifs qui servent à établir l'étymologie de *haler*. J'en signale les plus importants en les appuyant d'exemples tirés du *New English Dictionary*. *Hale* signifie ' avaler d'un trait ' :

He *haled* of þe cuppe.
(XIVe s., *E. E. Allit. P.*, B. 1520.)

1. On peut comparer ces exemples :

Or voi li siecle si *alé*
Que tot m'en voit desesperé.
(Guiot, *Bible*, 496.)

Pour ce que la dicte drapperie estoit moult *avalee* et diffamee.
(1339, dans Godefroy.)

Avaler a le même sens dans l'expression *avaler un breuvage*. *Hale* signifie ' couler ' (en parlant d'une rivière ou des larmes) :

> Doun after a strem þat drigly *halez*.
> (XIVe s., *ib.*, A. 125.)

> I wept and I wayled,
> The tearys downe *hayled*.
> (XVIe s., Skelton, *P. Sparowe*, 22.)

L'afr. *avaler* possède le même sens :

> Une riviere treuve qui d'un pendant *avale*.
> (*Berte*, XXVII.)

> En mi le front Artur navra,
> Le sanc el vis li *avala*.
> (Wace, *Brut*, 10335.)

Hale, hall signifie ' longer (la côte) ' :

> The wind being at West, we did *hall* the coast East north-east, and East.
> (XVIe s., H. Smith, Hakluyt, *Voy.*, I, 445.)

C'est-à-dire que *we sailed down*, nous *avalâmes* la côte. *Hale* signifie, en parlant d'un navire, ' courir vent arrière ', c'est-à-dire en ancien français *aval le vent* :

> He... *halit* on full hard vnto the hegh Sea.
> (Vers 1400, *Destr. Troy*, 12286.)

Comme terme de mer, *hale, hall* partage avec l'afr. *aler* (v. § LXXIV) les sens de ' aller ' et de ' venir ' :

> He *halled* into the Harbour, close to the Island.
> (1697, Dampier, *Voy.*, I, 51.)

Hale signifie, en parlant d'une personne, ' avancer ou se mouvoir comme sous l'impulsion de quelque force, se précipiter, s'élancer ' :

> Þer *hales* in at þe halle dor an aghlich mayster.
> (XIVe s., *Gaw. and Gr. Knight*, 136.)

Ici *hale* décrit bien l'action de descendre, de *avaler*, une pente rapide ; cf. l'aha. *avalôn* ' s'activer ' (v. § LXXIV).

En parlant du vent et de la route d'un navire, *haul* signifie ' changer, tourner ' :

> Echars, a wind that veers and *hauls*.
> (1769, Falconer, *Dict. Marine*.)

> The wind *hauled* to the southward.
> (1840, R. H. Dana, *Bef. Mast*, XXXI, III.)

Le verbe français *descendre*, qui a remplacé *avaler*, signifie en parlant du vent ' tourner du Nord au Sud ', c'est-à-dire en anglais ' to *haul* to

the South '. Il est donc évident qu'en parlant du vent *haler* a commencé par signifier ' tourner du Nord au Sud ' et que, plus tard, ayant cessé d'être synonyme de *descendre*, il a pris le sens plus général de ' changer de direction '. Dans les expressions *le vent hale l'arrière, le vent hale le nord*, *haler* est intransitif et signifie ' changer de direction pour venir de celle dont on parle '.

Avec tout cela, le verbe anglais est aussi synonyme du fr. *haler* ' tirer '. Le *Dictionnaire général* définit *haler* avec précision : ' tirer à soi au moyen d'une corde '. L'origine de ce sens primitif est claire comme le jour : *(s') avaler au moyen d'une corde* ' se laisser glisser le long d'un cordage ' (*s'affaler* garde ce sens, v. § LXXIV) > *(se) haler sur une corde*, même signification > *haler sur une manœuvre, alare sobra un cavo* ' tirarlo *con tutto il peso del corpo* '.

Le *New English Dictionary* identifie *hale* dans l'exemple suivant avec *hale* ' tirer ' :

> To let them still *hale* us, and worrey us with their baud-dogs, and Pursivants.
> (1641, Milton, *Reform*, II, 67.)

En effet, le fr. *haler* dans l'expression *haler un chien sur une proie* a certainement la même origine que *haler* ' tirer '. En ancien français, *haloer* s'employait dans les deux sens. On passe facilement de *avaler* ' faire descendre, faire tomber ' à *haler* ' chasser, lancer '. L'angl. *to run down* ' courir en bas, descendre en courant, descendre ' signifie également comme terme de chasse ' forcer, mettre aux abois '. Cotgrave nous cite *halle* ' an interjection of cheering or setting on of a dog ' ; c'est l'impératif de *haler* ' chasser, lancer ' ; cf. *lancer un cerf*.

C'est surtout dans *haler* employé comme terme de chasse que les sens du nha. *holen*, aha. *halôn*, *holôn*, ont leur source. L'ancien sens de ' appeler ' et le sens plus récent de ' gagner, prendre ' sont dérivés de celui de ' aller chercher ' ; en ancien haut-allemand, le verbe marque invariablement un mouvement préalable vers l'endroit où se trouve l'objet. C'est du holl. *halen* que le haut-allemand a emprunté le sens de ' tirer '. Le verbe hollandais, qui réunit les deux sens de ' tirer ' et de ' aller chercher ' ne se trouve employé qu'à partir de la période moyenne et il se rattache à l'afr. *avaler* par les expressions *een kind halen* ' mettre un enfant au monde ', proprement ' mettre bas ' et *zijnen hoed over de oogen halen* ; cf. l'afr. *avaler le chapperon sur les espaules* et l'it. *avvallare il cappello sopra la testa*. Remarquons aussi que si le fr. *haler* avait été emprunté de l'ancien haut-allemand, on s'attendrait à voir la voyelle du radical passer à *e* sous l'accent, tandis qu'on trouve toujours *a* (cf. Mackel 10).

Les auteurs du *Dictionnaire général*, comme M. Meyer-Lübke, voient une onomatopée dans le cri *hallali* que pousse le veneur pour exciter les chiens, quand la bête est sur le point de se rendre ; Körting (4467) pose avec une hésitation qui n'est pas déplacée le primitif allemand *halt alle hie*. Mais *hallali* s'analyse en *halle a li* < *avale a lui* ' fonds sur lui ' ; on sait que le pronom *li* remplace souvent *lui* à partir du XIIIe siècle. On peut rappeler ici l'ancienne interjection anglaise *a hall ! a hall !* ' a cry or exclamation to clear the way or make sufficient room in a crowd, especially for a dance ; also to call people together to a ceremony or entertainement, or to summon servants ' *(N. E. D.)* ; ce cri curieux trouverait une explication parfaite dans l'impératif de *(a)haler* < **avallare* ' descendre, se retirer, reculer '.

L'étymologie de *haler* trouve une confirmation intéressante dans ces formes wallonnes : *waler* ' affaisser, ébouler ', que Grandgagnage rattache soit à l'afr. *avaler*, soit à l'adjectif *wal* ' mobile, meuble, mou ', forme variée, comme le dit Grandgagnage, de *hal*, *hol*, qui a précisément les mêmes sens et qui rappelle les formes allemandes *halôn*, *holôn* ; *èhaler* ' empêcher (une personne) d'avancer ' ; *dihaler* ' débarrasser, rendre libre ' ; *divaler* ' désenfler ', proprement ' baisser ' ; *divoler* (cf. *hol*) ' haler ' ; *difalant* (1) *li difalant d'èle leune* ' le décours de la lune ' ; (2) ' gonfanon ' ; *difaler* ' retrancher, rabattre, réduire ' ; cf. le fr. *affaler* (§ LXXIV).

LXXVII. — Fr. *halle* (> ait. *alla*).

Etymologie à rejeter.

Aha. *halla* ' temple ' : Diez 610, Meyer-Lübke 4006. Mackel (60) et Körting (4463) préfèrent poser l'anc. francique **halla* ; le *Dictionnaire général* donne l'asax. *halla*.

Halla est très rare en ancien haut-allemand ; Skeat y voit avec raison un emprunt. Ce mot reparaît dans la littérature du moyen haut-allemand, mais, toujours peu populaire, il disparaît de nouveau après Luther. Introduit encore une fois par les poètes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, *halle* parvient enfin, mais bien tard, à se faire acccorder droit de cité dans la langue allemande (v. Kluge et Grimm).

Etymologie proposée.

L'afr. *hale* n'est qu'une variante de l'afr. *ale* ' assemblée, foule ', substantif verbal de *aler* < **avallare* (v. § LXXIV) ; cf. les anciens doublets

aire et *haire* (§ XLII), *ait* et *hait* (§ XLVI), *atir* et *hatir* (§ XLVII). *Haler* était anciennement synonyme de *aler* (v. § LXXVI). On trouvera dans Du Cange trois exemples de la forme bas-latine *ala* ' halle ' (s. v. *ala* 2), un exemple de la forme bas-latine *aula* ' assemblée, foule ' (s. v. *aula* 7), deux exemples de la forme bas-latine *aula* ' halle ' (s. v. *aula* 4), un exemple de la forme française *aule* ' halle ' (s. v. *aula* 4). Ce n'est pas tout. La forme primitive *fala*, *falla*, qui répond au fr. *affaler* (§ LXXIV), se trouve employée dans des documents latins cités par Du Cange : *in fallis seu hallis parisiensibus* (1332) ; *juxta falas paris(ienses)*, en marge du texte : *aux hales de la mercerie de Paris* (1375).

Ce mot a été appliqué primitivement, sans aucun doute, à l'assemblée des habitants d'une commune pour traiter les affaires publiques, puis aux assemblées religieuses et à la foule de gens qui se réunissaient les jours de marché pour vendre et acheter des denrées, des marchandises. Mais *hale* a fini par désigner la salle, la place, le lieu où se tenait l'assemblée, le marché. On n'a qu'à comparer les exemples suivants pour voir combien ce changement de sens est naturel :

A Leun, en la mestre sale,
Al couronner ot moult grant *ale*.
(Mousk., *Chron.*, 14039.)

Cist doi eschevin l'ont recordee (ceste covenance) en pleine *hale* par devant eschevins.
(1256, Flines, Arch. Nord. ; G.)

Cette étymologie rend ainsi compte des sens variés de l'afr. *hale* : ' salle du conseil, salle, marché ' et de ses représentants aha., asax. *halla*, ags. *heall*, anor. *höll* : ' templum, palatium, aula, atrium, porticus ' ; ait. *alla* : ' piazza o luogo dove si trattano le cose del pubblico ' ; cf. l'angl. *town-hall* ' hôtel de ville '.

LXXVIII. — Fr. *hâler*.

Etymologies à rejeter.

(1) Holl. *hael*, *hal* ' sec ' : Diez 609.

Ce primitif paraît dérivé du verbe français et ne rend pas compte des anciennes formes *harler*, *hasler*.

(2) Lat. vulg. **assulare* ' rôtir ', de *assare* : Meyer-Lübke 737.

Ce primitif ne rend pas compte de l'*h* ni de l'*r* de l'afr. *harler*. Kör-

ting (985) est disposé à approuver **assulare* > *hasler* et à expliquer l'*h* par l'analogie du holl. *hael*.

(3) Lat. vulg. **aridulare* ' dessécher ', de *aridus* : Körting 4447a. Ce type n'est certainement pas plus satisfaisant que les autres précédents.

Etymologie proposée.

Ce verbe se rencontre pour la première fois au XIIe siècle sous la forme *haler* :

Autresi le caupa comme un baston *halé*.
(*Fierabras*, 4837.)

Cette forme subsiste à travers tout le moyen âge à côté de *harler* et de *hasler*. Elle est étymologiquement identique à *haler* ' tirer ' (v. § LXXVI). Si *haler* a son origine dans le lat. vulg. **avallare*, il peut bien être synonyme de l'afr. *avaler* ' couper, trancher ' ; cf. le nfr. *avaler les branches d'un arbre*. En effet, *baston halé*, qui se rattache à l'afr. *halot* ' branche, bûche ', proprement ' branche avalée ', et au bas-lat. *hallus*, *halus*, *hasla* ' siccus ramus ' (v. Du Cange, s. v. *hallus*, *hali*), signifie proprement ' bâton coupé '. Tout porte à croire (v. § LXXIX) que l'on a dit en gallo-roman *haler un arbre* ' l'abattre ', *haler une branche* ' l'avaler ', *haler l'herbe* ' la faucher ' ; cf. l'afr. *daillier* ' faucher ' (§ LXXXI). Mais comme l'arbre, la branche, l'herbe que l'on coupe se dessèchent et comme on les coupe le plus souvent pour les faire dessécher, rien n'est plus naturel que le passage d'idée entre *haler* ' couper ' et *haler* ' dessécher, flétrir ' ; cf. *faner* (§ XXXIX). Il importe de remarquer que l'afr. *haler*, comme le nfr. *hâler*, s'emploie en parlant non seulement de l'action du soleil, mais aussi de celle des vents desséchants et du temps froid.

Comparons ensuite les exemples suivants de *haler* et de *dehaler* :

Tant ay alé mont et valee,
Que ma char est toute *hallee*.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 406.)

Hales, magres et decreves,
Traveillies, lasses et greves.
(J. de Condé, *Magnif.*, 267.)

Sour un roncin desavenant,
Trotant et maigre et *dehallé*.
(Sarrazin, *Roman de Ham*, 247, Michel.)

Estans desja ses soldats *dehallez* pour le travail et faulte de vivres.
(Mart. du Bellay, *Mém.*, X.)

Ce conte fut d'un sien voisin qu'il avoit veu sur son cheval, si maigre, si despris, et si *deshalé*, qu'il s'esbahissoit comment il pouvoit seulement porter sa selle.

(G. Bouchet, *Serees*, XI.)

S'il est possible que *dehaler* ' exténuer ' soit composé de *haler* ' dessécher ', il est également possible que le sens de ' exténuer ' soit dérivé de celui de ' déprécier, corrompre, gâter, abîmer ' (v. § LXXVI) et que *haler* tire son sens de ' dessécher, flétrir ' en partie de la même source.

Harler ne s'emploie pas seulement dans le sens de ' dessécher ' ; il est également terme de cuisine en ancien français et signifie ' rôtir ' (v. Godefroy). Dans ce sens, *harler* est probablement un mot différent. Comme l'ancien français a les verbes *ardoir*, qui vient de *ardere*, et *arser*, formé sur *arsus* (afr. *ars*), participe de *ardere*, il est vraisemblable que le latin vulgaire a formé, dans le domaine français, sur le participe *arsus*, à l'aide du suffixe *-ulare*, le verbe **arsulare*. Cette forme, qui est exactement analogue au lat. class. *ustulare*, de *ustus*, participe de *urere*, aurait donné régulièrement **asler* (v. § LI) ; mais l'*r* l'aurait emporté parfois sur l'*s* par l'analogie des mots *ardoir*, *arser*, *arsin*, *arson*, *arseur* etc. ; cf. le wall. *aurler* ' hâler '. Employé en parlant de l'action du soleil, *haler* aurait subi très naturellement l'influence des formes **arler*, **asler*, et on aurait eu pour résultat *harler* et *hasler*.

LXXIX. — Fr. *hallier*, *halot*.

Etymologies à rejeter.

(1) Germ. *hasla* ' branche ' > *hallier* ' buisson ' : Diez 610, Körting 4506.

Cette forme ne se rencontre que dans la loi des Ripuaires : *in hasla h. e. in ramo* ; cf. *de ramis aut de hallis* (var. *de callis* ' siccis ramis ') de la loi salique.

(2) Aha. *hasel* ' coudrier ' > *hallier* ' buisson ' : Meyer-Lübke 4607. *Hasel*, comme *hasla*, aurait donné *haslier* > *hâlier*.

(3) « *Hallier* (' buisson '), dérivé du radical *hal*, qui se retrouve dans l'anc franç. *halot* ' bûche ', qqf ' hallier ', et qui paraît être d'origine germanique » : *Dictionnaire général*.

(4) Aha. *hol* ' trou ' (ags. *hol*, *hal*) > *halot* ' trou de lapin ' : Diez 610, Körting 4600.

Le passage de *o* à *a* est inadmissible (v. Meyer-Lübke 4166).

Etymologie proposée.

Le radical *hal* du fr. *hallier, halot* est identique à l'adjectif wallon *wal, hal, hol* ' mobile ' qui a son origine dans le lat. vulg. **avallare* ; cf. *aller* (§ LXXIV) et *haler* (§ LXXVI).

Les verbes *avaler* et *ravaler* signifient encore aujourd'hui ' couper une branche ' ; dans l'ancienne langue, *avaler* avait le sens général de ' trancher, couper '. Si l'ancien français avait le verbe *haloter* ' trancher, couper, tailler, émonder ' et si l'on disait indifféremment *haloter la teste a qqn, avaler la teste a qqn* (v. Godefroy, s. v. *haloter* et *avaler*), on peut croire que, dans la période prélittéraire, *haler* a signifié ' trancher, abattre '. C'est du gallo-rom. *haler* ' trancher, couper ' que dérive le bas lat. *halla, hasla* ' branche '. L'*s* de *hasla* est due à la confusion entre les verbes *haler* et *hasler* (v. § LXXVIII). L'afr. *halot* ' branche, bûche, buisson, hallier ' est analogue au fr. *taillis* ' petit bois ', afr. *tailleïs* ' taillé ' ; *hallier* est synonyme de l'afr. *taillier* ' taillis '. On pourrait voir l'origine de *halot* ' trou de lapin ' dans *halot* ' buisson épais ' ; la signification primitive serait alors ' cachette, lieu de sûreté ' (cf. *le gibier gagne le taillis* ' s'y réfugie ' ; *gagner le taillis* ' se mettre en lieu de sûreté ') ; mais il est encore plus probable que *halot* représente **valot* ' creux '.

LXXX. — Fr. *dalle* (> esp., port. *dala*), afr. *daller*.

Etymologies à rejeter.

(1) Arabe *dâlâlah* ' conduite ', de *dalla* ' conduire ' : Diez 116.

Körting (2740), qui cite cette étymologie, songe aussi à l'aha. *dola* ' tuyau ' que Diez rejette à cause de l'*o* ; il rapproche *dalle* ' planche ' de l'aha. *dilla*, nha. *Diehle*, mais il avoue que l'histoire du mot est très obscure.

(2) Holl. *daal* ' vallée, planche, dalle de pompe ' : Meyer-Lübke 2455.

M. Meyer-Lübke paraît confondre *daal* (fém.) ' dalle de pompe, conduit ', *dal* (neutre) ' vallée ', et *deel* (fém.) ' planche '.

Etymologie proposée.

Le fr. *dalle* est le substantif verbal de l'afr. *daller*, composé avec *de* et *aller* < **avallare* (§ LXXIV). Il faut identifier ce verbe avec le rouchi *d'aler* ' aller ', dans *s'en d'aler* ; le pic. *daler* ' aller ', dans *s'en*

daler ; le norm. *daller* ' uriner ' ; le wall. *daler* ' importuner ' (cf. le wall. *dalant* ' désir, besoin ', et l'anc. wall. *dalant* ' périlleux ') ; le languedocien *davala* ' descendre, décroître, baisser, déchoir, dépérir ' et transitivement ' descendre, déplacer une chose élevée pour la mettre plus bas, porter en bas, abattre ' ; le wall. *daveler* ' joncher '. *Daller* et *dalle* paraissent être employés pour la première fois dans ces exemples que je tire de Godefroy : *Une maison Dieu dalee d'ivoire et d'ebeinne* (1319) ; *Pour une grille de fer qui a esté mise a la dale de la cuysine* (1465) ; cf. le norm. *dalle* ' évier, table de pierre creusée et légèrement inclinée vers un orifice, sur laquelle on lave la vaisselle '.

Godefroy nous dit que l'ancien français appelle *pierres avaloires* les pierres qu'on plaçait dans les rues, près des portes, pour monter à cheval ou pour en descendre. Il est probable que c'était là une sorte de dallage en pente dont le but principal était de garantir contre la boue ; *pierre avaloire* a dû signifier primitivement ' lapis devexe positus ' (Du Cange). Dans l'afr. et norm. *dalle de cuisine*, le mot *dalle* a nettement le sens de ' lapis devexe positus '. Il en est de même pour l'afr. *dalle* ' tablette de pierre, de marbre, etc. dont on couvrait autrefois les toitures des grands édifices et d'où l'eau s'écoulait par les têtes de lion, les gargouilles '. Mais l'afr. *ale* ' voyage, passage ' fait penser que *dalle* < *dale* a commencé par avoir le sens abstrait de ' écoulement ' ; cf. l'afr. *avaler* ' couler ', le moy. angl. *hale* (< afr. *haler* < **avallare*, v. § LXXVI) ' couler ', le forézien *vallant* ' courant ' en parlant de l'eau, et le norm. *daller* ' uriner '. S'il en est ainsi, la filiation des idées est la suivante : ' écoulement ' > ' ce qui sert à faire écouler l'eau ' > ' tablette de pierre, de bois, etc., conduit ' ; cf. le norm. *dalle* ' canal par où les eaux s'écoulent ; flaque d'eau ', et l'afr. *vausson* ' dalle de grés '. Le verbe *avaler* paraît signifier ' poser des dalles ' dans cet exemple : *.xii. pas de blanc bos dont on a fait escaillons a avaler du dit entreclos en l'alee des necessaires* (1323, dans Godefroy). Ces *escaillons* sont des *dalles* en bois ; cf. *écales* ' fragments de grés propres à paver des lieux de peu d'importance ou les débords '. Si *dalle* est devenu terme de marine, il en est de même pour *avaloire* : *Escoutilles sont les ouvertures ou avalloires faites au tillac en maniere de trappes par ou on devalle les denrees et vitailles*. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, 107.) Cf. *dalot* ' ouverture pratiquée le long du tillac, au travers du bordage, pour l'écoulement des eaux '. Le substantif féminin hollandais *daal* est un mot emprunté au français.

LXXXI. — Afr. *daillier* (> pr. *dalhar*, esp. *dallar*, angl. *dally*), *dail* (> pr. *dalh*), *daille* (> esp. *dalla*, *daile*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **daculum* 'faux' de *dacus* 'dacique' : Meyer-Lübke 2458, Körting 2738.

Cette hypothèse rattache l'afr. *dail* 'faux' à *dague*, dont l'origine est très douteuse (v. Meyer-Lübke 2456 et Skeat, s. v. *dagger*). Diez (117) s'était borné à dire que *dail* paraît dérivé de *daga* 'dague'.

(2) Skeat (s. v. *dally*) voit dans l'afr. *daillier* 'raillier' un mot d'origine germanique ; il cite le bavarois *dalen* 'parler et agir comme un enfant' et le nha. *dahlen* 'badiner', mais ces mots, qui ne remontent qu'au XVIIe siècle, sont manifestement des emprunts.

Etymologie proposée.

L'afr. *daillier*, *dallier*, *dalier*, 'faucher, taillader, sabrer; railler, s'amuser aux petits jeux, converser' vient du lat. vulg. **de-avalliare*, formé comme **de-avallare* (> afr. *daller*) sur *vallis*. Les formes intermédiaires sont **davalliare* > **dafalliare* > **dahaillier* > **daaillier* ; cf. l'afr. *daller* (§ LXXX).

Tous les sens de *daillier* dérivent facilement de l'idée de 'faire tomber'. L'afr. *avaler* réunit les sens de 'faire tomber' et de 'couper, trancher'. L'afr. *haler* 'dessécher' a signifié primitivement 'couper, faucher' (v. § LXXVIII) ; cf. l'afr. *haloter* 'couper, tailler, émonder' (§ LXXIX). Pour le sens de 'railler', on peut comparer le wall. *daler* 'importuner', l'afr. *ravaut* 'moquerie', substantif verbal de *ravauder* < **ravalitare* (v. § LXXXV), et l'afr. *rauder* 'railler' qui est le même mot que *ravauder* (v. § LXXXIV). *Rauder* partage également avec *daillier* le sens de 's'amuser, folâtrer'. M. Horning (*Z.* XVIII, 217) a certainement raison d'identifier avec l'afr. *daillier* le verbe *daye* du français de l'Est qui signifie 'taquiner, tarder, perdre son temps, flâner, veiller' ; cf. l'angl. *dally* 'tarder, s'amuser, perdre son temps, badiner, folâtrer'.

Cette étymologie trouve un appui dans les formes bas-limousines *dal* (masc.) et *dâillio* (fém.) 'instrument dont on se sert pour couper l'herbe des prés, les fougères, les broussailles' et dans le wall. *daie* 'coup violent, coup dangereux' ; *à daie* 'à gauche', rouchi *à dale*

' à gauche ' ; cf. l'afr. *debaler* ' accabler de coups ' (§ LXXVI) et le norm. *aballer*, *abaler* ' renverser, courber, faire pencher ' qu'on identifie avec le fr. *avaler* (Robin, Le Prévost, A. Passy et de Blosseville, *Dict. du patois norm.*).

On peut se demander s'il ne faut pas voir *devaler* dans l'aha. *dwalôn*, *twalôn* ' demeurer '; cf. l'aha. *dawalôn*, *tawalôn*, qui partage avec le languedocien *davala* le sens de ' dépérir ' et qui est certainement une importation française (v. § LXXVI) et l'aha *avalôn*, *afalôn*, qui est emprunté du fr. *avaler* (v. § LXXIV). Les congénères germaniques de l'aha *dwalôn*, *twalôn* signifient (1) ' demeurer ' et (2) ' errer ', au physique et au moral. Dans plusieurs dialectes *devaler* se prononce *d'valer*. L'afr. *devaler* possède bien nettement le sens de ' errer ' :

> Se par mençonge ne *deval*.
>
> (G. Guiart, *Roy. lign.*, 6980 ; G.)

Il est tout près de signifier ' demeurer ' dans cet exemple :

> En quelle partie du monde pourois tu *devaller*, ny te cacher pour t'assurer que tu sois hors de la puissance des dieux.
>
> (Amyot, *Œuv.*, De la superstition, IX ; G.)

Cf. l'angl. *dally* ' tarder '. On tire du thème germanique *dwalo-* (ags. *dwala* ' erreur ', *dwellan* ' tromper '; holl. *dwalen* ' être dans l'erreur, s'égarer ') le pr. *gualiar* ' user de détours pour tromper ' (Diez 606, Meyer-Lübke 2811, Körting 3159) ; mais *gualiar*, qui ne paraît enregistré qu'une fois et qui est trissyllabe, se rattache au wall. *wâlî* ' tergiverser, plier, fléchir, pâlir ' qui vient, comme *waler* ' affaisser ', de **avallare* (v. § LXXVI) ; cf. le languedocien *s'avali* ' se perdre, disparaître sans laisser de traces, à la manière des esprits ; se dissiper comme un songe ; s'évanouir '.

LXXXII. — Fr. *caler* (> it. *calare* ; pr., esp., port. *calar* ; esp. *callar* ; angl. *call*) ; pr. *colar* (> it. *collare*) ; fr. *cale* (> it., pr., esp., port. *cala* ; angl. *caul*) ; *calotte* (> pr. *calota*, it. *calotta*) ; afr. *calete* (> it. *caletta*, angl. *callet*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **calare*, pour *chalare* < grec χαλᾶν ' détendre, laisser aller ' : Diez 78, Meyer-Lübke 1487, Körting 1760, *Dictionnaire général*.

Cette étymologie fait supposer que le fr. *caler* est un emprunt, bien qu'il se rencontre longtemps avant le pr. *calar*. Le lat. *chalare* n'est enregistré que deux fois (Vitruve, 10, 8 ; Végèce, *Mil.*, 4, 23) et rien ne fait croire qu'il ait pénétré dans le peuple. Pour l'esp. *callar*, M. Meyer-Lübke se trouve obligé de poser la variante **callare* qui est encore moins admissible.

(2) Lat. vulg. **callare* (de *callum* ' peau dure, callosité, insensibilité ') > esp. *callar*, pr. port., *calar* ' taire, se taire ' : Baist, *Rom. Forsch.* VI, 580.

Cette dérivation n'est pas satisfaisante pour le sens (v. Meyer-Lübke 1487 et Körting 1760).

(3) Mha. *kollen*, forme variée de *quellen* ' torturer, charger de fers ' > it. *collare* ' calar con fune ; tirar su ; tormentare con fune, colle braccia legate dietro, sospendendo e dando de' tratti ' : Diez 365.

M. Meyer-Lübke (2041) rejette *kollen* comme trop jeune et comme peu satisfaisant pour les sens autres que ' torturer '.

(4) Lat. vulg. **cordulare* ' torturer avec des cordes ' > it *collare* : Ulrich, *Z.* XIX, 576.

Körting (2148, 5307) paraît préférer **cordulare* à *kollen* ; mais **cordulare* est inadmissible pour la forme et peu satisfaisant pour le sens (cf. Meyer-Lübke 2041).

(5) Arabe *kallâ'* > it., esp., port., pr. *cala* (> fr. *cale*) ' enfoncement du rivage pouvant servir d'abri aux vaisseaux ' : Baist, *Z.* XXXII, 33 ; Meyer-Lübke 4664.

Diez, Littré, Körting et les auteurs du *Dictionnaire général* ont raison de voir dans *cale*, ainsi employé, le substantif verbal de *caler*.

(6) Goth. **kaileis* (all. *Keil*) ' coin ' > fr. *cale* ' morceau de bois etc. qu'on place sous la base d'un objet pour le maintenir d'aplomb ' : *Dictionnaire général*.

Ce primitif n'est pas admissible pour la forme. Cf. Meyer-Lübke 4657.

(7) Lat.-grec *calyptra* ' voile de femme ' > it. *calotta* d'où le pr. *calota*, fr. *calotte* ' petit bonnet ' et, par formation en arrière, *cale* ' petit bonnet ' : Meyer-Lübke 1536.

Cette étymologie n'est satisfaisante ni pour la forme ni pour le sens.

(8) Bas lat. *calautica* > fr. *calotte* : Körting 1761, 1773.

Calautica ne peut donner *calotte*.

Etymologie proposée.

Le fr. *caler* vient du lat. vulg. **coavallare* ; cf. *aller* (§ LXXIV), *haler* (§LXXVI) et, pour le préfixe, *cajoler* < **coaddiabolare* (§ XI). Si le fr. *haler* a passé dans les autres langues romanes, il est naturel que le composé *caler* se soit répandu de même. En parlant du pr. *colar*, it. *collare*, M. Meyer-Lübke (2041) dit : « On pourrait songer à *calare*, mais d'où viendrait alors l'*o* ? » L'*o* ne fait pas difficulté si *calare* vient de **coavallare*. Comme *a* protonique devient *o* en provençal, on peut supposer les formes *coawollare* > *coauollar* > *coollar* > *colar* (> it. *collare*) ; cf. le pr. *traucar* < **travacare* (§ LXXI) et l'afr. *gist* < **giaist* < *jacet* [1].

En ancien français, *caler* est exactement synonyme de *avaler* :

> Iloec sunt lor veiles *calees*.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 15692.)

> Les nefs sans crainte d'abymer
> Nageoient en mer a voiles *avallees*.
> (Cl. Marot, *Poés.*, II, 69, Bibl. elz.)

> Le vent *calla* avecques le soleil.
> (René, *Liv. du cuer d'am. espris*, Œuv., III, 86.)

> La ou li soleil *avaloit*.
> (*S. Graal*, I, 450.)

Il en est de même des autres représentants romans de **coavallare*. On peut comparer l'it. *calare* ' mandar da alto in basso, venire in declinazione, mancare ' : *la luna cala* et le wall. *li difalant d'èle leune* ; l'esp. *calar el puento*, port. *calar a ponte*, et l'afr. *avaler le pont* (Froiss., *Chron.*, IV, 75) ; l'esp. *calar el sombrero* et l'afr. *avaler la coiffe du haubert* (*Graal*, Vat. Chr. 1687 ; G.), it. *avvallare il cappello sopra la testa*. Le pr. *colar* ' hisser ' et l'it. *collare* (v. plus haut) présentent à peu près le même développement des sens que le fr. *haler*. L'angl. *haul* et le holl. *halen* s'emploient en parlant de la *cale* comme châtiment de mer, et la torture que décrit l'it. *collare* répond à la ' cale sèche '.

1. Le primitif gallo-roman de l'afr. **davaler* a donné l'aha. *dawalôn*, *tawalôn* (v. § LXXVI), et celui de l'afr. *devaler* a peut-être donné l'aha. *dwalôn*, *twalôn* (v. § LXXXI). On peut donc se demander si l'aha. *qual* ' oppression, martyre ', *quellan* ' torturer etc. ' (< **qualjan*) et leurs congénères germaniques n'ont pas leur source dans **coavallare*. L'it. *avvallare* a le sens de ' oppresser, opprimer ' et l'it. *collare* réunit le sens de l'aha. *quelen* et celui de *caler*. L'all. *Qualm* ' vapeur ', holl. *qualm* ' vapeur épaisse ', rappelle le toscan *calaverno*, bol. *galaverna* ' brouillard, givre' ; *cala-*, *gala-* qui passe pour être d'origine inconnue (v. Meyer-Lübke 4126) est probablement dérivé de *calare* ; la signification propre de *calaverno* serait ' ce qui descend en hiver '.

Collare paraît avoir signifié autrefois, comme l'angl. *haul*, ' e portu solvere, proficisci, velam dare ' (v. Du Cange, et § LXXVI). M. Meyer-Lübke cite (s. v. *collare*) le sicilien *kuḍḍari* ' franchir, passer par-dessus ' et le calabrais *koḍḍare* ' disparaître à l'horizon ' ; ces mots ont une origine très naturelle dans **coavallare*. Pour le pr. *calar* ' se taire ', l'esp. *callar*, port. *calar* ' taire ', *calarse* ' se taire ', Körting suppose cette filiation des idées : ' faire tomber, p. ex., un rideau ' > ' mettre fin à qqch ' > ' terminer un discours ' > ' se taire '. Mais comme ces verbes signifient en même temps ' cacher ' (cf. l'esp. *de callada* ' secrètement, sans bruit ', *callado* ' réservé, discret, silencieux ' ; et le port. *calado* ' réservé, caché, dissimulé, discret, silencieux ', *pela calada* ' en secret, sous main, sans bruit '), il me semble plus probable qu'on a passé de l'idée de ' se baisser pour se cacher ' à celle de ' se cacher ' qui est tout près de celle de ' se taire ' ; cf. l'angl. *to lie low* ' garder le silence '. On trouve dans Du Cange : « *Cafalantes* in schodis (? scholis) Alamannorum, qui occulte subauscultant quid dicatur, quid agatur, corycæi. Goldast. *Glossar. in Aleman.* p. 120 » ; *cafalant* est évidemment la forme intermédiaire entre **coavallante* et *calant* ; cf. le fr. *affaler* < **avallare* (§ LXXIV) et l'it. *affannare* < **avannare* (§ XXXVIII). Il n'y a également qu'un pas entre *caler*, *calar*, *callar* ' s'apaiser, se calmer, en parlant des flots et des vents ' et ' se taire '. L'esp., port. *calar* signifie encore ' entamer, percer, imbiber, tremper, jauger, broder à jour ', puis, au figuré, ' pénétrer, saisir, comprendre '. Tous ces sens dérivent beaucoup plus naturellement de ceux de **coavallare* que de ceux de *chalare* ; cf. l'afr. *avaler* ' couper ' ; *avalement* ' partie creuse dans une pièce d'orfèvrerie ' ; le wall. *avaler* ' creuser ', *râveler* ' faire une grande entaille '. Le sens du pic. *caler* : ' lancer une balle contre qqn ' (cf. le fr. *caler une bille* ' la lancer en faisant ressort avec ses doigts ') peut être dérivé du sens de ' faire tomber, abattre ' ou de celui de ' descendre ' ; cf. le fr. *haler* ' lancer (un chien) sur la proie ' (v. § LXXVI) ; l'afr. *berser* ' lancer ' (§ LIV) ; et le verduno-chalonnais *déveler* ' dévaler, partir vivement '.

Cale, *cala* ' enfoncement du rivage pouvant servir d'abri aux vaisseaux ' est certainement le substantif verbal de *caler*. Ici, comme dans *cale* ' la partie la plus basse de l'intérieur d'un navire ', que tous les étymologistes tirent de *caler* , on reconnaît facilement la signification propre : ' locus depressus '. On n'a qu'à relire M. Baist (*Z.* XXXII, 33) à la lumière de l'étymologie que je propose pour voir qu'il se trompe :

« Zu dem span. *cala*... verweist Saavedra auf arab. *kallâ'*, sichere Bucht, Ankerplatz, Schiffsdock (das gleichlautende Verbum heisst landen), ebenso Gregorio-Seybold für das Italienische und Sicilianische. Bei alter Entlehnung wäre dafür span. *calla* zu erwarten, aber es scheint hier erst sekundär aus dem Katal. übernommen, und so dürfen wir das Etymon wohl als sicher betrachten. Durchaus davon zu trennen ist, trotz der Bedeutung Schiffsdock bei Wahrmund, das ital. *scalo*, fr. *cale* Stapel (und Uferabhang) : beide sind evident postverbal zu *caler*. »

L'arabe *kallâ'* et ses synonymes gaéliques *cala* ' baie, port, rade ', *cal* ' entrer dans un port ' sont des mots empruntés du roman ; cf. le bas lat. *cola* ' portus ostium vel statio ' (Du Cange) qui paraît se rattacher au pr. *colar*. Le fr. *cale* ' port ' se rencontre pour la première fois dans cet exemple :

> Si se leverent et vararent en mer leur barque qu'avoient mise en une *calle* en terre, c'est assavoir en ung lieu coy ou le vent ne peut frapper comme en ung port.
>
> (René, *Œuv.*, III, 189.)

M. Baist veut que l'explication que René trouve nécessaire trahisse l'emprunt ; mais il fallait bien expliquer *cale* pour montrer qu'il ne s'agissait pas d'une *cale de radoubage* ni d'une *cale de halage*. Les diminutifs pr. *calanco*, it. *calanca* ' piccolo ricovero o seno, lungo una costa di mare ' sont formés sur *cala* à l'aide du suffixe *-anco*, *-anca* dont j'expliquerai ailleurs l'origine.

Cale ' morceau de bois etc. qu'on place sous la base d'un objet pour le maintenir d'aplomb ' n'est qu'une extension de *cale* ' cale de construction ' que tous les étymologistes font dériver du verbe. Dans les cales de construction pour les grands bâtiments, la quille repose sur trois tins superposés et la coque est maintenue d'aplomb au moyen d'arcs-boutants. Pour les petites embarcations cet ensemble se compose souvent d'un simple grillage en bois qui s'appelle *cale en bois*. C'est de là qu'on passe, vers le XVIe siècle, à *cale* ' petit morceau de bois etc. servant à assujettir un objet ' ; comme on ne pourrait rien imaginer de plus naturel que cette extension, il faut rejeter le primitif hypothétique et irrégulier goth. **kaileis* que pose le *Dictionnaire général* ; cf. l'angl. *shore* ' rivage, descente, cale en bois, étai '.

Passons à *cale* ' bonnet de femme plat *couvrant les oreilles* et échancré par devant ' (*Dict. gén.*). La *cale* était sans doute appelée ainsi parce qu'elle *avalait* ou *calait* sur les oreilles ; cf. *avaler le chapperon sur les espaules* ; *avaler la coiffe du haubert* (Godefroy). « Les *calottes* ecclésiastiques sont les anciennes *cales* du moyen âge dépourvues d'oreilles, car ces pattes furent interdites par le concile de Milan. » (Larousse.) M. Meyer-Lübke (1536) doute que *calotte* soit dérivé de *cale* parce que *calotte* est enregistré avant *cale*, et se trouve plus répandu. Mais le mot *calotte*

n'est pas en usage avant *cale*, substantif verbal de *caler*, dans des sens autres que celui de ' bonnet ' et la forme *cale*, *cala*, est beaucoup plus répandue que *calotte*. Puis M. Meyer-Lübke ne paraît pas avoir remarqué que le moy. angl. *calle* ' sorte de coiffure ', qui est certainement emprunté de l'afr. *cale*, est enregistré avant ce dernier. Si le bas lat. *calota* se trouve dans des statuts du XIIIe siècle et si l'angl. *caul* < *calle* est employé dès l'an 1327, il y a tout lieu de croire que *cale* et *calotte* remontent à la période prélittéraire. L'it. *calotta* est manifestement un emprunt ; ce mot est inconnu au XVIe siècle à l'Académie della Crusca. Le *Dizionario Minerva*, qui est si complet, n'enregistre en 1827 que (1) *calotta* : « T. degli Oriuolai. Specie di cappelletto che serve di custodia al movimento dell' oriuolo » ; et (2) *calotta* : « T. delle Arti del disegno. E una volta tonda poco elevata dal suo centro ». Le fr. *calotte* a ces deux sens techniques et le *Dizionario universale* d'Alberti di Villanova de 1797 contient *calotta* au sens 1 et le décrit expressément comme un mot emprunté du français. Si tout au nord de l'Italie quelques dialectes emploient *calotta* dans le sens de ' bonnet ', cela ne sert qu'à confirmer l'emprunt. Comme le fr. *cale* signifie par extension ' grisette ', proprement ' celle qui porte la cale ' (*Dict. gén.*), il faut identifier l'angl. *callet* ' grisette, prostituée ' avec le diminutif afr. *calete* ' petit bonnet ' ; cf. le port. *calhêta*, it. *caletta* ' piccol seno di mare '.

Je me propose de montrer ensuite que le gallo-rom. **callare* a passé dans les langues germaniques et qu'il faut identifier avec ce verbe l'angl. *call* ' appeler, faire marcher, enfoncer, etc. ', l'anor. *kalla* ' crier, appeler d'une voix forte ; nommer, qualifier de ; déclarer, réclamer ' ; le holl. *kallen* ' parler, jaser, babiller ' ; l'aha. *challôn*, mha., mba. *kallen* ' parler beaucoup et d'une voix forte, jaser '. On admet que l'origine de ces verbes est fort obscure ; pour en rendre compte, Grimm se trouve obligé d'avoir recours à *schallen*, *schellen* et de supposer la chute de l'*s* ; mais cette explication n'est pas généralement admise. C'est l'angl. *call* qui nous permet d'établir la vraie étymologie. Le *New English Dictionary* distingue pour ce verbe trois groupes de sens : (I) ' crier, dire d'une voix forte, appeler ' ; (II) ' nommer, désigner (qqn ou qqch) par un nom ' ; (III) ' faire marcher, conduire, chasser, lancer, enfoncer, aller '. On fait remarquer que le troisième groupe de sens n'appartient pas à l'anor. *kalla* d'où l'on tire *call*, qu'il semble très éloigné des autres groupes, mais que l'identité du verbe ne paraît pas souffrir de doute. Comme *call* est en usage dès l'an 1000 (*ceallian*), il suffit pour en établir l'origine romane de montrer que quelques-uns de ses sens dérivent des sens reconnus de *caler* et que les autres ont une source naturelle dans la signification propre de

**coavallare*. Le passage d'idée entre *caler* ' descendre ' et *to call* ' appeler ' saute aux yeux dans l'expression mentionnée de très bonne heure et toujours très usitée : *to call at a place* ' aller à un endroit, s'y arrêter un moment en passant, pour communiquer avec quelqu'un qui s'y trouve ' : un voiturier *calls at a place*, y descend, pour livrer ou recevoir un paquet ; un navire ou un steamer *calls at a port* (cf. *cale*, *cala*) pour y embarquer ou débarquer des voyageurs, pour y charger ou décharger des marchandises. *Caler* ' descendre ' a pu signifier primitivement ' entrer dans un port ' ; cf. *descendre à terre*, d'un navire ; l'esp., port. *calar* ' pénétrer ' ; it. *calata* ' un pendio di terreno praticato per arrivare all ' acqua, ed agevolar l'imbarco e lo sbarco delle mercanzie e delle persone ' ; arabe *kallâ'*, gaélique *cal* ' entrer dans un port '. Si *relâcher* signifie aujourd'hui ' faire escale ', c'est qu'il était synonyme de *caler* ' laisser aller ' et qu'il a remplacé *caler* comme *descendre* a remplacé *avaler*. Mais *caler* n'aurait pas été terme de marine qu'il aurait toujours été synonyme de *call* dans *to call at a town*, *at a house* ' aller à une ville, à une maison et y entrer dans le but de faire quelque communication ' ; cf. *descendre dans une ville, chez qqn* ' y venir en descendant de diligence, de chemin de fer etc. '. Le *New English Dictionary* suppose cette filiation des sens : (1) *to call at a door* ' y crier, appeler à voix forte pour annoncer sa présence et son affaire à ceux qui habitent la maison ' > (2) *to call at a house* ' aller à la porte (et, quelquefois, y entrer) pour faire quelque communication '. L'étymologie que je propose intervertit l'ordre de ces idées et on ne saurait nier qu'on passe plus naturellement du sens 2 au sens 1 qu'inversement ; cf. l'aha. *halôn*, *holôn* ' aller chercher ' > ' appeler ' (v. § LXXVI). Quand une barque faisait relâche à un port primitif ou qu'une personne qui avait affaire avec les habitants d'un château se présentait au pont-levis, il est certain que les matelots ou la personne en question appelaient d'une voix forte les habitants du port ou du château. C'est ainsi que ce verbe a pris dans les langues germaniques les sens de ' parler beaucoup et d'une voix forte ' et de ' appeler '. Il me reste à expliquer le troisième groupe de sens de l'angl. *call*, écoss. *ca'* que le *New English Dictionary* subdivise ainsi : (i) v. tr., ' faire marcher, conduire (un animal, une voiture) ', et, comme terme de chasse, ' lancer, chasser ' : *to ca(ll) a pony*, *to ca(ll) a prey*, *to ca' ower* ' faire tomber ', *to call one's way* ' aller son chemin ' ; (ii) v. tr., ' enfoncer (un clou) ' ; (iii) emploi absolu, ' conduire (un cheval, une voiture etc.), lancer (qqch) contre qqn ' : *to ca' canny* ' conduire doucement et avec soin ', et au figuré ' agir de même ', *to call fast at someone* ' lancer rapidement (des flèches etc.) contre qqn ' ; (iv) v. intr., ' aller

en voiture, à cheval etc. '. Ces sens, dont l'origine est si énigmatique quand on ne remonte pas plus haut que l'anor. *kalla*, viennent corroborer l'étymologie du verbe. ' Enfoncer un clou ' c'est le faire descendre ; cf. *caler la ligne de pêche* ' l'enfoncer dans l'eau ' ; *Plus dolente ert de cuer que cil qu'on en mer cale* (*Berte*, dans Littré) ; wall. *avaler on beur* ' creuser une bure '. *Call* ' lancer, chasser ' s'explique comme le fr. *haler* ' lancer, chasser ' (§ LXXVI) ; cf. *to ca' ower* ' faire tomber '. *Call* ' lancer qqch contre qqn ' est manifestement identique au pic., champ. *caler* ' lancer une balle contre qqn ' ; cf. l'afr. *avalaison* ' action de décharger des coups (d'épée, de lance) ', *dehaler* ' accabler de coups ' (v. § LXXVI). Dans la phrase *to call one's way* ' aller son chemin ', *call* a subi la même extension que le fr. *aller* (§ LXXIV). Rappelons ici cette autre phrase *to call for something* (1) ' aller à un lieu demander qqch ', (2) ' réclamer qqch ', où *call* se rapproche de si près de l'all. *holen*, holl. *halen* ' aller chercher '. Si l'angl. *haul* vient de **avallare* et *call* de **coavallare* (*call* rime avec *haul*), il n'est pas surprenant qu'on dise indifféremment *to haul over the coals*, *to call over the coals* ' réprimander ', anciennement ' faire passer sur des charbons ardents '. Le moy. angl: *to call a hawk* ' stupare ' rappelle l'expression populaire *se caler les joues* ' manger '. Citons enfin comme analogue à *cale* ' enfoncement du rivage ' l'écoss. *ca'*, *call* ' passage ou défilé entre deux montagnes ', c'est-à-dire ' enfoncement du terrain ' ; cf. l'afr. *recaler une fosse* ' la curer ' et le verbe *kala* du patois des Landes ' faire des sillons '.

LXXXIII. — Fr. *râler*, *râle* (> port. *ralo*, *ralleiro* ; angl. *rail*).

Etymologies à rejeter.

(1) Holl. *ratelen* ' crier comme une crécelle ' > *râler* d'où *râle*, nom d'oiseau : Diez 664.

Körting (7801) regarde cette étymologie comme possible. D'après le *Dictionnaire général*, l'ancienne forme *raalle*, en trois syllabes, empêche de rattacher le nom de l'oiseau à *râler*, mot d'origine inconnue. Scheler cherche à appuyer *ratelen* en citant cette phrase de Froissart : *Et ouïrent les chevaux arateler* ; mais *arateler* représente l'afr. *arasteler*.

(2) Lat. vulg. **rasculare* (de *rasus* ' ras ') > *râler* d'où *râle*, nom d'oiseau : Horning, *Z.* XXII, 486.

(3) Lat. vulg. **rasclare*, qui représenterait soit **rasiculare*, formé sur *rasus*, de *radere*, soit **rastulare*, de **rastrum* : Meyer-Lübke 7072.

Etymologie proposée.

Le fr. *râler* représente **raaler* < **rahaler* < *ravaler* ; cf. *aller* (§ LXXIV) et *haler* (§ LXXVI). On voit tout de suite que les auteurs du *Dictionnaire général* se trompent en disant que le trissyllabe *raale*, *raalle*, empêche de rattacher le nom de l'oiseau à *râler* et que c'est justement ce trissyllabe qui nous oblige à rattacher ce substantif au verbe. Dans les formes à désinence accentuée, *aa* se réduit à *a* de meilleure heure, et **raaler* ne peut passer à *râler* sans que *il raale* passe à *il râle*. Le nom de l'oiseau échappe à cette analogie. L'*a* de *aller* est bref parce que ce dernier n'a primitivement que des formes à désinence accentuée ; l'ancien subjonctif *alge* est tiré de l'infinitif.

Le sens de *râler* trouve son explication dans *ravaler* ' avaler de nouveau '. Comme le dit Robert Estienne, *on ronfle du nez, on ralle de la gorge*. Il n'est pas nécessaire de supposer l'influence de *ravaler* au sens de ' gratter, enlever en grattant l'enduit de la maçonnerie d'un mur pour recrépir ' ; il est cependant possible que ce sens soit venu renforcer l'autre. L'oiseau qui s'appelle en français *râle* porte en provençal le nom de *roufle*, de *roufla* ' ronfler ' ; ce terme, comme l'esp. *ronca* et l'all. *Wiesenschnarcher*, confirme l'origine que j'attribue à *râle*, car « le ronflement est une sorte de râle » (*Dict. gén.*). Du français *râle* le portugais a tiré *ralo* ' courtillière, taupe-grillon, insecte qui fait un bruit analogue à celui du grillon ' et *ralleiro* ' râle '. On admet que l'all. *Ralle* et l'angl. *rail* sont des importations françaises ; cf. le pic. *reille*. *Râler* a pour variante *raller* ' bruit que fait le cerf en rut ' ; cf. *aller*.

Dans le parler populaire, *râler* signifie également ' aller de boutique en boutique sans rien acheter '. Ici on reconnaît facilement l'afr. *raler* ' aller de lieu en lieu '. Le substantif populaire *râleur* ' celui qui se fait montrer tout ce qu'il y a dans une boutique sans rien acheter ' rappelle en même temps *ravaler* ' rabaisser, déprécier ' et *ravaleur* ' dénigreur '.

Citons ensuite cet exemple où Godefroy voit un emploi figuré de *râler* ' faire entendre un râle ' :

> Aux braves exploits de sa vie et en sa mort, on le sent (Caton) toujours monté sur ses grands chevaux. Cettuy ci (Socrate) *ralle* a terre : et d'un pas mol et ordinaire, traicte les plus utiles discours.
>
> (Montaigne, III, 12.)

Il est curieux de remarquer que dans sa traduction des *Essais* de

Montaigne, publiée en 1603, Florio rendait *ralle a terre* par ' keeps on the ground '. En effet, *ralle* (< *ravale*) est ici opposé à *monté*. C'est à cet emploi de *râler*, *raller*, que se rattache l'expression *à la rallette* ' en rasant le sol ' que M. Horning cite à l'appui de **rasculare*. D'un autre côté, *râlée* ' petite raie, trace, éraflure ' (Martellière, *Gloss. du Vendômois*) trouve son explication dans *ravaler* ' gratter ', wall. *râveler* ' faire une grande entaille '. Enfin, le paturon s'est appelé en ancien français *ralle* par rapport à sa forme qui présente un *ravalement*, un petit enfoncement entre le boulet et le sabot.

LXXXIV. — Fr. *rôder*, afr. *rauder*, *raudir*.

Etymologies à rejeter.

(1) Emprunté de l'esp., port. *rodar* (<*rotare*) ' rouler ' : Diez 671, Meyer-Lübke 7388.

(2) Lat. vulg. **rabidare* (de *rabies* ' rage ') : Körting 7697, 8162.

Le *Dictionnaire général* déclare l'origine de *rôder* inconnue.

Etymologie proposée.

Le fr. *rôder*, afr. *rauder*, est dérivé de *ravaler* à l'aide du suffixe *-itare*. Le *v* tombe comme dans *aller* (§ LXXIV) ; puis dans **raalter* > **ralder*, le *t* est assimilé à la sonnante précédente comme dans l'afr. *revider*, dérivé de *reviser* à l'aide du suffixe *-itare*, et dans le fr. *malade* < **malavde* < **malavte* < *malehabitus* (v. § LVIII) ; cf. *mauvais* < *malvais* < **malfais* < **malefacens* (§ LXVIII).

Selon le *Dictionnaire général*, les anciens mots français *rauder* ' plaisanter ' et *raudir* ' parcourir en vagabondant, aller de côté et d'autre ' se sont confondus dans *rôder*. Mais il est plus que probable que *rauder* a toujours eu le sens de son dérivé *raudir* ; ces mots ne sont mentionnés qu'à partir de la seconde moitié du xve siècle et *roder* ' parcourir, est enregistré par Robert Estienne dès l'an 1539. Puisque *aller* vient de *avaler* et que *avaler* est aussi verbe transitif, les sens de ' aller de côté et d'autre ' et de ' parcourir en vagabondant ' confirment l'étymologie que je propose. On pourrait avec vraisemblance voir dans *ravaler* ' rabaisser, déprécier ; gratter ' l'origine du sens de ' plaisanter ' ; mais *rauder* étant au xve siècle surtout synonyme de *ébattre* et de *jouer*, il vaut mieux supposer cette marche des idées : ' aller de côté et d'autre ' > ' jouer, folâtrer, gambader ' > ' se divertir ' ; cf. l'afr. *deporter*

'amuser', *deport* 'plaisanterie'. *Raudir,* lui aussi, est synonyme de *s'ébattre* :

> Je cours, je trotes, je *rauldis,*
> Je faictz gambades et grans saultz.
> (*Moralité de Marchebeau*, p. 7, Ler. de Lincy.)

LXXXV. — Fr. *ravauder.*

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **readvalidare* 'renforcer': Diez 666.

Cette étymologie ne rend pas bien compte de tous les sens.

(2) Moy. holl. *rabauden* 'scurrum agere' (de *rabauw* 'ribaud') > *ravauder* 'parler comme un fripon' : Baist, *Z.* V, 560.

(3) « *Ravauder,* au sens de 'dire des choses futiles, hâbler', ne pourrait-il être dérivé de *Vaud* 'vaudois, hérétique' et signifier ainsi proprement 'blasphémer' ? » (Körting 7696.)

Etymologie proposée.

Le fr. *ravauder* est étymologiquement le même mot que *rôder,* afr. *rauder* < **ravalitare,* fréquentatif de *ravaler* (v. § LXXXIV). Le *v* persiste parce que *ravauder* est resté sans doute longtemps synonyme de *ravaler* et de *valer.* Ce verbe, qui n'entre dans le domaine littéraire que vers le commencement du XVIe siècle, a dû être, avec *rôder,* pendant bien des siècles un terme d'argot.

Je tire du *Dictionnaire général* ces définitions :

Rôder, v. intr., 'tourner ses pas de côté et d'autre', spécialement 'aller épiant, guettant, de côté et d'autre'.

Ravauder, v. intr., 'reprendre, tourner et retourner (une idée)' : *Qu'il ne s'amuse point à ravauder et répliquer à Rome* (Sév., 416) ; 'tourner et retourner les choses' : *Nous ravaudions l'autre jour dans les paperasses de feu Mme la Trémouille* (Sév., 748).

L'identité essentielle de ces sens de *rôder* et de *ravauder* est manifeste on peut comparer le pic. *raveuder* 'chercher' qui rappelle le dernier exemple de *ravauder* et le sens spécial de *rôder* : 'aller épiant de côté et d'autre'. Le sens fondamental est 'aller de côté et d'autre' ; cf. le genev. *ravauder* 'marchander, mésoffrir'. L'ancien substantif *ravaudis* 'tapage, remue-ménage' ne se rattache pas moins bien à l'afr. *raudir* :

Je cours, je trotes, je *rauldis*,
Je faictz gambades et grans saultz.
(*Moralité de Marchebeau*, p. 7, Ler. de Lincy.)

Il faut parler moins catégoriquement de l'évolution des sens transitifs de *ravauder* : (1) 'rapiécer (de vieilles hardes, des bas)'; rabâcher (qqch)' ; (2) 'réprimander' ou 'malmener'. Tous ces sens peuvent être dérivés des sens transitifs de *rôder* : (1) 'tourner (qqch) de cà et de là' ; (2) 'parcourir (un lieu) de côté et d'autre'. Mais le sens de 'rapiécer' fait penser à *ravaler* dans l'expression *ravaler un mur* 'enlever l'enduit de la maçonnerie pour recrépir ; gratter, badigeonner la surface' ; si l'on ajoute à ces idées le sens fréquentatif du suffixe *-itare* on arrive à un sens exactement analogue au premier sens de *ravauder*, d'où on passerait très facilement au second. On a hésité sur la définition de ce second sens dont voici l'exemple cité par Godefroy :

Elle sçavoit bien parler à ces désobeissans et dereglés, et les *ravaudoit* terriblement.
(Brant., *Dames illustres*, Cath. de Médicis.)

Godefroy traduit : 'reprendre de paroles', définition à laquelle Bonnard et Salmon substituent 'malmener' ; le sens fondamental paraît être 'réprimander'. Si *ravauder* peut signifier aujourd'hui 'dire des impertinences' (définition de Scheler), ce sens n'est certainement pas primitif. Mais *ravauder* 'réprimander' ou 'malmener' semble proche de l'afr. *valler* que Godefroy, suivant Kervyn de Lettenhove, traduit vaguement par 'attaquer' dans cet exemple :

S'il sevent leurs deffautes, moult tost les vont *valler*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 363, 2, Kerv.)

Il est clair que si *valler* est ici un congénère de *ravaler*, les verbes *ravauder* et *valler* peuvent avoir pour idée commune 'amener à un degré moindre', c'est-à-dire *ravaler*. Ce sens nous permettrait d'expliquer le substantif *ravaut* 'bourde, moquerie' par le sens propre de 'ce qui rabat (les prétentions de qqn)' et cette interprétation paraît confirmée par l'exemple suivant :

Amis, dist Corbarans, donnet m'as ung *ravaut*
Qui m'as dit chy endroit, non pas bas, mais en hault,
Que cil Taffur mengeoient ung Sarrasin tout quaut.
(*Chev. au cygne*, 7370.)

LXXXVI. — Fr. *harnais*, afr. *harneis* (> it. *arnese* ; pr., esp. *arnes* ; port. *arnez* ; angl. *harness*) ; afr. *harnas*.

Etymologies à rejeter.

(1) Dérivé du bret. (*haern*) *harn* ' fer ' à l'aide du suffixe français *-ois* < lat. *-iscus* : Körting 4443.

Diez (26) avait rejeté cette dérivation en alléguant qu'il n'est pas dans la nature des langues de faire des dérivés de radicaux étrangers qu'elles ne se sont pas assimilés ; il fait venir *harnais* du cymr. *haiarnaez* ' ferraille ' par l'intermédiaire de l'angl. *harness*. Aujourd'hui on admet que l'angl. *harness* est une importation française. L'étymologie de Körting est surtout inadmissible parce qu'il faudrait partir de l'anc. bret. *hoiarn* qui ne convient pas pour la forme ; le bret. *harnez* est d'origine romane (v. Skeat). Pour ceux qui ne veulent absolument pas croire à cette origine celtique, il ne reste, dit Körting, guère autre chose qu'à supposer le primitif **arnensis* qui renfermerait le radical du lat. *arma*. Même cet épouvantail ne doit pas nous faire opter pour une origine bretonne.

(2) Anor. **herrnest* ' provision pour le voyage ', composé de *herr* ' armée ' et *nest* ' provision ' : Baist, *Z*. XXXII, 38.

M. Meyer-Lübke (4119) approuve **herrnest* tout en admettant que le dérivé *harnaschier* fait difficulté. Une difficulté bien plus grande est celle que présente le passage de **herrnest* à *harneis*.

Etymologie proposée.

Le fr. *harnais*, afr. *harneis*, vient du germ. **warnisk*, dérivé du radical *warn* qui se retrouve dans l'aha. *warnôn*, *warnên* et encore *warnjan* d'où le fr. *garnir*. Pour la forme on peut comparer le fr. *marais* < afr. *mareis* < germ. **marisk*. L'ancien synonyme *harnas* est formé, bien entendu, sur le même radical, à l'aide du suffixe latin *-aceus* > *-az* > *-as* qui se retrouve dans les mots *bourras*, *platras*, etc. ; comme le roman s'est assimilé le radical *warn*, ce dérivé n'est pas en contradiction avec le principe qui a empêché Diez de tirer *harnas* du radical cymrique *haiarn* (v. plus haut). L'*h* de *harneis*, *harnas*, doit son origine au composé **awarniskare* qui, se conformant à la loi qui régit le sort du *v* latin (bilabial) placé entre deux voyelles identiques (v. § LXXIV), devient *aharneschier*. C'est l'analogie des formes *harneis*,

harnas, harneschier qui a empêché *aharneschier* de devenir *arneschier*. Les deux verbes *aharneschier* et *harneschier* sont très usités en ancien français ; la forme (*a*)*harnaschier* > nfr. *harnacher*, qui est moins ancienne et relativement rare, doit son existence manifestement à l'analogie de *harnas*. Il est naturel que le substantif *harnescheure* ait subi plus tôt l'influence de *harnas* et soit devenu assez souvent *harnascheure* dès le XIIe ou XIIIe siècle.

Dans l'ancienne langue ces mots ont surtout les sens suivants : *harnas, harnois* ' arme, armure, engin, outil, bagage, équipement ' ; *harneschier* ' équiper, armer ' ; *aharneschier* ' équiper, munir, fournir, enharnacher, parer, orner, préparer '. On ne saurait même imaginer à ces mots une origine plus satisfaisante que celle présentée par le radical de l'aha. *warnôn* ' munir, fournir, garantir, protéger ' ; cf. l'aha. *warnunga* ' préparation, équipement, défense, protection '. On admet universellement que le fr. *garnir* et l'it. *guarnire, guernire* viennent de l'aha. *warnjan, wernjan* ' munir, fournir, etc. '. Or en ancien français le substantif *garnement* signifie ' armure, équipement, vêtement, défense, protection, etc. ' et le verbe *garnir* a tous les sens de *aharneschier*. *Garni* est le terme propre pour traduire *hernissé* dans cet exemple : *Une ceinture hernissé(e) d'ivoire* (v. Godefroy). L'it. *guarnaccia* ' veste lunga che si portava di sopra ' (> afr. *garnache* ' espèce de long sarreau qui se mettait par-dessus le surcot ') est la forme féminine de *harnas* ' armure '. L'it. *arnese* garde encore aujourd'hui sa signification primitive : « Nome generico di tutte masserizie, abiti, fornimenti, *guernimenti*. » (*Diz. Minerva*.) Mais il est superflu d'appuyer une étymologie dont la seule mention aurait suffi, après l'établissement de la loi dont elle dépend, pour la faire agréer de tous les romanistes.

On ne conteste pas l'origine française des mots it. *arnese*, pr., esp. *arnes*, port. *arnez*, angl. *harness*, bret. *harnez*, mha. *harnas, harnasch, harnesch, harnisch*, nha. *Harnisch*, holl. *harnas*, dan. *harnisk*, suéd. *harnesk*. *Harnais* est ainsi un des mots assez nombreux qui témoignent de cette universalité de la langue française dont Brunetière a si bien démêlé le secret mais dont l'origine remonte bien plus haut qu'il ne le pense. Plus d'un mot dont je donne l'étymologie tend à prouver que les écrivains français dont Brunetière nous parle n'ont fait que continuer et perfectionner une œuvre qu'ont commencée les Gallo-romans longtemps avant la période des premiers monuments littéraires.

LXXXVII. — 1. Fr. *farder* (> it. *fardata*), *fard*, afr. *farde* (> it. *farda*) ;
2. Fr. *farder* (> pr., esp., port. *fardar*), *fardeau*, **fard* (> it., esp., port. *fardo*), afr. *farde* (> esp., port. *farda*) ;
3. Fr. *harder*, *harde*, *hardes* ; *hart* (> pr. *art*), afr. *harcele*.

Etymologies à rejeter.

1. Aha. *gi-farwit* (participe passé de *farwjan* 'colorer') > fr. *fard* : Diez 581, Mackel 64, Körting 3648.

M. Meyer-Lübke (3207) trouve cette étymologie « morphologiquement incompréhensible » ; il se demande s'il faut supposer **farwiþa* ; cf. *hauniþa*.

2. (i) Arabe *far'd* 'coche de flèche, paiement légal, solde militaire, étoffe, vêtements, demi-charge du chameau' > it., esp. *fardo* 'ballot', fr. *fardeau*, etc. : Diez 134, Meyer-Lübke 3193.

Cette étymologie ayant été révoquée en doute par Lammens (*Remarques sur les mots fr. dérivés de l'arabe*, Beyrouth, 1890), Körting (3630) hésite à l'approuver.

(ii) Lat. vulg. **fartidus* (de *fartum* 'farci') ou **farsidus* (de *farsus* 'farci') > esp. *fardo*, fr. *fardeau*, etc. : Körting 3630.

3. (i) Arabe *far'd* 'vêtements etc.' > fr. *hart*, *hardes* : Diez 611.

M. Meyer-Lübke (4041) rejette cette étymologie comme impossible pour la phonétique et pour le sens ; Körting (3630) trouve difficile à croire que *hardes* vienne de *fardes*, et tire *hart*, *harde* du francique *herda* 'troupeau'.

(ii) Francique **hard* 'chevelure' > fr. *hart*, *harde*, *hardes* : Meyer-Lübke 4041.

Pour appuyer **hard* M. Meyer-Lübke cite le « goth. *hazds* », mais ce dernier est lui aussi hypothétique. Le *Dictionnaire général* admet que *hardes* est le même mot que l'afr. *fardes* dont il déclare l'origine incertaine.

Etymologie proposée.

Toutes les trois séries de mots citées en tête ont pour base le radical germanique *ward* qu'on voit dans l'asax. *wardôn*, ags. *weardian*, anor. *varða*, aha. *wartên* et qui se retrouve dans le fr. *garder*, it. *guardare*, etc. 'préserver'. L'*f* de *farder* etc. et l'*h* de *harder* etc. ont leur origine

dans le composé *awarder* (v. Godefroy, s. v. *agarder*) qui s'est conservé dans l'angl. *award*. Le primitif **awardare*, se conformant comme **awarniskare* (v. § LXXXVI) à la loi qui régit le développement du *v* latin entre deux voyelles identiques (v. § XXXVIII), devient successivement **afarder* et **aharder*. La forme *farder* a ainsi une origine analogue à celle du fr. *faner* (§ XXXIX), tandis que les formes *harder*, *hart*, *hardes* sont parallèles aux anciens mots *haner*, *han*, *hanon* (§ XXXVIII et § XL). Le pr., esp., port. *fardar*, l'it. *fardata*, l'it., esp., port. *farda* et le pr. *art* sont des importations françaises. Il en est de même de l'it., esp., port. *fardo*, bien que le substantif masculin français *fard* ne soit pas signalé dans un sens qui le rattache immédiatement à *fardeau*.

Farder, aussi bien que *garder*, représente le germ. *wardôn* ; ces deux verbes partagent le sens propre de 'préserver'. Les dames d'antan étant filles d'Eve, qu'y a-t-il de plus naturel que le passage d'idée entre 'préserver (le teint)' et 'appliquer une composition sur la peau pour embellir (le teint)' ? L'ancien substantif féminin *farde* réunit les sens de tous les trois groupes de mots qui nous occupent ; il signifie (1) 'fard' ; (2) 'fardeau, paquet, bagage' ; et, au pluriel, (3) 'hardes' ; cf. l'afr. *fardage* 'fardeau, paquet, bagage, hardes'. Les idées de 'fard' et de 'hardes' se trouvent curieusement mêlées et étendues dans l'it. *farda* 'generalmente roba sporca da imbrattare, ed anche sornacchio grande, sputo catarroso', auquel il faut comparer l'it. *fardata* 'percossa data con un pannaccio intinto in isporcizia, o pure quantità di sporcizia bituminosa che, tirata in qualche luogo, s'appicchi e penetri ove elle è buttata, come farebbe una manciata di fango, o d'altra materia simile buttata in un muro' et l'afr. *fardoillier* 'barbouiller'.

Godefroy traduit mal *se farder* par 'se charger' dans cet exemple :

> Pour son hostel face sa garnison,
> De gens d'oneur et prodommes *se farde*.
>
> (E. Deschamps, *Poés.*, II, 64, A. T.)

Ici la vraie signification de *farder* est 'pourvoir'. On ne saurait contester le même sens fondamental aux verbes empruntés : esp. *fardar* 'équiper, fournir d'habits et de linge', *fardarse* 's'équiper' ; port. *fardar* 'habiller la troupe, donner une livrée à ses domestiques'. Pour montrer que l'étymologie que je propose rend compte de ce sens de 'pourvoir', il suffirait de citer l'asax. *wardôn* 'prendre garde à, avoir soin pour, pourvoir'. Mais on peut remarquer également (v. Kluge, s. v. *wahren*, *warnen* et *Wart*) que le radical *ward* de *farder* se rattache intimement d'abord au thème *warn* de *garnir* et de l'afr. *harneschier*, et ensuite au thème *war* de l'afr. *garir* (< germ. *warjan* 'protéger,

défendre, etc.'). Kluge donne à *war* le sens primitif de 'faire attention à, avoir soin pour'. On voit tout de suite pourquoi dans l'ancienne langue les verbes *farder*, *harneschier*, *garnir* et *garir* ont tous les quatre les sens de 'pourvoir, fournir, munir, équiper'; cf. l'afr. *gardé* 'garni': *Une huppelande sanghine fouree de lucez, gardee de gris.* (1450, dans Godefroy.) Il est également manifeste que l'afr. *farde* a suivi cette marche : 'équipement' > (1) 'vêtement', (2) 'bagage' surtout par rapport à l'armée > (1) 'paquet', (2) 'charge, poids'. Ici il faut comparer l'afr. *garnement* 'équipement, armure, vêtement' (> angl. *garment* 'vêtement') ; le port. *fardamento* 'habillement de la troupe', *farda* 'habit d'uniforme'; l'esp. *fardaje*, port. *fardagem* 'équipement, provision pour le voyage'; l'esp., port. *fardel* 'havresac, besace, paquet de hardes et de provisions pour le voyage'; l'esp., port. *fardo* 'ballot, gros paquet de marchandises, de hardes, etc.'; et surtout l'afr. *harnois* qui réunit les sens de 'équipement', de 'armure', de 'bagage' et de 'charge, poids'.

Arrivons aux formes avec *h*. Körting voit dans le francique *herda* 'troupeau' l'origine de *hart* 'lien d'osier, de bois pliant, pour lier les fagots' et de *harde* 'lien pour tenir plusieurs chiens en laisse à la fois; les chiens ainsi attachés'; c'est au contraire du francique **hard* 'cheveux' que M. Meyer-Lübke tire ces mots et les anciens dérivés *hardel* 'corde, paquet lié avec une corde, partie du vêtement', *harcele* 'lien d'osier'; cf. l'afr. *hardee* 'botte liée par une corde', *hardillon* 'petite hart, cordon, botte, fardeau, paquet composé de la réunion de plusieurs choses'. Le passage d'idée entre 'troupeau' et 'corde' est peu vraisemblable ; le primitif **hard* 'cheveux' est très douteux pour la forme et peu acceptable pour le sens. Il importe de remarquer que *hart* et *part* sont les seuls substantifs français en *-art* qui soient du féminin. En présence des anciens substantifs masculins *dart, -jart, part, sart, art* et surtout *gart*, substantif verbal masculin de *garder*, on ne saurait supposer que *hart* ait subi l'analogie du substantif féminin *part*. C'est pourquoi il faut chercher l'origine de *hart* dans un primitif féminin mais sans *a* final atone. Ce primitif est sans aucun doute le francique **ward* répondant aux substantifs féminins ags. *weard*, aha. *warta*, mha. *warte*, *wart* 'garde, défense, protection, etc.'. *Harde* est au contraire le substantif verbal de *harder* (v. plus bas) et partant essentiellement le même mot que *garde*, substantif verbal de *garder*. Le passage d'idée entre 'qui garde, qui empêche de partir, de se disperser' et 'lien' est parfaitement naturel, comme cela se voit par l'angl. *watch-guard* 'chaîne de montre'. *Hart*, *harcele*, *hardillon* ont pris le sens particulier de 'lien d'osier' par la raison qu'à l'époque primitive dont il s'agit on se ser-

vait plus souvent de l'osier que de toute autre chose pour faire les liens. Dans l'ancienne langue, *harde* a aussi les sens de 'barrière' et de 'ridelle', et ici encore on reconnaît facilement la signification primitive du substantif ; cf. l'afr. *hardelle* 'ridelle'. Si les *gardes* (angl. *wards*) d'une serrure sont des pointes de fer destinées à arrêter tout mouvement d'une clef étrangère, le mot *ardillon*, afr. *hardillon*, se dit dans un sens analogue de la pointe de métal dans une boucle qui sert à arrêter la courroie. Ce sens expliquerait l'arabe *far'd* 'coche de flèche' qui, comme l'arabe *kallâ'* (v. § LXXXII), paraît emprunté à l'espagnol.

Diez, Körting et Meyer-Lübke négligent le verbe *harder* 'troquer' ; le *Dictionnaire général* le fait venir de *hardes* et cite Nicot (1606) : *Harder est proprement trocquer hardes à hardes.* Cette dérivation, pour laquelle on ne trouverait pas facilement un parallèle, ne s'accorde pas bien avec ce qu'on sait sur l'histoire du mot. Au XVIIe siècle, *harder* ne se disait guère que dans le commerce des chevaux, et encore seulement parmi la noblesse de province (v. Godefroy). Furetière nous en donne cet exemple : *Voulez-vous harder vostre cheval contre ceste espée d'argent ?* Sully parle dans ses *Œconomies royales* (ch. CCXXVII) du maréchal d'Ancre qui avait « *hardé la lieutenance de roy de Picardie et citadelle d'Amiens avec celle de Normandie.* » Enfin, Olivier Basselin écrit au XVe siècle :

> De bon cueur mes livres *hardérois*
> Pour les escots ou tu serois.

Ce dernier exemple indique clairement que le sens de 'troquer' est dérivé de celui de 'pourvoir' ; de là il s'ensuit que *harder* est le même mot que *farder*. Ce n'est pas tout. Si les formes *ardière* et *ardillon* représentent les anciens mots *hardiere* et *hardillon*, il est évident que l'interjection *ardez* 'regardez', où les auteurs du *Dictionnaire général* voient une abréviation populaire de l'afr. *agardez*, vient en réalité de *hardez* ou **ahardez*. Par bonheur je puis corroborer tout cela, et mettre en même temps le sceau à l'étymologie des substantifs *hart* et *harde*, en citant cet exemple : *Pour harder que le poisson dudit estang ne se perdast.* (1419, *Compte de P. de la Coudre*, dans Godefroy.) Ici *harder* est incontestablement le même mot que *garder*.

LXXXVIII. — Fr. *hanter* (> angl. *haunt*) ; afr. *hantir*.

Etymologies à rejeter.

(1) Anor. *heimta* ' redemander ou reprendre chez soi un objet perdu ou absent ' : Diez 611, Meyer-Lübke 4095.

Selon Mackel (115), la phonétique empêche d'accepter cette étymologie qui ne convient pas non plus pour le sens ; Scheler la trouve subtile et forcée et Körting (583) partage cette opinion. Le *Dictionnaire général* cite *heimta* sans l'approuver expressément.

(2) Lat. *habitare* ' avoir souvent ' > **habtare* > *hanter* : Littré.

Cette étymologie ne rend pas compte de l'*n*.

(3) Lat. vulg. **ambitare* ' aller autour ' : Scheler.

Pour appuyer **ambitare*, en faveur duquel il sacrifie **hamitare* ' habiter ' (de *hamus*, représentant bas-latin du germ. *heim*), Scheler fait remarquer (i) que *hanter* était anciennement synonyme de *converser* ; (ii) que ces deux verbes, comme le lat. *ambire*, reproduisent le sens de l'all. *umgehen* (*mit jemand umgehen* ' fréquenter qqn ' ; *mit etwas umgehen* ' manier, pratiquer qqch ') ; (iii) que *haut*, *hérisson*, *huppe*, *hurler* se sont pourvus d'une *h* aspirée contrairement à leur étymologie ; (iv) que l'*h* sert à différencier *hanter* de *enter* ; (v) que *hanter* s'écrivait quelquefois *anter*. Ce n'est pas sans raison que Skeat (s. v. *haunt*) trouve **ambitare* plus vraisemblable que les autres étymologies ; mais la vraie étymologie explique encore mieux pourquoi *hanter* était synonyme de *converser* et rend compte en même temps de l'*h*.

(4) Lat. vulg. **amitare* (de *ames*, *amitem* ' perche, bâton ') ' faire tourner un bâton à la main ' > ' manier un outil ' : Körting 583.

Etymologie proposée.

L'afr. *ahanter* est le représentant phonétique régulier du lat. vulg. **awantare*, dérivé à l'aide du préfixe *a* < *ad* du germ. *wantôn* (aha. *wantôn*, *wandôn* ' alternare, mutare '). La forme simple *hanter* s'explique comme l'afr. *harneschier* à côté de *aharneschier* < **awarniskare* (§ LXXXVI), l'afr. *haner* à côté de *ahaner* < **avannare* (§ XXXVIII), et l'afr. *hurter* à côté de *ahurter* (§ XXIV).

Dans l'ancienne langue, *hanter* s'emploie transitivement avec le sens de ' visiter souvent ' en parlant des lieux et des personnes, et intransitivement pour dire ' aller d'une manière habituelle ; avoir

commerce, entretenir des relations ; avoir coutume '. Si l'aha. *wantôn*, qui est dérivé de *wintan*, *windan* ' tourner ' (v. Schade), n'est signalé que dans le sens de ' alternare ', c'est qu'il n'est pas très usité et qu'il est remplacé la plupart du temps par le fréquentatif *wantalôn*, *wantolôn*, *wantilôn*, *wantelôn*, mha., nha. *wandeln*. On est évidemment autorisé à donner à *wantôn* les sens fondamentaux de *wantalôn*, qui signifie non seulement ' retourner, changer ' mais encore, intransitivement, ' faire le commerce, marcher doucement, se promener, procéder ' et qui par conséquent rend parfaitement compte des sens de *hanter*. L'all. *kehren* est un pur synonyme de l'aha. *wintan* (*windan*) et *wentan* (< **wantjan*) et la phrase *mit jemand verkehren* traduit bien *hanter quelqu'un*. Si *hanter* était anciennement synonyme de *converser*, c'est qu'il partage avec ce dernier la signification propre de ' tourner ', Schade emploie pour rendre l'aha. *wantalunga* les termes *Aufenthalt*, *Umgang*, *Verkehr* qui traduisent également bien les anciens substantifs français *hant*, *hantage*, *hantise*, *hantin*, *hantement*, *hantance*. Si *hantance* et *hantement* signifient aussi ' habileté acquise par l'usage fréquent de qqch ', c'est précisément cette idée qu'exprime l'all. *Gewandtheit*, composé du même radical. Godefroy traduit *hantable* par ' fréquenté ', mais il est clair que dans les expressions *lieu hantable*, *voie hantable*, cet adjectif signifie proprement ' praticable, où l'on peut passer ou aller ', c'est-à-dire en allemand *wandelbar*. Enfin l'afr. *se hantir* ' se jeter sur qqn, l'attaquer ' représente manifestement, pour le sens et pour la forme l'aha. *sih wentan* (< **wantjan*) ' s'opposer à ' auquel il faut comparer l'aha. *ane winden* ' attaquer hostilement '.

Le verbe *hanter*, comme le substantif *harnais*, a passé dans les langues germaniques où il fait souche sous les formes moy. holl., all. *hantieren*, holl. *hanteeren*, dan. *haandtere*, angl. *haunt*. En moyen hollandais et plus tard en haut-allemand, *hantieren* se dit d'un marchand qui parcourt le pays avec ses marchandises, emploi qui rappelle *wantalôn* ' marcher doucement ' ; c'est ainsi qu'il prend en allemand, toujours comme *wantalôn*, le sens de ' faire le commerce '. Sous l'influence de *Hand* ' main ', *hantieren*, *hanteeren*, etc. deviennent également synonymes de l'all. *handhaben* ' manier ' (v. Grimm).

LXXXIX. — Afr. *harer* (> anc. angl. *hare*) ; *harier* (> angl. *harry*) ; *harir* ; *hari* (> it. *arri*).

Etymologies à rejeter.

(1) Aha. *harên* ' crier ' : Diez 611, Körting 4486.

M. Meyer-Lübke (4043) hésite entre *harên* et une origine onomatopoétique. D'où vient *harên ?* Schade le rapproche du goth. *hazjan* ' louer ' ; mais *harên* aurait une origine bien plus vraisemblable dans le gallo-rom. *harer* (v. plus bas).

(2) Onomatopée *hare* : Jeanroy (v. Körting 4498).

(3) Aha. *haro* ' ici, de ce côté ' > it. *arri* : Caix, *St.*, 165 ; Körting 4498.

Etymologie proposée.

L'afr. *harer* a son origine dans le lat. vulg. **awarare*, mot dérivé du germ. *warôn* (cf. l'aha., asax. *warôn*) et qui a dû passer par les formes **afarer* > **aharer*. L'histoire de ce verbe est analogue à celle de l'afr. *harder* qui repose sur **aharder* < **afarder* < **awardare* (§ LXXXVII). De même qu'on trouve dans le français du Nord *awarder* à côté de l'afr. *agarder*, de même on trouve *awarer* à côté de *agarer* ; et si *harder* est le même mot que *garder* (angl. *ward*), *harer* est étymologiquement identique à *garer* (angl. *ware*).

Pour le sens, *harer* ' exciter un animal après une proie ' trouve dans l'aha. *warôn* ' faire attention à ' une explication qui ne laisse rien à désirer. Le verbe *harer* s'emploie surtout dans les expressions *harer* (un chien) *à ou sur* (une proie), *harer un sanglier*, etc. On a passé du sens de ' regarder, prendre garde à, faire attention à ' au sens de ' chasser ' par l'intermédiaire de l'impératif *hare !* adressé au chien. On peut comparer l'interjection *ardez !* ' regardez ! ', puis le verbe *agarder* ' affronter (l'adversaire) ' et surtout l'interjection *agar !* qui appelle l'attention sur l'ennemi. L'emploi de *harer* n'est certainement pas moins naturel que celui de *chasser* (< **captiare* ' chercher à prendre ') dans cet exemple :

> Et commencerent a *harer* ou *chassier* un chien que ilz avoient apres et sur les bestes dudit Jacquennin, et aussi sur son chien qui les aidoit a garder.
>
> (1403, dans Godefroy.)

Cette étymologie trouve un appui dans le composé *harlou(p)* ' cri par lequel on excite les chiens à la poursuite du loup '. Mais ce qui me paraît la confirmer définitivement, c'est la synonymie des anciennes interjections *hare ! hare !* et *gare ! gare !* Exemples :

> O *hare*, mastin, *hare*, *hare*,
> Apres, apres, apres, apres !
> (*Actes des apost.*, II, 181, éd. 1537 ; G.

> Voici tout en un coup le limier qui forcene,
> Et qui, voyant le cerf, se tort et se demene ;
> Alors un *garegare* en la forest s'entend.
> (Cl. Gauchet, *Plaisirs des champs*, 157, éd. 1604.)

C'est également de l'interjection *ware ! ware !* qu'est dérivé l'ancien substantif *wareware* ' embûche ' (v. Godefroy). On reconnaît facilement la même interjection dans le cri *hare ! hare !* usité autrefois aux foires de Champagne. « Le cri *are ! are !* ou *hare ! hare !* promené sans doute par la voix des sergents sur le champ de foire et dans la cité entière, servait à marquer officiellement le moment où la foire se terminait, et où cessait le bénéfice des privilèges assurés aux marchands et aux consommateurs qui la fréquentaient. » (Bourquelot, *Foir. de Champ.*, I, 88.) Ici *harer* a précisément le sens de l'aha. *warôn* ' aufmerken, beachten, achten auf ' ; cf. le nfr. *gare !* ' avertissement d'avoir à se garer '. L'aha. *warôn* signifie aussi ' protéger, mettre à l'abri ' ; ce sens est conservé non seulement dans *garer* et son substantif verbal *gare*, mais encore dans l'afr. *hare* ' meurtrière ', c'est-à-dire ' ouverture étroite pratiquée dans un mur de fortification qui permet de tirer *à couvert* sur les assiégeants '. Ce substantif *hare* est probablement le même mot que l'afr. *fare* ' engin de pêche ' ; cf. l'afr. *war* ' barrage, engin pour prendre le poisson, parc à poisson ' ; *garni* ' engin de pêche ' ; *harnas* ' engin de pêche '. L'ancien substantif *haret* que Godefroy rend par ' bord, extrémité, limite ' est sans doute un diminutif de *hare* ; il a le sens de ' épaulette ' au verset 7 du XXVIIIe chapitre d'*Exode* (*Bible*, Richel. 1 ; G.). Si le radical allemand *war* de *warôn* se retrouve dans les thèmes *ward* et *warn* (v. § LXXXVII), il n'est pas étonnant que l'afr. *hare* ' bagage, butin ' soit synonyme des anciens substantifs *harnois*, *farde*, *garnison* ; que *harel*, *harele* ' sédition, émeute, tumulte, cris ' se rencontrent pour le sens avec *harnois* ' sédition, tumulte ' et *harnoise* ' bruit, cri, dispute ' ; et que l'afr. *ware* traduise l'afr. *fardes* et le nfr. *hardes*.

Il faut voir un emprunt dans l'it. *arri* ' modo d'incitare e sollecitar le bestie da soma, perchè cammino ' ; ce mot est exactement équivalent à l'afr. *hary*, *harry*, *hari*, qui représente *har-y* ' prends garde là,

gare là' ; cf. *voici, voilà*. Il est probable que l'ancien verbe français *harier* ' harceler, agacer, tourmenter, presser ', champ. *harrier* ' exciter un chien contre qqn ou qqch ' doit son existence à l'interjection *hari*. Enfin, l'aha. *warjan* réunit, comme le fr. *défendre*, les sens de ' mettre (qqn) à l'abri de ce qui le menace ' et de ' enjoindre (à qqn) de ne pas faire (qqch) ' ; le premier sens s'est conservé dans l'afr. *garir*, nfr. *guérir* ; le second est représenté par l'afr. *harir* ' mortifier '.

XC. — Fr. *haras*, afr. *haraz*, *faraz* ; fr. *harasse*, afr. *harace*.

Etymologies à rejeter.

(1) Arabe *faras* ' cheval ' > esp., port. *alfaraz*, fr. *haras* : Diez 611.

Faute de formes espagnoles avec *h*, M. Meyer-Lübke (3189) doute de cette étymologie.

(2) Lat. vulg. **haraceum* (du lat. *hara* ' petite étable pour oies, poules, porcs ') > fr. *haras* : Scheler, Körting 4485.

Aucune étymologie, à ma connaissance, n'a été proposée pour *harasse* ' bouclier, cage d'osier, etc. '

Etymologie proposée.

De même que l'afr. *harnaz* représente **warnaceum*, formé sur le radical *warn* du germ. *warnôn* (§ LXXXVI), de même l'afr. *haraz* remonte à **waraceum*, formé sur le radical *war* du germ. *warôn*. L'*h* de *haraz*, comme celle de l'ancien substantif *hare* et de l'ancien verbe *harer* (§ LXXXIX), a son origine dans le composé **awarare* > **afarer* > **aharer*.

Le primitif **waraceum* signifie proprement ' qui défend, qui protège, qui met à l'abri ' ; cf. le fr. *garage* < **waraticum*. De là on passe facilement à *haras* ' établissement où l'on entretient des étalons et des juments '; le mot *garenne*, qui renferme le même radical, présente un développement de sens analogue. *Haras* signifie par extension ' troupe d'étalons et de juments '. On ne saurait douter de cette étymologie en présence de l'ancien synonyme *faraz* dont voici un exemple :

> Ledit seigneur a un tres grant *faraz de jumens et de chevaulz* qu'il fait amener de sa fourest.
>
> (1432, dans Godefroy.)

Littré cite (s. v. *haras*) cet autre exemple qu'il tire de Bercheure :

> Il s'en print a aler et a mener autre part son *farat*.

L'afr. *faraz* a pris par extension le sens de ' grande quantité, monceau, tas, amas ' : *l'une des plus belles qui feust ou monceau et farat des dittez brebis ; un gros faratz de clefs ; un faratz de patenostres* (v. Godefroy). Il faut probablement voir le même mot dans l'afr. *warat, waras, warats, garas,* bas-lat. *warachium* ' mélange de paille et de roseaux ; bourrée ; fourrage de féveroles, pois et vesces '.

Godefroy cite cet exemple de l'afr. *harace* ' grand bouclier, espèce de targe ' :

> Et une targe plus grant de lui demi pié ou plain paume, que l'on appelle *harace*, en laquel ait deus pertuis de communal grant en tel endreit que il puisse veoir son adversaire par ciaus pertuis.
>
> (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CII, Beugnot.)

L'analogie est manifeste entre ce mot *harace* et l'afr. *hare* ' meurtrière ' (§ LXXXIX) et l'étymologie de *harace* est confirmée par l'aha. *warî* qui, lui aussi, a le sens de ' clipeus '. La même idée foncière de ' qui protège, qui garantit ' rend bien compte du fr. *harasse* < afr. *harace* ' cage d'osier, pour le transport du verre, de la porcelaine '. Enfin l'afr. *harace* ' poursuite ', dont on trouvera des exemples dans Godefroy, rattache tous ces substantifs à l'ancien verbe *harer* (< **awarare*) ' exciter un animal après une proie, chasser ' (§ LXXXIX). Körting (4485) et les auteurs du *Dictionnaire général* sont disposés à voir dans le verbe *harasser* un dérivé de *harer* ; M. Meyer-Lübke (4043) énonce catégoriquement cette étymologie, qui en effet n'est pas douteuse.

XCI. — Fr. *effarer*, afr. *esfarer* (> pr. *esferar*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **efferare* (formé, d'après le lat. *efferare*, sur *ferus* ' sauvage ' > ' timide ') : Diez 567, Körting 3206.

Inadmissible pour la forme, et, comme *ferus* ne paraît pas avoir pris le sens de ' timide ', probablement aussi pour le sens.

(2) Lat. vulg. **exfrĭdare* (du germ. *fripus* ' paix ') > afr. *esfreer*, et, sous l'influence de *farouche*, afr. *esfarer* : *Dictionnaire général* (s. v. *effarer*), Meyer-Lübke 3008.

Cette étymologie n'est pas plus vraisemblable que celle de Diez.

Etymologie proposée.

L'afr. *esfarer* est un composé du verbe **farer* auquel se rattachent

les anciens substantifs *fare* ' engin de pêche ' (v. § LXXXIX) et *faraz* ' haras ' (§ XC). Si l'afr. *harer* représente **aharer*, **farer* remonte à **afarer* dans la série **aharer* < **afarer* < **awarare* (§ LXXXIX); c'est-à-dire que **farer* est à *harer* ce que *faner* (§ XXXIX) est à l'afr. *haner* (§ XXXVIII). Comme **farer* et *garer* tirent tous les deux leur origine du germ. *warôn*, l'afr. *esfarer* est un doublet de l'afr. *esgarer* > nfr. *égarer*. Le pr. *esferar* est un mot d'emprunt.

Le fr. *effarer* signifie proprement ' mettre hors d'abri ou hors de vue '. L'afr. *esgarir* réunit les sens de ' égarer ' et de ' effarer ' ; on lit dans Palsgrave : *Je me esgarys — I get me a syde, as one dothe that dare not be sene; et luy de se esgaryr — As one dothe that is in great feare.* On trouve dans le *Dictionnaire général* : « *effarer* : frapper d'un trouble qui produit une sorte d'*égarement* », définition qui complète la preuve de cette étymologie en faisant bien ressortir le rapport entre *effarer* et *égarer*.

XCII. — Fr. *vernir*, *vernis*, afr. *verniz* (> it. *vernire*, *vernice* ; pr. *vernitz* ; esp. *berniz*, *barniz* ; port. *verniz* ; angl. *varnish*, *veneer*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **vitrinire* ' vitrer ' : Diez 339.

Körting (10255) repousse ce primitif irrégulier. Le *Dictionnaire général* tire *vernir* de *vernis* dont il déclare l'origine inconnue.

(2) Bas-lat. *veronix* ' sandaraque ' qui se rattacherait au nom de ville *Berenike* : Förster, *Z.* XXXII, 338 ; A. Thomas, *R.* XXXVII, 432 ; Meyer-Lübke 9236.

(3) Lat. vulg. **hibernicium* ' d'hiver ' > fr. *vernis* : Körting 4562.

Etymologie proposée.

Le fr. *vernir* vient du germ. *wernjan* < **warnjan* (cf. l'asax. *wernjan*); aussi est-il un doublet du verbe *garnir* ; cf. l'it. *vernire* et *guernire*, l'angl. *varnish* et *garnish*. Le substantif *vernis*, afr. *verniz*, suppose **wernīcium* et on trouve dans le latin du moyen âge la forme *vernicium* (v. Du Cange); ce mot intéressant a passé non seulement dans les langues sœurs et en anglais, mais aussi en allemand (*Firnis*), en cymrique (*bernais*) et, par l'intermédiaire de l'it. *vernice*, en grec (βερνίκη).

Garnir signifie proprement ' entourer, couvrir de quelque chose qui protège ', ce qui est aussi le sens fondamental de *vernir*. Ces deux

verbes renferment le même radical que *harnacher* (§ LXXXVI) et *farder* (§ LXXXVII). L'afr. *fardement* a le sens de ' vernissage ' ; l'esp. *barniz* réunit les sens de ' vernis ' et de ' fard ' et un poète ancien nous parle de certaines femmes, aussi dépourvues de bon sens que de bon goût,

Qui se *vernicent*, qui se paignent,
Qui se *farteillent* et qui s'oignent.
(G. de Coinci, *de l'Emper. qui gardà sa chastee*, Richel. 23111 ; G.)

On n'a pas encore bien expliqué ce que signifie le *vernis* de l'écu dont nous parle si souvent l'ancienne poésie. Godefroy y avait vu d'abord une ' partie de l'écu ', mais il est revenu sur cette définition et y a substitué (tome X, 848) le sens actuel. Il n'est pourtant pas vraisemblable que *vernis* ait ce sens dans ces exemples :

Et fiert Aliaume en l'eseu de chantel,
Fust et *verniz* li trancha et la pel.
(*R. de Cambrai*, 4648.)

Des targes rompent ais et cuir et *vernis*.
(*Enf. Ogier*, 1780.)

Ici le mot *vernis* paraît synonyme de l'ancien congénère *garnison* :

Laquelle *garnison* de la dicte ceinture fut faicte de clos d'argent moitié rons, moitié quarrez.
(1352, dans Godefroy.)

Il est certain que *vernisser* < afr. *vernicier* est étymologiquement le même mot que l'afr. *hernisser* < *hernicier* :

Grans cox se donnent es escuz *verniciéz*.
(*R. de Cambrai*, 4228.)

Une ceinture *hernisse(e)* d'ivoire.
(*Inv. de P. Gaveston*, Laborde, *Emaux*.)

Le mot *vernis* aurait donc désigné la garniture de l'écu et surtout les plaques de métal, bois, etc. dont l'écu était garni. L'angl. *veneer* ' plaquer ' est, sans aucun doute, une altération du fr. *vernir* ; devant une consonne, *r* ne se prononce en anglais que dialectalement, puis les anciennes variantes *fanneer* et *fineer* rappellent l'angl. *varnish* et l'all. *Firnis*, et on écrivait souvent en ancien français *vrenir*. Il est facile de montrer que Skeat se trompe en voyant dans *veneer* et dans son synonyme allemand *furnieren* des altérations du fr. *fournir*. Remarquons tout d'abord que l'all. *furnieren* signifie (1) ' fournir ' et (2) ' plaquer ' et que dans le premier sens il est certainement emprunté du fr. *fournir*. Autrefois, même dans des mots appartenant à l'ancien fonds héréditaire de la langue, l'allemand confondait constamment les syllabes initiales atones *fer, for, fir, fur, ver*. On trouve, par exemple, *furnichten*

pour *vernichten* et le préfixe haut-allemand *ver* est représenté régulièrement en moyen-allemand (mitteldeutsch) par *vor*. Pour *firnis* < *vernis* et *firnissen* < *vernisser* on rencontre souvent les formes *fürnis*, *fürnies*, *fürnissen*, *förnissen* (v. Grimm). Dans ces conditions il est manifeste que l'allemand a assimilé *fürnieren* < *vernir* ' plaquer ' à *furnieren* < *fournir*. La forme anglaise *veneer* vient confirmer cette explication, car l'altération de *fournir* ou de *furnieren* en *veneer* serait étonnante et sans exemple. Enfin, dans le dictionnaire allemand-latin de Weber (1770), on lit : « *fournirter schrank, scrinium vermiculatum* » et *vermiculatum* est évidemment une graphie fautive pour *verniculatum*.

Citons ensuite à l'appui de cette étymologie l'afr. *verné* ' garni, orné ' et le bas-lat. *vernare* ' munire, instruere ' (v. Du Cange) ; puis l'afr. *verni* que Godefroy renonce à traduire dans cet exemple, daté de 1493 : *Un agnus Dei pendant au col, ou il y a a ung des cotez ung verni.* On lit encore dans Godefroy : *verne* ' gouvernail fait avec le verne, engin fait avec le même bois ' ; *vernot* ' filet ou instrument pour la pêche ' ; cf. le bas-lat. *vernale* ' instrumentum piscatorium, retis species ' (Du Cange). Ces mots sont certainement congénères des anciennes formes françaises *harnois*, *harnas*, *harnoil*, *garni*, qui signifient tous ' engin, filet, instrument pour la pêche '.

J'ai gardé le meilleur morceau pour la fin : comme les germanistes admettent que les mots allemands *wahren* et *warnen* renferment un même radical, la synonymie du nha. *Wehr* < aha. *warî* ' digue, barrage ' et de l'afr. *verniz* ' chaussée, digue, barrage, écluse ' établit avec certitude l'étymologie que je propose.

XCIII. — Afr. *embarnir*.

Etymologie à rejeter.

Il ne paraît pas y en avoir, tous les étymologistes ayant, à ce qu'il semble, négligé ce mot intéressant dont Godefroy cite de nombreux exemples.

Etymologie proposée.

L'afr. *embarnir* vient de **inwarnire*, composé de *in* et le germ. *warnjan* ; c'est-à-dire que *embarnir* est un doublet de l'afr. *engarnir*. La forme *embarnir* est régulière, car le groupe *nw* en devenant *mb* se conforme à la loi qui régit le sort du groupe latin *nv* (v. § LIII).

Les verbes *engarnir* et *garnir* signifient surtout ' munir, pourvoir, fortifier ' ; de là il n'y a qu'un pas aux sens de *embarnir* : ' remplir, rendre courageux, fortifier ; devenir fort, croître, grossir, prendre de l'embonpoint '. Il y a tout au plus une nuance entre *garnir* et *embarnir* dans cet exemple :

La vraie achate s'est tenue
Qu'ele conforte la veue,
Soif estanche et home *garnist*
Et li croist force, et l'*embarnist*.
(*Lapidaire*, 505, Pannier.)

L'ivrogne *s'embarnissait* de vin comme une salle *se garnit* de spectateurs ; cf. le morv. *garni* ' rempli outre mesure '. On passe facilement des sens transitifs de ' fortifier ' et de ' remplir ' aux sens intransitifs de ' devenir fort ' et de ' grossir '. Le verbe *garnir*, lui aussi, s'employait autrefois intransitivement.

XCIV. — Fr. *barrer* (> it. *barrare*, esp. *barrar*), afr. (*em*)*barer* ; fr. *barre* (> it., pr., cat., esp., port. *barra* ; angl. *bar*).

Etymologies à rejeter.

(1) Celt. *bar* ' extrémité, branche ' : Diez 45.

(2) Lat. *varus* ' courbé, oblique ' : Parodi, *R.* XXVII, 207 ; Körting 1245.

M. Meyer-Lübke (963) et le *Dictionnaire général* relèguent *barre* parmi les mots d'origine inconnue.

Etymologie proposée.

L'afr. *embarer* est le représentant phonétique régulier du lat. vulg. **inwarare*, composé de *in* et le germ. *warôn* ; cf. l'afr. *embarnir* < **inwarnire* (§ XCIII). La variante *embarrer* est due à l'influence des formes du conditionnel et du futur : *embarreie*, *embarrai*, etc., pour *embarereie*, *embarerai*, etc. Il n'est pas du tout étonnant que l'*r* ne se redouble pas de même dans les verbes *harer* et *garer*, qui, eux aussi, représentent *warôn* (v. LXXXIX), car *harereie*, *garereie*, à la différence de *embarereie*, se conforment au système d'accentuation que préfèrent le latin vulgaire et le gallo-roman : accent secondaire — faible — tonique — faible. En effet, c'est pour s'accommoder à ce système que *embarereie* se réduit à *embarreie*. Tous les nombreux membres de cette

famille de mots importants ont leur origine dans l'afr. *embarer, embarrer*. Le substantif verbal *barre* a passé dans toutes les autres langues romanes à l'exception du roumain. Cette extension géographique n'aura rien d'étonnant pour ceux qui se sont fait une juste idée du rôle de langue universelle que joue non seulement le français du moyen âge, mais déjà le gallo-roman de la période soi-disant préhistorique. Cf. *harnais* (§ LXXXVI).

De même que **embeschier* et **emberser* se sont réduits à *beschier* et à *berser* avant l'époque des documents écrits (v. § LIII et § LIV), de même, et pas plus tard, *embarer* a cédé la place à *barer*. On est ici en présence d'exemples de cette belle économie de la langue populaire qui se débarrasse toujours des syllabes oiseuses. Les Gallo-romans ont dû sentir inconsciemment l'inutilité de garder le préfixe *em* qui ne servait à distinguer *embarer* d'aucun autre mot ; ils ont évité de réduire *embarnir* à *barnir* parce que ce dernier se serait confondu avec les dérivés de *baron* : *barnage, barné, barnel, barnement*, etc. L'afr. *embarrer* est, en réalité, une nouvelle formation qui a pour base le substantif *barre*. C'est pourquoi il faut consulter surtout *barer, barrer*, pour établir l'étymologie que nous étudions. Dans l'ancienne langue, *barer* signifie surtout (1) ' fortifier ' ; (2) ' attacher, clouer ' ; (3) ' proposer des raisons contre qqn ou qqch ' ; (4) ' mettre opposition sur '. Tous ces sens s'expliquent parfaitement par les mots asax., aha. *warôn* ' protéger, défendre, garder ' ; aha. *warjan*, asax. *werjan* ' protéger, défendre, résister, opposer, empêcher '. Le substantif *warî* de l'ancien haut-allemand signifie, entre autres choses, ' depulsio, clipeus, propugnaculum, barrière, barrage, digue ' ; c'est-à-dire que *warî*, substantif verbal de *warjan*, a tous les sens de l'afr. *bare*, substantif verbal de *barer, embarer*. Comme le thème germanique *ward* contient le radical de *warôn* (v. § LXXXVII), cette étymologie trouve un appui dans l'afr. *engarder* ' garder, préserver, prévenir, empêcher, mettre obstacle à '. C'est le substantif verbal masculin *bar* ' barrière, bourg ' qui survit dans les noms de lieu comme *Bar-le-Duc, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine*. Il est intéressant de remarquer que ce mot *bar* a le même sens primitif que le lat. *oppidum* (v. § IV). Ici encore je peux appuyer l'étymologie **inwarare* en rappelant l'afr. *war* ' barrage, parc à poisson '. — Que faut-il penser du verbe *embarrasser* ? Le *Dictionnaire général* le tire de l'it. *imbarazzare* ou de l'esp. *embarazar* ; Diez, Scheler, Körting et M. Meyer-Lübke le font venir de **barras*, mot non constaté dans les textes français, et répondant au pr. *barras* ' barre, bâche '. En présence des anciens substantifs français *haraz* et *faraz* (v. § XC), qui sont étymologiquement identiques à **baraz* > **barras*, il faut croire que ce dernier a

existé en gallo-roman. Le dérivé *embarrasser* est analogue au verbe *barasser* (v. § LXXXIX).

Diez et Körting rattachent à cette famille l'esp. *barrica* ' barrique ' et l'it. *barile*, esp., port. *barril*, fr. *baril* ' petit tonneau ' ; le *Dictionnaire général* révoque en doute cette étymologie sans dire pourquoi. Elle est juste, mais l'explication qu'on en donne est fausse : le sens primitif n'est point ' chose faite de barres (douves) '. On sait que les *barilliers*, qui étaient au-dessus des simples tonneliers, ne faisaient que des barils *cerclés de fer* que les riches seuls commandaient (v. Godefroy, s. v. *barillier*). Cette distinction a certainement son origine dans le sens primitif de *baril*, c'est-à-dire ' garni ' ou ' cerclé de fer '. Les mots *baril* et *barrica* sont analogues aux anciens substantifs français *garillon* ' gaine ', *hardillon* ' botte, fardeau ', *hardel* ' paquet lié avec une corde ', auxquels il faut comparer l'afr. *bari* ' barrière, rempart de ville '. On admet que le cymr. *baril* et le gaél. *baraill* sont des importations romanes ; il faut y ajouter le cymr. *bar* ' extrémité ' d'où Diez a voulu tirer *barrer* : l'afr. *haret* (§ LXXXIX), qui est un doublet de *baret* ' barre ', signifie 'bord, extrémité, limite ' et ce sens dérive très facilement de celui de ' barrière '. Les mots que M. Meyer-Lübke (964) fait venir du celt. **barros* ont tous leur origine dans l'afr. *embarer* ; le frioul. *barats* ' broussailles, ronce ' est le même mot que le gallo-rom. **baraz* dont j'ai parlé plus haut. Diez fait remarquer que les mots *bar*, *barre* du moyen haut-allemand ont les mêmes sens que les mots romans de cette famille ; ce sont encore des emprunts faits au roman. Il faut en dire autant des mots nha. *Sparren*, aha. *sparro* ' barre ' (cf. l'aha. *para* ' barre ') ; nha. *sperren*, aha. *sperran* ' barrer ', qui répondent aux anciennes formes françaises *esbare*, *esbarer* auxquelles sont empruntés également les mots italiens *sbarro*, *sbarra*, *sbarrare*.

XCV. — Fr. *bigarrer* (> cat. *bigarrar*, esp. *abigarrar*) ; afr. *garrer*, *garre*, *gare* (> angl. *garish*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **biquadrare* (de *bis* et *quadrum* ' carré ') ' échiqueter ' : Diez 523, Körting 1392.

(2) Dérivé de *piga* ' pie ' du francais du Sud, sous l'influence de *bigar*, *bigal* ' taon ' : Schuchardt, *Z.* XI, 500 ; Meyer-Lübke, 9214.

Le *Dictionnaire général* repousse ces deux étymologies.

Etymologie proposée.

Les verbes français *garer* et *barrer*, afr. *barer*, ont tous les deux leur source dans le germ. *warôn* (v. § XCIV). La forme *bigarrer* est composée avec *bi* (pour *bes* < *bis*), préfixe d'origine savante, et *garer*. Le redoublement de l'*r* intervocalique dans *bigarrer* vient confirmer ce que j'ai dit sur l'origine de *rr* dans le mot *barrer* (v. § XCIV).

M. Meyer-Lübke (963) rattache avec raison le berrich. *barré* ' rayé ' et le fr. *bariolé* ' bigarré ' à la famille de *barre*. A ces mots il faut ajouter l'esp. *barajar* ' barioler ', et l'afr. *barré* ' nom qu'on donnait aux Carmes à leur arrivée en France, sous le règne de saint Louis, en 1259, à cause de la *bigarrure* de leurs habits noirs, jaunes et blancs '. Ainsi le verbe *bigarrer* signifie-t-il proprement ' barrer, rayer en deux couleurs '. On employait autrefois dans le sens de *bigarrer* le verbe simple *garrer*, d'où l'adjectif verbal *garre, gare*, que le patois de la Guerche-de-Bretagne conserve dans l'expression *vache gare* et que l'on reconnaît facilement dans le dérivé anglais *garish* ' éclatant, voyant, extravagant ' ; cf. le fr. *saugrenu* (§ LXV). Pour rendre compte de *garish*, Skeat ne trouve rien de plus vraisemblable que le norv. *gagra* ' incliner la tête en arrière '. Il cherche à appuyer cette étymologie en citant l'ancienne variante *gaurish* et le verbe *gauren*, employé par Chaucer pour dire ' regarder fixement ', et en faisant remarquer que le changement de *ag* en *au* est régulier. Mais *gauren*, qui s'écrit également *garen*, est sans doute le même mot que le fr. *garer*. Ce dernier, qui renferme le même radical que *regarder*, possédait autrefois le sens de ' faire attention à, regarder ' (v. § LXXXIX). Cf. l'afr. *agarer* ' regarder '.

XCVI. — Fr. *ainsi* ; afr. *issi, aissi, ainsi, ensi* ; *issin, aissin, ainsin, ensin* (> it. *sino, insino* ; port. *assim*) ; pr. *acsi, aissi, eissi* ; cat. *assi* ; esp. *asi* ; roum. *aşa* ; it. *così*.

Etymologies à rejeter.

Nota. — Aucun étymologiste ne rattache l'it. *sino, insino* aux autres mots cités en tête, ni n'explique l'*n* finale des anciennes formes françaises.

(1) Lat. *æque sic* > fr. *ainsi*, esp. *asi*, it. *così*, etc. : Diez 110, Körting 314.

Inadmissible pour la forme.

(2) Lat. vulg. *in sic* > fr. *ainsi* : Littré.

Cette étymologie n'explique que l'afr. *issi* et *ensi*.

(3) Lat. *signum* > it. *sino* : Diez 400.

Diez avoue que cette étymologie est irrégulière pour la forme.

(4) Lat. *finem* > it. *fino* d'où *sino* : Bugge, *R.* III, 161.

Le changement de *f* en *s* est inadmissible. Caix (*St.*, 197) suppose que *signum* a donné *sino* sous l'influence de *fino*.

(5) Lat. *si non* > it. *sino* : Körting 4933.

Cette étymologie ne convient guère pour le sens et pas du tout pour la forme.

Etymologie proposée.

Diez et Littré pensent à la locution synonyme *ac sic* du latin classique, mais ils ne poussent pas assez loin l'étude de cette étymologie. Elle explique d'une manière qui ne laisse rien à désirer les formes afr. *aissi* (< *ai si*) ; pr. *acsi*, *aissi*, *eissi* ; romagn. *acsè* ; cat. *assi* ; esp. *asi* ; aport. *assi*. Le roum. *aşa* suppose *ac sic ac*, locution qui rappelle l'angl. *and so also* ' et ainsi aussi ' et le lat. class. *simul ac*. L'it. *così* ne représente ni *æque sic* (Diez), ni **æquum sic* (Körting) ; Littré propose, avec raison, *cum sic* ' avec ainsi ' ; il aurait pu appuyer cette étymologie en citant le lat. *cumprime* ' surtout ' et l'all. *somit* ' ainsi ', proprement ' ainsi avec '. Le sicil. *accussì* vient de *ac cum sic*.

Les anciennes formes françaises *issi* et *ensi* ont leur origine dans **insic* et *in sic*, composé du type du lat. *insimul* et auquel on peut comparer l'afr. *par si que*. La forme *issi* est parallèle à l'afr. *isle* < *insulam*, comme *ensi* l'est à *ensemble* < *insimul*. Enfin, *ainsi*, qu'il est impossible de tirer de *æque sic*, ni de *insic*, est le représentant phonétique régulier de *ac in sic* > *ai en si* > *ai-en-si* > *ainsi* ; cf. le sicil. *accussì*. Dans *ai-en-si*, l'*e*, devenu protonique longtemps avant le commencement de la période littéraire, se fond régulièrement avec la syllabe secondaire précédente qui se termine par une voyelle ; cf. *vivacitatem* > **viaistet* > afr. *visté* (§ IX) ; *catenam* > *chadeine* > *chaeine* > *chaîne*.

Les formes *issin*, *aissin*, *ainsin*, *ensin* sont composées avec la particule *fin* < lat. *fine* et *fini* ' jusque '. Conformément à la loi exposée au § XXXVIII, *in-si-fin* passe à **ensihin*, puis à *ensin*. Ce composé, qui rappelle non seulement le lat. *sicunde*, *sicubi*, *sicut*, mais la locution *hac fini* que Aulu-Gelle (I, 3, 30) emploie dans le sens de *hactenus*, persiste dans le bourg. *ainsin* et dans le pic. *ensin* ' tout comme, semblable à '; le patois troyen a *ainsinche* ' autant que '. On peut comparer à *in-si-fin* l'angl. *inasmuch as* ' d'autant que ', l'all. *insofern*, *insoweit* ' en tant que ' et l'all. *sohin* ' ainsi, par conséquent ', proprement ' ainsi de ce côté-là '. La particule *fin* garde son sens étymologique dans les anciennes locu-

tions *fin a* ' jusqu'à ', *fin a tant que* ' jusqu'à ce que ' ; mais ce sens s'est déjà obscurci dans l'afr. *tout fin* ' tout à fait' ; cf. *tout fin fol, tout fin nu, tout fin vrai, venir tout fin droit, faire qqch tout fin maintenant* (v. Godefroy). L'*i* de *in* n'étant pas encore nasalisé dans la période prélittéraire, *ainsin, ensin* différaient trop peu des formes *ainsi, ensi* pour continuer à s'en distinguer par le sens, et, en effet, même dans le plus ancien français, il n'y a aucune différence apparente d'acception entre *ainsin, ensin* et les formes en *-i*. Du reste, *ainsin* a suivi la même marche que *tout fin*. Si l'on peut supprimer *fin* dans les expressions *tout fin nu, venir tout fin droit*, sans changer le sens de ces phrases, comment *ainsin* aurait-il pu ne pas être synonyme de *ainsi* ?

Mais *ensin* a passé en Italie, et cela dès la période du latin vulgaire, à l'étape **en sihine* ou **en sine* ' ainsi jusque '. Dans ce nouveau domaine, notre locution, qui prend régulièrement la forme *in sine*, n'échappe à l'influence des adverbes *ensi, ainsi, fin* que pour subir celle des expressions *fine, in fine* ' jusque '. Si le sens de la locution empruntée ne diffère de celui de *in fine* que par une nuance, on ne peut s'étonner de la voir, dès le début de la période littéraire, fonctionner, sous les formes *sino, insino*, comme un simple synonyme de *fino* et de *infino*. Cette étymologie de *sino* trouve un grand appui dans le fait, déjà admis (v. Meyer-Lübke 348), que l'ait. *alsi* est une importation gallo-romane. Ajoutons que les formes portugaises *assim* et *sim*, à côté de *assi* et de *si*, remontent elles aussi probablement au gallo-rom. **sine* < *sic fine*. Cf. le port. *fim* ' fin '.

XCVII. — Fr. *vrai*, afr. *verai* (> angl. *very*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *veracem* > *verais, vrais* d'où *verai, vrai* : Suchier, *Gröbers Grundr.*, I, 790.

Ce primitif aurait donné *vrais, vraise* ; cf. le fr. *mauvais* (§ LXVIII), *niais* ; et le pr. *verais, veraitz, veraisa*. Tout en préférant *veracem* aux autres étymologies, Körting (10062) avoue que l'histoire de *vrai* n'est, en réalité, pas encore éclaircie.

(2) Lat. vulg. **verajus* (de *verum* ' vrai ' et *ajo* ' je dis ') : Herzog, *Bausteine z. rom. Phil.*, 501.

Le bas lat. *veragus* qu'on cite à l'appui de cette étymologie remonterait bien plus naturellement à **veracus*.

(3) Lat. vulg. **veracus* (de *veracem*) : Diez 700.

L'existence de *mauvais* et de *niais* rend cette étymologie peu vraisemblable ; puis, *vrai* répond par le sens à *verus*, plutôt qu'à *verax*.

Etymologie proposée.

On lit dans le *Dictionnaire général* : « *Vrai*... pour *verai*, mot qui se rattache au lat. *verum*..., mais dont la désinence n'est pas expliquée. » Cette désinence s'explique facilement : *vrai* a son origine dans la locution classique *verum ac*, qui sert à marquer que l'adjectif dont elle est suivie est employé dans toute sa force. Exemples : *verus ac germanus Metellus* (Cic., 2 *Verr.*, 4, 66, 147) ; *quum aliquid verum ac rectum esse dicitur* (id., *Leg.*, 3, 15, 34) ; cf. *lex vera atque princeps* (id., *ib.*, 2, 4, 10). Pour la forme on peut comparer le lat. *simulac* et *vero unum* > it. *veruno*, roum. *verun, vreun*. On sait que la conjonction *ac*, à la différence de *et*, donne une importance capitale au second des deux adjectifs qu'il joint ensemble. Dans ces conditions, il est naturel que *ac* se soit fondu avec **ver* < *verum* pour faire **verac* > *verai* (bas-lat. *veragus*) ' ayant tout ce qui est nécessaire à son essence, ayant tout ce qui est nécessaire pour être parfaitement ce que le mot suivant dénote '. L'emploi primitif de *verai* devant un adjectif qu'il renforce a probablement subsisté jusqu'après la conquête de l'Angleterre par les Normands, car si l'angl. *verai*, *veray*, *verray* se trouve employé de cette façon dès le début, il y a tout lieu de croire que cet usage a été emprunté avec le mot. Dans les exemples suivants, que je tire du *New English Dictionary*, le mot *verray*, *verry*, *very* conserve son sens étymologique : *a verray propre fole* (1384, Chaucer) ; *the verry trewe Lucresse* (1385, id.) ; *of verray right* (XIVe-XVIe siècle), cf. *verum ac rectum* ; *the very pure bloud* (1632, J. Hayward). Aujourd'hui, *very proper*, *very true*, *very pure* signifient respectivement ' très juste, très vrai, très pur '. Mais tout en étant devenu adverbe avec le sens de ' très, bien, fort ', *very* garde comme adjectif son sens primitif.

XCVIII. — Fr. *jusque*, pr. *jusqua*.

Etymologie à rejeter.

Lat. vulg. **de-usque* : Diez 622, Körting 2931, *Dictionnaire général.*

Si l'on n'a jamais révoqué en doute cette étymologie [1], c'est qu'on n'a pas observé combien il est peu naturel que *de*, mot subsistant à part, en français et en provençal, sous les formes *de* et *d'*, perde son individualité de bonne heure quand il sert de préfixe à un autre mot qui, lui aussi, continue à jouir d'une existence individuelle. Körting (2760) qualifie de surprenante la persistance de *d* dans le composé *de-unde* > it. *donde*, pr. *don*, fr. *dont*, esp. *donde*. Cette opinion est si loin d'être fondée qu'on serait en droit de s'étonner si *de* eût passé à *j*, *gi* dans ce composé, car *unde* jouissant toujours d'une existence propre dans l'it. *onde*, le pr. *on*, l'afr. *ont* et l'aesp. *ond*, le sentiment de la composition n'a pas pu se perdre facilement dans ces langues. Pourquoi Körting ne trouve-t-il pas surprenant que *de-ab-ante* devienne it. *davanti*, pr. *davan*, fr. *devant* ? Il en est partout de même : quand *de* sert de préfixe à un mot qui existe également sans ce préfixe le *d* reste toujours intact. Aux formes *de-unde* et *de-ab-ante* on peut ajouter *deaurare* > fr. *dorer*, pr. *daurar*, it. *dorare*, cat., esp. *dorar*, port. *dourar* ; *dealbare* > fr. *dauber* ; *dealbus* > roum. *dalb* ; **deundulare* > it. *dondolare* ; *de-ubi* > it. *dove*. Diez cite à l'appui de l'étymologie **de-usque* l'afr. *jus* < *deorsum*, mais pas plus que *urnum* dans *diurnum*, *orsum* ne jouit d'une existence individuelle ; par conséquent, *de* n'a plus la valeur d'une préposition dans *deorsum*. Il est, bien au contraire, impossible que *de* se soit obscurci de bonne heure dans **de-usque*, car non seulement *usque* existe à part en latin, mais il subsiste dans l'afr. *usque* et dans l'apr. *usquo*. Enfin, ce qui met le sceau à tout cela, c'est le fait que **de-usque* a donné régulièrement l'afr. *dusque* et, avec *ad* > *a*, le pr. *duesc'a*.

Etymologie proposée.

Le fr. *jusque* vient de la locution synonyme *ĕō ūsque*, très usitée en latin classique ; et le pr. *jusqua* est identique au fr. *jusqu'à*. Les deux

1. M. Meyer-Lübke vient de se prononcer sur cette étymologie. D'après lui (9095), *de-usque* conviendrait pour la forme mais non pas pour le sens. Je soutiens le contraire. D'où M. Meyer-Lübke fait-il venir l'afr. *dusque* qui partage le sens de *jusque* ?

composants de *jusque* ont dû rester longtemps distincts : *ĕō* a suivi, sans doute, pendant plusieurs siècles, la même marche que *ĕgŏ* > *ĕō* > afr. *jeu*, *joe*, *jeo*, *jou*, pr. *ieu*, *eu*. Mais dans le domaine français et provençal, comme partout ailleurs, le représentant de *eo*, probablement à cause de son identité de forme avec le représentant de *ĕgŏ*, a cessé d'exister comme un mot individuel. Il se fond avec *usque* et perd ainsi son accent tonique ; puis, sa voyelle, se trouvant en contact avec la voyelle tonique longtemps avant le commencement de la période littéraire, disparaît régulièrement sans laisser de traces ; cf. *subhabitus* > **sohabto* > **soaut* > **saut* > *sot* (v. § LXVII). Il n'est pas besoin de faire valoir cette étymologie. Remarquons cependant que le logoud. *osca* qu'on tire également de *eo usque* (v. Meyer Lübke 2877) représente, en réalité, *eo usque ad* et répond par là au pr. *jusqua*.

XCIX. — Afr. *gierre*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. *ergo* : Diez 596.
Ergo aurait donné *erc*.

(2) Lat. *igitur* : Cornu, *R.* X, 399.
Körting (2826) approuve cette étymologie irrégulière. *Igitur* aurait donné *oirre*.

(3) Lat. vulg. *de ha re* (pour *de hac re*) : Suchier, *Z.* I, 431.
**Dehare* aurait donné *der* (v. § XCVIII).

(4) Lat. *ea hora* > **eara* : Schuchardt, *Z.* XV, 241.
**Eahora* aurait donné *jore* ou *jeure* ; cf. *jusque* (§ XCVIII).

(5) Lat. *de ea re* > *gieres* : Meyer-Lübke 2513.
De *de-ea-re* on ne peut tirer que *dier(s)* ; cf. l'afr. *dusque*(v. § XCVIII).

(6) Lat. *ea de re* > *gierre* : Thomas, *Nouv. Ess.*, 274.
Il est impossible de croire que la langue vulgaire ait placé *de* après un mot qu'il régissait.

Etymologie proposée.

L'afr. *gierre* ' donc ' a pour synonymes *gierres*, *gieres*, *giers*, *gers*. M. Thomas admet que pour obtenir *gier*, on n'a pas besoin de poser *de ea re* et qu'il suffit de partir du lat. class. *ea re*. J'irai plus loin et dirai que, pour les raisons que j'ai données au § XCVIII, on ne peut obtenir

avec *de ea re* que *dier* et que pour arriver à *gier*, il faut bien partir de la locution classique. J'ajoute à cela que la forme concurrente *gierre* représente *ea revera*. Déjà en latin classique, la locution *rē vērā* s'écrit quelquefois *revera* ; et le fr. *voire* (< *vera*) paraît prouver que *rē vērā* ou *revera* a été employé dans le domaine français. Le composé *revera* se réduit à **rēra* conformément à la loi du § XXXVIII ; puis, **eārera*, étant accentué sur la première syllabe comme **eare*, dont il n'est qu'une forme renforcée, aboutit régulièrement à *gierre*.

C. — Fr. *narguer*.

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **naricare* (de *nares* ; cf. *nario* ' subsannus ' dans Isidore) ' tirer le nez, faire un pied de nez ' : Diez 646.

(2) Lat. *ne ardeat* > fr. *n'argue* d'où *narguer* : Tobler, *Sitzb. Berl. Acad.*, 1902, p. 97.

(3) Lat. vulg. **nasicare* (de *nasus*) : Gaston Paris, *R.* XXXII, 130.

(4) Nha. *nergeln* (v. plus bas) : Baist, *Z.* XXXII, 39.

Aucune de ces quatre étymologies ne convient pour la forme (v. Meyer-Lübke 5823, Körting 6445). Kluge rapproche *nergeln* de l'ags. *nyrgan* ' blâmer '. Où cette forme est-elle enregistrée ? Je ne trouve en anglo-saxon que *nirwian* ' réprimer, blâmer, menacer ', dérivé de *nearu* ' étroit '.

Etymologie proposée.

Le fr. *narguer*, qui n'apparaît qu'au XVIe siècle, a son origine dans l'afr. *enarguer*, composé de *arguer* < lat. *argutare*. Dans l'ancienne langue, le verbe *arguer* ne signifie pas seulement ' raisonner, établir avec évidence ', mais aussi et beaucoup plus souvent ' presser, aiguillonner, talonner ; accuser, blâmer, reprendre, gourmander ; fâcher '. C'est vers le XVIe siècle qu'il a perdu tous ces derniers sens, grâce à un rapprochement savant avec le lat. *arguere*. Cette influence savante se trahit encore dans la prononciation moderne de *arguer*. Ce verbe passe de **arguder* à *arguer* au commencement de la période littéraire. C'est à la même époque que **remuder* devient *remuer* ; mais tandis que, depuis le XVIe siècle, ce dernier n'a, en prose, que deux syllabes, *arguer* se prononce toujours *ar-gu-er*. Il est curieux de remarquer que *rédarguer*, mot savant enregistré dès le XIIIe siècle, se prononce souvent *re-dar-güer*.

Echappé très naturellement à l'influence savante qui a troublé le développement de *arguer*, le quadrisyllabe *enarguer* devient vers le XVIe siècle régulièrement trissyllabe, et, à la différence de *rédarguer*, qui se rattache toujours au verbe simple, s'assimile non moins naturellement, sinon inévitablement, aux verbes *riguer*, *briguer*, *aiguer*, *vaguer*, *élaguer*, *targuer*, *liguer*, *daguer*, *morguer* ou l'*u* ne sert qu'à indiquer la prononciation dure du *g*. On peut comparer *gageure*, où l'*e* de *ge* ne sert qu'à marquer ' *g* doux ', mais qui se prononce assez souvent comme *gageur* sous l'influence des substantifs en *geur*. Puisque c'est vers la même époque que le préfixe *en* devant une voyelle commence à se dénasaliser, la réduction de *enarguer* à *narguer* peut être le résultat d'une confusion entre le préfixe *en* et le pronom *en*, c'est-à-dire que *enarguer* prononcé comme *en arguer* a pu se faire comprendre comme *en narguer* par la raison que *arguer* avait cessé d'être couramment synonyme de *enarguer*. Faut-il citer un parallèle de *narguer* ? Le moyen anglais avait *ochen* ' couper, faire une entaille ', emprunté de l'afr. *ochier*, *oschier*. Au XVIe siècle, on voit apparaître dans la littérature anglaise le mot *notch* ' faire une entaille '. Skeat est embarrassé pour expliquer l'origine de ce mot : dans *notch*, selon lui, le verbe *ochen* « paraît avoir acquis une *n* initiale ». Mais on ne saurait douter que *notch* vienne de l'afr. *enochier* qui en est exactement synonyme. Comme toutes les autres importations françaises à préfixe *en* gardent cette syllabe en anglais et comme *notch* et *narguer* apparaissent simultanément, il est bien possible que la chute de l'*e* provienne de la même cause dans les deux mots et que *enocher* soit devenu *nocher* avant de passer la Manche.

Voici maintenant l'exemple de *enarguer* que cite Godefroy :

> Encor y scay je ung point a dire
> Qui me desplest et m'*enargue*.
> (Greban, *Mist. de la pass.*, 23828.)

Le sens est ' piquer, irriter, fâcher '. De là il n'y a qu'un pas à *narguer* ' braver insolemment ' dans les expressions *narguer les envieux* (*Dict. gén.*) ; *narguer impunément les rois* (St-Simon, II, 347). Au XVIe siècle, *narguer* s'employait aussi avec le pronon réfléchi et il y a une analogie évidente entre *se piquer de qqch* et *se narguer de qqch* : *Ceus qui en mon absence se pourroyent narguer du peu de crédit que j'aurroys eu.* (Ant. de Bourbon, *Lett.*, dans le *Dict. gén.*)

Du fr. *narguer* l'allemand a tiré *närgeln*, *nergeln*, *nörgeln*. Ce mot allemand n'apparaît qu'après le XVIe siècle et Kluge en déclare l'origine obscure. Sachs le traduit (1) ' grogner ', (2) ' ergoter ' et (3) ' importuner (par des tracasseries continuelles) '. Pour arriver à ces sens, on n'a qu'à ajouter la signification du suffixe diminutif et fréquentatif *-eln* aux sens

de l'afr. *arguer* : (1) ' gourmander ', (2) ' raisonner ' (cf. *argu* ' chicane '), (3) ' piquer, fâcher '. Comme il est impossible que ces correspondances de forme, de sens et de date soient l'effet du hasard, l'all. *nergeln* met le sceau à l'étymologie du fr. *narguer*.

CI. — Fr. *ôter*, afr. *oster* (> pr. *ostar*, angl. *oust*), *oste* (> esp. *oxte*).

Etymologies à rejeter.

(1) Lat. vulg. **haustare* (fréquentatif de *haurire* ' puiser ') : Diez 650.

Cette étymologie ne convient pas pour le sens (cf. Körting 4522).

(2) Lat. *obstare* ' se mettre dans le chemin, empêcher, ôter les moyens ' > ' enlever ' : Du Cange.

On a beaucoup discuté cette étymologie qui repose surtout sur cette phrase de la loi salique : *si quis baroni viam suam obstaverit*. Diez remarque que les meilleurs et les plus anciens manuscrits ont : *si quis baronem de via sua ostaverit* et que *obstare* devient ainsi très douteux. Littré et Scheler restent indécis. Ascoli (*AG*. VII, 523) prend à tâche d'établir *obstare* et parvient à convaincre Körting (6643) et M. Meyer-Lübke (6023). Le *Dictionnaire général* déclare que *obstare* ne convient pas au sens, puisqu'il est neutre et signifie ' faire obstacle '.

(3) Lat. vulg. **hospitare* ' garnir d'hôtes (les terres des Romains) ' > ' déposséder (les Romains) de leurs terres ' > ' enlever ' : Lücking, *Die ältest. fr. Mundarten*, 143.

(4) Lat. vulg. **hostare* (de *hostis*) > afr. *oster* ' faire la guerre ' > ' traiter en ennemi, en pays conquis ' > ' ravager, piller, enlever ' : Gaston Paris, *R*. VII, 131.

Etymologie proposée.

Le fr. *ôter* vient du lat. vulg. **absitare*, formé sur *absitus*, qui, à cause de la perte du simple *situs*, ne se faisait plus sentir comme un mot composé avec la préposition *ab* ; cf. l'afr. *jus* < *deorsum* (v. § XCVIII). L'ancienne interjection *oste* (> esp. *oxte*) est le représentant phonétique régulier de *absitus* qui passe par les formes **abste* > **auste*. On peut comparer à l'afr. *oster* l'ancien verbe *oschier* < *absecare*. Le pr. *ostar* est, comme l'a supposé Diez, un mot d'emprunt.

On trouve dans le *Dictionnaire général* ces définitions d'*ôter* : (1) ' mettre hors d'une place ', (2) ' mettre hors de la possession de qqn '.

Comme le mot *absitus* signifie ' situé hors d'un lieu, placé à l'écart ', il est manifeste que *ôter* garde dans le premier sens sa signification primitive. Le deuxième sens, qui a une origine juridique, établit définitivement l'étymologie que je propose, car c'est précisément le sens du bas-lat. *absitum facere* : Du Cange (s. v. *absentem*) traduit *absitum se facere* par ' devestire se de re aliqua, exuere possessione, et eam in alium transferre '. C'est en sa qualité de terme juridique que l'afr. *oster* a passé en Angleterre : le verbe anglais *oust* signifie ' évincer, déposséder '. Dans la loi salique il faut lire : *si quis baronem de via sua ostaverit* ; le bas-lat. *ostare* reproduit le gallo-rom. *oster*. La leçon : *si quis baroni viam suam obstaverit* est l'œuvre de quelque savant qui, voyant dans le bas-lat. *ostare* un représentant du lat. class. *obstare*, a voulu rendre le texte un peu moins barbare. Il a joué là, à son insu, comme ce confrère qui a calqué *adtropare* sur *trobar* (v. § I), un mauvais tour à la vraie science.

C'est à **deabsitare* que remonte le limous. *dustá*, berrich. *duté*, morv., bress. *doté*, lad. *dostar* ' chasser, écarter ', obwald. *dustar* ' ôter, empêcher, enjoindre (à qqn) de ne pas faire (qqch) '. Pour s'expliquer l'origine des sens dérivés de l'obwald. *dustar*, on n'a qu'à se rappeler la locution française *être en possession de faire une chose* ' avoir le droit de la faire ', le sens secondaire du fr. *ôter* : ' mettre hors de la possession de qqn ' et le sens de l'angl. *oust* : ' priver (qqn) de la possession de (qqch) '.

CII. — Afr. *os* ; apr. *abs*, *aus* ; limousin *asse*.

Etymologies à rejeter.

Dans les deux articles instructifs que M. Antoine Thomas a consacrés au limousin *asse* et au bas-limousin *desoussina* (*Nouv. Ess. de phil. fr.*, 172, 239), on ne trouve en fait de renseignements sur l'origine de cette famille que cette phrase : « De toutes les hypothèses émises sur l'étymologie du bas latin *absus* ' inculte ', aucune n'est pleinement satisfaisante : le lecteur curieux de les connaître pourra voir Du Cange. » On lit dans Du Cange : « Sunt qui has voces (*absus, absare, absitas*, etc.) oriri putent e Latinis præpositionibus *abs, absque*, ita ut *terra absa* terra sit absque colono. Alii agrum *absum* existimant dici quod *abs se sit*, id est, sibi relictus. » Et plus haut : « Ego vero a verbo *absum*, vel *abesse* formatam vocem existimo, ita ut *ager absus* sit is in quo cultura

aut semen *abest* ». M. Meyer-Lübke (51) se contente de citer *absus* en y ajoutant : « D'où vient-il ? »

Etymologie proposée.

Le bas lat. *absus* vient du gallo-rom., apr. *abs*, comme le bas lat. *malvaggius* de l'it. *malvagio* ; et de même que ce dernier remonte, par l'intermédiaire de l'afr. *malvais*, au lat. vulg. **malefacens* (v. § LXVIII), de même l'apr. *abs*, limous. *asse*, représente le lat. *absens*. Dans le domaine francais, *absens* passe régulièrement par les formes *abses* > *aus* > *os* ; c'est pourquoi il faut voir dans *absens* l'origine de l'ancienne interjection française *os !* ' laisse là ! ' ; cf. *absitus* > afr. *oste* (> esp. *oxte*) ' hors d'ici ! va-t'en ! '.

Le verbe latin *abesse* signifie surtout ' être loin, être éloigné ', et, par conséquent, *terra absens*, expression enregistrée dans le sens de *terra absa*, a voulu dire tout d'abord ' terra absita '. C'est de ce synonyme *absitus* qu'on a tiré le substantif bas-latin *absitas* qui lui aussi signifie ' terra absa '. Ce rapprochement de *absens* et de *absitus* est prouvé incontestablement par la locution *absentem facere* qui a précisément le même sens juridique que *absitum facere* (v. *ôter*, § CI). Il est également incontestable que de toutes les parties d'un domaine féodal, la *terra absita* était celle qui restait le plus longtemps inculte ; aussi n'y a-t-il ici rien de plus naturel que le passage d'idée entre ' éloigné ' et ' inculte '. Comme il fallait parler de cette partie du domaine dans des documents juridiques, on a forgé sur *abs* les formes *absus, absa* qui ont consacré le changement de sens en ne rappelant plus le mot *absens*.

On n'a qu'à relire l'article de Du Cange pour voir que cette étymologie fait disparaître toutes les difficultés qu'a soulevées l'usage du mot *absus*. Je me contente de faire observer qu'elle met en pleine lumière les sens du verbe *absare*. Du Cange voit dans *absare* trois verbes distincts. Le premier signifie, en parlant de *feoda*, ' confisquer au profit du seigneur '. On y reconnaît facilement le sens juridique de l'afr. *oster* : ' mettre hors de la possession de qqn ' et du bas lat. *absentem facere* : ' évincer, déposséder '. Si le bas lat. *absare* et l'afr. *oster* sont synonymes, c'est que *oster* est formé sur *absitus* ' situé à distance ' (v. § CI) et que *absare* est dérivé de *abs* (< *absens*) qui était primitivement synonyme de *absitus*. Je ne sais pourquoi Du Cange hésite pour *absare* 2 entre les sens de ' cessare, vacare ' et de ' diruere, evertere '. Voici les exemples dont il s'agit :

> Est actum cum dictis religiosis quod si dicta molendina accensata, diluvio aquæ, aut vetustate, aut alio quovis modo diruerent et *absarent*...
>
> (Charta ann. 1308 in Reg. 40 Chartoph. reg. ch. 92.)

Noverint quod Dalmas de Iricione quasdam calumnias in molendino de Espaleo tempore Radulfi Prioris antecessoris nostri posuerat, pro quibus destructum, et sicut dicitur, *absatum fuerat*.

(Tabul. S. Dionysii de Capella in Diœcesi Bituric. charta 66 et 149.)

Il est clair que *absare* signifie ici ' ruiner, détruire ', sens qui rappelle l'ancien substantif français *absine* (< bas lat. **absina*, formé sur *abs* < *absens*) qui dans la phrase citée par M. Thomas (*toute demolye, destruyte et en absine*) signifie ' ruine '. Du Cange est encore indécis sur le sens de *absare 3* qu'il traduit par ' evellere, exstirpare ' ou par ' cedere, rem quampiam in alterum transferre ' dans cet exemple :

Andoinus Asinus laxabat vineas S. Petro ; et præterea qui *absabant* vineas, reddebant quartum de terra.

La première traduction est sans doute juste. Il est donc évident que les trois verbes n'en font qu'un et que *absare* a suivi, au propre, la marche : ' ôter ' > ' arracher ' > ' détruire radicalement '. On peut comparer le verbe classique *abolere* qui lui aussi réunit les sens de ' ôter ' et de ' détruire radicalement '.

DEUXIÈME PARTIE

INTERPRÉTATION DE TEXTES

I. — LE PASSAGE CONTROVERSÉ DES *SERMENTS DE STRASBOURG.*

Le *Serment* prêté par les soldats de Charles le Chauve en l'an 842 et qui, pour un certain détail dont je parlerai tout à l'heure, se trouve mal reproduit dans les éditions classiques, prend dans le manuscrit la forme suivante :

Silodhu
uigſ ſagrament · que ſon fradre karlo
iurat conſeruat · Et karluſ meoſ ſendra
deſuo partñ loſ'tanit · ſi ioreturnar non
lint poiſ · neio neneulſ cui eo returnar
int poiſ · in nulla a iůha contra lodhu
uuig nun li iuer

La leçon *ñ loſ'tanit* de ce précieux monument jouit d'une célébrité unique : aucun autre passage des anciens textes français n'a suscité autant de controverses. Qu'il me soit permis de rappeler les principales explications qu'on a proposées :

(1) *non lo se tanit* (lat. *tenet*) : Diez ;
(2) *non lo se tanit* (lat. *tenebat*) : Cornu ;
(3) *non lo stanit* (lat. *ex + tenet*) : Buchholtz ;
(4) *lo franit* (lat. *frangit*) : P. Meyer, Suchier ;
(5) *l'enfraint* (lat. **infrangit*) : Lücking ;
(6) *non lo suon tint* (lat. *tenuit*) : Gröber ;
(7) (*de suo part*)*em lo fraint* (lat. *frangit*) : Lindner ;
(8) *lo suon fraint* (lat. *frangit*) : Gaston Paris.

Dans son *Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmälern* Koschwitz termine une longue discussion de ce passage en ces termes de mauvais augure : « Auch ihm [Lindner] ist es darum nicht gelungen, die uns beschäftigende Stelle der Eide befriedigend zu deuten, und

G. Paris fertigt seinen Emendationsvorschlag... mit den Worten ab : « conjecture aussi inutile que possible », ein Ausspruch, der sich mit grösserem oder geringerem Rechte jedem neuen Deutungsversuche gegenüber anwenden lassen wird. » On conçoit qu'après cet avertissement sinistre et surtout après la correction que Gaston Paris a cru devoir faire du passage dont il s'agit, il ait fallu une certaine conviction pour me résoudre à proposer une nouvelle explication et à défendre le texte du scribe. Je crois en effet que le maître lui-même aurait approuvé la leçon que je vais proposer.

Je ferai d'abord table rase en montrant que la syntaxe des huit explications que je viens de citer est plus que contestable. Il importe de remarquer dans la phrase du *Serment* trois choses : 1° que la première des trois propositions hypothétiques exprime ce que Draeger appelle *eine sich in die Zukunft fortziehende Gegenwart* (*Hist. Syntax der lat. Sprache* II, 704) ; 2° que la seconde proposition indique un événement futur, possible, il est vrai, mais que les soldats de Charles le Chauve doivent nécessairement regarder comme très peu probable ; 3° que *si* n'est pas répété devant la seconde proposition, bien que le sujet de cette proposition ne soit plus celui de la première. Maintenant, il est certain qu'en ancien français, après *se* (si) exprimé une fois seulement, la seconde proposition hypothétique se met au *subjonctif* si elle indique un événement qu'il faut considérer comme moins probable que celui de la première proposition. Exemples :

> Se alquens est apeled de larrecin u de roberie, e il seit plevi de venir a justice, e il s'en fuie dedenz sun plege, si averad terme un meis e un jur de querre le.
>
> (*Lois de Guillaume le conq.*, 3.)

> Se vos li mandiez... et li donisiez la seigneurie de l'ost, assez tost la prendoit.
>
> (*Villehardouin*, 41.)

> Se il se muevent et il me soit conté Perdut aurez mon cuer.
>
> (*Gaydon*, v. 668.)

> Et se il ne ce veullent en cui poer est la garce, et celui seit tes hom qui en ait le poer, si la deit faire nounain.
>
> (*Assises de Jérusalem*, CXXXIV.)

> Se chil de qui on se claime le veut fornoier et jurt que vente en ait este faite... et cil le puist prover par tesmoins, li adversaires peut oir les tesmoins.
>
> (*Coutumes d'Amiens*, B. et H. 452.)

> Et se nus de ceus qui sunt semont remanoit, et li bers le poist savoir, il en paieroit .LX. s. de gages.
>
> (*Etabl. de saint Louis*, LXV.)

> Il est usage que se .I. home tient d'aucun chevalier a cens, et il ait meffet dou censis ver le segnor, que li sires puit bien par usage metre terme a son censier a son loin manoir.
>
> (*Coutumes d'Anjou*, 49.)

On voit dans ces exemples l'origine de l'usage moderne qui veut le subjonctif après *que* remplaçant le *si* qui était sous-entendu en ancien français. Il n'est peut-être pas inutile de citer ici la traduction moderne du *Serment* qui nous occupe : « Si Louis garde le serment qu'il a juré à son frère Charles, et que Charles mon seigneur, de son côté, rompe le sien... » (Brachet et Dussouchet, *Gram. fr.*, p. 7). Notons que l'ancienne règle ne s'observait pas seulement en francien, mais aussi dans les autres dialectes [1]. Cet usage général nous oblige à conclure que la même règle s'observait en gallo-roman, et que, par conséquent, la seconde proposition hypothétique de la phrase du *Serment* est au présent du subjonctif.

Cette construction — proposition hypothétique au présent du subjonctif dépendant d'une proposition au futur de l'indicatif — remonte à la période du latin. En voici quelques exemples :

Si pultem, non recludet.
(Plaute, *Poem.*, 3, 4. 19.)

Si faciant admixtum rebus inane,
Denseri poterunt ignes.
(Lucr., 1, 655-6.)

Si scrutari vetera coner... reperientur.
(Cic., *Tusc.*, 1, 29.)

Quod si velim confiteri... concedent.
(Cic., *Quinct.*, 69.)

Sed de studiis... si parem disserere, tempus quam res maturius me deseret.
(Sall., *Jug.*, 42, 5.)

Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.
(Hor., *Od.*, 3, 3, 7.)

Delapsa cæio sidera hominibus si se offerant, venerationis amplius non recipient.
(Val. Max., 2, 10, 2.)

S'il est vrai que le présent de l'*indicatif* commence également dès la période classique à remplacer le futur dans les propositions hypothétiques, il n'en est pas moins très peu probable que la seconde proposition d'une phrase telle que celle qui nous occupe se soit jamais exprimée en latin par le présent de l'indicatif. C'est-à-dire qu'on ne peut guère croire que dans deux propositions successives, liées ensemble par la conjonction *et*, le latin ait employé le présent de l'indicatif pour exprimer, dans la première, une circonstance qui existait déjà et qu'il fallait regarder comme devant exister toujours, puis, dans la seconde,

1. Elle passe même en anglais.

un événement futur très peu probable et dont il convenait d'indiquer le peu de probabilité [1]. D'un autre côté, les exemples que j'ai cités tout à l'heure nous permettent d'affirmer que l'emploi du présent du subjonctif dans la seconde proposition d'une phrase telle que celle du *Serment* serait d'une latinité irréprochable. Et quand même il n'en serait pas ainsi, la syntaxe des *Serments de Strasbourg* serait toujours vraisemblablement celle de l'ancien français dont mon premier exemple prouve l'existence pour le XIe siècle. Je crois avoir ainsi établi que le verbe du passage controversé des *Serments* est au subjonctif. Il s'ensuit que toutes les leçons qu'on a proposées jusqu'ici doivent être abandonnées. Ce n'est pas étonnant si elles présentaient de grandes difficultés phonétiques ou ne devaient leur régularité qu'à une mutilation du texte.

Voici maintenant la leçon que je propose : *de suo part in lo sagrament anit*. Je n'ai pas besoin de prouver que l'abréviation *ñ* représente tout aussi régulièrement *in* (*en*) que *non*. On a fait remarquer que l'article ne s'emploie pas dans les *Serments* ; *lo* ne fait pas exception, car *illo* aurait été ici de rigueur en latin. Aussi l'emploi de *lo* fait-il attendre la répétition du mot *sagrament*. C'est pourquoi le scribe, suivant un usage assez fréquent et dont on trouve un autre exemple dans le *Serment* des rois (*d's* = *deos*), se contente de faire représenter ce mot par deux lettres, la première et la dernière. Les éditions classiques des *Serments* reproduisent mal cette abréviation (*s't*) en supprimant l'apostrophe, qui se trouve cependant assez clairement marquée dans le manuscrit. Arrivons au verbe *anit*. C'est le latin *abneget* qui, comme tous les composés de plus de deux syllabes où le sentiment de la composition ne s'était pas perdu, était accentué dans le parler populaire sur le radical (cf. *convenit, recipit*). *Abnegare, abneget*, donnent régulièrement en ancien français *aneier, anit*, en passant vraisemblablement par *amnegare* etc. ; cf. *parentum sibi amnegaverit*. (Corp. VI, 14672, 10.) Mais puisque, dans les verbes à radical variable la voyelle du radical inaccentué se généralise souvent dès la période prélittéraire, il se peut que *anit* ait passé à *aneit* dès l'époque des *Serments*. Dans ce manuscrit la graphie *anit* représenterait parfaitement *aneit*, comme *savir, podir, dist, mi, sit*, y représentent *saveir, podeir, deist, mei, seit*. Ainsi, au point de vue de la forme, la leçon que je propose satisfait pleinement.

Reste à prouver l'existence du verbe *aneier* et à établir la syntaxe de cette leçon. Quand même ce verbe ne se retrouverait pas ailleurs, cela

1. La série : *présent—imparfait* ou *prétérit—futur* ferait un solécisme encore plus étonnant.

ne prouverait nullement qu'il ne s'employait pas dans les *Serments*. Plus d'un mot de *Sainte Eulalie* reste unique. Mais par bonheur *anit* (*aneit*) n'est pas isolé. Non seulement on trouve dans Godefroy la forme demi-savante *abneer*, traduite par *renier*, mais encore, ce qui importe bien plus, je peux démontrer que la forme populaire existait au IXe siècle. Les éditions critiques de la cantilène de *Sainte Eulalie* portent au 6e vers *raneiet* ou *raneit*. Le manuscrit, au contraire, présente la forme *ṛaneiet*, avec un point sous l'*r*. Koschwitz (*op. cit.* p. 53) en parle en ces termes : « Der Punkt unter *r* in *raneiet* 6, der keine Tilgung von *r* bedeuten kann, ist wohl nur zufällig ». Cette critique n'est pas moins surprenante pour être généralement admise. On se demande pourquoi le point qui vaut partout ailleurs l'effacement de la lettre sous laquelle il se trouve ne peut pas valoir l'effacement de l'*r* de *raneiet*. Voici la raison qui est supposée justifier cette exception : on rencontre partout ailleurs le verbe *reneier (renoier, renier)*. Je ne comprends point comment on peut tirer d'une raison si peu probante le droit de contredire la déclaration formelle du scribe de *Sainte Eulalie*. Remarquons d'abord que cette raison n'est pas même juste. Je n'ai pas besoin de citer ici l'*anit* des *Serments* ; l'*abneer* de Godefroy atteste l'existence antérieure d'un représentant populaire d'*abnegare*. Mais l'*aneier* de *Sainte Eulalie* ne se retrouverait nulle part en français que l'existence de *reneier* n'autoriserait pas à le transformer en *reneier*. Pour que l'on eût le droit de faire cette correction, il aurait fallu montrer qu'*abnegare* n'avait pas eu le sens de *renier* dans le latin du moyen âge. Mais cela on ne l'aurait pu faire, car c'est justement un des emplois les plus fréquents d'*abnegare*. En voici quelques exemples que je tire du *Thesaurus linguæ latinæ* (Teubner) :

Non te abnegabo. (Itala, *Marc.* 14, 31.)	Je ne te renierai point. (Ostervald, *Marc* 14, 31.)
Abnegabitur coram angelis. (Ib., *Luc.* 12, 9.)	Sera renié devant les anges de Dieu. (Ib., *Luc* 12, 9.)
Abnegastis eum ante faciem Pilati. (Ib. *Act.*, 3, 13.)	Que vous avez...renié devant Pilate. (Ib., *Actes* 3, 13).

Dominum mundi vel nesciverunt vel abnegaverunt. (Lact., *inst.* 7, 26, 6.) *Dominum abnegaverunt.* (Herm., *past. sim.* 8, 8, 2.) *Moysen, quem laudant, abnegant.* (Ambr., *los. patr.* 14.) Cf. *Te abnegat esse deum.* (Sidon., *carm.* 22, 28.) *Quod deus est abnegantes.* (Hil., *in psalm.* 122, 7.)

Il suffit de ces exemples pour établir incontestablement que le scribe de *Sainte Eulalie* ne s'est pas trompé en biffant l'*r* de *raneiet*.

Il est facile d'expliquer pourquoi *aneier* a fini par céder la place à *reneier*. Le préfixe inaccentué *ab* qui se réduisait toujours à *a* devant une

consonne devint ainsi identique au préfixe *a* issu de *ad*, et, sous l'influence assimilatrice de ce dernier, perdit sa signification privative [1]. A mesure que les composés avec *a* < *ab* s'affaiblissaient ou changeaient de sens dans le parler populaire, on a créé à leur place de nouvelles formes surtout à l'aide des préfixes *de* et *re*. Mais l'ancienne forme de ces mots a dû en général subsister assez longtemps à côté de la nouvelle, qui, ayant un caractère tout à fait populaire, n'a pas pu pénétrer facilement dans le langage des gens qui savaient le latin. On peut ainsi supposer avec vraisemblance que le scribe de *Sainte Eulalie* allait employer *reneiet* lorsqu'il remarqua que le texte qu'il copiait portait l'ancienne forme *aneiet*. Mais ce qui est certain, c'est qu'il nous a transmis *aneiet* et non pas *reneiet*.

L'existence du verbe *aneier* étant établie pour le IXe siècle, notons ensuite qu'*abnegare* s'employait constamment en latin classique dans des expressions comme *depositum abnegare, quod spoponderat abnegavit* (v. le *Thesaurus*), où il veut dire *désavouer, violer, une obligation ; revenir sur une promesse qu'on a faite*. C'est bien le sens d'*aneier* dans les *Serments*. Mais la syntaxe des constructions classiques, où *abnegare* régit un complément direct, n'est pas celle de la phrase des *Serments*, où *aneier* se construit avec la préposition *de*. Cette syntaxe nouvelle je l'établirai en montrant, à l'aide de quelques exemples tirés d'auteurs classiques ou médiévaux, (1°) qu'*abnegare*, comme ses synonymes *abnuere* et *recusare*, s'employaient absolument ou intransitivement ; (2°) qu'*abnegare* et *abnuere* se construisaient avec la préposition *ab*, qui, comme on sait, s'est remplacée par *de* dans les langues romanes ; et (3°) qu'*abnuere* et *recusare* se construisaient avec la préposition *de* :

(1) Emploi absolu d'*abnegare* :

Abnegat. (Virg., *En.*, 2, 654.) *Abnegat Achilles*. (Dares, 30.) *Non abnegabitis unusquisque proximo*. (Itala, *levit.*, 19, 11.)

(2) *Abnegare* et *abnuere* construits avec *ab* :

Non est abnegandus a Christi gratia. (Mar. Victor, *in epist. ad Ephes.*, 1, 3, 1.) *Jam se a vitiis abnegat*. (Greg., *Hom. evang.*, 32, 3.) *Quoniam vir abnuit ab ea*. (Itala, *cod. Lugud. num.* 30, 9.)

(3) *Abnuere* et *recusare* construits avec *de* :

Neque illi senatus... de ullo negotio abnuere audebat. (Sall., *J.*, 84, 3.) *De societate haud abnuunt barbari*. (Tite-Live, 10, 10, 8.) *De judiciis transferendis recusare*. (Cic., 2 *Verr.*, 1, 2, 6.) *Si pace uti velint, iniquum*

1. Cette influence s'étendit même à *av* provenant de *ab* devant une voyelle et à la préposition *av* qui prit le sens de *ad* = *avec*. Cf. *ab una manu pallas altaris tenerem* (Urbat 27, cité par C. H. Grandgent, *Vulgar Latin* § 78).

esse de stipendio recusare quod sua voluntate ad id tempus pependerint. (Cés., *B. G.*, 1, 44, 9.)

Cette dernière phrase, *de stipendio recusare*, dont la syntaxe est identique à celle de la leçon que je propose, est surtout intéressante parce que *recusare* y prend précisément le sens qu'il faudrait assigner à *aneier* dans le *Serment*. *Abnegare*, qui se rencontre pour la première fois chez Virgile, devient de plus en plus usité au moyen âge (v. le *Thesaurus*) et paraît avoir fini par remplacer ses synonymes *abnuere* et *recusare*. Si ces synonymes se construisaient avec *de* dès la période classique, ce n'est probablement que par hasard qu'on ne peut signaler la forme *de re abnegare*. Mais quand même *abnegare* ne se serait pas construit avec *de* à cette époque, il y a tout lieu de croire qu'en s'assimilant les fonctions de ses synonymes il s'en serait assimilé en même temps les constructions. Il me semble que cela suffit pour établir la syntaxe de la phrase : *de suo part in lo sagrament anit.*

Cette expression est tout aussi naturelle dans le *Serment* et même plus exacte que la phrase allemande qui lui répond : *then er imo gesuor forbrihchit*. Il n'y a en effet qu'un seul serment qui est réciproque et qui lie simultanément les deux rois (cf. *in o quid il mi altresi fazet : in thiu thaz er mig so sama duo*). Louis prête serment à Charles en français, Charles à Louis en allemand, dans le seul but d'être compris par les soldats de l'un et de l'autre. Au point de vue juridique chacun des textes du serment des rois n'est que la moitié d'un tout indissoluble, c'est-à-dire *lo sagrament*. On n'a qu'à songer aux traités des temps modernes pour voir combien cette explication est naturelle. Du reste, la leçon que je propose reproduit plus fidèlement qu'aucune autre la formule allemande. Le mot *sagrament* se répète pour donner à la formule française un caractère tout aussi solennel que celui de la formule allemande qui répète le mot *gesuor*. Et *a-nit* traduit avec une exactitude élégante le composé allemand *for-brihchit*.

Ainsi, pour résumer, la grammaire, la phonétique, l'analogie du texte allemand, les exigences de la pensée, tout contribue à établir la leçon que je propose. Ce qui me paraît la confirmer définitivement, c'est qu'elle respecte religieusement le texte d'un scribe qui, de l'aveu même de plus d'un de ses critiques, fait ailleurs preuve d'une exactitude presque méticuleuse [1].

1. On est d'accord pour voir dans *suo* (de suo part) une faute du scribe. La leçon que je crois avoir établie est la seule qui rende raison de cette forme. Le scribe sachant qu'il fallait répéter le mot *sagrament* aurait été sur le point d'écrire *de suo sagrament*. Ayant consulté le texte, peut-être pour s'informer de l'abréviation qu'il devait employer pour le long substantif, il aurait remarqué les mots qu'il allait passer, mais se

II. — LE PASSAGE CONTROVERSÉ DE LA *CANTILÈNE DE SAINTE EULALIE.*

Le quinzième vers de la *Cantilène de sainte Eulalie* attend toujours une explication satisfaisante. Eulalie va subir une dernière épreuve : ce que n'ont pu faire les « mauvais conseilliers », le roi païen Maximien, lui, pourra peut-être le faire. On la fait venir devant lui :

> Il li enortet, dont lei nonque chielt,
> Qued elle fuiet lo nom crestiien.
> *Ell' ent adunet lo suon element.*
> Melz sostendreiet les empedementz
> Qu'elle perdesse sa virginitet.
>
> (vv. 13-17.)

Sans songer qu'il ne pourrait peut-être pas s'agir du latin *elementum*, Diez (*Altrom. Sprachdm.*) fait remarquer que *element* doit être employé ici dans un sens particulier, qui ne se retrouve pas en ancien français ni en latin et que, par conséquent, on ne peut que deviner. Il propose ces interprétations alternatives : (1) ' Elle rassemble à cause de cela (à cause des incitations qu'on lui a adressées) ses forces ', (2) ' Elle tire de là (du nom chrétien) son élément (ce en quoi elle vit) ' [1]. Littré rend *adunet*, qu'il transcrit *adonet*, par ' abandonne ' et *element* par ' doctrine ' ; évidemment il fait dépendre toute cette phrase de la conjonction *qued* (v. 14) et supprime le point après *crestiien*. On traduirait alors : ' Il l'incite à fuir le christianisme [2] et à en abandonner sa doctrine ' [3]. Cette leçon n'a pas été bien accueillie ; elle est, en effet, fort invraisemblable. Il est vrai qu'on pourrait citer des constructions parallèles, mais *adunet* ne peut guère représenter *adonet* dans cette cantilène qui distingue *o* et *u* partout ailleurs ; puis *élément* ne possède pas le sens de ' doctrine '. Bartsch et Horning (*Lang. et litt. fr.*) imaginent à *aduner* le sens de ' résoudre ' et à *element* celui de ' sens, sentiment '. Böhmer

serait dispensé de changer *suo* en *sua* parce que *o* et *a* atones finals représentaient le même son (*e* féminin).

1. En propres paroles : (1) ' Sie sammelt darum (wegen der ihr gemachten Zumuthungen) ihre Kraft ', (2) ' Sie sammelt daraus (aus dem christlichen Namen) ihr Element (das worin sie lebt) '.

2. Cf. Les Turcs, fiers de leurs conquêtes passées, menaçaient le *nom chrétien.* (Massillon, *Or. fun. Conty.*)

3. Koschwitz (*Aeltest. franz. Sprachdm.*), qui n'a pas remarqué que Littré fait dépendre notre vers de la conjonction *qued*, impute au savant philologue cette traduction, qu'il trouve, bien entendu, absurde : ' Elle abandonne, par conséquent, sa doctrine '.

(*Rom. Stud.*, III, 192) propose de lire *e le ment*, ou plutôt *e la ment*, et traduit : ' Elle en réunit le son et le sens ' [1]. Suchier (*Z.* II, 300) commente ainsi cette leçon : « L'émendation ingénieuse de Böhmer perd en certitude par ce qu'à côté de sept *la*, il ne se présente dans le poème pas un seul *le*. Mais elle est comme puisée dans l'âme du poète et mérite par là certainement d'être préférée à la leçon absurde qui nous a été transmise. » Enfin, Koschwitz (*loc. laud.*) se demande s'il ne faut pas voir dans *element* le latin *alimentum*.

S'il fallait corriger le texte, on pourrait songer à l'ancien substantif *alement*, dérivé de *aler*. Ce mot se rencontre surtout dans la littérature religieuse. Les psautiers d'Oxford et de Cambridge l'emploient constamment, au pluriel, là où la Vulgate a *gressus* et où Ostervald se sert de *pas*. Dans notre vers, le mot *alement* prendrait le sens de ' marche, conduite, manière d'agir ' qu'il a dans ces exemples :

Pour esdrecier nostre *alement*
En la voie de sauvement.
(*Bible*, ms. Berne 697 ; G.)

Enz en sun quer cil aspirat,
Que tres bien veit e certement
Que Deus voloit son *alement* [2].
(*S. Brandan*, Ars. 3516, 101 ; G.)

Mais quel serait alors le sens de *adunet* ? Godefroy est disposé à traduire *aduner* par ' récapituler ' dans cet exemple :

Il cio li dist et *adunat*
Tos consilier ja non estrai.
(*Vie de S. Léger.*, ms. Clerm., st. 16.)

Bartsch et Horning le rendent par ' communiquer une résolution '. Mais le vrai sens est probablement ' répondre, répliquer ', sens que *aduner* ' ajouter, joindre ' partagerait avec le verbe *joindre* en ancien français et avec le verbe anglais *rejoin*. Ce sens ne convient pas à la cantilène, où *adunet* a pour régime un substantif et non une phrase. Mais on pourrait donner à *aduner* dans l'expression *adunet lo suon alement* soit le sens de ' prendre ', qu'il a dans *aüner conseil*, soit celui de ' composer ', qu'il possède dans *fabliaus est aünez de fables* (v. Godefroy). On traduirait alors : (1) ' Elle prend de là (du christianisme) sa manière d'agir ', ou (2) ' Elle en compose sa conduite '. Chacune de ces traductions me paraît plus vraisemblable que tout ce qu'on a

1. En propres paroles : ' Sie vereinigt davon (vom Christennamen) den Klang und den Sinn. '
2. Variante : Cum Deus voldrat seon *alment*. (ib., 142, Michel.)

proposé jusqu'ici, mais elles n'en restent pas moins toutes les deux un peu forcées.

S'il est difficile de donner un sens parfaitement naturel à la leçon : *El'ent adunet lo suon alement*, on peut être sûr que l'auteur de la cantilène n'a pas écrit *alement*. En effet, le texte qui nous a été transmis n'est pas fautif. Le mot *element* est ici adverbe et représente le latin vulgaire **ala mente*, pour *alia mente* ' autrement '. Il est vrai que cet adverbe ne se rencontre plus en français, mais **aliamente* a donné *aïmintrea* en roumain (v. Meyer-Lübke 348) et le mot **alum* (de *aliud*) persiste dans l'afr. *el*, *al*, apr. *al* (> aesp., aport. *al*). Pour rendre compte du mot *el* on hésite entre les formes refaites **alum* et **ale*. La première de ces formes est bien plus vraisemblable que la seconde. Si *element* est composé de cet adjectif, les formes classiques *alius*, *alia*, *aliud* ont été remplacées en latin vulgaire par **alus*, **ala*, **alum*, car à l'époque de la cantilène on n'avait pas encore commencé à différencier le féminin des adjectifs qui étaient primitivement uniformes. Ces formes nouvelles ont, sans doute, leur point de départ dans les composés comme *aliquando*, *aliquis* : l'*l*, qui ne se mouille pas dans ces composés, reste par analogie intacte dans *alius* qui devient ainsi **alus* ; ou bien, **alus* est à *ali-* dans *aliquis* etc., ce que *malus* et *bonus* sont aux formes *mali-*, *boni-* dans les composés *malificus*, *maliloquax*, *malicordis*, *bonimoris*, *bonifatus*, etc. Si l'ancienne langue a *altel*, *alsi*, *altant* à côté des formes synonymes *altretel*, *altresi*, *altretant*, il est plus que probable qu'elle a eu *element* à côté de *altrement*. Enfin, rien ne nous empêche de voir dans *el*, qui ne tarde pas à disparaître de la langue, le reste d'un adjectif qui aurait été employé sous toutes ses formes à une époque plus reculée.

De même que *autrement* signifie volontiers ' au contraire, à un plus haut degré ' [1], quand il porte l'accent principal de la phrase, de même *element*, dont l'accent est renforcé par sa position à la fin du vers, prend naturellement dans la cantilène le sens de ' au contraire, plus fortement '. Comme *lo ṣuon* signifie ' son nom de chrétienne, son christianisme ', il n'y a plus à hésiter sur le sens du verbe : sa signification étymologique : ' unir à soi ' convient parfaitement et l'opposition manifeste de *adunet* et de *fuiet* vient à l'appui de l'étymologie de *element*. Voici un exemple moins ancien où *aüner* garde ce sens de ' unir à soi, épouser ' :

> La feme tint l'ome por fol et por musart
> Qui bien l'aime et *aune* et atret a sa part.
>
> (*Chastie Musart*, Richel. 19152, 106 ; G.)

1. V. Larousse, *Grand Dictionnaire Universel*.

Dans la cantilène, *aduner* est employé au figuré comme *épouser* dans cet exemple :

> Le roi de gloire l'ayant *épousée* (la pauvreté).
> (Bossuet, *Emin. dign. des pauvres*, 3.)

Le *Dictionnaire général* rend *épouser* ici par ' s'attacher par choix à '. On traduira donc ainsi le passage que j'ai cité au début : ' Il l'incite, ce dont il ne lui chaut, à fuir le nom chrétien. Elle s'attache, au contraire, plus fortement à son nom de chrétienne : elle aimerait mieux soutenir les tribulations [1] que de perdre sa virginité '. Interprété de cette façon, notre vers ne laisse rien à désirer.

1. Diez et Godefroy veulent que *empedementz* signifie ici ' tortures '. Mais partout ailleurs, *empedement* a le sens de ' empêchement '. Les premiers vers de la cantilène nous disent comment Eulalie avait résisté aux prières, aux tentations et aux menaces que les « ennemis de Dieu » avaient employées pour la vaincre. C'est à un renouvellement de ces efforts que l'auteur a pensé en écrivant *empedementz*. Comme cet auteur est, avant tout, chrétien, ce mot prend très naturellement sous sa plume, comme *empêchements* sous la plume de Pascal, le sens de ' afflictions, tribulations '. Littré tire de Pascal ces exemples : *Si nous souffrons les empêchements extérieurs en patience* ; *La manière dont nous supportons les empêchements* ; *En murmurant contre les empêchements.*

INDEX ÉTYMOLOGIQUE

Allemand.

afalôn, avalôn (aha), 178, 183, 192
arsôrên, 149
bar, barre (mha), 221
challôn (aha), 197
dahlen, 191
dawalôn (aha), 182, 192
dwalôn (aha), 192
fano (aha), 86
firnis, 216
furnieren, 217
geschwader, 158
greis, v. gris
gris (mha), 152
grünspan, 154
haît, 137
hairra (aha), 97
halôn (aha), 181, 185
halle, 185
harên (aha), 212
harnisch, 205
harra, v. hairra
hantieren, 211
holen, 181, 185
hurten (mha), 56
hoschen, 144
hotte, hotten, 143
hotscheln, 143
hotze, 142
hurten (mha), 56
huschen, 144
hutte, 143
hütte, 143
kallen (mha), 197
moke (mha), 45
mott, 38, 41
mutte, v. mott
nergeln, 229
qual, 194 n.
quatschen, 157
quatern, quattern, 157
quellen, v. qual
quetten, v. quatern
quetzen, 157
ralle, 200
schwaderlapp, 158
schwadern, 156
schwadronieren, 156
schwatzen, schwätzen, 143, 155
soor, 149
sote (mha), 160
spangrüen, v. grünspan
sparren, 221
sperren, 221
traben, 146
trotten, 146
tawalôn, v. dawalôn
twalôn, v. dwalôn
unsaorêntlîh, v. soor
vano, v. fano

Ancien Norois. Voir Islandais.

Ancien Saxon.

fano, 87
gris, grisil, 152
halla, 185

Anglais.

air, 89
attire, 116, 122
bar, 219
cajole, 33
call, 192
callet, 192
cash, 157
caul, 192

dally, 191
debonair, v. air
ease, 101
entrench, 9
fan, 83
fool, 35
garish, 221
gauren, 222
gay, 48
grisly, 152
hale, v. haul
hall, 185, 186
harass, 214
hare, 212
harness, 204
harry, 212
haul, 181, 199
haunt, 210
hod, 143
hotch, hott, 143
huckle (berry), 60
hurt, hurtle, 56, 60
hustle, 77
jolly, 26
main, 20
moat, 38
mock, 44
moot, 41
mote, v. moat
mott, 41
motto, 41
mow, 46
notch, 229
oust, 230
pretty, 29, 30
quash, 157
rail, 199
resort, 80
soil, 68
sorrel, 147
sot, 155
sound, 74
squash, 156
stover, 53
sully, 68
tier, 120
tiff, 121
tire, v. attire
traffic, 166
trench, v. entrench
tress, 13
trot, 146
trover, 1
truck, 172
truss, 14
varnish, 216
veneer, 216
verdigris, 152
very, 224
waif, waive, 47, 48
Yule, 32

ANGLO-SAXON.

ceallian, 197
dwala, 192
dwellan, v. dwala
fana, 87
fann, 83
geohol, geohel, 32
geol, giul, v. geohel
grisan, 152
heall, 186
pætig, prættig, 29, 30
sund, 74

ARABE.

far'd, 206, 209
kallâ', 193, 196

BAS LATIN.

absare, v. absus
absus, 231
adjacentia, 107
adtropare, 5, 231
afannae, 83
aice, aicium, v. aize
aisantia, 109
aise, v. aize
aize, aizum, 104
ala, 186
alare, 175
asencia, v. aisantia
aula, v. ala
bonifacies, 161
cafalantes, 195
cola, colare, 195, 196
contropatio, 5
fala, falla, 186
fannatos, 83
fano, 87

fegare, 169
follis, follus, 36
funcare, v. fungare
fungare, fungere, 63, 65, 66, 68
fungire, v. fungare
grecum (viride), 154
greseus, v. griseus, gressum
gressum, 154
griseus, grissus, 153
halla, v. ala
halla, hallus, 188
hasla, 188
hava, havus, 139
haveia, 139
havotus, 138
hispanum (viride), 154
hotus, 138
malifatius, 161
maniter, 24
obstare, ostare, 231
saura, 149
sauratus, 148
soniare, 63
sortus, 79, 80
sottus, 159
transfegare, v. fegare
traugum, 170
trocare, 173
tropare, v. adtropare
vanna, venna, 87
veragus, 222
vernale, 218
vernare, 218
vernicium, 216
waivus, v. afr. gaif
warachium, 215

CATALAN. Voir PROVENÇAL.

CYMRIQUE.

afan, 82
bar, 221
baril, 221
bernais, 216

DANOIS.

haandtere, 211
hale, 181
harnisk, 205
hodde, hudde, 143
juul, 32
sund, 74

ESPAGNOL.

abigarrar, 221
acacharse, 158 n
afanar, 82
agacharse, v. acacharse
aire, 89
alar, 181
arnes, 204
aşi, 222
atirar, 116
barajar, 222
barniz, 216
barra, barrar, 219
barrica, 221
barril, 221
berniz, v. barniz
cachar, 158
cala, calar, 192
callar, 192
daile, v. dalla
dala, 189
dalla, dallar, 191
desmotar, v. motar
embarazar, 220
entrencar, 9
entrojar, 14
entrompezar, entropezar, 7
fanar, 84
farda, fardar, 206
fardo, v. farda
fol, follon, 35, 36
gayo, 48
gris, 152
halar, v. alar
hato, 137, 140
hulla, 70
hura, 58
juli, 26
malvado, malvar, 160
mota, motar, 38, 40
mote, 41, 45
motejar, 45
mueca, 44, 46

ola, 71
oxte, 230
sonda, sondar, 74
soro, 147
suffixes ote, ato, 135, 137
surtir, 79
tirar, v. atirar
tosto, 37
trabar, 146
trafagar, 166
traficar, 166
trasegar, 168
trenzar, 13
trincar, trinchar, 9
trobar, 1
trocar, 172
troja, v. entrojar
trompar, 7
trompicar, 7
tropezar, v. entrompezar
trotar, 146
trovar, 1
truco, truque, 171
zorita, 150
zorra, zorro, 150, 160
zorrero, 151
zote, 155
zullarse, 68
zurra, zurrar, 150

FLAMAND.

hoed, hoet, 138
moke, 45
pertig, 30

FRANÇAIS.

aairier, 94, 110, 116
aaisier, 103
aaitier, 98, 165
aatine, aatiner, 113, 115
aatir, 80, 112, 115, 116, 121
affaler, 175, 184
affaner, 82, 84
ahaner, 82, 85
ahatir, v. aatir
ahur, ahurir, 58
ainsi, ainsin, 222
air, aire, 89, 109
airer, v. aairier
aise, aisier, 101
aissi, aissin, 222
ait, aite, aitié, 98
aller, 175
aoschier, 78
ardez, 209, 212
ardillon, 209
are, 213
-astes, 26
ataïner, 115
atiner, 115
atir, v. aatir
ativelle, 121
attifer, 121
attirer, v. tirer
baliverne, 52
baril, 221
Bar, 220
barre, barrer, 219
bêche, bêcher, 126, 129, 131
benevis, 163
berser, 130
besogner, besoin, 62
bigarrer, 221
billevesée, 135
cahot, cahoter, 139
cajoler, 33
cale, caler, 192
calotte, 192
calete, 192
catir, 80, 112
choule, chouler, 72
croiz, 51
dail, daillier, 191
dalle, daller, 189
débonnaire, v. aire
dégoiser, 132
dehait, dehaitier, 99
dehaler, v. haler
dehoisier, 132
dehors, v. hors
dis, 51
distes, dites, 26
effarer, 215
embarer, v. barre
embarnir, 218
embarrasser, 220
emberchier, 126, 129
eneveis, 50
ensi, ensin, 222
entraver, 146
entreveschier, 127
erre, v. aire, here
errer, v. aairier
esbare, esbarer, 221

essort, 79, 80
estes, 26
estovoir, 53
estros, 17
êtes, v. estes
faistes, faites, 26
fane, faner, 84
fanon, 86
fanvoulage, 82
faraz, 214
fard, farder, 206
fardeau, 206
fare, 213
feiz, v. fois
fogner, 67
fois, 51, 164
fol, foler, 35
fou, v. fol
gai, 48
gaif, gaiver, 47, 48
gare, garre, garrer, 221
gierre, 227
gris, 152
guère, 49
hait, haitier, 98, 108
haire, 91, 92, 95, 96
haler, 181, 187
hâler, 186
hallali, 185
halle, 185
hallier, 188
halot, 187, 188
hane, 86
hanel, 86
haner, v. ahaner
hannoné, 86
hanon, 86
hanter, 210
hantir, 210
harace, v. harasse
haras, 214
harasse, harasser, 214
harcele, 206
harder, 206
hardes, 206
hare, harer, 181, 212
haret, 213
hari, 212
harier, 212
harir, 212
harler, 188
harnais, harnas, 204
hart, 206
hatine, 113
haver, havet, 144
havot, 138, 144
hef, 144
here, 91, 92, 93, 95
hère, 95
hernisser, 217
heurter, 56
héve, 138, 144
hocher, 139
hogner, 67
hors, 57
hot, 137, 140, 144
hotte, hotter, 139
houille, houiller, 70
houle, houler, 71
humer, 61
hurbec, 58
hure, hurer, 58
huricle, 58
hurillon, 58
huron, 58
hustiner, 77
hutin, v. hustiner
hutte, 143
-iner, 77
issi, issin, 222
-istes, 26
joï, 27
joli, 26
jusque, 226
juste, 20, 25
letrin, 113
loup, 37
magne, v. maigne
maigne, 20
mainnemain, 23, 24
maint, 19
maintecomunalment, 19
maintre, 19, 24
mais, v. mauvais
malade, 136, 164
maleviz, 163
malot, 136
mauvais, 160
moque, moquer, 44, 46
mot, motir, 41, 45
motif, 43
motoier, 45
motte, 38
motter, v. mot, motte
mouard, v. moue
moue, 46
narguer, 228
noiz, 51

os, 231
oste, 230
ôter, 230
pais, 51
pêche, 125, 126
peiz, 51
râle, 199
râler, 199
ravauder, 202
rôder, 201
rebeschier, 131
rêche, 128
revêche, 122, 128
rubesche, 123
ruvesche, 123
sannable, 89
saoner, 89
saugrenu, 151
saur, saurer, 80, 147
seon, soner, 88
soignant(e), 66
soigne, 62
soignée, 66
soigner, 62
soin, v. soigner
son, v. seon
sonde, sonder, 74
sor, v. saur
sorne, sorner, 80, 81
sornette, v. sorne
sortir, 79
sot, 155
souhait, 98
souil, souiller, 68
soule, souler, 72
suffixes ot, at, 135, 137
tantôt, 37
tifer, v. attifer
tir, tire, tirer, 116, 131
tôt, v. tantôt, 37
trafiquer, 166
trager, 168
trancher, 9
traver, v. entraver
tresser, 13
triste, 20, 25
troche, trochet, v. trochier
trochier, 172
tromper, 7, 130
trop, 10
troquer, 172
trotter, 146
trouer, 169
trousser, 14
trouver, 1, 130
truc, 171
trucher, 171, 172
-ustes, 26
vanne, 85, 86
vanvole, 83
ventvole, v. vanvole
verne, 218
vernot, 218
verné, 218
vernir, vernis, 216
vert-de-gris, 152
veschier, 127
vezier, 135
vite, 25
voiz, 51
vrai, 224
war, 213, 220
waras, 215

GAÉLIQUE.

baraill, 221
cal, cala, 196

GOTHIQUE.

fana, 87

GREC.

βερνίκη, 216

HOLLANDAIS.

daal, 190
draven, 146
dwalen, 192
grijs, 152
halen, 181
hanteeren, 211
harnas, 205
hodde, 143
horten, 56
hotje, 138, 142
hotsen, hutsen, 77, 143
kallen, 197

kwettern, 157, 159
kwetsen, 77, 143, 157
moet, 41
moeten, 41
mot, 38, 41
motten, 41, 46
mouwe, 46
parte, v. pret
perte, v. pret
pratte, v. pret
pret, 29, 30
sore, 149
vaan, 87
zoor, v. sore
zot, 160
zwetsen, 155

ISLANDAIS.

hala, 181
höll, 186
jol, 31
kalla, 197
prettugr, 30
sund, 74

ITALIEN.

accussì, 223
afa, 84, 85
afalá, 175
affannare, 82
agio, 101
aire, aria, 89
alare, 181, 184
alla, 185
ammuttire, amutir, 41
arnese, 204
arri, 212
barra, barrare, 219
barrile, 221
berciare, 130
bisogna, bisognare, 62
cala, calare, 192
calaverno, 194 n.
caletta, 192
calotta, 192
collare, 192
così, 222
dotta, 142
falare, 175
farda, fardata, 206
fardo, 206
folle, 35
gajo, 48
galaverna, v. calaverno
giolito, 31
giulivo, 26
grigio, griso, 152
grisare, 152
guari, 49
imbarazzare, 220
imberciare, 126, 130
insino, 222
insorto, 80
mafatto, mafattore, 165
malvagio, 160
moka, moke, 45, 46
mota, 40, 46
motta, 38
motte, 40
motteggiare, 45
motto, 41, 45
mutare, 39
mutire, 41
otta, 139
pesca, 125, 126
rivescio, rovescio, 122
sauro, 147
sbarra, sbarrare, 221
sino, v. insino
sogliare, 68
sogna, v. bisogna
soro, 147
sorra, 147
sorrechiare, 148
sortire, 79
strosciare, 18
strucare, 172
suffixes otto, atto, 135, 137
sugliardo, 68
tamanto, 19
tantosto, 37
tirare, 116
tosto, v. tantosto
trafficare, 166
trecciare, 13
trinciare, 9
troppo, 10
troscia, 18
trottare, 146
trovare, 1
truccare, 171, 173
trucciare, 171, 172

trucco, v. truccare
urtare, 56
vernice, vernire, 216
vescica, 122
visto, 25

PORTUGAIS.

afanar, 82
alar. 181
amotar, v. moutar
amoutar, v. moutar
ar, 90
arnez, 204
assim, 222
atirar, 116
azo, 101
barra, 219
barril, 221
cala, calar, 192
calhêta, 197
dala, 189
desmoutar, v. moutar
entrouxar, 14
esmoutar, v. moutar
fanar, 84
farda, fardar, 206
fardo, 206
fato, 137
folla, 71
fungar, 67
gaio, 48
gris, 152
hulha, 70
moca, 44
moita, 40
moitaõ, 40
mota, 38
mote, 41, 45
motejar, 45
mouta, moutar, 38
moutaõ, 40
ralo, 199
ralleiro, 199
sonda, sondar, 74
sordir, 79
sujar, 68
surdir, v. sordir
surrar, 150
tirar, v. atirar
tosto, 37
trafegar, 166
traficar, 166
trasfegar, 167, 168
trançar, 13
travar, 146
trincar, trinchar, 9
trocar, 172
tropeçar, 7
tropicar, 7
trotar, 146
trouxa, v. entrouxar
trovar, 1
trucar, 171
truco, truqué, 171
verniz, 216
zorra, zorro, 150, 160
zorreiro, 151
zote, 155

PROVENÇAL.

abs, 231
acsi, v. aissi
afalá, 175
afanar, 82
agre, 89
aire, 89
aissi, 222
aize, 101
aizer, 109
aizir, v. aize
anar, 180
arnes, 204
art, 206
asse, 231
assi (cat.), 222
ataïnar, 115
atirar, 116
aus, v. abs
barra, barras, 219, 220
bèchi, 130
besonha, besonhar, 62
bessa, besso, 130
bigarrar (cat.), 221
cachar, 158 n.
cala, calar, 192
calota, 192
colar, 192
dalh, dalhar, 191
dustá, 231
eissi, 222
esferar, 215
fanar, 84

fardar, fardo, 206
fol, 35
gai, 48
gaire, 49
gris, 152
gualiar, 192
hurtar, v. urtar
jusqua, 226
maint, 19
malvado, 164
malvatz, 160
mant, 19
mocar, mochar, 44
mot, motir, 41
mota, motar, 38, 40
ostar, 230
saur, 147
soanar, sofanar, 88
solh, solhar, 68
sonh, v. besonha
sortir, 79
stober, 55
taïnar, v. ataïnar
teira, tieiro, 121
tirar, v. atirar
tost, 37
trafagar (cat.), 166, 168
traucar, 169
travar, 146
trencar, trenchar, 9
tressar, 13
trinchar, v. trencar
trobar, 1
trop, 10
trossar, 14
trotar, 146
truc, truca, 171, 174
urtar, 56
vernitz, 216
vist, 25

RHÉTO-ROMAN.

barats (frioul.), 221
dostar (lad.), 231
dustar (obwald.), 231
stuvair (lad.), 53
trukiar (lad.), 172, 174
truvar (lad.), 4
uèra (lad), 49
žgrižur (obwald.), 152

ROUMAIN.

aşa, 222
mutà, 39

SUÉDOIS.

hala, 181
harnesk, 205
hodda, hudda, 143
jul, 32
sund, 74

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.

LaRom.
N6255r
182967
Author Nicholson, George Gibb
Title Recherches philologiques romanes.
DATE. NAME OF BORROWER.
Sophia R

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU